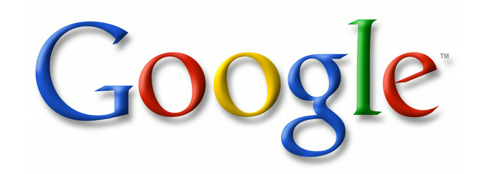
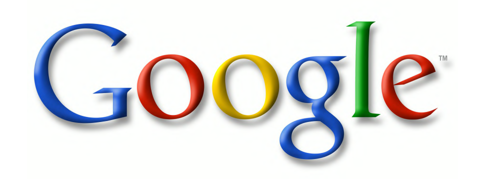
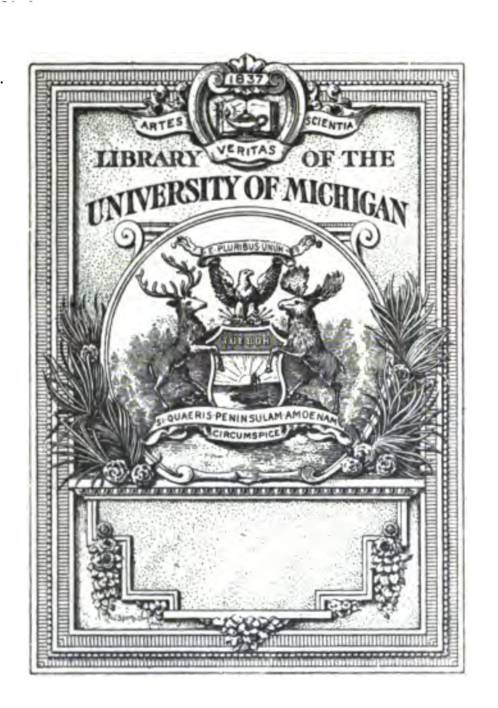

Google





1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

POÉSIES FRANÇOISES

DES XVe ET XVIe SIÈCLES

Paris. — Impr. Jouaust, 338, rue S.-Honoré.

RECUEIL

DE

POÉSIES FRANÇOISES

DES XVe ET XVIe SIÈCLES

Morales, facétieuses, historiques

RÉUNIES ET ANNOTÉES

PAR M. ANATOLE DE MONTAIGLON

Secrétaire de l'École Impériale des Chartes
Membre des Comités (section d'Archéologie) et de la
Société des Antiquaires de France

TOME IX



A PARIS
Librairie A. FRANCK
RUE DE RICHELIEU, 67

M.DCCCLXV



Diogènes, ou du moïen d'establir, après tant de misères et de calamitez, une bonne et asseurée paix en France, et la rendre plus florissante qu'elle ne fust jamais.

Imprimé à Liége. L'an CIↃ.IↃ.LXXXI.

Cette pièce, que nous ne nous rappelons pas avoir vu signaler, et qui est digne d'être connue à plus d'un titre, se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal. C'est un in-16 de 14 feuillets non chiffrés, sous les signatures A-D, et de 32 lignes à la page. Elle est curieuse au point de vue historique, et aussi au point de vue littéraire : car, sous un titre peu heureux et qui n'invite pas à la lire, la pensée y est nette et la forme souvent vigoureuse et pleine de mouvement. Avec certaines violences d'expression de plus et plus d'inégalité et de bizarrerie dans les beaux passages, on auroit presque pu penser à d'Aubigné. Mais, outre que celui-ci, au lieu de pâleurs, n'a jamais que du mauvais goût, il seroit impossible qu'il n'eût pas bien plus ardemment signé sa religion dans la forme de toutes ses idées, et il n'auroit rien espéré de Henri III et du duc d'Anjou, dont l'auteur appelle le secours dans les Flandres. Il y a pourtant lieu de croire que notre auteur anonyme étoit protestant. Les expressions qu'il emploie, pages 12 et 13, sa connoissance des affaires de la Floride,

conquise par une expédition protestante (cf. 23, à la note, et 51), paroissent des raisons suffisantes pour le supposer, En même temps ce n'est pas un François, mais un Flamand, plus écrivain que bien des auteurs français ses contemporains, mais qui porte la marque native de l'étranger dans certaines constructions obscures, dans des sens singuliers, dans des mots peu usités, et dans certaines duretés, sentant moins la personnalité que le manque d'expérience et une habitude vicieuse, toutes choses qu'il n'auroit pas s'il avoit vécu dans le vrai milieu de la langue. La pièce, au reste, n'en a que plus de mérite et d'intérêt, et sa haine de Philippe II et de l'Espagnol en est d'autant plus vigoureuse et légitime. C'est elle qui l'inspire tout entière, et c'est le sentiment dont on va trouver ici le développement et l'expression.

DIOGÈNE.

Sçauriez-vous point, Messieurs, mais qu'il ne vous desplaise,
Où je pourroy trouver, dont je suis fort malaise,
Ung homme de vertu, de bon sens et de cœur,
Qui voulust s'opposer à ce tyran, vainqueur,
Par son or enchanteur, des plus grans des provinces[1],
Et près et loin de soy, et, par eux, de leurs princes?
Vous riez, et pourquoy? Pour ce que ce fanal
Je porte en plain midy, ou parce que ce mal

1. Il seroit facile de croire à une faute de l'imprimeur et de lire *des plus grandes provinces*; mais cette forme, ici peu française, se retrouve plus loin :

J'ai trouvé les plus grans de la France esbahis.

N'est proche et ne vous touche? Et certes, puisque
Ne voïez à midy, c'est raison que j'adjouste [goute
Ce secours à voz yeulx, et à moy, pour trouver
Cest homme que je quiers, qui, sans delay, sauver
Et puisse, et l'ose enfin, de servage et souffrance,
Voz voisins estonnez et France par la France.
De droict à France est deu, pour son nom et grandeur,
D'affranchir ses voisins [1], et soy mesme, l'honneur.
Ne vueillez donc, François, ainsi de moi vous rire,
Ains oyez ce que veux pour vostre bien vous dire,
Si plus tost ne trouvons, et les miens et voz yeulx,
Aydez de ce flambeau, qui die ou face mieulx.

France, le mal duquel nouvelles je vous porte
Est plus grand qu'il ne semble et est à votre porte.
Je viens de Portugal, où, à peine eschappé,
Comme vous me voïez, enguestré, encapé [2],
Maistre je l'ay laissé [3], avant que je m'en vinse,
Vainqueur ains qu'assaillant, de toute la province.
Je l'avoy bien predict des fois ung milion,

1. On le dit encore aujourd'hui.

2. En guêtres et en cape.

3. Le tyran vainqueur du quatrième vers, Philippe II enfin, toujours présent à la pensée du poëte. Le roi Sébastien, tué à la bataille d'Alcazar, et mort à 25 ans après en avoir régné 22, avoit eu pour successeur son oncle, le cardinal Henri, proclamé roi de Portugal le 22 août 1578. Aux États de 1580, il proposa inutilement de reconnaître Philippe II, et mourut le 31 janvier 1580. C'est dans le commencement de cette même année que dom Antoine, défait par le duc d'Albe, près d'Alcantara, fut forcé de passer en France.

Mais, helas, j'ay esté Cassandre d'Ilion[1]. [sages,
Dieu doinct que leurs malheurs, des vostres seurs pre-
Aussi vous l'annonçant, aussi vous facent sages.
Dont, las, je doute fort, car, en passant païs,
J'ay trouvé des plus grans de la France esbahis,
Et m'ont dict que le Roy[2], à qui plus le faict touche,
Contre le roy d Espaigne ouvrir n'ose la bouche,
Quoyqu'il cognoisse bien son agrandissement
Estre de cest estat l'anéantissement,
Son gain vostre dommage, et le permectre croistre
Par crainte est le subject de la crainte s'accroistre,
Et filer peu à peu les funestes licolz
Qui serreront ung jour voz par trop lasches colz.
Pour Dieu, pardonnez-moy si l'ire me surmonte ;
Vostre mal me faict mal, et vostre honte honte.
Lisant dans Du Haillan[3] les actes valeureus
De Charles et Loys, voz ayeuls genereus,
Voïant ce que je voy, je pers la cognoissance,
Et, estant dans Paris, je pense n'estre en France.

France, de vray, n'est plus la France de jadis :
C'estoit ung petit monde, ung petit paradis,
Ung monde de tous biens, de plaisirs et d'aisances,

1. J'ai fait inutilement des prédictions, comme autrefois Cassandre à Troie.

2. Henri III.

3. Bernard de Girard, sieur du Haillan, historiographe de France depuis 1571, ne mourut que le 23 novembre 1610. Il arrêta d'abord son histoire à Charles VII et ne la poussa que jusqu'à la mort de Louis XI. Voir sur lui l'excellent article du *Dictionnaire* de Bayle, édition Desoer, in-8, VIII, 460-79.

Ung paradis d'honneur, de vertu, de sciences ;
Monde, en son petit rond, si plain de ce qu'il fault
Pour soy, de ses voisins qu'il aidoit au default.
Les rues et les champs retentissoient de dances;
Les poules, comme on dit, y alloient à potences[1].
Des environs bien loin nul n'estoit estimé
Qui, jeune, n'eût quelque an en France consumé[2] ;
Comme de toutes parts le peuple ailé des ruches
En un beau pré fleury de miel emplit ses cruches,
Apprendre on y venoit, des plus lointaines pars,
Les sciences, les meurs, les langues et les ars.
Mais, helas! ce beau pré, d'herbes et fleurs si riche,
Malheur de voz discors, est maintenant en friche :
Voz chevaux l'ont foulé, voz pourceaux l'ont souillé,
Et le beau et le bon froissé, éparpillé ; [ayme,
Et, sans que ce bon Dieu, qui plus que vous vous
Est accouru du ciel desjà deux fois luy-mesme
Pour faire le holà, vous estiez en danger,
Enfin las de tuer, de vous entremanger.

1. On ne trouve cette expression proverbiale ni dans Cotgrave, ni dans Nicot, ni dans Monet, ni dans Furetière. Cela ne voudroit-il pas dire que les poules étoient si grasses que leur lourdeur les empêchoit de marcher autrement qu'avec des béquilles? On verra dans *L'Amant rendu par force au couvent de Tristesse* :

L'un est au lit, l'autre va aux potences.

2. C'est même à cet usage des jeunes gens, surtout Allemands, de venir soit étudier chez nous, soit faire en voyageurs leur tour de France, que nous devons les premières descriptions de notre pays, qui sont moins des livres que des itinéraires et des guides.

Grâces à ce bon Dieu, voicy la paix septiesme[1];
C'est assez fait les folz, mais c'est bien rage extresme
Par sept fois se daguer, si fol est le nocher
Qui eschoue deux fois contre un mesme rocher.
Prou d'autres beaux subjects, dignes de voz colères,
Que s'entregosillir[2] concitadins et frères,
S'offrent, et près de vous, que Dieu, vers vous humain
Plus que vous, vous presente et vous livre en la main.

Le roy de Portugal, eschappé au roy More,
Et puis au Castillan[3], vostre secours implore;

1. La première a été la pacification d'Amboise, le 19 mars 1563; la seconde, la paix de Longjumeau, 23 mars 1568; la troisième, celle de Saint-Germain, 8 avril 1570; la quatrième, celle de la Rochelle, 6 juillet 1573; la cinquième, celle de Bergerac, 17 septembre 1577; la sixième, l'édit de Fleix, 26 novembre 1580; la septième, enfin, est l'édit de pacification de janvier 1581.

2. S'entr'égorger, se couper le gosier.

3. Dom Antoine, prieur de Crato, dont M. Fournier a esquissé l'histoire dans son volume : *Un prétendant portugais au XVIe siècle* (Paris, 1852, in-12 de 143 pages). Il avoit été fait prisonnier par les Maures en 1578, à la malheureuse journée d'Alcazar-Kébir, où disparut le roi Dom Sébastien. C'est dans les derniers mois de 1580, ou tout au commencement de 1581, qu'après son court passage sur le trône de Portugal, Dom Antoine, fugitif, arriva à Calais. Comme notre pièce est de 1581, les diverses expéditions tentées par la France et l'Angleterre en faveur du prétendant lui sont postérieures, et nous n'avons pas à nous en occuper. Ajoutons seulement aux indications réunies par M. Fournier celle du

Vous devez secourir au besoing l'affligé,
Sachant que pouvez estre à mesme point rangé.
Si les rois, à bon droict, des rois se disent frères,
Pourra laisser ung frère son frère en ces misères?
Son estat luy ravir, sans en estre jugé,
Contre les aultres rois est ung grand prejugé[1].
Si à l'usurpateur la force sert de tiltre,
Quel roy est asseuré de n'estre un jour belitre?
Au feu de son voisin qui de l'eau n'a porté
Bien tost le sent vengeur de ceste lascheté.
Les Portugais, de vous non aidez en leurs peines,
Gemissans en leurs ceps[2], se riront de voz chaînes;
Si d'eux n'avez soucy, aiez le de la loy,
Qui pour la Royne-Mère[3] est forcée en ce roy,
Qui en sa perte pert, et qui chet en sa cheute,

récit, fait par le grand Bacon, de l'expédition anglaise de 1589 : c'est dans son mémoire : *Considérations politiques pour entreprendre la guerre contre l'Espagne*, dédié, en 1624, à Charles Ier, alors prince de Galles. Elles ont été traduites par Maugars (Paris, Cramoisy, 1639). Dans les *Works of Francis Bacon* (London, Millar, 1753, in-folio), le traité se trouve dans le premier volume, et les détails auxquels je fais allusion s'y lisent aux pages 756-7.

1. Préjugé n'est pas là dans le sens d'opinion fausse et erronée, mais dans le sens judiciaire de jugement antérieurement rendu, de *précédent*, comme nous dirions aujourd'hui en langage de Palais.

2. « Instrument fait de deux pièces de bois, entaillées sur le bord en mesme endroict, lesquelles joinctes detiennent les pieds ou les mains, ou les quatre ensemble, du malfaicteur qui y est mis, etc. » (Nicod.)

3. Catherine de Médicis, qui ne mourut que le 5 janvier 1589.

Et par luy, despouillé de ses droicts, est descheute,
Droicts si grans et si clers que ce tiran trompeur,
Se defiant des siens et d'iceux aiant peur,
Par argent a gaigné les grans, lasches et viles,
Et par force estonné les peuples et les villes.
Le Roy souffrira-il que l'on se moque ainsi
De sa mère, et qu'en elle on le gourmande aussi?
Voudra-il que ce blâme eu l'histoire on luy donne
D'avoir quité les droicts d'une tierce couronne?
Et à qui? A celuy qui desjà en son cœur,
Tiran insatiable, est des autres vainqueur,
Qui sape son estat, — Dieu veuille que m'abuse, —
A pics secrets d'argent et mainte sourde ruse,
Duquel quelque recoin, vers Saluce entr'ouvert[1],
Desjà vous peut avoir son dessein descouvert.
Qu'attent l'on doncques plus d'user de contremine,
Et, avant que le feu il ait mis à sa mine,
Que le Roy et l'estat sur luy renversera,
Et, ainsi renversez, des pieds les foulera,
Pourquoy n'esvente l'on ses mines et falaces,
Renversant sur son chef l'effect de ses menaces?
Plus vous differerez, plus il gagne sur vous,
Et, comme une phthisie, il vous robe[2] le pous,

1. Le marquisat de Saluces, sur le versant italien des Alpes, au pied du mont Viso, et en face duquel, du côté de la France, se trouvent les villes de Gap et d'Embrun, fut réuni à la couronne en 1416. Le duc de Savoie le prit à la France sept ans après la publication de notre pièce, en 1588. En 1601, Henri IV l'échangea contre le Bugey, le val Romey, le Gex et la Bresse.

2. Dérober est resté, et *robber* est le mot anglais pour dire voleur.

Tant que, vous defaillant et la force et l'aleine, [Reyne[1]:
Sans force, il foule aux pieds, vainqueur, [la] vostre
Tesmoing le Portugal, plus tost pris qu'assailly.
Heureux qui se fait sage en ce qu'autre a failly!

La Flandre, d'autre part, à son secours appelle
Monsieur, frère du Roy[2], et luy à sa querelle.
A qui doit-elle aussi, foulée, recourir
Qu'à celuy qui la doit ou la peult secourir?
Doit, car d'y quereller la couronne de France
A, si ne le sçavez, plus de droict qu'on ne pense;
Car Flandre, Tournesis, Arthois et Charolois[3]
En souveraineté sont subjects à ses loix,
Hument ung pareil air; pareil est le langage,
Pareilles meurs, habits, et de vivre l'usage;
Ny hault mont, ny rocher, ny mer, ne les disjoinct,
Ains la voisinité d'alliances les joinct, [mes,
Si qu'estant en tous poinctz comme uns avec vous mes-
Vous les devez aider en leurs peines extresmes;
Vous les devez aider, et faire plus d'estat
Des offres qu'ils vous font, qui est pour cest estat

1. L'imprimé donne *ruyne*, qui ne rime pas; on a lu plus haut que le droit de la reine-mère étoit violé en la personne de Dom Antoine.

2. Le traité des Provinces-Unies avec le duc d'Anjou est du 19 septembre 1580.

3. Le Charolois est ici considéré comme une ancienne province flamande, parce que Charles le Téméraire en était comte. Il est en pleine Bourgogne, entre le Beaujolois, le Mâconnois, le Châlonnois, l'Autunois, le Nivernois et le Bourbonnois, et il a naturellement été réuni sous Louis XI à la France, dont il ne s'est plus séparé.

Honneur, accroissement, proffict et asseurance
Contre les attentats des ennemis de France,
France qui aura lors, seure de toutes pars,
Les mons, les mers, le Rhin, pour fossez et rempars,
Qui presque doublera de trafficq et chevance,
Qui presque rejoindra à soy une autre France;
Et, bien que sans grands frais, si grand' commodité
Elle s'adjoustera, exerceant charité.
Quelle gloire et honneur rapporteront voz princes
D'avoir ainsi uni deux si belles provinces!

Vostre grand roy François eût à beaus millions
Volontiers acheplé telles occasions, [mes,
Quand, pour deux hommes mors[1], il feit tant de vacar-
Dressant contre la Flandre et l'Espaigne ses armes,
Puis despendant cent fois plus qu'il ne faut icy,
Pour ung petit Hedin et moindre Landrecy[2].

Henry, de mesme cœur, filz digne d'un tel père,

1. Notre poëte veut parler de l'assassinat de César Frégose et d'Antoine de Rincon, que François Ier envoyoit comme ambassadeurs à Venise et à Constantinople, et que le marquis del Guasto, gouverneur de Milan pour Charles-Quint, fit arrêter sur le Pô par deux barques chargées d'hommes armés, qui tuèrent les deux envoyés du roi François Ier. Cette tragédie se passa le 3 juillet 1541, et a été racontée par Martin du Bellay, au commencement du neuvième livre de ses Mémoires.

2. La prise de Hesdin par Francois Ier est de 1537 (cf. VIII, 318-21); on a vu dans ce recueil (t. IV) une pièce sur Landrecy.

Par Maurice[1] appellé, sans faire autre mistère,
Marcha droict vers le Rhin, d'où raporta l'honneur
D'avoir accreu sa France et chassé l'Empereur.

Henry tiers, secondé de François, son bon frère,
Tous deux jeunes, tous deux depuis leurs ans premiers
Nourris parmi les camps, tous deux jeunes guerriers,
A tous deux cent lauriers ne seroient recompense
S'ilz eussent travaillé pour France hors de France.
Ses villes assieger, combattre ses subjects,
Des armes de telz chefs sont indignes subjects;
Sa propre nation tuer pour ennemie,
C'est de son propre corps faire une anatomie.
Que l'on se haste doncq ces offres d'accepter,
Pour d'un blasme si grand et mal se rachapter.
L'Occasion riant ses beaux cheveux vous tourne;
Chauve la trouverez, si elle se retourne.
Je sçay bien que l'on dict estre au Roy malaisé,
Avant que tout chez luy soit seur et appaisé,
D'entreprendre dehors; mais dehors entreprendre
Est le seul vray moyen de paisible le rendre.
Qui ravive en noz cœurs la morte passion
Que de[2] revoir l'object d'icelle occasion?
Le voisin, revoiant sa maison my-brûlée
Par son voisin, et luy la sienne desolée [sins,
Des meubles, femme, enfans, pourront ces deux voi-
Pour cent et cent edicts, jamais estre cousins?

1. Maurice de Saxe. Le traité secret de Henri II avec lui est du 3 septembre 1551. C'est dans la campagne de 1552 que Henri II prit la Lorraine et Metz.

2. Si ce n'est de.

Pourra le fils, trouvant le meurdrier de son père,
Le père cil du fils, et le frère cil du frère,
Estre de s'en venger par l'Edict retenu,
Joinct que, s'en retenant, lasche il sera tenu ?
Tous ces Edicts fardez et ces armes posées
Ne sont, pardonnez moi, qu'aultant de reposées
Pour mieux se batre après, comme de deux mastins [1]
S'aguignans de travers, les ventres contre terre,
Puis à coup, herissez, recommencer leur guerre,
Et, qui n'empêcheroit [2] ces retours si mordans,
En fin y jecteroient les vies par les dens;
Le censier [3] les separe et separez les garde,
Et, si au mesme temps quelque loup se hazarde
D'espier sa maison, il les hale [4] sur luy,
Et retournent vaincque[u]rs et amis dès meshuy.
Si à bon escient voulez la paix acquerre,
Chassez l'occasion de chez vous de la guerre.
Une cense voisine est destruicte du loup;
Il espie la vostre et s'en promet beaucoup;
Partout on crie : *Au loup* ! Pour Dieu, halez voz meu-
Mutinées encor des dernières esmeutes ; [tes,
Laissez-les emporter sur ce loup ce courroux
Si qu'en rage tourné ne l'escument chez vous,
Et des bandes desjà la meilleure l'evente [5]

1. Il manque ici un vers.

2. Si on n'empêchoit.

3. Le fermier, celui qui tient une cense à ferme.

4. « En ceste signification, *haler* vient de *ha*, particule usitée par les veneurs quand ils veulent acharner les chiens courants, levriers ou autres, après une beste. » (Nicod.)

5. Terme de veneur, sentir la voie. — Il est à remarquer que ce sont les huguenots qui sont ici traités de la

Et y tourne le nez; pour Dieu, qu'on y consente.

Je sçay bien que l'on dict que le Roy cognoist bien
Qu'il le fault faire, mais qu'il n'en a le moyen.
Cependant, s'il falloit chez vous ravoir la guerre
Pour La Fère, ou Gontaut, ou S.-Jehan, ou Sancerre[1],
Ceulx, contre l'Espagnol qui n'ont aulcun moien,
Contre les Huguenots, las, en trouveroient bien.
On feroit quatre camps, garnis d'artillerie,
D'attirail, pionniers, chevaulx, infanterie; [ter
Riens, riens n'y manqueroit pour prendre et sacmen-
Qui, non pris, ne peult nuire, et, pris, non augmenter,
Mais d'aultant, au rebours, diminuer la France
De villes, bourgs, maisons, subjects, vivres, chevance.
On a plus despendu, à Fère seulement,
En pics et gabions pour son approchement,

meilleure bande; mais, toutes les raisons étant pour qu'ils soient ici les moins espagnols, et les plus français par suite, l'expression seroit d'un politique tout autant que d'un protestant, si nous n'avions d'autres raisons de juger tel notre auteur.

1. Sur la surprise de la Fère, en 1580, on peut voir d'Aubigné, livre IV, chap. 12 et 13. Saint-Jean est certainement Saint-Jean-d'Angely, qui eut beaucoup à souffrir dans les guerres de religion. Sancerre fut assiégée et prise par Charles IX en 1573. Quant à Gontaut, que l'imprimeur flamand, qui n'étoit pas tenu d'en savoir autant sur la géographie de la France, a imprimé à tort *Goutant*, c'est une petite ville de l'Agenais; elle appartenoit au maréchal de Biron et celui-ci, commandant pour le roi contre les protestants et usant de son *jus abutendi* de propriétaire, la prit et passa tout au fil de l'épée, le 13 juillet 1580. (Histoire de l'Agenais par J. F. Samazeuilh : Auch, 1847, II, 245-6.)

Que pour le Portugal il n'eust fallu despendre;
Qui du commencement y eust voulu entendre,
Qui les gens et le temps que l'on n'en a bougé[1]
Eust emploié en Flandre, on eust desassiegé
Non seulement Cambray[2], mais gagné tout le reste,
Qui contre la pluspart le nom François déteste.
Voilà qu'on a perdu. Maintenant je voudroy
Qu'on dict ce qu'en La Fère a gagné vostre Roy[3].
S'il n'y a rien gagné, ny en tant d'autres villes,
Et tant de bourgs, désers par voz guerres civilles,
Pourquoy ne faict-il pendre, emplissant les pilliers
Du double Montfaucon[4], ses traistres[5] conseilliers?
S'il a aussi trouvé leur conseil proffitable,

1. Que l'on est resté à faire le siége de la Fère, du 20 juin au 12 septembre 1580.

2. Balagni s'étoit jeté dans la ville dès le mois de mai, pour la défendre contre le blocus du duc de Parme, et ce qu'en dit notre poëte prouve qu'il écrivoit après ce mois de mai 1581. Le duc d'Anjou n'y arriva que le 15 août; le duc de Parme, refusant la bataille, leva le blocus le 17, et la ville se donna le 20 au frère du roi. (D'Aubigné.)

3. Comme tout ce discours est mis dans la bouche de Diogène, ce terme *vostre* ne seroit pas une raison suffisante de croire que l'auteur étoit non un Français, mais vraiment un Flamand. Les idées, surtout certaines duretés et maladresses de style, en sont une preuve bien plus sérieuse.

4. Imp.: Maufaucon. M. de la Villegille lui a consacré une dissertation spéciale : *Des anciennes fourches patibulaires de Montfaucon, recherches touchant l'origine, l'emplacement, l'usage et la description de ce gibet* : Paris, 1836, in-8.

5. Imp.: ces traisters.

Pourquoy font-ils le Roy si pauvre et miserable
Qu'il ne puisse son frère, en besoing si urgent,
Et pour s'accroistre mesme, aider de quelque argent
Ou d'hommes pour le moins, qui cependant luy man-
Inutiles, la solde, ou le païs vendangent? [gent,

On ne demande point les milliers et milliers
D'avares lansquenets, Suisses, pistolliers,
Ny des chevaux françois la noblesse plus duite[1],
Ny quarante canons avec toute leur suite,
Que François et Henry ont eu, tout à la fois,
Contre l'Espagnol mesme[2], en des camps deux et trois;
On ne demande aussy, pour tant et si grans offres
Qu'on vous faict, qu'employez jusqu'au fons de vos co-
Ny bagues, ny joyaulx; on demande, sans plus, [fres,
Les hommes et chevaux qui vous sont superflus,
Hommes si coustumiers à guerroyer et batre,
Ne vous en deschargeant, qu'ils vous feront rabatre[3];
On vous requiert de ce que devriez requerir;
C'est, de ce qui vous nuict, vos voisins secourir.
Les sages laboureurs sur les friches conduisent
Les fumiers et putis[4] qui en leurs cours leur nuisent;
Le fievreux enflammé merite de mourir
Qui ne laisse eventer[5] sa veine pour guarir;

1. Ni la fleur de la noblesse, qui forme la cavalerie françoise.

2. Contre le seul Espagnol.

3. Que si vous ne les détournez pas en les employant ailleurs, ils feront renaître chez vous la guerre.

4. *Putoir*, *putorius*, sic dictus a nimio fœtore. (Nicot.) Cotgrave donne, avec le même sens de mauvaise odeur, les formes *putoir*, *putois* et *putier*.

5. Le mot a un sens plus précis qu'on ne le voit au

A plus forte raison, si la mesme saignée
Ung aultre aussi guarist, ne doibt estre espargnée.
Vray est, pour ce secours au rendez vous couler,
Qu'il fault ung peu d'argent ou le païs fouler[1],
Mais le malade aussi merite sa ruine
Qui, pour un peu d'amer, ne prend la medecine.
Je sçay bien qu'on dira que sans occasion
Rompre avec l'Espagnol, c'est une trahison.
Il vous a secouru, et, outre l'alliance[2],
Il a paix avec vous et terrible puissance.
A quoy je ne diray que la commodité[3]
Pour raison de tout temps aux princes a esté,
Et que, si l'Espagnol avoit tel advantage
Sur vous que vous sur luy, feroit bien davantage :
Car je suis bien d'advis que le Roy marche droict
Et ne face à autry qu'à luy faict ne voudroit ;
Ains, sans rien retenir, comme la loy commande,
Ce qu'il luy a presté promptement le luy rende[4].
Il vous a, ce dict on, secouru. Quel secours ?

premier abord. Dans les idées de l'antiquité, et par suite jusqu'au triomphe de la découverte de la circulation du sang, on croyoit que les veines ne contenoient pas de sang, et que celui-ci se formoit au moment où elles étoient ouvertes ; par suite, pour faire une saignée, il falloit précisément *éventer* la veine en y faisant de l'air.

1. Ou vivre sur le pays. C'est un vieil axiome militaire, qui se perd, il est vrai, de jour en jour, que la guerre doit se nourrir elle-même.

2. Par son mariage avec Elisabeth de France, sœur de Henri III.

3. A quoi je ne veux pas répondre que la raison d'état.

4. Imp. : rendre.

Certes, vous l'avez veu et voyez tous les jours.
Qui ne sçait que son père et luy[1], toute leur vie,
On[t] porté de voz roys à la grandeur envie?
Ils ont voz ennemis contre vous défendu,
Ilz ont à cest estat toujours leurs rets tendu,
Practiqué par argent mille secrètes brigues
Et, mesme en vostre court, de jesuites ligues.
Qui au gros Hugonis les pouces eût serré
A Dimanche tailleur, à Arthus Desiré[2],
Luy pris par les chemins, eux retournez d'Espaigne,

1. Charles-Quint et Philippe II.

2. Sur Arthus Désiré, le prêtre normand, si fougueux ennemi des Luthériens, contre lesquels sont écrits presque tous ses vers, on peut voir : Bèze, *Histoire ecclésiastique*, mars 1561, La Croix du Maine, I, 50, Du Verdier, I, 167-9; Niceron, XXXV, 284-94, Goujet, XIII, 129-41, et le *Manuel* de Brunet. Les dates de ses opuscules sont comprises d'un côté entre 1545 et 1561, de l'autre entre 1568 et 1578. La cause de ce silence, qui a dû peser à son besoin d'invectives, est sans doute dans ce passage d'une pièce imprimée dans les *Mémoires* de Condé, V, 41-3 : « Sa Majesté entend que Artus Désiré soit banny du royaume, et s'il y retourne, qu'il soit bien et vivement chastié ; » ordre de Charles IX, du 29 janvier 1563. On ne le savoit pas si compromis avec l'Espagne; mais alors, comme depuis, c'étoit le devoir et le second baptême d'un bon catholiqu d'être pour l'étranger contre la France.

Je ne sais ce qu'est Dimanche tailleur, et s'il faut voir dans le dernier mot un nom de famille ou une profession; il pourroit alors être réclamé comme ancêtre par le créancier de Don Juan. Quant au gros Hugonis, c'étoit un père Cordelier; il en est parlé dans la Satyre Menippée, éd. de Ratisbonne, II, 434.

Il est question des deux dans l'*Esprit de la Ligue*,

On eut sçeu qui et quoy les mettoit en campaigne.
Le secours des Walons, par Mansfeld amené[1],
N'estoit que d'une dague aider au forcené,
De vin au fièvreux chaud, d'eau au froid hydropique,
Secours requis et doux et cependant oblique.
Croyez que ce Mansfeld n'y eust couru[2] si fort
Si l'eussiez appelé pour vous mettre d'accord,
Et, s'il vous a aidé, las, c'est à vous destruire,
Et par ung pont de mors son bon maistre introduire,
Le païs recognoistre et voz gens suborner,
Campi, avec ses plans, peu après emmener[3].

certainement le meilleur ouvrage d'Anquetil. Il parle du premier à la date de 1561, édit. de 1818, I, 98 : « Un prêtre, nommé Artus Didier, eut l'imprudence d'écrire au roi d'Espagne pour lui demander, au nom du Clergé de France, sa protection contre les Calvinistes ; » et du second à la date de 1567 (II, 192). On vouloit lever des troupes sans que les protestants en prissent ombrage, et l'on se servit pour cela du passage de l'armée que Philippe II envoyoit aux Pays-Bas par la Savoie et les lisières de la Lorraine les plus voisines de la France, et contre laquelle il falloit se tenir en garde. « Pour donner « encore mieux le change, la reine envoie en Espagne « l'Aubespine, secrétaire d'État, avec ordre d'engager « Philippe à éloigner son armée ; mais on avoit aupara- « vant eu soin d'y dépêcher secrètement un père Hugues, « religieux de Saint-François, qui instruisit le roi d'Es- « pagne de cette manœuvre, et qui, pour accréditer les « idées qu'on vouloit inspirer aux calvinistes, procura à « l'Aubespine une réception peu agréable. »

1. En 1569, il amena des secours à Charles IX contre les protestants et se signala à Montcontour.

2. Imp. : courou.

3. Les rois de France ont eu souvent des ingénieurs

Or jugez maintenant en vostre conscience
De ce vanté secours s'il est tel que l'on pense,

italiens à leur solde. Martin du Bellay (collection Mich. et Pouj., 1re série, V, 411) a parlé d'Antoine du Castel, Italien, fortificateur. Ercole ou Nicole Siciliano conduisoit, en 1536, le travail des fossés de la ville de Paris, avec l'architecte italien Domenico Bocadoro et Jacques Coriasse, maître des œuvres de la Ville et lieutenant du roi pour ce travail (Sauval, I, 48, et 81). Le Philippe Caffieri, d'où est sortie toute une famille de sculpteurs, était un ingénieur appelé en France par Mazarin (Fontenay, *Dict. des artistes*, I, 290). M. Quicherat me signale, dans un état manuscrit de gages donnés par le roi pour l'année 1549, ce chapitre des Ingénieurs :

Le capitaine Melon (Melone). . . .	XIIc	livres.
Jheronyme Belarmato (Sauval a parlé de Hieromino Belarmato, I, 83, comme de l'ingénieur chargé par Henri II, en 1550, du projet, qui n'aboutit pas, de clore le faubourg Saint-Germain) . . .	XIIIc	»
Fredeuce de Tremeilly (Freddoso de Tremelli ?)	VIc	»
Pierre Tremeil.	IIc	»
Fabrice, Cecilian (c'est-à-dire Sicilien).	VIc	»
Jehan de l'Escarperye (della Scarperia, de la Cordonnerie)	IIIc	»
Pètre Antoine Bonnet	VIc	»
Nicolas Bonnet	IIIIc	»
Jacques Villares, Romain.	IIIc	»
Bastian Arléan, Ferraroys.	IIIIc	»

Tous sont Italiens, même Bonnet, dont la nationalité est reconnoissable à son prénom de Pietro. Campi, qui est de même un ingénieur italien au service de la France, s'appeloit Bernardino et fut tué au siége de Harlem le 7 mars 1573 ;

Avec celuy d'argent, que j'ay presque oublié,
A Anselme l'autre hier pour Santal envoyé[1].
La Floride, sur vous traistreusement surprise

Guerra di Fiandra da Cesare Campana, 1602, p. 102 et 107, v°; il étoit peut-être Crémonois comme Bernardino le peintre et Antonio l'historien. Du reste, si l'Espagne nous l'a pris, nous lui avons quelquefois rendu la pareille. Ainsi pour celui dont parle Vasari à la fin de la Vie de Lione Lioni : « Je ne tairai pas non plus, puisqu'il est de notre Italie, « bien que je ne sache pas le détail de ses travaux, qu'en « France, à ce que j'apprends, Rocco Guerrini da Marradi « est un architecte très-excellent, surtout dans les choses « de fortifications, et dans les dernières guerres de ce « royaume il a fait, à son très-grand profit et honneur, « beaucoup d'ouvrages ingénieux et dignes de louanges. » Les annotateurs de la dernière édition de Florence nous apprennent, XIII, 128, à la note, qu'après avoir été pour Charles-Quint contre Henri II, il passa en 1564 au service de France, avant de se fixer en Allemagne. Domenico Revello, de Savone, qui mourut le 18 juin 1594 (Soprani, *Vies des artistes génois*), alloit en Espagne quand il fut retenu en France par le roi, et il est assez curieux de noter que ce fut lui qui fortifia la Rochelle.

1. Il s'agit ici du marquisat de Saluces, et de Thou parle, précisément sous l'année 1581, de l'Anselme cité par notre pièce : « Après la mort du maréchal de Bellegarde, des troubles s'étoient élevés dans le Marquisat, et l'on craignoit l'extension et le succès des intrigues commencées par les émissaires du roi d'Espagne. Lavalette pour le roi, et Lupin pour le duc d'Anjou, n'ayant pas réussi à obtenir les soumissions des commandans des places, on envoya le maréchal de Retz, dont la sœur avoit élevé le duc de Savoie. Pierre Fangier, sieur de S.-Anselme, noble provençal, l'ancien confident de Bellegarde, homme d'action et de mauvais coups, se hâtoit de fortifier

Contre les loix de paix, contre la foy promise,
Tous les François pendus ou en pièces hachez,
Les pannonceaux du Roy et termes arrachez,
Brisez, jectez en mer, noïant la souvenance
Es flots Floridiens des fleurs de lys de France,
Bien que long temps devant occupée, et ançois

Cental, et avoit des garnisons sérieuses à Dragonière, à S.-Damian et à Venasque. Moyennant l'assurance d'une retraite sûre pour lui, de quelques charges pour lui et son frère, et de dix mille écus d'or pour les dépenses des fortifications de Cental, il remit entre les mains du maréchal, à la suite des conventions passées en février 1581, toutes ses places et les munitions de tout genre qui s'y trouvoient. Il fut, au reste, tué peu après dans une querelle. » (*Thuani historiarum libro* LXXIV; Londres, 1733, in-folio, IV, 36-7.)

L'abbé Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du comtat Venaissin*, I, 498, a une généalogie de la famille d'Anselme, où il ne lui donne pas le nom de Fangier. Enfin, l'on trouve sur lui de nombreux détails dans trois livres consacrés à la vie du maréchal de Bellegarde : le récit de Mauroy, son secrétaire, et les Dissertations de Secousse et du marquis de Cambis, dont on trouvera les titres dans le père Lelong et dans Brunet. Je préfère en donner les pages, parce que ces volumes n'ont pas de table. On peut donc voir : dans Secousse, les pages 142, 143, 165, 167, 103, 224-30, 232, 238, 241, 247, 267-9, 272, 275, 280, 298; dans M. de Cambis, 42, 53-5, 56, 59-60, et dans la réimpression de Mauroy, qui termine les remarques de ce dernier, les pages 183-93.

Il faut remarquer aussi que Carmagnole et Cental faisaient partie du Marquisat, mais non du territoire de Saluces, car ils sont dans le Piémont proprement dit; la première à trois lieues de Turin et le second un peu plus loin.

Qu'au Castillan connue[1], elle fust des François,
Et tout ce grand climat en leurs cartes s'appelle
Et terre des Bretons et la France nouvelle[2].

1. Imp. : comuie.

2. Une des premières phrases de l'*Histoire notable de la Floride* dit précisément la même chose : « La partie, qui est vers le pôle arctique ou septentrion, est nommée la Nouvelle-France pour autant que, l'an mil cinq ceus vingt-quatre, Jean Verrazano, Florentin, fut envoyé par le roy François Ier et par madame la régente sa mère aux terres neuves, auxquelles il prit terre et descouvrit toute la coste qui est depuis le tropique du Cancer, à sçavoir depuis le 28e degré jusques au 50e, et encore plus devers le north. Il planta en ce païs les enseignes et armoiries du roy de France, de sorte que les Espagnols mesmes qui y furent depuis ont nommé ce païs Terre Francesque. (Réimpression de 1853, p. 2-3.) Le *Recueil de pièces sur la Floride*. (Arthus Bertrand, 1841, in-8°, tome XX de la collection des *Voyages, relations et mémoires originaux pour servir à l'histoire de la Découverte de l'Amérique*, publiée par M. Ternaux) nous donnera la suite de l'annotation de notre passage. En effet, le mémoire de Francisco Lopez de Mendoza Grajales, chapelain de l'expédition espagnole de 1565 (p. 165-22), en raconte les succès et termine son récit par la prise de la forteresse de Charles-Fort et le massacre le long de la rivière de Chenonceau, qui eurent lieu le 19 et le 22 septembre. L'*Histoire mémorable* du dernier voyage aux Indes, lieu appelé la Floride... en l'an MDLXV, Lyon, Jean Saugrain, 1566, et réimprimé par M. Ternaux (p. 247-300), donne la contre-partie française. Enfin *la Reprinse de la Floride par le capitaine Gourgues* (*Ibidem*, p. 301-66) et *le quatrième Voyage des François en la Floride, sous le capitaine Gourgues, en l'an* 1567 (*Histoire notable*, p. 207-23), qui fait à peu près

Mais jusqu'à quand, ô France, ainsi souffriras-tu
Fouler ton nom illustre et des tiens la vertu,
Et qu'il ait tant de fois par son outrecuidance
Sur tes roys, sans raison, brigué la préséance,

double emploi avec la précédente, racontent la vengeance que les François en tirèrent : « A l'endroit où les Espagnols qui avoient branché les François furent branchés à leur tour, au lieu d'un escriteau que Pierre Malendes y avoit fait mettre contenant ces mots en langaige espaignol : *Je ne faicts cecy comme à François, mais comme à luthériens*, le cappitaine Gourgues faict graver en une table de sapin, avec un fer chault : *Je ne faits cecy comme à Espaignols, ny comme à marannes, mais comme à traistres, volleurs et meurtriers* (XX, 357-8).

Ce que le poëte flamand dit

Des pannonceaux et termes arrachez,

se doit rapporter à ce que dit le premier Voyage de l'*Histoire notable* (p. 16 et 25), de la « colonne de pierre de taille en laquelle les armoiries de France estoient empreintes et gravées » et de la « borne, taillée en forme de colonne, en laquelle les armoiries de France estoient gravées », que Jean Ribaut planta solennellement dès son arrivée. Enfin il faut remarquer que, si le nom de la Nouvelle-France, qui s'applique encore aujourd'hui à Paris à la caserne du faubourg Poissonnière, s'est appliqué en même temps à la Ville neuve des boues, ce que nous appelons aujourd'hui le quartier Bourbon-Villeneuve, et à la rue Sainte-Anne, qui a commencé par s'appeler *Chaussée de la Nouvelle-France*, ce n'est pas à cause de la Floride, définitivement reprise par les Espagnols en 1569 ; la Floride feroit exception dans nos anciennes colonies si elle nous étoit restée. Ces diverses appellations datent de la fin du XVIIe siècle et se rapportent à la colonisation du Canada.

Et enchéri soubs main, par offres et grands dons,
Sur vostre ligue avec les Suisses cantons;
Par voz propres prescheurs, par toutes voz provinces
A la guerre animé et voz rois et voz princes;
Voz troubles, par luy mesme excitez, fomentez,
Blasmé par l'univers, corné voz laschetez,
Pour, par vostre renom odieux, detestable,
Se rendre, à voz despens, partout plus agreable?
De faict, n'osa-il poinct par tel[z] blasmes tanter
Du sceptre Polonois vostre roy supplanter?
Ainsi, se deffiant de ses vertus, du vice
D'autruy couvrant les siens, reluict par artifice.
Quoy plus? Ces torts sur torts oubliant toutesfoys
Pour achepter la paix, vos [1] trop bonaces roys,
Et le surobliger par estroicte alliance,
L'avoient reçeu mary d'une fille de France,
Sœur et fille de roy, et l'ont tant réveré
Que son bien et repos au[x] leurs ont preferé
Quand, par luy suscitez pour ses affaires faire,
A leurs entrailles ont eulx mesmes faict la guerre.

Qui nombrera les morts, qui dira les malheurs,
Qui le sang espandu esgalera par pleurs,
Qui les plaintes par cris de tant d'hommes et femmes,
Au massacre meurtris François par François mes-
Discourc qui voudra s'il [2] fut executé [mes?

1. Imp. : *vous*, qui ne s'accorde pas avec la personne des verbes qui suivent.

2. Cet *il* se rapporte évidemment au mot massacre, employé, sans plus d'explication, pour caractériser la Saint-Barthélemy.

Ou par occasion ou longtemps projecté[1] ;
Certe il luy fut escrit que telle estoit la guerre
Que par les Huguenots en Flandre on vouloit faire.

O Ciel, juste vengeur de si lasche bonté,
Pour le moins fais cognoistre à la postérité
Pour tant de biens reçeus l'ingrate récompense ;
Voix me fault, les cheveux me dressent, quand j'y pen-
Desjà ceste princesse, adorée de tous, [se.
De deux filles avoit faict père son espoux[2] ;
Desjà le ventre enflé luy donnoit certain signe
De livrer dans trois mois un beau fils[3] à Lucine ;
Ce cher gendre, et bon frère, et mary gratieux,
De la mort de l'aisné encore tout saigneux,
Affreux, morne, transi, plein et crevant de rage,
Par son propre drogueur luy envoie ung breuvage,

1. M. Boutaric vient de traiter cette question à nouveau, et cette fois d'une façon définitive, grâce aux pièces des Archives du Vatican, que M. de Chateaubriand a connues et qu'il se proposoit d'employer. (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 5e série, tome III, p. 1-27.) V. aussi Baschet, *Diplomatie vénitienne*, Plon, 1862.

2. Ces deux filles étoient Isabelle-Claire-Eugénie, née le 1er août 1566, et Catherine-Françoise, née dans les premiers jours d'octobre 1567.

3. Ce n'étoit pas un fils, mais une fille. La reine en accoucha, avant terme, peu de temps avant sa mort, et la petite infante vécut seulement assez pour pouvoir être baptisée; elle fut mise dans le même cercueil que la reine, et portée avec elle au couvent des Carmélites déchaussées. Elles y restèrent jusqu'en 1573, date de leur translation à l'Escurial.

Sans mesdy ne mesfait, qu'innocente elle beut,
Et en elle l'enfant, qui ensemble mourut [1].

1. Deux historiens ont parlé, dans ces derniers temps, de la femme de Philippe II : le marquis du Prat, dans une monographie, *Elizabeth de France*, Paris, Techener, 1859, in-8°, et Prescott, qui lui a consacré le chap. 8 du IVe livre de son *Histoire de Philippe II*, t. II, 532-51. On y pourra recourir pour les détails. Il suffit de rappeler ici que, née le 13 avril 1545, elle fut élevée en même temps que la jeune reine d'Ecosse, et, dans les *Thèmes latins* de celle-ci, que j'ai imprimés à Londres pour le *Warton Club*, en 1855, les lettres adressées : *Elizabethæ sorori*, sont à son intention. Elle fut mariée à Paris, le 22 juin 1559, et M. du Prat (p. 78-9) a imprimé des vers écrits par elle à sa mère dans son voyage. La cérémonie de la remise eut lieu à Roncevaux, ce qui étoit au moins un triste souvenir pour une Françoise. C'est dans la publication de M. Louis Pâris, *Négociations sous le règne de François II*, qu'il faut surtout aller chercher les détails relatifs à son mariage et à sa santé, souvent ébranlée. Les romanciers et les poëtes dramatiques, en cela vraiment coupables, parce que la bonne foi n'excuse pas de faire passer des innocents pour des criminels, ont à l'envi ajouté inventions sur inventions, en brodant sur le thème en l'air de son prétendu amour pour don Carlos. C'est de tout point une fable. Le prince d'Orange, qui accuse Philippe II de l'avoir tuée pour pouvoir épouser sa nièce, n'en dit pas un mot, pas plus que notre Diogène, et il faut s'en tenir au jugement si juste et si sensé du président de Thou, dont le témoignage impartial est d'autant plus considérable qu'il vient à la fois d'un contemporain bien informé et d'un ennemi de l'Espagnol :

« Elisabeth, reine d'Espagne, âgée de vingt-trois ans et enceinte, suivit de près son beau-fils. Elle mourut quelques mois après. Quelques-uns soupçonnèrent Phi-

Ha, père, ha, mary, double meurtrier infâme
Diray-je, ou bien heureux et l'enfant et la femme?
Certes, et le père est meschant et malheureux,
Et la femme et l'enfant, innocens, bienheureux.
Bien heureux est l'enfant qui n'a veu ung tel père,
Honoré, pour tombeau, du saint corps de sa mère,
Mort et ensevely avant que d'estre né,
Sur tous les innocens innocent fortuné;
Et, pour ne l'avoir veu, heureuse aussi la mère,
Car elle l'eut peu veoir, né, meurtri par son père,
Comme son fils aisné il avoit jà meurtry,
Heureuse n'estant plus femme d'un tel mary,
Heureuse voirement pourveu qu'en son absence
Ses frères protecteurs soyent de son innocence.

Trois furent ordonneurs de ce beau dernier mets,
Le Roy, son confesseur, et son Roï-Gomès [1];

lippe de l'avoir fait empoisonner, parce qu'il lui avoit fait un crime de la trop grande familiarité qu'elle avoit avec don Carlos. Il est néanmoins facile de se convaincre du contraire par la grande et sincère douleur que sa mort causa tant à la cour que dans toute l'Espagne. Le roi la pleura comme une femme qu'il aimoit très-tendrement, et les peuples la regrettèrent comme si le lien qui réunissoit les deux rois avoit été entièrement rompu; pour cette raison on lui avoit donné le nom d'Irène. »

1. L'imprimé, ici comme plus loin, donne toujours *Roï-Gomès*. De plus, la manchette qui se trouve ici a été atteinte par le couteau du relieur. Je rétablis en italique les lettres disparues : « Fray-V. de — *Fresne* —*da* Obis-*po* de — *Cuença*. — Ruy-*Go*mes — *de* Sylva principe d'Eboli. Le second est bien connu; quant au premier, c'est Bernardo (et non V) de Fresneda, qui accompagna Philippe II

Et si voulez, Messieurs, j'en conteray l'histoire
Pendant que l'ay encor' entière en la mémoire.
Don Carle, c'est ce fils unique et premier né,
Par ce roy parricide aussi empoisonné[1],

en Angleterre et fut nommé son confesseur à son retour. Il fut dix ans évêque de Cordoue et mourut archevêque de Saragosse, le 21 décembre 1577.

Teatro eclesiastico de las iglesias metropolitanas y cathedrales de los reynos de las dos Castillas, par Gil Gonzalez Davila, Madrid, 1645, in-folio, I, 485-7. Cuença est dans la Nouvelle-Castille.

1. C'est le prince d'Orange qui a le plus répandu cette accusation, en la comprenant dans sa Défense, qu'il publia le 13 décembre 1580, et qu'on peut voir recueillie dans Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, 1728, partie 1re, p. 390: « Celuy qui a espousé sa niepce ose me reprocher mon mariage, celuy, lequel, pour parvenir à un tel mariage, a cruellement meurtri sa femme, fille et sœur des rois de France, comme je sçay qu'on en a eu en France les informations... Mais il a eu dispense. De qui? Du pape de Rome, qui est un dieu en terre. Certes, c'est ce que je croy, car le Dieu du ciel ne l'auroit jamais accordée. Or, quel a été le fondement de cette terrestre-divine dispense? C'est qu'il ne falloit pas laisser un si beau royaume sans héritier, et voylà pourquoi a esté adjoint à ces horribles fautes précédentes un cruel parricide... afin que par ce moyen le pape eût en outre des dispenses d'un si exécrable inceste... Dom Charles n'étoit-il pas nostre seigneur futur et maistre présomptif? Et, si le père pouvoit alléguer contre son fils cause idoine de mort, estoit-ce point à nous qui y avions tant d'intérest plustôt à le juger qu'à trois ou quatre moynes ou inquisiteurs d'Espagne? Mais peut estre qu'il faisoit conscience de laisser pour héritier celuy qu'il savoit être né en mariage illégitime, d'autant que, du temps qu'il feignit d'espouser l'infante

Ne pouvant supporter l'insolente arrogance
De ce Roï-Gomès, nourri dès son enfance
Avec le roy, et pour ce aimé et anobly,
Avancé, agrandy, aiant mis en oubly,

de Portugal, mère de don Charles, il estoit marié à dona Isabella Osorio, etc. »

Il est probable que le prince d'Orange savoit à quoi s'en tenir sur le caractère de don Carlos, et que, malgré les espérances que conçurent de lui un moment les gens des Pays-Bas, il n'auroit pas plus voulu obéir au fils qu'au père, parce qu'il n'y a pas grande différence pour leurs sujets d'un fou furieux à un tyran. Mais, maintenant qu'il n'avoit plus à le craindre, il étoit de bonne guerre de ne pas charger sa mémoire. Seulement, malgré tout, il est certain maintenant que, si ce fils a été la croix vivante de son père, celui-ci ne l'a pas tué; sa mort lui a enlevé de bien graves inquiétudes, mais il n'y a pas directement ni volontairement aidé. L'emprisonnement de don Carlos, avec ses désespoirs et ses fureurs, d'autant plus grandes qu'elles étoient plus dans les habitudes de sa nature désordonnée, a pu avancer sa fin; mais le roi, qui ne pouvoit se soustraire à cette vérité que son fils seroit un monstre, ne vouloit et n'a fait autre chose que le rendre incapable de se nuire à lui-même comme de nuire à son père et au royaume, et le procès qu'on lui devoit faire et qui devint inutile par sa mort ne portoit que sur la question de le rendre légalement inhabile à succéder. Prescott avoit déjà bien indiqué et appuyé ces points de vue; depuis lui, les dépêches de M. de Forquevaulx, publiées par M. Louis Pâris, les travaux de M. Juste avoient mené la question plus loin. Elle vient d'être reprise et définitivement jugée dans un livre tout récent, *Don Carlos et Philippe II*, de M. Charles de Mouy, Paris, Didier, 1863, in-12. Tous les documents, tous les témoi-

La faveur l'aveuglant, sa première naissance;
Entrèrent l'ung et l'autre en picque et compitence,
Don Carle se fiant, jeune, sur sa grandeur,
Roï-Gomès, rusé, sur son sens et faveur ;
La faveur l'emporta, aiant en sa puissance
La volunté du roy, ses plaisirs, sa chevance.
Don Carle où il pouvoit le piquoit, bravageoit;
Roï-Gomès, plus fin, sourdement s'en vengeoit,
Le mectant peu à peu, à fin de s'en deffaire,
En mespris et desdaing et deffiance au père.
Petites ne sont point les passions des grans;
Plus grandes sont aussi les haines des parens.
Monsieur le confesseur se jecte à la traverse
Avec Roï-Gomès, et sur don Carle verse
Les fouldroians arrests de l'Inquisition,
Y astrignant le père en sa confession,
Fondant ce[1] préjugé sur certaines requestes
De ce prince courtois, et prières honnestes
Présentées au roy, requis[2] de maintes pars,

gnages, tous les raisonnements y sont réunis, éclairés, complétés les uns par les autres, de façon à ne plus laisser de doutes, et je n'en veux rien résumer ni reprendre ici pour y renvoyer le lecteur. J'ajouterai seulement, à propos du document si curieux relatif à l'opération qui fut faite à don Carlos enfant, à la suite d'une chute, que M. Guardia l'a récemment donné, avec un commentaire médical important, dans la *Gazette médicale*, n°s 3, 4 et 5 de janvier 1863. V. aussi Baschet, *Diplomatie vénitienne*, 1862, p. 244-53.

1. Imp. : se.

2. Ce *requis* se rapporte au prince don Carlos et non pas au roi.

Suspectes d'hérésie à ces prestres cafars,
Comme aussi la faveur par ce bon prince faicte
A Berghe et Montigny[1], les tenans de la secte,

1. Le marquis de Berghen, et Florence de Montmorency, seigneur de Montigny, frère cadet du comte de Horn, avoient été, en 1566, envoyés de Flandre à Madrid avec une mission pour le roi. Une fois en Espagne, ils n'en devoient plus sortir. D'abord retenus par toutes sortes d'apparences de bon accueil, ils furent vite de vrais prisonniers. Le 21 mai 1567, Berghen mourut d'une fièvre maligne, à laquelle il ne paroît pas que Philippe ait aidé autrement que par les inquiétudes et les promesses de départ, toujours inaccomplies et toujours renouvelées, au milieu desquelles Berghen s'est consumé. Quant à Montigny, il en devoit être autrement. Enfermé d'abord à Ségovie, en septembre 1567, à la suite du supplice de son frère, il fut ensuite envoyé à Simancas le 19 août 1571, et, après une courte maladie, il y mourut le 16 octobre. Il y fut enterré après des obsèques solemnelles. On ne pouvoit manquer de parler de poison. On sait aujourd'hui tous les détails de cette lugubre tragédie : Montigny, d'abord condamné par un tribunal secret à une exécution publique, mourut du supplice du garrot, après avoir eu de la clémence infinie du roi la gracieuse permission et l'ordre de faire un testament, qu'on ne vouloit pas même exécuter, mais à la condition que ce seroit le testament d'un malade, attendant la mort et prenant ses dernières dispositions. Ce dernier trait dépasse le garrot : c'est Tibère s'affublant du petit collet de Tartufe. Le royal paperassier n'avoit pas compté que ses archives secrètes seroient un jour ouvertes, et que, transportées à Simancas, ce seroit de là même où Montmorency avoit été assassiné que la vérité sortiroit pour venir au jour. (Prescott, livre III, ch. 6, t. II, p. 278-309.)

Au lieu de les ouyr les mettant en prison,
Et là, selon leurs loix, les tuant par poison.

En un si grand mespris que peut faire un tel prince,
Jeune et seul héritier de mainte grand'province ?
Il se mutine, il crie, il brave[1] ouvertement
Contre Roï-Gomès. Ce renard finement
Faict croire au roy, par luy mené comme une beste,
Que soubs son nom il brave et menace sa teste[2],
Et, par ce qu'il prenoit en son affliction
Et conseil de la royne et consolation,
Compatissant la bonne et courtoise princesse,
Comme telle et sa mère, à son deuil et destresse,
Ce paillard, pour venir à son intention,
Encores adjousta ceste suspition,
Que ceste privauté n'estoit chaste et honneste,
Qui aussitôt fut creu par cette sotte beste,
Si que de son seul fils, hélas, à l'appétit
De ces deux tyranneaux, à la mort consentit.

La royne, de la mort de ce prince offencée,
Et en son interest aussi interessée,
Convertit sa pitié en très-juste fureur,
Voyant si laschement assailly son honneur ;
Femme perdant l'honneur, rien de bon ne luy reste.
Elle va, elle vient, en un lieu ne s'arreste,
Et, maistresse n'estant de sa langue et ses yeux,
Enfin jecta ces cris, justement furieux :
« O Dieu, de qui fuïr on ne peult la présence,

1. Notre poëte l'emploie dans le sens neutre.
2. Le premier pronom se rapporte à Ruy Gomez et le second à Philippe II.

« Qui veois tout, qui sçais tout, tu sçais mon innocence;
« Tu sçais, car jusqu'au fond du cœur m'as esprouvé,
« Que n'ay mesmes pensé ce qu'ils ont controuvé,
« Et, comme tu le sçais, à toy aussi j'appelle
« De tous ces blasmes faux. O Dieu, prens ma querelle,
« Et, comme juste et Dieu, garde-moy de meschef,
« Et, comme tout puissant, fulmine sur leur chef.
« Permets moy, ô Seigneur, si bénissant ma couche,
« Il te plaist que d'un fils heureusement j'accouche,
« Comme aux signes l'on croit, que le puisse obliger,
« Quand il aura la force et l'aage, de venger,
« Sur ces deux tyranneaux de si grand vitupère,
« Et la mort de son frère et l'honneur de sa mère,
« Ou, si leur felonnie encor s'estendoit tant
« Qu'à luy et à moy mesme ils en feissent autant,
« Mes frères lors, avec la Noblesse de France,
« Facent, soubs ton adveu, de tous trois la vengeance,
« De mon fils et de moy viennent quérir les os,
« A nostre Sainct-Denis pour les mettre en repos. »
Ainsi souvent parla la dolente princesse,
Franche, dissimuler ne pouvant sa détresse.

Voians ces deux gallans, convaincus de leur tort,
Doubler leurs ennemis et dangers par un mort,
Tirèrent dextrement ces pleurs en conséquence
Et de ce félon roy la felonne sentence,
L'attirant peu à peu, ce qui leur fut aisé,
L'aiant meurtre sur meurtre à meurtrir disposé,
Couvrant d'un traistre ris sa cruauté superbe,
Et mordant en riant, ensuivant le proverbe
Qui par l'Espaigne court du comte de Chinchon[1],

1. Don Diego Fernando de Cabrera, comte de Chin-

Lors son grand chamberlan, festiné[1] de poison.

Je sçay bien que ce roy et ces deux bonnes bestes
Pour, subtils, destourner ce blasme de leurs testes,
Par un livre imprimé, qui longtemps a couru[2],

chon, majordome et favori du roi, l'un des ministres par lesquels Philippe II remplaça Antonio Perez (Mignet, p. 141). Prescott (I, 286) cite un comte de Cinchon comme alcade du château de Ségovie; est-ce le même? Dans le ridicule petit livret : *Le Patissier, de Madrigal en Espaigne, estimé estre don Carlos fils de Philippe*, qui a été imprimé deux fois en 1596, à Paris et à Poitiers, et que M. Fournier a très-bien montré n'être qu'une variante romanesque de l'histoire d'un des faux dom Sébastien (*Variétés historiques et littéraires*, t. II), le comte de Chinchon figure avec le prince d'Eboli (p. 34) comme ayant sauvé la vie de l'infant.

1. *Régalé*, ou *dépêché;* de *festin* ou de *festinare*.

2. Il ne faut jamais dire qu'un livre n'existe pas; mais « ce livre imprimé, qui longtemps a couru », dont notre auteur parle comme d'un livre spécialement consacré à la reine et aux causes de sa mort, et qui auroit été même écrit en espagnol, puisqu'on le traite plus loin de *Castillan discours*, a échappé à toutes mes recherches. Non-seulement je ne l'ai pas vu, mais aucun des auteurs que j'ai consultés, aucun de ceux intéressés à ces questions, que j'ai interrogés là-dessus, n'en a connaissance. Le prince d'Orange, dans son *Apologie*, croit au meurtre d'Elisabeth, mais il n'en donne pas de preuve, il dit seulement : « Comme je sçay qu'on en a eu en France les informations. » Il auroit eu la partie bien belle, s'il eût pu citer un livre officiel ou pouvant passer pour l'être.

Seroit-il question d'un livre général où ces affirmations se trouveroient à l'état d'incidence? Je ne crois pas que

L'ont à leur avantage autrement discouru,
La cause attribuant de la mort et disgrace
De la royne et à elle et à toute sa race.

ce soit la pensée de l'auteur du *Diogène*, qui paraît bien plutôt parler d'un ouvrage uniquement spécial. L'on pourroit plutôt penser que ce livre ne seroit que la supposition audacieuse d'un ennemi. Philippe II n'a pas tué sa femme, cela est certain; alors pourquoi auroit-il fait imprimer qu'elle était ladre et que sa mère l'avoit autorisé à la tuer? Mais un Flamand, qui veut exciter contre Philippe II toutes les haines, et qui trouve que contre lui toutes les armes sont bonnes, peut avoir inventé cette monstruosité, et, pour lui donner plus de cours et plus de créance, l'avoir écrite en espagnol sous une forme officielle : ce seroit alors une de ces plaquettes populaires qui se détruisent d'autant plus vite qu'elles ont plus de succès. On pourreit faire une liste de celles, connues par des allusions, qui n'ont pas été et ne seront peut-être jamais retrouvées. Combien plus doit-il y en avoir qui n'ont laissé aucune trace!

Enfin, ne seroit-ce pas plutôt l'ouvrage publié par un des médecins de la reine : *Relacion de la enfermedad y essequios funebres de la serenissima reyna de Espana, doña Ysabel de Valois, por Juan Lopez, catedratico del estudio de Madrid*, Madrid, 1569, in-folio. M. Prescott, qui le cite, nous apprend en même temps que la vente en fut interdite aussitôt après sa publication, ce qui en rend les exemplaires excessivement rares. L'analyse qu'en donne M. Prescott, ou, pour mieux dire, les conclusions qu'il en a tirées montrent que ce livre ne contient rien de semblable à ce que dit l'auteur du *Diogène*. Mais la circonstance de sa suppression permettroit peut-être de croire que c'est pourtant à lui qu'il est fait ici allusion. Pour la critique actuelle, il paroît en résulter que les médecins se sont trompés d'abord, et, sans voir qu'ils

Le conte est ridicule, et cependant à tort
Et la mère et l'enfant en souffrirent la mort.
C'est que les médecins de ce tyran barbare,

avoient affaire aux premiers désordres d'une grossesse pénible, ils ont traité la reine de façon à lui être plus nuisible qu'utile, et sa mort n'est peut-être même que le résultat bien involontaire de cette première erreur. Philippe II n'a pas vu cela dans le livre; il y a vu seulement qu'il y étoit question en détail de la maladie de sa femme, et, comme en tout il n'aimoit pas que le public sût rien de ses affaires, pour qu'on s'en occupât le moins possible, il a supprimé l'ouvrage, sans se douter qu'il y avoit là un témoignage dont à coup sûr il ne croyoit pas avoir besoin, puisque cette fois il étoit absolument innocent, aussi bien vis-à-vis de l'histoire que vis-à-vis de lui-même, et sans croire qu'il faisoit taire le témoin qui déposoit en sa faveur. Il cherchoit le silence sur une perte qui l'avoit accablé, et voilà tout. Mais pour ses ennemis cette suppression ou même la non-connoissance du livre avoit un tout autre sens. Il y a un livre espagnol sur la maladie de la reine, un livre de son médecin, par conséquent autorisé du roi, et voici ce qu'il y a dedans, c'est que la reine étoit lépreuse, qu'il l'a fait mourir à cause de cela, et même que c'est avec l'assentiment de sa mère. Se peut-il rien voir de plus invraisemblable, de plus monstrueux, et l'absurdité du prétexte n'est-elle pas la meilleure preuve qu'il a commis le crime, puisqu'il s'en fait défendre avec des raisons si pitoyables? Il suffit qu'un malveillant ait dit cela à l'oreille de quelques-uns, car il ne manque jamais de gens pour répéter avec fioritures ce dont ils ne savent rien pour paraître bien informés, et ils le font croire aux autres parce qu'ils le croient eux-mêmes. L'auteur du *Diogène* est peut-être un de ceux-là. Il seroit alors tout simple de ne pas trouver un ivre qui n'auroit jamais existé.

Aians en ceste dame apperçeu celle tare[1]
Pour laquelle il convient, à cause du danger,
Se sequestrer du monde et à part se loger,
De vos roys à la mère il envoye un message,
Pour, secret la priant, lui mander, comme sage
Et pour son interest, commun avec le leur,
Quel conseil il doibt prendre à ce nouveau malheur.
Ceste mère, d'entrée[2], au moins ce dict le conte,
Morne, froide, tremblant de despit et de honte,
Saisie, tressuant, veult et ne peult plorer,
Et, si tost qu'elle peult aulcunement parler,
D'un visage asseuré serenant son martire,
Faict sortir ung chascun et seule se retire,
Et, pour cacher secrette et decharger son mal,
Se meit dedans le lict, feignant se trouver mal.
Si tost elle ne veit la courtine tirée,
De souspirs, de sanglots et de larmes outrée,
Comme ung estang ouvert desbonde flots sur flots,
Elle ainsi ses souspirs, ses larmes et sanglots,
S'empeschans de sortir, ainsi qu'en une porte

Quoi qu'il en soit, j'ai proposé deux suppositions qui sont acceptables; c'est aux bibliographes espagnols, ou mieux encore, aux historiens du XVI[e] siècle en Belgique, qu'il appartient plus qu'à moi de dire le dernier mot sur cette petite question ; s'ils n'apportent pas le livre imprimé on sera forcé, faute de mieux, de s'en tenir à la seconde des deux hypothèses.

1. C'est-à-dire la lèpre. Elle étoit déjà presque entièrement disparue, mais son souvenir est resté longtemps vivant et plein d'horreur, et, comme injure, c'étoit la plus sanglante et la plus perfide, parce qu'on la croyoit facilement.

2. Au premier moment.

Un grand peuple pressé qui à la foule sorte.
Lasse enfin de pleurer et ne pouvant dormir,
Se prit en elle mesme à ainsi discourir :
« Hélas! seroit-il bien, ô bon Dieu, veritable
« Ce qu'on m'annonce icy? Non, ce n'est qu'une fable,
« Et n'est de maintenant, non, que je m'aperçeois
« Que cest ambitieux en veult au nom françois,
« Que par nostre descry cest estat il abbaye[1];
« Mais aussi cependant, si c'estoit chose vraye
« Nous sommes ruinez; si elle l'est aussy,
« Quelques-uns d'entre nous s'en sentiront icy,
« Ce qui n'est, grâce à Dieu. Aussi quelle folie
« Le mande[r], s'il n'est vray, et, las, s'il le publie,
« Despit de n'estre creu de ceste fourbe, affin
« De la faire servir à quelque sien dessein,
« L'ambassadeur est là, qui s'en donnera garde
« Et s'y opposera. Mais, las, s'il se hasarde
« De la nous renvoyer; ou, pour cacher son jeu,
« S'il la serre en ung cloistre ou en quelque autre lieu,
« Ores que saine, affin de prendre une autre femme,
« La chargeant, et nous tous en elle, de diffame.

1. *Aboyer*, dans la langue de la vénerie, s'emploie au sens actif et prend un régime direct. On remarquera la forme en *ai*, qui donne la vraie prononciation de l'ancien *oi*, qui y correspondoit complétement ; ils ne se sont distingués l'un de l'autre que par l'introduction de l'imprimerie, qui, en répandant la lecture, a amené à chercher à prononcer comme on écrivoit, et à prononcer différemment ce qui ne s'orthographioit pas de même. Le son *oi* en est une preuve, il est moderne dans la langue ; auparavant, il avoit d'un côté le son *ai*, *ei*, *è* ; de l'autre, le son *ouè*.

« Certes, s'il la nous cache, il se rendra suspect ;
« Mais si, sans la cacher, ce mal ord et infect
« Il luy a faict donner en quelque medecine,
« Comme prendre il se peult au hanter par l'aleine[1],
« Ha, je n'en parle plus ; s'il se peult, s'en est faict ;
« Ce meschant, en ce poinct nous chargeant, s'en de-
[faict.

Fichée là dessus, fait porter à[2] escripre ;
Tremblante, prend la plume, et, ne sachant que dire,
Morne pense ung long temps, veut escrire et ne peut ;
Ores brave ce traistre, ores pleurant se teut,
Sa fille regrettant, ainsi abandonnée
Loing et à tel mary, et sa rage effrenée.
Mais quoy ? Tenant pour vray, certain et resolu
Ce qu'a mandé ce roy, s'il l'a ainsi voulu,
Le mourir à sa fille à plus d'honneur et grâce
Repute que, trainant et descriant sa race,
Retroubler cest estat, desjà assez troublé
Et presque soubs le fais des discords accablé,
Rendant par ce defaut des Valois, si notable,
Aux princes plus prochains le sceptre débatable.
En fin la pauvre mère, avec pleurs et remord,

1. La rime de *médecine* avec *haleine* est certainement peu exacte, mais, comme elle peut exister dans la prononciation populaire, il n'y a pas lieu de croire à une lacune du texte. En effet, ne trouve-t-on pas dans Molière : « Par ma fi, monsieur, ceti-ci fera justement ce qu'ant fait les autres. Je pense que ce sera queussi-queumi, et la meilleure *médeçaine* que l'on pourroit bailler à votre fille, ce seroit, selon moi, un biau et bon mari, pour qui alle eût de l'amiquié. » (*Le Médecin malgré lui*, acte II, scène 2.)

2. Dans le sens de *de quoi*.

De deux maux prend le moindre, et conclud à la mort.
Ainsi, executant la sentence donnée,
Le roy confesse avoir sa femme empoisonnée.
Voilà, bref, ce qu'en dict ce castillan discours,
Par ces estats, moulé[1], qui long temps a eu cours,
Et, bien qu'il soit tout faulx, voyez quel artifice
Pour, aux despens d'autruy, assouvir sa[2] malice
Et de l'inceste faux l'imposture couvrir,
Qui la vray'cause fut de la faire mourir.

Morte elle est cependant, la povre creature,
Ensevelie, hélas! en si sale imposture;
Elle est morte, et le roy se piafe trionfant;
Insolent parricide et d'elle et de l'enfant,
Foule aux pieds leur honneur, et par nouvelle femme
Et leurs enfans nouveaulx, ces deux filles diffame;
Car, morte, pour inceste[3] il ne peut maintenir
La mère, et elles deux legitimes tenir;
Et, si c'est, comme il dict, pour ung mal qui s'attache[4],
Pour Dieu, qui en vouldra avecque ceste tache?
Vray est que pour ung temps de loing les monstrera,
Et maints princes et vous mesmes en leurera,
Les apastans, et vous, d'espoir de mariage
Pour servir à ses fins; mais, venues en aage,
S'il vit, avec la mère espousées seront[5];

1. C'est-à-dire *imprimé*.
2. Imp.: se.
3. Adultère.
4. Qui se communique.
5. Il leur fera partager le sort de leur mère, il les traitera comme il a fait d'elle. Non-seulement les deux filles

S'il meurt, ses heritiers de mesmes en feront,
Tirans ung aultre arrest de vostre Royne-Mère,
Si l'histoire[1] dit vray, pour fuir vitupère.

Mais qu'est-ce que ce diable encharné[2] n'a osé,
Avec ses deux Satans, Roï-Gomès rusé
Et rusé confesseur, quand il s'est defaict mesme,
Alors qu'il a voulu, du roy Charles neufviesme[3],
Dont vostre roy aussi ne se doibt tenir seur
Que d'autant[4] qu'il s'en sert et craint son successeur[5].

d'Elisabeth de Valois lui survécurent, mais toutes deux furent mariées d'une façon illustre. La cadette, Catherine-Michelle, épousa le fameux duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier, fils d'Emmanuel-Philibert et père de Victor-Amédée Ier. L'aînée, plus célèbre, est la célèbre archiduchesse Claire-Eugénie, femme de l'archiduc Albert d'Autriche et gouvernante des Pays-Bas. On en connoît plusieurs beaux portraits peints par Rubens.

1. Le récit qui vient d'être analysé.

2. Nous disons *incarné*.

3. Notre poëte semble croire ou veut faire croire que Charles IX n'étoit mort que pour avoir été empoisonné par Philippe II. Si l'on n'avoit que ce crime à lui reprocher, son procès ne seroit pas long. Charles IX, qui avoit abusé de toutes les fatigues corporelles, étoit devenu phthisique, et, à la fin, les remords de la Saint-Barthélemy activant les ravages de sa constitution, il a très-bien pu avoir tout naturellement cette dernière crise dans laquelle on a dit que le sang lui sortoit par tous les pores, ce qui doit être ramené aux sueurs rosées qui sont une des dernières phases de la phthisie.

4. Surtout par les raisons que.

5. Il ne faut pas dans *il* comprendre Henri III, mais

Y a il crocheteur si lasche de courage
Qui voulust endurer un moindre tel outrage?
Y a il poule, à qui vous touchiez un poulet,
Qui d'ailes et de bec ne vous saute au colet?
Et vous, roynes et roys, souffrez en vostre face
Ces grands torts faicts à vous et toute vostre race.
Moins vous resisterez, plus il insistera;
Plus le craindrez, et moins il vous respectera.
Prevenez ce bourreau de voz honneurs et vie,
Avant que de leur fin sa rage ait assouvie.
Contre un impitoyable et felon ennemy,
Tel que ce Castillan, ne faut faire à demy.
Vous voulez, vous n'osez, vous frappez par derrière,
Feignant que ce n'est vous, s'il se tourne en arrière.
Pour à bon escient, c'est trop peu dès meshuy,
Et c'est trop cependant, pour se jouer de luy;
Certes, ce trop est peu pour luy nuire et l'abatre,
Et ce peu est assez pour un jour vous combatre.
Prevenez ce bourreau de voz vie et honneur,
Tyran de voz subjects ains qu'en estre seigneur.
Vous ne pourriez jamais plus à propos le prendre
Qu'engagé comme il est en Portugal et Flandre,
Flandre, qu'il ne tient plus, povret, que par un bout;
Donnez luy sus les doigtz, il vous laschera tout,
Car, si de ce tyran tant craignez la disgrace,
Consentez seulement que Monseigneur le face[1];
Ne voulant, lé pouvant par un seul consentir[2],

Philippe II, n'épargnant Henri III que parce qu'il s'en sert, et aimant par là mieux avoir affaire à lui qu'à son successeur, dont il ne peut se croire aussi sûr.

1. Permettez au duc d'Anjou de le faire.

2. En vous contentant seulement de consentir.

Vous pourriez bien, un jour, tard vous en repentir;
Ne refusez donc point conqueste si certaine.
Aussi bien il n'y pert que l'argent et la peine,
De faict, depuis quinze ans[1] que il a advancé,
Que d'estre des deux tiers honteusement chassé
Par peu de gens, mais fors de droict et de courage.
Que feront-ils, vainqueurs, aiant cest advantage?
Il gagneroit plus tost les païs d'oultremer,
Desquels dominateur vain il se faict nommer[2].
Son duc d'Alve y sut-il[3] qu'une des moindres prendre
De cent villes[4], d'accord de très bien se deffendre?
Qu'il conte un peu combien Mastric luy a cousté,
Où toutes fois encor' il seroit arresté[5],
Car de ce qu'il falloit on l'eust bien secourue
Sans la division en Flandre survenue.

1. Ces quinze ans, pris en remontant depuis 1581, nous reportent à 1566 ou plutôt à 1565. C'est en effet dans cette dernière année que le cardinal de Granvelle cessa d'être le représentant de Philippe II aux Pays-Bas, et, au mois de novembre, à Bruxelles, sortit d'une réunion des nobles flamands le fameux *Compromis*, qui fut le point de départ de l'indépendance.

2. Par allusion aux possessions espagnoles dans les deux Indes.

3. Imp. : fut-il, ce qui pourroit se comprendre; y alla-t-il.

4. Peut-être Mons, pris par le duc d'Albe en personne en 1572, *Guerra di Fiandra*, dal Campana, 1602, 4°, p. 90-4.

5. Il ne s'agit plus ici du duc d'Albe, mais de Philippe II. Ce n'est pas en effet le duc d'Albe, mais le duc de Parme, qui fit le siége de Maestricht en 1579 et finit par la prendre. V. Grotius, Strada, Campana, Bentivoglio, etc.

Prenant le Portugal, soy mesme il s'y est pris,
Et devroit desirer ne l'avoir entrepris;
Ce luy est un subject d'argent et temps despendre
Sans proffit, ne pouvant les cœurs des hommes prendre;
Sa superbe et l'espoir[1] du secours estranger
L'empescheront tousjours de ferme s'y loger,
Et, si les Portugais conservent bien leurs isles[2],
Ses Indes luy seront et le reste inutilles,
Ne fût-ce qu'accordant et retraicte et suport
Aux Bretons et Normans et autres gens du Nort,
Pour là, seurs, agueter ses flottes revenantes
Et mesme conquerir ses conquestes tenantes.
Qu'on luy oste, sans plus, sa flotte pour un an,
Le voilà, sans respit, miserable au saffran[3],

1. Pour les Portugais.

2. Lorsque, après sa défaite, dom Antoine, forcé de quitter le Portugal, fut venu demander des secours en France, ce fut aux Tercères, dont les habitants étoient pour lui, qu'il se rendit avec soixante vaisseaux et les six mille hommes de M. de Strozzi. Cette flotte fut détruite par le marquis de Sainte-Croix, le 26 juillet 1561, en vue de l'île Saint-Michel. L'auteur de notre pièce ne le savoit certainement pas quand il écrivoit.

3. Le jaune est bien connu comme la couleur des banqueroutiers : « Le pauvre homme par justice fut condamné à payer les estoffes de tous ses chalans et de présent en est au saphran. » Rabelais, liv. IV, chap. LII. Du temps de Boileau, leur bonnet étoit vert, témoin ce passage de la première satire :

> Ou que d'un bonnet vert le salutaire affront
> Flétrisse les lauriers qui lui couvrent le front;

il l'étoit même déjà du temps de Rabelais. Voyez l'article *Bonnet vert* dans Denisart, *Collection de décisions*, éd. de

Car ce qu'il brave tant et par soubs main complotte,
Et tant s'avance, c'est en vertu de la flotte[1];
Il doibt trop plus que vous, et, n'estoit ce recours,
N'auroit d'homme vivant ni credict ne secours.
L'intrade[2] de Milan, de Naples, de Sicille,
S'emploie à les garder, et n'en a croix ne pile.
L'Espagne ne souloit que luy rendre bien peu,
Fors que depuis quinze ans, qu'il a dextrement sçeu,
Pour trois ans, disoit-il, et en besoing extresme,
Pour Flandre réunir, surcharger du dixiesme,
Dixiesme qui a fait la Flandre revolter;
L'Espagne crie aussi, preste à s'en exempter.
Ainsi, tyran public, par guerre, par rapine,
Ung chascun ruïnant, soy mesme se ruïne.

Dieu juste permettra, je m'en tiens asseuré,
Comme il mesure autruy, qu'il sera mesuré.
Il veult, ambitieus, tous ses voisins soubz mettre;
S'il vit, il n'aura coin pour à l'abry se mectre;
S'il meurt, ses heritiers, petis enfans encor',
Et avecque leurs sœurs tomberont en discor,
Et avec leurs voisins, redemandans l'outrage
Par leur père à eux faict laissé par heritage;
S'ils veulent satisfaire[3], assez n'auront de quoy;
S'ils veulent contester, taire on les fera coy,
N'ayans l'age, le sens, la force, la créance

1784, in-4°, t. III, 632-3, et surtout celui du *Dictionnaire des Arrêts*, de Pierre-Jacques Brillon, Paris, 1727, in-folio, p. 951.

1. Nous exprimerions aujourd'hui la même idée par le mot de marine.

2. Les revenus, les impôts.

3. Payer les dettes de l'Espagne.

Pour faire à tant d'assaux ensemble resistance.
Cependant, quoy que telle en soit la vérité,
Si est il, ô malheur, de vous tant redoubté
Qu'à son nom seulement le plus fier de vous tremble,
Et plus que cent Cesars formidable vous semble.
Il est bien grand seigneur, mais d'estats divisez,
Conquerant et sur vous, si ne vous opposez.
Voz peurs le font vaillant et voz folies sage;
Il donne, vous jettez; voz fautes il mesnage;
Mais qu'a il jamais faict digne de si grand peur?
Qu'a il oncq exploicté que par son or trompeur?
Voz forces, à Dunkercke et Sainct Quentin[1] bifées,
Sont du comte d'Egmont, non de luy, les trophées,
Qu'ingrat, pour recompense, après il feit mourir[2],
De soy, riens que par or, n'aïant peu conquerir.
De ce sien or guerrier occupez luy la source,
Comme aisément ferez, le voilà sans ressource.
Dieu, aïant en horreur un roy si inhumain,
Vous y ouvre la porte et conduict par la main.

1. La bataille de Saint-Quentin est du 9 août 1557. Dans le chapitre VII du premier livre de son *History of Philip the second*, M. Prescott a présenté le tableau des péripéties de l'affaire, sans prétendre remplacer le récit détaillé des Mémoires de Coligny. A la suite de la prise de Calais par le duc de Guise, 2 janvier 1557, qui répara le mauvais effet du désastre, le maréchal de Termes prit et ruina la ville de Dunkerque, mais il fut arrêté dans ses succès par la défaite de Gravelines; c'est celle à laquelle notre poëte fait allusion en parlant de Dunkerque. Prescott, II, 217, a indiqué dans une note les différents récits de cette bataille, qui sont loin de s'accorder dans les détails.

2. L'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes est du 5 juin 1568.

Quoy? Fuirez-vous de Dieu faveur si grande et proche,
A vous mesmes cruels? Quel regret, quel reproche
Vous en aurez ung jour? Quoy? Auroit bien la peur
Lieu en si noble sang? Son père l'Empereur,
Plus guerrier, plus puissant, essaya sa puissance,
Et de tous ses voisins, plus d'une fois, sur France;
Mais qu'en rapporta il que perte et honte en fin,
Se retirant chassé par armes ou par fain?
Et si n'estoient pourtant lors voz François encore
Mutinés, aguerris, armez comme ils sont ores.

Quoy? ung petit soldat, Ernand de Cordova[1],

1. A la suite du soulèvement excité par Aben Farax, le teinturier de Grenade, qui faillit s'emparer de la ville dans la nuit du 26 décembre 1568, les Morisques, ainsi entrés en rébellion contre Philippe II, élirent un roi pour les commander. C'est ce roi que l'auteur du *Diogène* appelle Fernand de Cordova. Il s'appeloit en espagnol don Fernando de Valor, du nom de ses parents, la puissante famille des Valoris, du village de Beznar, et descendoit en ligne directe des Beni-Umeyyah, qui pendant près de quatre siècles avoient occupé le trône du royaume de Cordoue : c'est à cause de cela qu'il est ici appelé Fernand de Cordoue. Il avoit vingt-deux ans et ne paroît pas avoir été soldat. Son nom arabe étoit Muley-Mohammed Aben-Humeya. Il fut traîtreusement assassiné par un des siens, le 4 octobre 1569, fin naturelle des péripéties d'un règne éphémère qui, comme toute cette guerre des Morisques, égale et dépasse, comme il arrive si souvent à des faits de l'histoire, tous les romans qu'on peut inventer (Prescott, III, 38-152). Une des lettres par laquelle un des meneurs des Maures de l'Albaycin de Grenade appeloit à leur secours les Maures d'Afrique tomba,

Les Morisques, despit, contre luy souleva,
Et, sans ce qu'un bacha, secret pensionaire,
L'avertit du dessein de ce sien adversaire,
Qui estoit d'obtenir armes et quelques chefs
Du Grand-Seigneur, et sans qu'aussi, pour tels mes-[chefs
Eviter, ce bacha luy manda de soustraire
Aux Morisques partout tous leurs bastons de guerre,
Ce qu'il feit dextrement en unc seule nuict,
Ils l'eussent sans ressource au dernier point reduict;
Encore, ainsi sans chefs et sans armes, reduire
Qu'au bout de trente mois ne les peult, sans séduire,
N'osant, pour les forcer, armer sa nation
En grand nombre, y craignant autre sedition,
Tant il sçait odieuse estre sa tyrannie[1].

De faict, aux Portugais si secours on ne nie,
Et qu'en plage ou en port y descende une fois
Nombre, tant soit petit, de courageus François,
Vous verrez soulever jusqu'aux enfans et femmes

avant le soulèvement, entre les mains du marquis de Montejar (*Ibidem*, 33).

1. Sur cette douloureuse guerre des Morisques, aussi barbare et monstrueuse dans ses effets que stupide dans ses desseins, dont la folie n'a été égalée que par la ruine qui en a été la juste conséquence pour l'Espagne, nous ne pouvons ici que renvoyer aux auteurs qui en ont traité spécialement aux *Guerras civiles de Grenada*, de Ginès Perez de Hita, 1596, 1604; à la *Guerra de Grenada*, de Diego Hurtado de Mendoza, 1610; à la *Rebelion de Grenada*, par Luis del Marmol, 1600; et, de nos jours, au second volume de l'*Histoire des Arabes d'Espagne*, par M. de Circourt, et au livre V de Prescott.

Et poursuivre fuïans tous ces tyrans infames.
L'orage, un coup levé, l'Espagne embrasera
Et à Milan, Sicile et Naples passera,
Qui n'attendent, craintifs, qu'occasion semblable
De s'affranchir du joug de ce roy miserable.
Si Monsieur[1], d'autre part, marche doresnavant,
Ce qui reste à gaigner luy viendra au devant.

Ainsi de toutes parts de ce tyran la crainte,
Estant, par ces supports, en ses subjects estaincte,
Et le temps arrivé qu'ils ont tant souhaicté,
Il sera pour jamais d'un chascun rejecté.
Souffrirez-vous, François, qu'en occasion telle
D'autre, à vostre refus, le secours on appelle?
Craignez-vous le tyran qui crainct tant d'ennemis?
Craignez-vous le meurtrier de tant de vos amis?
Craignez-vous cil qui est aux hommes execrable,
Qui, seulement veuillez le, et le voilà vaincu,
De mille torts sur torts en son cœur convaincu,
Qui n'a force, valeur, mérite ne courage,
Que trahison, poison, et l'or, dont il fait rage,
Vous qui surabondez de ce qui lui default,
Hormis cest or vainqueur qu'arracher il luy fault
Pour rendre de tous poincts la France bien heurée,
Et ce cerf aux abbois, et en faire curée?
La France, quoy qu'on die, est pleine en toutes pars
De poudres, de vaisseaux, d'armes et de soudars;
Vous crevez de moïens seulement qu'on s'efforce.
Le droict et le cœur sont les deux tiers de la force:
De droict, vous le voyez par ce peu qu'en ay dict;

1. Le duc d'Anjou.

De cœur, vous en avez, sans braver, à credict.
Au reste, ce qu'il fault pour demener la guerre,
Les aultres nations chez vous les viennent querre;
Les Castillans se sont de conquestes comblez
Par voz toilles, voz draps, quincaillerie et bleds,
Emploians maintenant la richesse, conquise
Par vos propres moïens, pour vous mettre en chemise[1]
Mais, sages, remploians ces vostres grands moïens,
Revendiquez sur eux ces conquestes et biens,
A quoy sont suffisans les soldats, qui vous nuisent,
Soubs des chefs aguerris qui sages les conduisent,
Et, santé et repos à France ainsi rendans,
Heureux proffiterez et dehors et dedans.

On m'a dict que d'aucuns, ou transportez de rage
Ou passion privée, ou, comme on croit, du gage
Secret de l'Espagnol, ne pouvant résister
A si vifs arguments, ont, pour le roy flatter
Et s'aider du delay, car c'est un tour de maistre,
Ne la pouvant gagner, la partie remettre,
Dict qu'à la vérité il y a grand'raison,
Mais qu'il fault qu'il attende à une autre saison,
Que le roy espagnol, mal sain et chargé d'age,
De ne vivre longtemps donne certain presage,
Que le vostre, attendant cette commodité,
Doibt establir chez luy la paix et la seurté,

1. Souvenir du fameux quatrain:

François premier prédit ce point,
Que ceux de la maison de Guise
Mettroient ses enfans en pourpoint
Et son pauvre peuple en chemise.

Affin, qu'occasion survenant d'entreprendre,
Préparé, puisse tout pour soy luy mesme prendre,
Son frère non devant, ny autre, avantager,
Chez soy mal asseuré, pour d'eux n'estre en danger.
Hypocrite conseil, car jamais homme sage
Ne fonda sur la mort d'aultruy son advantage;
De mort, à tous certaine, incertain est le jour;
Incertain est aussi l'effect de ce discour.
Par quoy, si vostre roy ne s'attend d'entreprendre
Que mourant l'Espagnol, il pourroit tant attendre,
Le souffrant prosperer, qu'estant son prisonnier,
Se plaindroit de mort n'estre ou armé le premier.
Qui ne veult, quand il peut, merite qu'il ne puisse
Lors que plus il vouldroit, et que Dieu le punisse.
Veuillez doncq, grace à Dieu, puisque vous le pouvez,
Et du ciel liberal ces offres ne fuyez.

De moïens et de gens France est autant fertile,
Malheur qu'on ne s'en sert, qu'Espagne en est sterile.
Si eussiez emploïé la disme[1] de vos morts,
Je fremy quand j'y pense, en voz civils discords,
Au nouveau monde eussiez, outre les grans conquestes
Amené à la foy cent millions de bestes.
Dieu redemandera ces grand' pertes de vous,
Et desjà signes grans on veoit de son courous,
Car, estans obstinez à dehors n'entreprendre,
Il vous laisse dedans l'un à l'autre se prendre,
Comme chiens enragez, par guerres, trahisons,

1. La dixième partie. Nous avons conservé une application de la dîme ancienne dans le décime de guerre des temps modernes.

Et, tout consideré, sans bien grandes raisons,
Si qu'on ne veoit sans plus voz plaines[1], jadis vertes,
Blanchissantes, des os de voz morts recouvertes,
Hideuses voz citez, mais pareille achoison
Funeste, mesme en paix, la royale maison[2].
Combien diroit le roy, les âmes genereuses
De quelque Maugiron, Sainct-Megrin, plus heureuses,
De Schomberch, Riberac[3] et d'autres, qu'il verra

1. Imp. : pleines.

2. La maison du roi, la *cour* elle-même.

3. Notre auteur semble confondre un peu les événements; tous les seigneurs cités ici ensemble ne sont pas tombés au duel des Tournelles, le premier où les *seconds* se soient battus. En renvoyant au *Théâtre d'honneur* de Vulson de la Colombière (1648, in-folio, t. I, 474-8) pour les détails, il suffira de quelques extraits de L'Estoile pour bien rappeler la vérité :

« Le dimanche 27 avril (1578), pour démêler une légère querelle, née du jour précédent en la cour du Louvre, entre Quelus (*Jacques de Levy, sieur de Caylus*), l'un des mignons, et le jeune Antragues, appelé Antraguet (*Charles de Balzac, sieur de Dunes, frère de François d'Entragues*), favory de la maison de Guise; ledit Quelus avec Maugiron (*François de Maugiron*), et Livarot (*Jean Darces de Livarot*) et Antraguet avec Riberac (*François d'Aydie, vicomte de Riberac*) et le jeune Schomberg (*Georges de Schomberg*), se trouvèrent, dès cinq heures du matin, au Marché aux chevaux, anciennement les Tournelles, près la Bastille Saint-Antoine, et là combattirent si furieusement, que le beau Maugiron et Schomberg demeurèrent morts sur la place. Riberac mourut le lendemain; Livarot, d'un grand coup qu'il eut sur la tête, fut six semaines malade et réchappa; Antraguet n'eut qu'une égratignure; Quelus, auteur de la noise, de dix-neuf coups qu'il reçut, languit

S'entretuer chez luy, qui n'y remediera,
Changées, loing d'icy, en gloires eternelles,

trente-trois jours et mourut le 29 may en l'hôtel de Boissy, où il fut porté du champ de combat, comme bien plus amy et plus voisin... Notre maître Poncet dit en la chaire qu'il falloit traîner à la voirie Maugiron, qui expira en reniant, et ses compagnons. Nonobstant lesquelles remontrances le roy l'honora, luy et les autres, de superbes convois et sépulchres de princes.» (L'Estoile, édition Petitot, I, 167-8.) — M. de Cambis, dans le mémoire précédemment cité (page 21, à la note), fait remarquer, p. 102, que la chambre où mourut Caylus, à l'hôtel de Boissy, rue Saint-Antoine, « forme à présent le chœur des Filles de la Visitation », dont l'église est aujourd'hui affectée à l'exercice du culte protestant. Riberac fut porté à l'hôtel de Guise, au coin de la rue du Petit-Musc. (De Thou, liv. LXVI).

Voici maintenant ce qui se rapporte à Saint-Mégrin :

« Le lundi 21 juillet (1578), Saint-Mégrin (*Paul Stuert de Caussade, comte de Saint-Mégrin*), gentilhomme bourdelois, jeune, riche et de bon port, l'un des mignons fraizés du roy, sortant, à onze heures du soir, du Louvre, où étoit le roy, en la même rue du Louvre, vers la rue Saint-Honoré, fut chargé de coups d'épées et de pistolets par vingt ou trente hommes, qui le laissèrent mort sur le pavé, comme aussi mourut-il le jour suivant, et fut merveille comment il put tant vivre, étant atteint de trente-quatre ou trente-cinq coups mortels. Le roy fit porter son corps mort au logis de Boissy, près la Bastille, où étoit mort Quelus, son compagnon. Il fut enterré à Saint-Paul, avec pareille pompe que Quelus et Maugiron y avoient été enterrés auparavant. » (L'Estoile, édit. Petitot, I, 172.) « Si bien, comme dit Anquetil dans son *Es-*

Que jettées ainsi, sans propos, aux Tournelles,
Et, au lieu qu'on les veoit en temple obscur juchez,

prit de la Ligue (1818, II, 41), que, quand on en vouloit à un favori, le proverbe étoit : Je le ferai tailler en marbre comme les autres. »

Bonfons, qui donne les « epitafeaus recherchez » mis devant et derrière leurs tombeaux, ne décrit que celui de Maugiron, comme étant « de marbre noir magnifiquement élaboré ; autour d'iceluy sont les armes du défunt et autres figures de bronze. Au-dessus est élevée son effigie, ainsi qu'un gentilhomme à genoux, représentant le vif. » Les autres tombeaux qui lui faisoient pendant devoient être dans le même goût. En tout cas, ils ne subsistèrent pas longtemps :

« Le 2 janvier (1589) le peuple, continuant ses furies et insolences, auxquelles les animoient leurs curés et prédicateurs, abbatit les sépulchres et figures de marbre que le roy avoit fait ériger auprès du grand autel de l'église de Saint-Paul, à Paris, pour Saint-Maigrin, Quelus et Maugiron, ses mignons ; disans qu'il n'appartenoit pas à ces meschans, morts en reniant Dieu, sangsues du peuple et mignons du tyran, d'avoir si braves monuments et si superbes en l'église de Dieu, et que leurs corps n'étoient dignes d'autre parement que d'un gibet. » (L'Estoile, éd. Petitot, I, 380.) Il ne faut, du reste, pas faire de doute que, dans un voyage à Paris, l'auteur du *Diogène* n'ait vu les tombeaux eux-mêmes ; l'expression de *temple obscur*, très-justement appliquée à Saint-Paul, dont Piganiol (XV, 156) dit que les voûtes en sont basses et les jours mal entendus, ce qui la rend sombre et triste, celle de *juchez*, très-conforme à la situation des statues agenouillées sur des sarcophages élevés au-dessus de terre, sont de la plus parfaite justesse.

En même temps, puisque l'occasion s'en présente, je

Fletris d'epitafeaus de subjects recherchez,

demanderai de faire encore deux remarques à propos de ces tombeaux.

M. Albert Lenoir a montré autrefois au Comité des monuments (séance du 12 avril 1843, *Bulletin archéologique*, II, 575) un dessin, sur parchemin et très-soigné, qu'il donne comme celui de Saint-Mégrin, représenté en costume militaire, agenouillé et priant sur son tombeau, avec, sur la tablette horizontale de marbre noir destinée à porter l'épitaphe, cette indication : « Pour escrire, graver et dore[r] ce qu'il plaisra comander. » Derrière ce dessin est écrit : « Paraphé par les notaires soubs signez *ne varietur*, suyvant le marché passé entre madame de Chasse (?) et Germain Pillon, par devant les dits notaires, ce mercredy dix huictiesme jour de may, l'an mil cinq cent quatre vingz et huict : Monchevelle, Desguatrevoulx (Quatrevaulx ?). » M. Albert Lenoir ne disant pas sur quoi il se fonde pour attribuer ce projet de tombeau à celui de Saint-Mégrin, on peut se demander si c'est bien à lui qu'il se rapporte. Outre qu'il seroit bon de rechercher ce que lui pouvoit être madame de Chasse ou de Chassé, il paroît peu vraisemblable que le marché d'un tombeau, dont Bonfons parle comme existant avant 1589, ne fût passé qu'en mai 1588, et cela étant, qu'il fût achevé et posé avant la fin de l'année, ce qui seroit assuré, puisqu'il fut détruit le 2 janvier 1589. Ce ne peut pas être non plus un projet de réédification, puisque le tombeau de Saint-Mégrin existoit encore à la date du marché, et ce seroit se hasarder beaucoup que d'affirmer qu'il y a erreur dans les dates. Sur un autre point, l'indication que ce dessin sur parchemin est très-soigné, me porteroit à croire qu'il n'est pas de la main de Pilon. Un dessin de ce genre à cette époque est d'une plume très-nette et lavé avec une légèreté toute particulière, qui excluent la main d'un sculpteur, et accusent celle d'un peintre. C'é-

Veoir s'eslever au ciel, par rangs, sur mausolées,

toit au reste assez l'habitude que les peintres et les architectes donnassent le patron des ouvrages de sculpture, à la façon de Du Cerceau dans son livre des tombeaux; c'est par l'exécution que le sculpteur devenoit l'auteur de son œuvre. Quoi qu'il en soit, et si ce dessin se rapporte au tombeau de Saint-Mégrin, il est certain, soit à cause de la mort de Pilon, arrivée en 1590, soit pour toute autre cause, que le tombeau ne fut pas plus rétabli que ceux de Caylus et de Maugiron. Les historiens de Paris, au XVII[e] siècle, en parlent tous comme ayant existé, mais n'existant plus.

C'est ce qui rend d'autant plus invraisemblable une bizarre assertion de M. de Courchamp, dans ses Mémoires apocryphes de la marquise de Créquy (IX, 126) :

« Le roi Henri III avoit fait sculpter sur le mausolée de son favori, le jeune Hyacinthe de Maugiron, une touffe de jacinthes avec ce vers de sa façon, qui est d'une correction parfaite :

Des regrets d'Appollo triste et doux monument.

Ce fut l'archevêque de Paris, M. de Noailles, qui fit enlever ce petit bas-relief... Cette allégorie païenne avec le nom d'Apollon se trouvoit encore sur le même tombeau, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. C'étoit dans la grande chapelle à droite, en face de l'hotel (*sic*) de la Vierge. » Tout cela est fort douteux, à ce point même que cela cesse de l'être, mais d'autre façon. Car il faudroit d'abord, pour que M. de Noailles eût fait enlever un bas-relief à un tombeau de Saint-Paul, que ce tombeau existât au XVIII[e] siècle et n'eût pas été détruit au XVI[e] sans avoir été rétabli; ensuite que Maugiron eût eu un second tombeau à Saint-Germain-l'Auxerrois, ce dont je ne trouve pas de traces; que Maugiron s'appelât Hyacinthe; que nous ne sachions pas par Bonfons que les tombeaux

De gestes martiaux leurs gloires cizelées,

n'avoient que des inscriptions latines, et enfin que ce vers unique, chose bizarre pour une inscription de tombeau, et attribué à Henri III, ne sentît pas à ce degré le temps de Clotilde de Surville beaucoup plutôt que le voisinage de Ronsard et de Desportes.

En réalité, le vers me paroît de M. de Courchamp comme les vers de Charles IX à Ronsard sont du sieur de Prades, et la chanson des adieux de Marie Stuart est de Meusnier de Querlon. Quant aux tombeaux « de marbre noir et magnifiquement élabouré, autour duquel estoient quelques figures de bronze avec les armoiries du deffunt et la statue d'icelui au-dessus », ils sont gravés tous les trois dans le Bonfons pour avoir été crayonnés et taillés avant d'être « privés de leurs statues et épitaphes par le commandement des Seize. » Il n'y a, comme inscriptions, de places que pour les pièces latines, et tous les ornements sont des trophées guerriers. De Thou dit seulement que dans ces temps de troubles, où Paris ne reconnoissoit plus Henri III, le peuple en fureur arracha à ces statues le nez et les oreilles et fut sur le point de les traîner à la rivière; mais, après ce que Bonfons a déjà dit, il ajoute, ce qui est formel : « A présent lesdits tombeaux sont rasez et sur le bas d'iceux la clôture est continuée » (édit. de 1607, f° 98 *verso*), ce qui faisoit par avance et fort au delà la besogne de M. de Noailles. Je crois que M. de Courchamp a pris son idée d'Hyacinthe, non pas dans les XXVI sonnets du *Dueil de Cléophon*, écrits par Amadis Jamyn sur la mort de François de Maugiron (*Poésies*, Paris, Robert le Mangnier, 1584, 2e vol., p. 26-3), ni dans un sonnet du même *à un Hyacinthe* (1er vol., Mamert Patisson, 1579, f° 162 *verso*), qui est antérieur à la mort des mignons, mais dans la pièce de Desportes sur la mort de Caylus :

Phébus sur Hyacinthe espandit moins de pleurs.

(Rouen, 1611, in-18, p. 655-8.)

Prendre possession pour le[1] Roy par leurs os
De maints sceptres nouveaux et du ciel par leurs los,
Laissans aux escrivains des faicts dignes de gloire,
Pour en faire à chascun une bien longue histoire,
Comme ils y estoient nez, si, sages, voz discords
Eussiez, comme il falloit, piéçà porté dehors,
Et, si guère y tardez, je craings fort qu'il n'arive
Pis encor et que Dieu en fin plus ne connive;
Car que merite moins que d'estre ruiné
Qui contre la raison et Dieu s'est obstiné ? »

Ainsi parlà cet homme[2], et ceux qui l'escoutoient,
Les yeulx fichez en luy, de sa bouche pendoient
Si ravis que d'entre eux, esblouis, se coula,
Sans qu'oncques on ait sçeu depuis où il alla.
Fust il homme mortel ou quelque ange céleste ?
François, c'est Dieu, par luy, qui vous parle et proteste.

1. Imp. : la.
2. Diogène, dans la bouche de qui est mise toute la pièce.





L'Exclamation des os Sainct Innocent.

Nous ne connoissons cette pièce que par la récente réimpression en *fac-simile* qui vient d'être donnée par l'habile auteur de la reproduction de la Perspective de Jean Pèlerin; et, comme elle est tirée sur papier ancien, plus d'un novice pourroit croire avoir affaire à un original s'il n'y avoit au dernier feuillet, en estampille, l'arc et le miroir, chargé de trois flèches, avec la légende : *Impression homœographique. Reprod. Adam Pilinski.* Du moment qu'on ne fait pas une édition critique, qu'on n'éclaircit un ancien texte de ce genre ni par les dispositions typographiques, ni par la ponctuation, ni par des notes, c'est la seule réédition qui soit acceptable, puisque c'est la seule qui soit réellement un *fac-simile*, impossible à l'imprimerie ordinaire, et la seule à laquelle on puisse s'en rapporter. C'est un in-8° gothique de 16 feuillets en deux cahiers sans signature ; les pages ont 29 lignes et les strophes ne sont pas séparées l'une de l'autre par un blanc; le texte commence au premier feuillet; il y a seulement,

entre le premier vers et le titre, trois petits bois, empruntés à des bordures d'Heures, qui présentent à droite et à gauche deux *Morts*, l'une avec une faux, l'autre avec une flèche, et, au milieu, le *Sergent* avec sa masse, tous trois vus à peu près jusqu'aux genoux.

Par le titre il sembleroit que la pièce seroit tout à fait curieuse au point de vue parisien, mais il est aussi trompeur que celui de la pièce des *Secrétaires du cimetière S.-Innocent*, qui se trouve dans « le Banquet des Muses ou les diverses satires du sieur Auvray », Rouen, David Ferrand, 1628, p. 357-60. Les écrivains publics des Charniers étoient un sujet pour un satirique; Auvray n'en a tiré que des énumérations. Notre auteur gothique a fait de même. Son *Exclamation* n'est qu'une suite de lieux communs, qu'il eût pu faire à son gré ou beaucoup plus courte ou plus longue de quelques mille vers, et qu'il auroit pu même ne pas écrire du tout. Sauf l'intérêt littéraire qui s'attache à toute pièce un peu ancienne, qui donne toujours quelque chose pour la connoissance de la langue et des idées d'une époque, il n'y a guère autre chose que le titre, juste autant que dans les Mazarinades ; c'est une des nombreuses variations sur le thème de la Mort, et, malgré son exactitude d'équivoques, dont le martelage est d'une désespérante richesse, ce n'est pas une des meilleures. Aussi n'ai-je pas, à son propos, à faire des annotations parisiennes ; il suffira de renvoyer au travail de M. Bonnardot sur le cimetière des Innocents, dans son *Icono-*

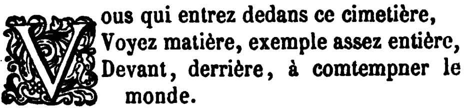
graphie du vieux Paris (*Revue universelle des arts*, Paris et Bruxelles, tom. X, 1859, p. 379-96, et tom. XI, p. 225-47), et de citer ce passage du livre gothique: « *C'est le secret de l'histoire naturelle contenant les merveilles et choses memorables du monde*, etc. (Paris, Kerver, in-4°), d'après le *Livre des Légendes* de M. Le Roux de Lincy (Paris, 1836, in-8°, p. 95). Il se rapportera mieux qu'aucun autre au temps du vieux poëte, qui devoit croire à tous ces contes de bonnes femmes:

« Item en France a une cité de haulte et grant renommée appelée *Paris*; là où est ung merueilleux cimetière nommé le *Cimetière Sainct-Innocent*, qui est en telle condition que tout corps d'homme mort qui y est enterré est trouué tout pourry après .IX. iours et n'y trouue l'en seulement que les os; et aduient tous les iours que on enterre en une fosse ou .IX. ou .XV. tous ensemble l'un sur l'autre, et, quant on y besche au bout de .IX. iours, on n'y trouue que les os tous secs, sans aucune apparence de chair, et lors on y enterre des autres corps comme deuant.

« De ceste merueille dient aucuns que c'est par la vertu et puissance diuine qui a pourueu à celle noble cité, qui est si peuplée, d'un si merueilleux cimetière, car autrement ne eussent peu, ne pourroient, les cors des mors estre enterrez; et nul autre cimetière qui soit en celle noble cité n'eust peu fournir à receuoir si grant nombre de cors mors, comme il y a en celle noble cité de Paris tous les iours, si Dieu n'y eust pourueu de sa diuine grâce. Autrement dient les naturelz que

la terre ou pouldre qui est faicte de corps d'homme mort est plus corrosiue que nulle autre chose, et, comme il soit ainsi que toute la terre du dit cimetière de sainct Innocent soit de corps humains qui sont et ont esté leans enterrez depuis mille ans et plus, il s'ensuit donques que les corps des mors qui sont illec nouuellement enterrez, sont plus tot de la dite terre pourriz et corrompuz et en terre conuertiz. » Ajoutons qu'un évêque de Paris, mort en 1492, voulut, par humilité, que la fosse de sa sépulture à Notre-Dame fût remplie de terre prise au cimetière des Innocents. (*Gallia Christiana*, VII, col. 154.)

Com Hieremie exclama à Syon
Vers vous, mondains, son exclamation,
Les os sans chair du corps seront pourris
Dont cause aurez de faire tous pou ris[1],
Quant vous orrés leur proclamation.



Vous qui entrez dedans ce cimetière,
Voyez matière, exemple assez entière,
Devant, derrière, à comtempner le
monde.
Noz chiefz voyez, sans cheveux, sans[2] paupière,
Dont la Mort fière, à par soy coustumière,

1. De faire tous peu de rires, de rire peu.
2. Imp. : et sans.

Fait la lytière ici tout en la ronde.
Sur nous redonde amertume profonde,
Qui nous redonde[1], en remembrant noz faictz,
Et telz que vous nous fusmes jadis faitz.

Les os sommes des povres trespassez,
Cy amassez par monceaulx compassez,
Rompuz, cassez, sans reigle ne compas.
De Mort avons les aigus traictz passez,
Tant qu'oppressez en sommes et lassez,
De chair laissez[2], dont vers ont fait repas,
Puis haut, puis bas, par pièces et esclatz.
Voyez le cas, [icy] bien peremptoire :
Il n'y a nul qui ne soit transitoire.

Mirez-vous cy, mondains, et remirez ;
Considerez que toujours empirez
Et preparez de pechéz ung deluge[3]
Vous ne sçavez quant c'est que partirez,
Ny où irés, ne que c'est que dirés,
Quant vous serez au tribunal du juge,
Qui chascun juge à droit, par tout reffuge,
Sans subterfuge ou attendre à demain,
Et fault que tous passent dessoubz sa main.

Contemplez-nous, cueurs orgueilleux et fiers,
Plus que sangliers, qui par boys et halliers

1. Imp. : sur redonde.
2. Imp. : laisser.
3. Et que vos péchés s'accumulent de façon à faire venir un second déluge.

Font voulentiers abhominables faitz.
Que voyez-vous du long de ces charniers,
Sinon greniers plains d'os de tous quartiers,
Rompus, entiers, [pourris] et putrefaitz?
Telz fusmes faitz que vous, non contrefaitz;
Mais les effetz de la Mort increpable[1]
Nous a rendu[s] d'une forme excréable[2].

Tremblez, pécheurs, tremblez, tremblez, tremblez
Les yeulx troublez et de larmes comblez,
Et redoublez plainctz et crys à prepos;
Considérez que vous nous ressemblez,
Quoy que riblez[3], car de Mort rien n'emblez,
Quant dessemblez jambes, cuisses[4] et dos.
Voyez noz os, icy nudz et desclos,
Comme fagotz l'ung sur l'autre entassez:
Telz vous serez, quant serez trespassez.

Où sont nos jeux et nos chants de jadis?
Ils sont jadis passez, sont maint[s] jeudis[5];
Comme vous dis, plus n'en est de mémoire;
Noz espritz[6] sont peut estre en Paradis,
Non[7] interditz de l'eternelle gloire,
Et des aucuns au feu du Purgatoire,

1. Imp. : iacrepable.
2. Incroyable, hors de la croyance. On trouve cependant plus loin *exécrable*, et il n'y a peut-être là qu'une transposition de lettres.
3. Ribler, voler, aller à la maraude.
4. Imp. : euisses.
5. Imp. : jendis.
6. Imp. : esperitz.
7. Imp. : Noz.

Qui transsitoire est, ainsi qu'on espère,
Mais les deviez en infernal repaire.

Seigneurs d'esglise[1], hault[z] beneficiers,
Trop dediez à vices publiez,
Voyez, oyez noz plaintifz et clameurs;
Non plus que moy ne serez oubliez;
Quoy que soyez cy[2] bas magnifiez,
Glorifiez en pompes et[3] valeurs,
Voz grans honneurs seront muez en pleurs,
Soiez en seurs, plus viste que tempeste;
La grosse trompe du hault juge s'apreste.

Curez, chaplains[4], qui avez voz sacz plains
De deniers maintz que recevez des mains
De tous humains fragilles[5] et mortelz,
Ayez pitié de noz clameurs et plai[n]tz,
Qu'en champs et plains[6] faisons[7], à tous refrains,
Comme contraintz soubz lames et autels[8];
Telles ou telz que nous fusmes créez,
Noz ditz notez; ce n'est bourde ne fable;
Il n'y a rien sur terre perdurable.

Povres mondains, superbes et pervers,

1. Imp. : de esglises.
2. Imp. : sy.
3. Imp. : et en.
4. Imp. : chapelains.
5. Imp. : flagilles.
6. C'est-à-dire dans les plaines.
7. Imp. : faisoies.
8. Imp. : hostel.

Rongez par vers serez, mengez par vers;
Comme pervers avcz ouy predire
. . . .[1];
Voz faitz, plains d'yre, sont lassus descouvers,
Patans, ouvers; sont telz qu'on les conspire.
Royaulme, empire, où souvent l'homme empire,
Quoy qu'on souspire, ne vous garantira;
Pensez vers qui l'âme à garant yra.

Que vous vault-il, [comtes], princes et roys,
Tenir arrois et somptueux couroys,
Pompeux cha[r]roys, quant vous damnez voz âmes?
Que vous vault-il tenir gens si[2] destroitz,
Contre les droitz [serrez] en maintz endroitz
En voz parois, dont vous avez grant blasme[s]?
Seigneurs et dames, par onces et par dragmes
Serez infâmes et conclamés à honte;
Le jour viendra que rendrez de tout conte.

Faitz[3] plains d'horreur, sans sens et sans memoire,
Pour vostre gloire, vous voulez qu'on adore,
Et qu'on decore voz mondains apetis;
Povres captifz tenez en cessasoire,
Blanc, grison, more[4], par interlocutoire,
Et pis encore, rendez petis chetifz[5];

1. Il manque ici une rime en *vers*.
2. L'imprimé ne donne pas *si*, mais *et*.
3. Imp. : Scaitz.
4. Imp. : mores.
5. Il manque, avant ou après ce vers, un autre vers sur la même rime.

Soyez actifz de mander [1] voz deffaultes ;
Avant que aultruy juger, jugez voz faultes.

Ung aultre juge y a par dessus vous,
Qui, sus et soubz, a puissance sur tous,
Soient jeuns ou saoulx ; de ce ne faites doubte ;
Point ne redoubte vos assaulx ou grans coups,
Soyent gros ou rons, aigres, amers ou doulx ;
Car les deux bouts [2], gouverneurs de la route,
Il voit, escoute qui opprime ou qui boute,
A qui on jouste, soit à tort ou à droict,
Et recompense chascun en son endroict.

Pillars, pillars, de princes seducteurs ;
Manteurs, venteurs, et de fraude [3] inventeurs,
Adulateurs, vous viendrez à la dance ;
Par faulx rapors faictes roys et recteurs
Depredateurs [4], tirans et extracteurs,
De crime acteurs et de maulx habondance ;
Qui habonde en ce il faudra que l'on dance,
Par ordonnance du hault juge et du père :
Qui hait Justice à grant peine prospère.

Telz glorieux, bragars [5] deshonnestés,
Plus esventez que gens qui sont montez
Sur hault[s] autel[s] en danger de leur vie,

1. Ou plutôt *mender*, corriger. Imp. : de demander.
2. Imp. : bons.
3. Imp. : de fraulde et.
4. Imp. : serpredacteurs.
5. Imp. : et bragars.

Ne pensez point que soyez immortelz;
S'avez porté habis deschiquetez
Et co[u]petez, monstrant vostre folie,
Face polie sera bien tost pallye
Quant Mort jolye vous tiendra par les colz,
Bien vous gardant que ne faictes les folz.

Les beaulx habis et robbes de velours,
Que[1], tous les jours, par villes, champs et bours,
Puis longs, puis courts[2], portez pour voz plaisance[s],
Quant Mort viendra, mys seront en decours,
Chaines, atours, carcans braves et gours,
Que par amours trainez, et large[s] manche[s];
Les fières dances d'Atropos et cadence[s],
Grises ou blanches, il faudra que dansez[3]
Bon gré, maulgré, mais bien peu y pensez.

De telle estoffe que vous estes nous fusmes
Qui triumpheusmes du temps que nous vesquismes,
Et nous repeusmes largissimes[4] delices,
Honneurs mondains à plains hanaps nous beumes,
Car bien nous peusmes avoir litz où nous jusmes,
Remplis de plumes, où commismes grans vices;
Mais les offices et les grans benefices
Furent obices[5] pour nos ames seduire;
Moult est heureux qui bien se scet reduire[6].

1. Imp. : qui.
2. Imp. : puis loing puis coure.
3. Imp. : que tout danse.
4. Imp. : lacimes.
5. *Obstacles*, ici *raisons;* de *obices*, pluriël de *obex*, *obicis*, forme substantive de l'idée du verbe *objicere*.
6. Imp. : seduire.

Seigneurs et dames, qui avez voz subgectz
Demy rongez, vous serez deslogez,
Car jà forgez sont les glaives de Mort.
Où pensez-vous à fin de estre logez,
Gens enragez? Vous serez corrigez,
Par vers mengez, sans remède ny port,
Soit faible ou fort, tant à droit comme à tort.
. . . . [1];
La Mort tout mord de cruelle morsure.

Sy de ce monde estes les gouverneurs,
Maistres, seigneurs, et avez les honneurs,
Grans et mineurs, et tenez tout en craincte,
Non plus que nous n'estes de mort asseurs,
Frères et sœurs, et vous en tenez seurs,
Quant transgresseurs [vous] estes de foy saincte;
Ce n'est pas faincte[2], car maint y a et mainte,
Dont la complainte est devers Dieu offerte;
Païez serez selon vostre deserte.

Contre la Mort n'ont pouvoir voz gens d'armes,
Assaux, vacarmes, lances, vouge ou guisermes;
Ung escu ferme rien ne craint, ne redoubte,
Par tout se boute, sans craindre voz haux termes,
Voz pleurs, vos larmes, voz combatz ou clameurs;
Fussiez-vous Carmes, grans ou petis ne doute;
A [un] chascun se combat somme toute;
Jamais n'escoute pleurs d'enfans ne d'amys;
Sur tous a droit, car Dieu luy a parmis.

1. Il manque ici un vers pour rimer avec le suivant.
2. Imp.: saincte.

Ouvrez les yeulx, procureurs, advocatz,
Qui, en voz cas, prenez escus, ducatz,
Devant Lucas[1], par cautelle, trafficque[s];
Soiés certains que n'emporterés pas
Meubles[2] à tas, que robés, hault et bas,
Par voz cabas et subtilles practiques,
Mauvaises, iniques et transdïabolicques,
Qui que replicque arrestrez au passage[3];
Qui pert son ame on estime pas sage.

Gros usuriers, ayans bleds en guerniers
Et grans deniers en coffres et paniers,
Chevaux courciers pour mieux courir la poste,
Au feu d'Enfer serez rostis, entiers
Ou par quartiers, envys[4] ou volontiers,
Car voz santiers sont de mauvaise sorte;
Par raige forte fermez huis et la porte
A la cohorte des povres, dont je dis
Que à bien grant peine aurez d'eulx paradis.

O gens avares, trop riches devenus,
Qui soubz les neuz[5] voyez povres tous nudz,

1. Ce n'est pas saint Luc, mais saint Matthieu, qui était changeur. Lucas n'est pris là que pour un nom propre quelconque et à cause de la nécessité d'équivoquer.

2. Imp. : des meubles.

3. On pourroit lire :

Quoique replicque arrestez au passage.

4. *Inviti*, malgré vous. La leçon du texte, *ennemys*, n'a pas de sens.

5. Soit *sub nubibus*, soit *in nodis paupertatis*?

Gros et menus, nuit et jour demander,
Voz frères sont, tous d'ung père venus,
Mal soustenus et mal entretenus,
Et ne voyent nul[s] pour y remedier;
Gemir, cryer les voy[é]s, et prier,
Sans obvier à leur mal et souffraicte,
Mais devant Dieu en est la plaincte faite.

Considerez si vous ou vos enfans,
Fort triumphans, eussiez ainsi souffrans [1],
Qu'ils sont [2] tous en [3] languissant de [la] fain,
Bien vouldriez que les riches et grans,
Qui sont puissans et ont bledz de troys ans,
Les demourans vous eussiez de leur plain.
Il est certain que ung juge haultain
Voit tout à plain qu'on donne [4] à votre proche;
Croyés que ung jour vous en fera reproche.

Pensez où sont voz amys et parens,
Plus apparans, dont les os sont par rancz,
Cy comparans emmy ce cimetière;
Rien n'en voyez, sinon les demourans,
Que vers tirans ont esté devourans [5]
Et desirans [6], qui est douleur austaire.

1. Imp. : souffraicts.
2. Imp. : qu'il ont.
3. C'est *tous en* qui forme ici l'équivoque en *ans*.
4. Le que n'a pas là le sens de *quod*, mais celui de *quid*, ce que l'on donne, si l'on donne.
5. Imp. : demourans.
6. Imp. : desidans.

Où est le père[1], oncle, nepveu ou frère,
Qui souloyent faire autant chère que vous?
Ils sont tous mors; lesquelz songent de nous?

Meschans marchans, menteurs, caux, deceptifz,
Fins et subtilz, à tromper inventifz,
Soyez actifz de contempler noz faces
Que [vous] voyez sans yeulx et sans sourcilz,
Sans nez massifz, comme de corps transis,
Les dentz dessis et mis hors de leurs place[s].
Des grans audaces, tromperies et fallaces,
Que vous, voz races[2], faictes sans avoir honte,
Le jour viendra que vous en rendrez compte.

Mignons, bragars et bateurs de pavez,
Nouveaulx couvez et tout mal destivez,
Les yeulx, le nez, regardez, je vous prie;
Noz chefs voyez, les povres yeulx crevez,
Les os cavez, rongez, froissez, gravez,
Sechez, lavez du vent et de la pluie[3];
Noz âmes [sont] où Dieu sçait; vrais amys,
Priez pour nous, ne soyez endormys.

Mirez-vous cy, glorieuses bragardes,
Filles quoquardes, babillardes, langardes,
Qui saulx[4], gambades, faictes à tous propos;
Voiez ces os derompus et mau sades[5],

1. Imp. : pire.
2. Imp. : rasses.
3. Il manque un vers après celui-ci.
4. Imp. : sault.
5. Imp. : maulx sades.

Sans faire œillades[1] à gaillards ou gaillardes[2],
Car voz pannades[3] seront briet en despos;
A tous propos cerchez tost le repos
Non pas de corps, mais de voz povres âmes;
Il fault mourir, autant homme[s] que femmes.

Que prouffitent, dames et damoiselles,
Tant d'ativelles[4], que sus front et mamelles
Portez nouvelles pour chasser[5] voz charongne[s].
Mondain-Plaisir[6] vous tient en ses[7] tutelles,
Qui vous fait telles, mais Dieu voit et sçait quelles
. . . .[8];
Voz fades trongnes et secrettes besongnes,
Oultre voz langues, en sont jà divulguée[s];
Plaisir-Mondain a maintes aveuglé[e]s.

De quoy servent tant de mirelifiques
Des maulx affiques[9], de cissimes relicques[10],
De tricqueniques, qu'avez au doyt et colz,
Par quoy on juge, par voz yeulx impudicques,

1. Imp. : occillardes.

2. Imp. : à gallardez ou galardez.

3. La même chose que pennades.

4. Le mot est donné par Cotgrave; nous dirions aujourd'hui *tant d'attifets*.

5. Imp. : chassez. *Chasser* est peut-être là pour : décorer comme une châsse.

6. Imp. : Mondains plaisirs.

7. Imp. : ces.

8. Il manque ici un vers en *ongnes*.

9. Le même sens que affiquets, de *affixus*.

10. Des reliques cissimes, ce qu'il y a de superlatif en fait de reliques.

Voz cueurs inicques, depravez [1] et lubriques,
Quant ainsi fricques [2] vous tenez sans propos,
Dont Atropos vient, à tout ses [3] licolz,
Qui en despos vous mettra tout soudain;
Plus tost que vent passe plaisir mondain.

Abandonnez [4] balades et chansons;
Tous meschans sont escuiers, eschançons [5]
Et les leçons de la cime [6] nature;
Gectez au loing fourrures [7], pellissons,
De longs taissons [8] et reg[n]ardz de buissons,
Car les façons sont a[t]traictz de luxure;
Je vous asseure que robe de verdure
Pour couverture aurez l'ung de ces jours;
Les folz plaisirs du monde sont bien cours.

Ne pensez plus à festes n'à banquetz;
Laissez jaquectz [9], carcans et affiquetz,
Car les conquestz ne sont pas salutaires;
Pour salutaire, ostez tous ces quaquetz:

1. Imp. : detravez.
2. La même chose que *frisque.*
3. Imp. : ces.
4. Imp.: Nahendonnez.
5. Imp. : et chansons.
6. *Lascive* ?
7. Imp. : fourrures et.
8. Imp. : taxçons. *Taisson* est le hérisson.
9. Notre *jacquette* en est un reste. On a commencé par dire un *jacquez*, et le mot a duré jusque dans le XVIe siècle; Ducange, III, 742, a transcrit un passage qui donne les plus grands détails sur les *jaques* des francs-archers.

Chiens et braquetz [1], marquettes [2] et marquetz,
Masques, masquetz, sont aux âmes contraires;
En vos affaires et delitz voluptaires
N'avez notaires, mais mourir vous convient,
Et la Mort vient alors qu'i n'en souvient.

Vous n'emportez du monde qu'un linceul,
Voyre tout seul, de ce n'ayez jà dueil,
Car vostre orgueil ne vous garantira;
Qu'i soit ainsi on voit le cas à l'œil,
Car d'autre acueil n'aurez que ung cercueil
Pour tout recueil, où vostre corps sera;
Qui bien fera en fin bien trouvera,
Car Dieu verra qui lors sera parfait
Et payera selon qu'on aura faict.

Filles bigottes, qui frequentez l'église
Plus par faintise que par façon requise,
Je vous advise que les quaquetz et baves
Que léans faictes de Margot et Denise
Ne sont de mise [3], ainsi que leur chemise [4]
Comme on devise, et cottes soyent trop braves [5];
Voz façons braves vous rendront pour espaves

1. La même chose que *brachet*, qui ne se prononçoit pas différemment; nous appelons encore *braques* une espèce de chiens.

2. Imp. : et marquettes. Cotgrave explique *marquet* et *marquette* par : Petite monnoie vénitienne de la valeur de quatre deniers tournois; c'est un diminutif du mot *marc*.

3. Imp. : desmises.

4. La chemise étoit alors un grand luxe.

5. Trop élégantes.

Dedans les caves de l'ennemy d'Enfer,
Qui avec luy vous emmenra[1] chauffer.

Ordes chambrières, avec[2] cruches et seaulx,
Plains ou sans eau[3], vous faictes voz bordeaux
Sur les tombeaux des povres trespassez;
On vous voyt bien faire marchez nouveaux
Sur les carreaux, avec[4] voz paillardeaux,
Près les monceaulx de noz os entassez.
Ha! c'est assez; ung jour serez cassez;
Quant plus qu'assez aurez faict voz plaisances,
Mort vous fera bien dancer aultres dances.

Blasphemateurs du hault nom de Jesus,
Qui sang et jus, plus aigre que verjus,
Tant sus que jus, de Dieu faictes sortir
Par blasphemer, vous en serez deceuz,
Montrez confus, car, les membres tous nudz,
Est mort dessus la croix comme martir;
Ains que partir, pensez vous repentir,
Car, sans mentir, vous en serez ratains;
Après la mort peu seront voz complains.

Voyez la Mort, qui vient là à grans saulx[5],
A tout sa faux, dont, par mons et par vaulx,
Difformez, beaulx, abbat et les renverse;
Comme perverse occist tout par monceaulx,
Subjectz, vassaulx, par villes et chasteaulx,
En bourgz, hameaulx[6], [courant] à la traverse;
Fière et perverse elle est et tant adverse

1. Imp.: emmerra. — 2. Imp.: avecques.
3. Imp.: eaue. — 4. Imp.: avecques.
5. Imp.: grant sault. — 6. Imp.: haineaulx.

Qu'elle renverse empereurs, papes, roys [1];
Elle a sus tous auctorité et droitz.

Quant l'homme a bien couru et tracassé
Saulté, dancé, çà et là fricassé,
Tout compassé, si se fault-il renger;
S'il a bien faict ou mal faict, je ne sçay,
Mais tout passé, tout gaudy et farcé,
Dieu offencé [2] de tout se peult venger;
Pour abriger, on parle de loger,
Et a danger que Dieu ne nous condampne;
Pour ung delict souvent l'homme se dampne.

Que profite-il avoir les grans tresors,
Rentes, aportz, sur passaiges et portz [3],
Pour nourrir corps et pasture à vermine,
Que le ver [4] mine si tost que sommes mors;
Par grief[s] effors, excréables et ors,
Dedans, dehors nous conront [5] et ruine;
Quant à ruine on voit l'esprit indigne
Par certain signe estre serf en Enfer;
Dangereux faict se aller là rechauffer.

De quoy sert-il à l'homme de estre pape
Et porter chape sur son col et escharpe,

1. Imp. : et roys.
2. Imp. : offencez.
3. Le même sens que passage, et non celui de port de mer; le mot est encore resté dans les pays de montagnes et de frontières, ainsi dans le nom de Saint-Jean-Pied-de-Port, et dans beaucoup d'autres.
4. Imp. : vert.
5. Nous corrompt.

Menger[1] sur nape ouverte[2] en haulte lice[3]?
Et nonobstant la Mort vient qui le hape[4],
Et vous le hape aussi tost que ung novice.
O Avarice[5], aspre, folle, et nourrice
De chascun vice, aveuglant toutes gens,
Tu deçois bien papes, ducz et regens.

Plorez, mondains, getans larmes et cris;
En voz escriptz soient dolent[s] cris escriptz;
Vous serez pris, la Mort de près vous chasse;
En ce pourprins où nous voiez meurdris,
Sec[s] et flaty[s], puis roux, puis noirs, puis gris,
Serez comprins; Atropos vous menasse,
Qui en sa nasse asprement vous pou[r]chasse,
Et par sa chasse vous prendra à sa retz[6];
Contre son droict ne vault n'apeau n'arest[7].

Papes, ducz, roys, empereurs, cardinaulx,
Subjectz, vassaulx, patriarches, legatz,
Sont tous egaulx devant Dieu, le grant roy,
D'une matière et semblable[s] metaulx;
Soyent laitz ou beaulx, citadins ou ruraulx,
Clercz ou rustaux, tous sont d'ung mesme aloy
Ayant retroitz de liberal arbitre[8]
De bien ou mal, qui leur est ung beau tiltre.

1. Imp. : Mengee.
2. *Ouvrée* vaudroit mieux que *ouverte*.
3. Imp. : haultes lisses.
4. Il manque un vers pour rimer avec celui-ci.
5. Imp. : Quavarice.
6. Son filet, de *rete*.
7. Ni jugement, ni appel.
8. Imp. : larbiter. Il manque un vers avant celui-ci.

Quant la grant trompe de Dieu raisonnera
Et tonnera, si très hault tonnera
Que estonnera tous les quatre elemens;
De grant horreur la terre tremblera,
L'air troublera, et la mer comblera,
Et semblera que tous souffrent tourmens;
Lors urlemens, criz et gemissemens
Et gricement[s] seront si execrables
Que estonneront anges, hommes et diables.

Helas! mondains, helas! frères, helas,
Tristes et las, qui prins serez ès laz
Du Sathanas vous tirant[1] en sa corde;
Privez serez à jamais de soulas
Tant hault que bas, car guerre ou combas,
Jeux ou esbatz, ne vous pourront destordre;
Misericorde à vous plus ne s'acorde,
Car de sa corde[2] n'est Enfer le terrible;
Impossible est de veoir lieu plus horrible.

En Enfer sont dyables espoventables,
Abhominables, cruelz et detestables,
Impitoyables et des regardz hideux,
Espritz malins, damnez et execrables,
Insatiables d'affliger les coulpables,
Quoyqu'increpables ilz soyent quant est d'eulx;
Leurs infetz lieux sont ors et tenebreux,
Noirs et umbreux, sans ordre ny pollice,
Tous deputez par Divine Justice.

1. Imp. : tirans.
2. De s'acorde, de sa compagnie? V. page 81, note 2.

Léans n'y a sinon espritz dampnez,
Desordonnez, de par Dieu condampnez,
Predestinez à tout jamais mal faire;
Léans n'y a que dragons forcenez,
A force nez, qui se sont adonnez,
Habandonnez au Créateur desplaire.
En ce repaire a cent mille repaire
Faitz pour mal faire aux meschans et meschantes;
Les loix de Dieu sont justes et puissantes.

En Enfer n'a que tribulation,
Affliction et dure passion,
Oppression sans delay ny repos;
En Enfer n'a nulle redemption
D'omition ny de compassion,
Mais action cruelle en tous propos;
En Enfer n'a qu'espritz[1] mys en despos,
D'espoir forcloz[2], privez de toute gloire,
Car Enfer est eternel territoire.

En Enfer n'a que crys et urlemens,
Gemissemens et esbahissemens,
Plainctz vehemens et clameurs execrables;
En Enfer n'a que angoisses et tourmens,
Embrasemens, frissons et tremblemens,
Et grissemens de dens abhominables,
Regardz de dyables si très espoventables
Et detestables qu'ilz font à veoir horreur;
Brief, en Enfer n'a que crainte et terreur.

1. Imp. : que esperitz.
2. Imp. : fort cloz.

Paradis est hault lieu et spacieux,
Solatieux, animé[1], gracieulx,
Délicieux, plain de paix et concorde;
Léans sont chantz doulx et melodieux,
Armonieux, suaves et joyeux;
Là en tous lieux n'a aulcune discorde;
Misericorde avec Justice acorde,
Qui en sa corde[2] a Paix et Vérité;
Tout procède de Divine Bonté.

Une pensée, ung vouloir, une essence,
Une science et mesme sapience,
Une puissance et force individue[3],
Le tout venant[4] de haulte previdence,
Par résidence vive à concordance,
Dont l'acordance en une forme arbue
Nully ne mue, a jamais place deue
A luy rendue et sans faire à nul tort;
En Paradis n'a que paix et acort.

Anges, Archanges, Puissances[5], Chérubins,
Trosnes divins, Vertus et Seraphins,
Sont tous inclins de rendre à Dieu louenge[s];
Harpes et lucz[6], cymballes, cytharins,

1. Imp. : auiné.
2. Ou *s'acorde*, comme sept vers plus lo in*acordance*.
3. Imp. : indivine.
4. Imp. : venez.
5. Imp. : et archanges et puissances.
6. Cette orthographe a persisté encore quelque temps, puisque le XXIe et dernier chapitre des *Discours non plus mélancoliques que divers*, attribués à tort à Des

Lors tabourins, bussines à verrins [1],
Soirs et matins, souvent en sont estranges;
Puis les Archanges chantent avec [2] les Anges
Douces harangues pour le chant embellir;
En Paradis nulz ne puent envieillir.

Devottes gens, dictes *De Profundis*
Pour ceulx qui m'ont donné escript et faict,
Affin que Dieu, par son divin effect,
Après la mort leurs doint son paradis.

Amen.

Periers (voyez la préface de M. Lacour, p. 87-92), est intitulé *La Manière d'entoucher lucz et guiternes;* ce dont on pourroit conclure que, dans la prononciation de *lucz* et de *luths*, les dernières consonnes étoient purement orthographiques et qu'on disoit *lus*, sans faire sonner le *t* comme aujourd'hui.

1. Le Musée de Sèvres conserve une trompe à sonner en verre. Est-ce à des instruments de cette espèce que fait allusion le mot de trompettes *à verrins?* Ou bien *averrins* est-il un substantif?

2. Imp. chantant avecques.





Les Regrès du Pape et Lamentations sur la Cité de Romme.

Cette plaquette, que je ne connois qu'à la Bibliothèque de la ville de Versailles, est un in-8° gothique de 4 ff., 22 lignes à la page. Au titre, un cercle dans un double trait carré, et dans ce cercle un écu avec les lettres S M, reliées par un lacs de corde. Au bas du dernier feuillet une marque à fond criblé, posée en largeur au lieu de l'être en hauteur. C'est une croix, à double croisillon dont le pied partage en deux un cercle. La partie gauche de celui-ci offre un double lambda, duquel s'élève une croix de Lorraine accompagnée des lettres F E ; la partie droite présente les lettres *d b* accompagnées des lettres I B. Cette marque encore inexpliquée se trouve dans M. Silvestre (*Marques typographiques*, n° 531); il la signale sur deux ouvrages différents, dont l'un est imprimé à Paris en 1527.

L'Empereur est Charles Quint ; le Pape est Clément VII, successeur d'Adrien VI depuis 1523,

et la pièce est de 1527, puisque la prise de Rome par le connétable de Bourbon est du 6 mai de cette année. Il n'est pas besoin de dire que cette pièce, où le Pape s'excuse d'avoir été l'allié de François Ier, et où il parle de Bourbon comme s'il n'avoit pas été tué à l'assaut, doit avoir été imprimée en Belgique, peut-être à Anvers, et n'est pas d'un François, mais d'un de ces poëtes franco-belges, ou pour mieux dire hispano-flamands, qui se trouvoient alors sujets de l'Espagne et de l'Autriche et que l'Empereur employoit pour contre-balancer dans cette partie de ses provinces les publications françoises qui pouvoient y pénétrer. On la doit, à cause de cela, rapprocher de la Chanson sur la bataille de Pavie, imprimée dans le volume précédent, p. 16-21; c'est de même en raison de ce fait que j'ai dû conserver *pouir*, qui peut être la forme wallonne de *pouvoir*, sans prendre pour une faute d'impression cette forme qui s'y répète jusqu'à cinq fois, et qui a son analogue dans l'ancien français *pooir*.

LE PAPE.

O Fortune, qui tant m'as fait de tort,
N'ay-je point droit si de toy je me plains,
Car maintenant, comme excellent et fort
Régnant par tout, et montaignes et plains
Aiant pouir souverain en mes mains
Dessus tous roys et princes chrestiens,
Suys abessé par le fort Empereur

Lequel me tient ce jour en ses liens;
Par trop cuyder suys chut en tel maleur.

Il se disoit mon filz et moy son père;
Tant de doulx moltz si estoient sur les champs,
Mais nonobstant m'est sourt[1] ce vitupère
Par[2] conseilliers infâmes et meschans;
Il m'ont mué mes pouirs[3] et mes chans,
Parce que ay faict telz troubles à l'Eglise,
Dont fay regretz extrêmes et tranchans,
Quant l'Empereur me tient prins à sa guise.

Mes gros regrectz ne me pœuvent valoir,
Car par trop tard consideray la fin;
J'estraindz les dentz quant je voy mon pouir
Tant amendrir et aller à declin,
Et quant parchois[4] mon bien mettre au butin,
Et les enfans ainsi piller leur père
Contre raison, ce n'est point le chemin
Pour bien marcher, mais celuy sans lumière.

L'EMPEREUR *à ce respond.*

O père sainct, qui Clement vous nommés,
Vous vous plaindés à tort et sans raison;
Vous allégués que[5] prouver ne poés;
Or cognoissés dont vostre desraison;

1. Il est venu; c'est le participe du verbe *sourdre*.
2. Imp. : Car.
3. L'italien dit encore *podere* avec le sens de ferme et de bien territorial.
4. Quand j'aperçois.
5. Avec le sens de *ce que*.

Contre Bourbon, mon lieutenant très bon,
D'argent foison livrastes aux François,
Pour mon renon effacer, ce sçait on,
Par trahison; mais n'avés vo francq chois.

LE PAPE.

Charles, Charles, je vous tiens pour mon filz,
Le plus hardi qui soit dessoubz la lune;
Marry ne suys d'estre cheut en voz filz
Tant que d'avoir commis offence aulcune
Encontre vous, dont souffre la rancune
Et le malheur d'estre ainsy déchassé[1].
Puysque Bourbon, à qui nul ne repugne[2],
A Romme prins non longuement chassé[3].

L'EMPEREUR.

Bien souvenir [il] vous debvroit, sainct père,
Comment Léon, vostre oncle[4], et vous aussy

1. La pièce est peut-être postérieure au premier accommodement du pape avec Charles-Quint, qui le tint assiégé six mois dans le château Saint-Ange, d'où le pape ne put s'enfuir que déguisé en marchand; mais le passage est trop peu explicite pour rien affirmer. Le premier accommodement est du 6 juin, le second du 31 octobre 1527

2. A qui nul ne s'oppose; de *repugnare*.

3. Sans avoir été longtemps en chasse.

4. Léon X, Jean de Médicis, fils de Laurent, n'étoit pas l'oncle, mais le cousin de Clément VII, fils posthume de Julien. Léon X l'avoit fait cardinal dès 1513.

Avés troublé par diverses manières,
Toute Italie par guerre, sans nul sy;
Les Mantuans, Crémonois, sans mercy
Avés traicté, aussy ceulx de Padoue;
Se tel sallaire on vous a remeri,
De tour pareil Dieu de lassus vous doue.

LE PAPE.

Hélas! mon filz, de ce me demandés
Oultre raison, car ce que je faisoie
Estoit ainsi que à voz gens commandés
De vous servir; en ce point guerroiaye;
Mais maintenant retournons droicte voie,
Laissons debatz, chose ville et immonde
Et que chacun en bonne amour nous voie
Les deux plus haultz de l'universel monde.

L'EMPEREUR.

Dont me debvés de ce remercier
Que à tel haulteur vous estes parvenu;
Mais non obstant, je ne me dois pas fier
En vous que à point, car on a bien véu,
Se eussiés pouir, mon los fust abatu;
Vous me donnés du doulx miel en la bouche,
Du fiel au cueur; le Turcq s'est abatu
En Hongrie par vous, et à vous touche.

LE PAPE.

Ha, mon chier filz, par moy ne à mon emprinse
N'est descendu le Turcq dedens Hongrie;

Si par rencontre ou par journée prinse,
Le Roy y est tumbé mort[1], je vous prie,
Ne m'en coulpés; de ce je testifie
Que n'avoie puissance de obvier
A tel effort, quoy que personne en die,
Par quoy ne me debvés ce reprocher.

L'EMPEREUR.

Pourquoy par tout vous tient-on le plus grand
En tous honneurs sur tous signeurs et princes,
Sinon que vous debvés estre garand
Aux chrestiens en quelconques provinces?
Vous dilatez vos[2] fimbries[3] et frinces
Et entoullés[4] le roy Françoys et moy,
Mais neantmoins[5] vos pouirs trouvés minces
Comme en hystoire on verra, je le croy[6].

1. Il s'agit de Louis II, trente-sixième roi de Hongrie, et de la triste bataille de Mohatz (21 août 1526), où les forces supérieures des Turcs détruisirent en une heure et demie l'armée hongroise, qui avoit présenté la bataille sans précaution et sans attendre des renforts qui la venoient joindre (Puffendorff, IV, 468). Il est seulement assez singulier de voir Charles-Quint reprocher cette défaite au pape, alors que lui et Ferdinand, trop occupés ailleurs, avoient refusé tout secours au roi de Hongrie.

2. Imp. : vous.

3. *Finbria*, bord, extrémités. *Frinces* est la même chose que *franges*.

4. Est-ce entoilez, mettez dans vos rets?

5. Imp. : ce neantmoins.

6. Imp. : cory.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Pour [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
L'ange [illegible]

[illegible]

[illegible]

1. [illegible]
[illegible]
2. [illegible]
3. [illegible]
4. [illegible]
5. [illegible]

Bien doit mon cueur en mille pièces fendre.
De tes objectz[1] ne me puys nullement
En vérité excuser ne deffendre;
Tout me survient que j'ay voulu prétendre
Au roy François ayder; c'estoit raison,
Et maintenant il m'est besoing apprendre
Que Dieu peult tout sans variation.

L'EMPEREUR.

Dieu soit loé que entendés à ceste heure
Que ung Dieu y a sur la vostre excellence,
Qui rend loier, selon ce que on labeure,
Entre les clercqz et lays, sans différence;
Avés semé grosse malivolence[2];
Il seroit temps que le deplantissés
Et que en ce lieu naquist Benivolence,
Et que avecq nous dessus les Turcqz yssés.

LE PAPE.

Charles, mon filz, cinquiesme imperateur,
Tout mon desir n'est que à vous parler
Pour extirper d'inimitié rancueur,
Et avecq vous présens communiquer.
En vos mains suys, je ne le puys nier;
Si vous voudroy, pour avoir vos coronnes,

1. De ce que tu m'objectes, de ce que tu me reproches.
2. Imp. : grosses malivolences.

Ayder en ce, vous povés bien fier
Tant que pourés prefiger vos deux bonnes[1].

O peuple humain, je vous prie humblement
Que dé priez le Dieu du firmament
Que paix il mette entre les chrestiens
Et que à la fin il nous doient sauvement.

FINIS.

1. Si *bonnes* est l'équivalent de *bornes*, on pourroit comprendre : Que vous pouvez planter vos deux bornes, les deux colonnes de la devise : Plus outre.





Le Debat des deux Seurs disputant d'amours[1],
[*ou autrement* L'Embûche de Vaillant.]

L'ACTEUR.

Hier, ainsi[2] que chascun se part
D'une feste pour soy coucher,
Près de ma chambre, ung peu appart,

1. Petit in-8° gothique de 20 feuillets, sous les signatures *a-c*, les deux premières de huit, et la dernière de quatre feuillets; 26 lignes à la page. Au titre, le bois de deux hommes, têtes nues, avec des lances, agenouillés devant une femme; ce bois se voit, entre autres, à l'Amant rendu par force au couvent de Tristesse. Au dernier verso, le bois, également bien connu, d'un homme en toque, la main gauche sur la poignée d'une épée courte, la droite dans sa poitrine, debout et écoutant une femme qui lui parle. — J'ai conféré cette pièce avec la copie que l'on en trouve dans un manuscrit sur papier de la Bibliothèque Impériale, à la suite des poésies d'Alain Chartier et de diverses autres pièces, Fonds françois, ancien 7640, maintenant 1642, f°s 384-96. La pièce y est intitulée : *Cy commence l'Embusche Vaillant*, et ce seroit son vrai titre, comme le montrera la fin.

Ouys deux seurs d'amours toucher;
Si m'enprins lors à approchier,
Sans avoir torches ne chandelles,
Pour mieulx leur sçavoir reprocher
Au lendemain [3] tout le chant d'elles.

Prés m'embuschay, tant que j'ouy
Lors la maistresse des Escolles
D'Amours, dont fus fort resjouy,
Veu que d'amours [4] estoye ès colles,
Et d'elle sçeu plusieurs parolles
Qui touchoyent fort contre mon cas,
Dont j'en devins plus coy que ydolles
De ouyr parler telz advocas [5].

Brief, j'entendis à motz couvers
La plus jeune qui se douloit,
Gettant lermes à [6] yeulx ouverts,
Qui [7] de plourer ne se saouloit,
Ne descouvrir point ne vouloit
L'ambuche de son entreprinse,
Mais par son dueil bien el sembloit
Estre d'amours durement prinse.

Si le ms. et l'imprimé sont tous deux très-incorrects, l'imprimé l'est peut-être d'une façon plus constante que le ms.; j'ai relevé de celui-ci toutes les variantes de texte, en négligeant celles d'orthographe.

2. Ms. : alors. — 3. Imp. : lendenain.

4. Ms. : d'aymer.

5. Ms. : En disant : « Dieu, quels advocatz.

6. Imp. : aux. — 7. Imp. : Et.

L'AISNÉE[1].

Puis luy commença l'autre à dire [2] :
« Ma seur, dictes-moy clerement[3]
Le mal, pour quoy avez tant d'ire,
Et ne souffrés plus tel torment ;
Car, si par moy allègement
Vous peult venir, sé Dieu me gard,
Je le feray presentement ;
Pour Dieu, seur, ayez y regart[4].

LA JEUNE.

« Mille mercys, ma seur, m'amye ;
Le mal qui tant me fait douloir,
Celler à vous je ne[5] vueil mye,
Car trop vous m'y povez valoir.
Vray est qu'ay mis en nonchaloir[6]
Huy tout plaisir, et pour ung homme,
Qui descouvert m'a[7] son vouloir,
Dont du mal ay[8] une grant somme.

L'AISNÉE.

« Du mal, ma seur ? Il m'est advis
Que vous devez estre joyeuse,

1. Ms. : *La seur aisnée commence.*
2. Ms :
Si commence l'Aisnée à dire.
3. Ms. : plainement.
4. Ms. : Pource ayez sur il regard. — 5. Ms. : ne le.
6. Imp. : mon chaloir: — 7. Ms. : m'a declairé.
8. Ms. : Dont de mal j'ay.

S'il est d'amours vers[1] vous ravy,
Sans en estre point doloureuse ;
Car pensez, seur, que gracieuse[2]
Vous treuve, pour tant[3] il vous ayme ;
Si devez estre bien songneuse
De l'atirer plus que nul ame[4].

LA JEUNE.

« Helas, ma seur, je doubte et crains
De mettre ainsi mon cueur en gaige,
Veu qu'il est franc en mes estrains[5],
Ne fors qu'à Dieu n'en fais hommaige,
Car tel ressemble ung doulx ymaige,
Faignant estre bon soubz la robe,
Qui porte aux dames grant dommage
Et d'honneur souvent les desrobe[6].

L'AISNÉE.

« Il est bien vray, mais, s'il advient
Que nulz d'amours si vous requière,
Par ma foy, seur, il vous convient,
Ains que cil[7] vostre cueur acquière,
Que de son fait fort on s'enquière

1. Ms. : par. — 2. Imp. : amoureuse.
3. Imp. : Il vous treuve parquoy.
4. Hameçon, de hamus.
5. L'imprimé donne *est mes destrains*, qu'on pourroit lire, sans la rime : *et non destraint*, non *distractus*, non déchiré, non asservi ?
6. Imp. : Et cil d'onneur souvent les robbe.
7. Imp. : nul.

Sans luy donner grant jouyssance[1],
Car tel semble que la[2] paix quière
Qui ne demande que acointance[3].

LA JEUNE.

« Las, voire[4], las, c'est grant maistrise
De congnoistre l'intention
D'ung cueur qui est en sa franchise,
Et[5] n'est point en subjection,
Car il peult[6] faire mention
Tout au plus loing de son penser;
Plusieurs en ont condicion,
Qui font les bons dèsavancer.

L'AISNÉE.

« Or, ma seur, il est bon à veoir
Quant amour est bonne et active,
Et ce peult on appercevoir
En celuy qui vers vous arrive[7],
Car en luy n'a ne font, ne rive,
Ne il ne trouve[8] en aymer sy

1. Ms. : acointance. — 2. Ms. : il semble que.
3. Ms :
Qui joyeux et quant aucun tence.
4. Ms. : mais.
5. Imp. : Qui. — 6. Imp. : fault.
7. Ms. : Quant ung amour est bien naïfve,
Et se pourveu ou à pourveoir
Est cil qui envers vous arrive.
8. Imp. : Ne ne trouve on.

Fors que d'amours souvent restrive[1]
Lorsque vers vous vient[2] à mercy.

LA JEUNE.

« Leurs faulx semblans trop plus je doubte
Que nulle personne vivante[3],
Pour quoy vous prie, ains que m'y boute,
Que de leurs yeulx ne soye servante[4],
Car tel se prise et puis se[5] vante,
Qui n'a en luy que lascheté;
Ilz donnent[6] bien des foys sexante;
Maintes dames l'ont acheté.

L'AISNÉE.

« Pour ce vous ay-je dit devant
Qu'il est bien licite et propice
De s'enquérir de ceulx souvant,
Pour éviter à leur malice,

1. Imp. :

Ne ne trouve on en aymerretive.
Fors stue de paour tousjours sy.

La correction, comme on le voit, est ici fort nécessaire, mais elle n'est pas encore complète.

2. Imp. : Cil qui vient vers vous.

3. Imp. : vinante.

4. Ms. : de leur jeu soye souvenante.

5. Ms. : et loue et.

6. Le sens seroit plus clair en lisant : *S'ils donnent.* Le ms. :

Il advient, bien des foiz cinquante,
Mainte dame l'a achapté.

Car c'est force que le[1] mal ysse
Au long aller, combien qu'il tarde;
Qui attend bien[2], il n'est pas nice[3]:
Il vault trop mieulx souffler que se ardre[4].

LA JEUNE.

« Que vous semble-il doncques, ma seur?
Quelle response dois-je[5] faire?
Puis que je tiens mon cueur asseur,
M'en dois-je pour nully[6] deffaire?
Conseillés-moy à mon affaire,
Car je suis jeune et innocente,
Et veulx acomplir et parfaire
Vostre vouloir sans point d'atente[7].

L'AISNÉE.

« Ma seur, je croy[8] que le passaige
D'Amours est légier à passer;
Qui ne le craint, il n'est pas saige,
Car il est fort au repasser;
On se doit bien ains compasser
Et du Dangier garde[r] l'issue[9],

1. Ms.: leur. — 2. Ms.: atant brief.

3. Le nom de Nicette se donnoit encore volontiers aux niaises dans les opéras comiques de la première moitié de ce siècle.

4. Ms.: brusler que s'arde. — 5. Imp.: je doye.

6. Ms.: point pour nul. — 7. Ms.: mais que le sente.

8. Ms.: croyez. — 9. Ms.: Honte et Dangier gardent.

Que tel le cuide trespasser[1],
Mais au faillir le fronc luy sue[2].

LA JEUNE.

« Pour tant vous veulx-je requerir
Conseil, confort et bon secours,
Car mieulx ne puis ailleurs[3] querir,
Car d'Amours vous sçavez les tours[4];
Où[5] toute[6] plaisance a son cours,
Et congnoissés tout[7] hault et bas;
Mais, se je n'ai de[8] vous secours,
Je puis bien dire : Adieu, esbas.

L'AISNÉE.

« Ma seur, jamais ne vous fauldray,
Car Nature si le m'ordonne,
Mais vostre serment je tiendray[9]
Avant que conseil je vous donne
Ne qu'à vous[10] dire m'abandonne
Rien de mon fait, car j'aparçoy
Que mal pour bien on reguerdonne;
Si vault trop mieux estre à par soy.

1. Ms. : les cuide compasser. — 2. Ms. : lissue.
3. Imp. : aller.
4. Ms. : Qu'à vous qui demourez ès cours.
5. Manque à l'imprimé; le ms. : O.
6. Imp. : Toutes. — 7. Manque à l'imprimé.
8. Ms. : vers. — 9. Mais vous me ferez un serment.
10. Imp. : riens.

LA JEUNE.

« Le sens à l'heure[1] me fauldroit[2]
Quant par moy auriez deshonneur,
Et sachés que pis me vauldroit,
Car maldit en seroit mon heur[3];
Si prie à Dieu le rédempteur[4]
Qu'avant puisse perdre la vie[5],
Ou qu'il me face mal[6] greigneur,
Tel qu'il vouldra, je luy en prie[7].

L'AISNÉE.

« Donc[8], ma seur, escoutés[9] mon fait
Sans plus en parler ne débatre.
Il est vray que ung amy parfaict
J'ay bien choisi pour moy esbatre,
Et, oultre[10] celluy, j'en ay quattre,
Voire bien six, que j'entretiens,
Lesquelz je faiz jouster, combatre ;
Ne[11] l'ung de l'autre n'en[12] sçet riens.

1. Imp. : La sens à l'hure.— 2. Ms. : deffauldroit.
3. Ms. : Et scavez que pis m'en viendroit,
Car maindre en seroit mon honneur.
4. Ms. : nostre seigneur. — 5. Ms. : la veue.
6. Ms. : Ou me fait mal plus.
7. Ms. : car je l'adveue, *pour* je l'avoue.
8. Ms. : Doncques. — 9. Ms. : véez cy.
10. Ms. : En oultre. — 11. Ms. : Et.
12. Ms. : ne.

LA JEUNE.

« Six, vray Dieu ! Seur, ne vous desplaise,
De quoy vous puevent ilz[1] servir[2],
Fors de leur veoir souffrir malaise[3]
Et à grans maulx les asservir ?
Se[4] bien vous veullent desservir,
Helas, ma seur, esse raison
De mal pour bien les resservir,
Tant qu'ilz perdent sens[5] et raison.

L'AISNÈE.

« Il les convient entretenir ;
Faut qu'ilz n'ayent nulle couleur
De l'amy qu'on veult retenir[6] ;
Et[7], qui ne le fait, c'est[8] folleur ;
Et aussi fault avoir du leur
Pour acquerir[9] choses mondaines ;
Mais, quant on voit qu'ilz ont douleur,
Contenter les fault de fredaines.

LA JEUNE.

« Ha, ma seur, ce seroit pitié,
Et si seriez[10] trop à reprendre

1. Ms. : vous peuent ilz tous. — 2. Imp. : sernir.
3 Imp. : malmaise. — 4. Imp. : Ci.
5. Ms. : temps.
6. Ms. : Si qu'on ait aucune couleur.
De l'amant qu'on vieult requerir.

7. Ms. : Ou. — 8. Ms. : fait.
9. Ms. : avoir noz. — 10. Ms. : Et serions.

De leur monstrer nulle[1] amytié
Pour atirer le leur et prendre;
Car, pour au long le cas comprendre[2],
C'est traïson et avarice
De leur faire le leur despendre,
Veu qu'ilz sont en vostre service.

L'AISNÉE.

« Avarice, Dieu, n'esse pas;
Ma seur, trés mal vous l'entendez;
Qui l'entend bien, c'est ung repas
De doulx espoir que leur vendez;
Car, si leurs dons vous leurs rendez,
Vous les gettez de vous si loing
Que pour neant vous les attendez;
De retourner il n'est[3] pas soing.

LA JEUNE.

« Qui le feroit en bonne entente,
Ce seroit mal fait, se[4] me semble,
Car Bon Espoir tousjours contente
Et asseure celuy qui tremble;
Mais, si Pitié brief n'y assemble
Pour secourir le douloureux,
Quant à ce[5], croyez qu'il me semble
Qu'Espoir trahist[6] les amoureux.

1. Ms.: quelque. — 2. Imp.: pour bien au long le complaindre.
3. Ms.: Car de retourner n'ont.
4. Ms.: C'est très bien fait, si que. — 5. Ms.: à moy.
6. Imp.: attrait.

L'Aisnée.

« Par ma foy, croyez qui[1] vouldroit
Faire à l'amant[2] tout son[3] desir,
L'acueil de vous si le tiendroit[4],
Ne nul plus n'y prendroit plaisir;
Si d'amours s'est voulu[5] saisir,
Nous ne pouvons contre nature,
Mais garde toy[6] de mal choisir
Ceulx qui ayment à l'adventure.

La Jeune.

« Or me dictes quelle plaisance
Vous prenés, seur, ne quel soulas
De leur monstrer belle semblance
Pour les tirer dedans voz las?
Que vous vault-il crier[7] hélas,
Fort souspirer, gémir et plaindre,
Que les pouvres font pour leur cas[8],
Et ne voulés leur mal[9] estaindre?

L'Aisnée.

« Jamais[10] ne vis environ moy

1. Imp. : qu'il. — 2. Ms. : aux amans.
3. Ms. : leur.
4. Ms. : L'acueil des bons cela touldroit.
5. Ms. : S'Amours le vieult prendre et.
6. Ms. : se gardent. — 7. Ms. : le crier.
8. Ms. : Et les pouvres sont par vous las.
9. Ms. : leurs maulx. — 10. Ms. : Oncques.

Plaindre celuy [1] que j'entretiens,
Ainçois le [2] gecte hors d'esmoy
Par les doulx termes que leurs tiens [3],
Car l'ung mon amant je [4] retiens,
L'autre mon loyal serviteur;
Velà comment je les maintiens [5],
Et tous louent leur créateur.

LA JEUNE.

« Combien que leur douleur n'appert,
Que vous vault-il en avoir tant ?
C'est mal servy qui son temps pert;
Mieulx en vault ung qui soit comptant [6].
Je croy qu'il vous vauldroit autant,
Pour vostre honneur et selon Dieu;
Je vous prye, tenez vous contant [7];
Laissez aller [8] chascun son lieu.

L'AISNÉE.

« Jamais n'auront de moy congié,
Car mon cueur doresenavant
Si deviendroit tout ensongié [9],
Et ils seroyent moult souffrant [10].

1. Ms. : Se plaindre ceulx. — 2. Ms. : les.
3. Ms. : je tien. — 4. Ms. : pour mon mignault.
5. Ms. : L'autre mon tout, mon grant maintien.
6. Ms. : content. — 7. Ms. : à tant.
8. Ms. : à ung. — 9. Ms. : demourroit tout assongé.
10. Ms. : Et ilz le demandent souvent.

Ceulx que j'appelle[1] *mon servant*
Disent[2] que suis belle à merveille;
Lors par eulx j'ay à gré[3] le vent
Trop mieulx que cil qui en mer veille[4].

LA JEUNE.

« Las[5], craignés vous point le reproche
De meschamment les abuser?
Pensés vous point que Male-Bouche
Ne vous en vueille a[c]cuser?
Si lera dea quoy que muser[6],
Et fera du tout sçeu cela[7];
Rien ferés de[8] plus n'en user,
Car jamais mal ne se[9] cela.

L'AISNÉE.

« Mal appellés ce qui est bien;
Peu congnoissés les biens[10] mondains;
Nourrye estes, je le sçay[11] bien,
Là où se trouvent cerfz et dains;
Vostre mestier est ès jardins;
La compaignie qui me haitte,

1. Ms. : Chacun s'appelle. — 2. Ms. : Disant.
3. Ms. : je agrée.
4. Imp. : Tant que c'est une grant merveille.
5. Ms. : Dieu. — 6. Imp. : muses.
7. Ms. : Se fera, dea, quoy qui muser
Et sera sçeu d'eulx tout cela.
8. Ms : Si vous supply. — 9. Ms. : nul mal oncques ne.
10. Ms. : faiz. — 11. Ms. : voy.

C'est de les veoir[1] soirs et matins[2]
Près de moy; plus ne les[3] souhaitte.

LA JEUNE.

« Je ne fus jamais[4] jardinière,
Par Dieu, ma seur, ne ne veulx estre;
Nous sommes saillies d'une mère,
Vous et moy, toutes deux[5] d'ung estre;
Mais, par le Dieu qui me fist naistre,
Le cueur n'auroy pas[6] si commun,
Ne ne sera nul tant mon maistre
Qui[7] m'en face aymer fors que ung[8].

L'AISNÉE.

« Nourrye avez esté en mue[9],
Puisque vous estes tant loyale,
Mais je vous tiens femme perdue,
Bannye de plaisance royalle;
Or[10], soyez bonne ou desloyalle,
D'en avoir feray mon devoir[11]

1. Imp. : veoirs.
2. Ms. : Car vous n'auriez mye en desdains
La compaignie qui me haitte;
Vostre mestier est aux jardins.

3. Ms. : Près de moy plus ne vous. — 4. Ms. : oncques.
5. Ms. : et toutes. — 6. Ms. : jà.
7. Ms. : Que l'on. — 8. Ms. : plus d'ung.
9. Ms. : La robbe vous est de pers perdue, qui, en retranchant *la*, peut être la vraie leçon, à cause de l'équivoque de la rime.
10. Ms. : Ou.
11. Ms. : Car quant à moy j'en vueil avoir.

Toute une droite plaine salle,
Car, tant qu'à moy, j'en veulx avoir [1].

LA JEUNE.

« Je ne sçay pas quel appétit,
Ma seur, vous y avez trouvé;
Je n'y en trouve ung seul petit,
Par quoy vostre fait soit [2] prouvé;
Mais, puisque l'avez esprouvé,
Dictes ce qui s'en peult ensuyvre,
Et, se mal n'y est [3] reprouvé,
Contente je suis de vous suivre.

L'AISNÉE[4].

« Pour le dire pas ne demeure,
Car vostre bien veulx et desire,
Et suis contente que je meure
Si j'en [5] dis rien qui vous empire;
Mais sachés, seur, qu'il n'est empire
Qui vaille en avoir grant [6] largesse;
De[7] prendre ung seul son fait empire,
Et[8] n'est pas à dame Sageisse.

« Voz causes si sont, ma seur chère,
Que cil qui vostre amy sera,

1. Ms. : En ce monde n'est autre avoir.
2. Ms. : Mon fait n'y peut estre
3. Ms. : S'il n'y a rien.
4. Ms. : *L'Aisnée parle longuement.* — 5. Ms. : Se je.
6. *Grant* manque à l'imprimé. — 7. Ms. : D'en.
8. Ms. : Ne.

Voyant que chascun vous fait chère
De vous servir ne cessera,
Car Jalousie l'en [1] pressera,
Dont il aura quelque malaise,
Par quoy tousjours s'efforcera
De faire chose qui vous plaise.

« L'en doit fère chère commune
A ung chascun, soit froit ou chault,
Et [2] se monstrer ainsi com une [3],
A qui du tout bien fort [4] en chault;
Car lors celluy que trop plus vault
Ne sera de mal [5] accusé,
Ainçois par tel [6] qui parle hault
Sera vostre fait excusé.

« Et puis pensez quel plaisir c'est
D'en avoir tousjours cinq ou six,
Car l'ung ou l'autre tousjours est
Près [7] de moy [8], debout ou assis;
S'ung [9] se liève, l'autre est rassis;
Quant l'ung s'en va, l'autre revient;
L'ung chante ou rit [10], l'autre est transis;
Ainsi de dueil ne me [11] souvient.

1. Ms. : vous. — 2. Ms : A.
3. Imp. : commune.
4. Imp. : sort. La fortune, le sort, lui arrive à bien.
5. Imp. : mar. — 6. Imp. : le.
7. Imp. : Auprès. — 8. Ms. : vous.
9. Imp. : Se l'ung. Ms. : L'ung.
10. Ces deux mots manquent dans l'imprimé.
11. Ms. : vous.

« Tousjours vous font[1] quelque beau conte;
L'ung ou l'autre vostre main serre,
Ou l'autre sur[2] le pied vous monte;
L'ung est en paix, l'autre est en guerre,
Et l'autre s'encline vers terre
En vous contemplant en tous lieux[3],
Et sont à genoulx ou à terre
Comme devant[4] beaux sire Dieux.

« Les ungs vous baisent en la joue,
L'autre baise[5] voz gens tetins,
L'aultre le[6] col, ainsi qu'on joue[7],
Et l'autre garde les patins.
De ce viennent velours, satins[8];
Vergez[9], robes[10] et couvrechief,
Vous envoyent[11] tous les matins,
En vous faisant tousjours meschief[12].

« Lors tous[13] ceulx qui voyent ces mignons
Dient que estes bien assouvye,

1. Ms. : fait. — 2. Imp. : serre.
3. Ms. : Pour cuider vostre amour conquerre
Vous complaisent à qui mieulx mieulx.
4. Ms : davant. — 5. Ms. : Et les autres.
6. Ms. : Au.
7. Lorsque l'on joue, dans les jeux de société.
8. Ms. : De ce viennent martres, satins,
Et l'autre baille les patins.
9. Bagues. — 10. Ms. : tissuz.
11. Imp. : Vous en voyant. Ms. : Et vous servent.
12. Ms. : plaisans meschiefs.
13. *Tous* manque dans l'imprimé.

Quant tant de gentilz[1] compaignons
Ont de vous servir grant[2] envye;
Cela alonge vostre vie
Et en est partout grant mémoire[3]
Que de tous biens estes garnie,
Par quoy vous donne[4] bruit et gloire.

« Aussi[5], ma seur, bien vous sçavez
Que ung seul ne peult faire le[6] bruyt
Que feront[7] six, si les avez,
Ou comme feront sept ou huit,
Et, si ung meurt ou[8] est[9] destruict,
Vous n'estes pas sans compaignie,
Et, puisque si[10] hault bien s'ensuit,
Devez[11] estre tousjours garnye[12].

« Soyez en chasteau ou en place,
Pour vous véoir[13] tout droit yront;
Cella vous conforte et soullace,
Et au Dangier[14] bien mentiront,
Car, pour l'éviter, ilz diront
Que jà[15] piéçà voué c'estoit[16]

1. Ms. : Puisque tant de gens. — 2. Ms. : telle.
3. Ms. : Et faictes à chacun acroire.
4. Ms. : donnent. — 5. Ms. : Ainsi.
6. Ms. : Q'ung tout seul ne peut fère.
7. Ms. : feroient. — 8 Imp. : on.
9. Ms. : Et puis, s'il est mort ou.
10. Ms. : Bien, ma seur, tout — 11. Ms. : D'en.
12. Ms : bien garnie. — 13 Ms. : veoir là.
14. Ms. : à Dangier, c'est au dire au mari.
15. Ms. : de. — 16. Ms. : vouez s'estoient.

A quelque saint, qu'il sentiront
Auprés de vous, où il allo..[1].

« Ou se vous estes à l'église,
Ilz s'en iront là pourmener,
Et, s'ilz voyent qu'on les[2] advise,
Lors[3] les verrez vous[4] demener
Fort la b[o]uche, et les yeulx mener
Envers leur Dieu, qui est pour rire,
Puis se sçavent bien retourner[5]
Soubdainement où le[6] cueur tire.

« Ilz vous merront[7] jouer aux champs
Se la saison est nouvellette,
En plaisans jeux[8], en plaisans chans[9],
En vous cueillant la violette,
Ou, se des fruitz est la[10] cueillette,
D'eulx en aurez de mainte sorte,
Et ne vous lairront[11] point seullette
Jusques à tant que serez[12] morte.

« Ou soit esté, ou soit yver,
A vous iront[13] sans mandement,

1. Ms. : Estes près de vous, où alloient.
2. Ms. : S'aucun est là qui. — 3. Ms. : Vous.
4. Ms. : bien.
5. Ms. : Puis le scevent bien remener.
6. Ms. : leur. — 7. Ms. : menront.
8. Ms. : dictz. — 9. Ms. : champs.
10. Imp. : à. — 11. Ne ne vous verrez.
12. Ms. : soyez. — 13. Ms. : s'en vont.

Car sur martres [1] et menu ver
Sont tousjours assis [2] chauldement;
L'ung vous dy[t] vray, l'autre vous [3] ment;
L'ung veult eschèz, et l'autre lit [4];
Vivre vous font joyeusement,
Et [5] n'espargent couches ne lict.

« L'ung est frère [6], l'autre cousin,
Et l'ung vous tient pour [7] prochaine;
L'autre [est] aussi vostre voisin
Ou vous appelera mar[a]ine [8];
Puis [9] l'ung se plaint, la [10] teste saine;
Et l'autre rit et [11] dit chansons;
C'est une [12] plaisance mondaine
A veoir leurs petites fassons.

« Sans estre rien, sont voz parens,
Et fault que l'ung soit vostre père
Qui est plus jeune de dix [13] ans
Que vous n[e l']estes [14], par sainct Père [15];
L'ung est nepveu, l'autre compère;

1. Ms. : Imp. : martre. — 2. Ms. : bien sis.
3. Ms. : et l'autre. — 4. Ms. : l'autre se list.
5. Ms. : Ne. — 6. Ms. : voz filz.
7. Ms. : L'autre vous tient sa plus.
8. Ms. : A l'ung suffist vostre voisin
En vous reclamant sa souvrayne.
9. Ms. : Et. — 10. Ms. : de.
11. Ms. : qui. — 12. Ms. : toute.
13. Ms. : à veoir par. — 14. Ms. : n'estes trop.
15. Par saint Pierre, et non par le pape.

L'autre est appelé folaton[1] ;
Affin d'estre aymé, il m'appelle
Sa belle-seur devers[2] Lyon[3].

« Se vous me faictes la demande
Comment j'entretiens ce mesnaige,
Ne se ung je prie ne demande[4],
Tousjours entre deux eaue[s] naige,
Et, se de paour du cousinaige
Le feu[5] s'en voit trop eschauffant,
Dire luy fault qu'il n'est lignaige
Qui aille point devant[6] l'enfant.

Lors par ce mot son cueur appaise,
Et ne luy chault qui[7] viengne ou aille,
Mais le cousin souffre mal aise
Qui une bourde ne luy baille ;
De faire guet fort se travaille
Soir et matin ; voilà ung bien[8] ;
Je luy dis lors qu'i[9] ne luy chaille,
« Tel m'est bien près qui ne m'est rien[10]. »

1. Petit fou. Ms. : felyon. — 2. Du côté de.
3. Ms. : Affin que d'estre aymé n'opère ;
Véez là, ma [seur], dont les lyon.
4. Ms. : Nesungs je n'empire n'amende.
5. Ms. : Le filz. — 6. Ms. : davant.
7. Ms. : qu'il.
8. Ms. : Car de se filz son cueur travaille
Et s'en prent gardé soir et mains.
9. Pour *qu'il*. Ms. : que. — 10. Ms. : m'est le moins.

« J'enforce[1] les cueurs qui sont foibles ;
Au père dis[2] : « Vous sçavez bien
« Que les prochains prennent[3] les meubles ;
« Doncques, fors vous, nulz[4] n'y a rien,
« Car mon père estes terrien ;
« Aymer vous dois plus que personne. »
Ainsi le croit, soit[5] mal ou bien,
Et[6] des aultres plus mot ne sonne.

« Chascun à par soy je conforte[7].
Celluy que[8] mon prochain j'appelle[9],
Je leur dis bien et me tiens[10] forte[11]
Qu'il est tout seul, et[12] pas n'appelle[13],
Ains semble ung roy sur une pelle[14],
Tant est joyeulx que je luy dis[15] ;
L'ung après l'autre je rappelle[16]
D'espoir jamais nul n'escondis[17].

« Je fais tenir jeunes les vieulx,

1. Ms. : J'efforce. — 2. Ms. : disant.
3. Ms. : le plus prochain prent. — 4. Ms. : on.
5. Imp. : soie. — 6. Ms. : Ne.
7. Ms. : reconforte. — 8. Et cil qui.
9. Ms. : s'appelle. — 10. Ms. : m'en foys.
11. J'affirme avec assurance. — 12. Ms. : non.
13. Il n'en appelle pas, il n'y contredit pas.
14. Ms. : sur une palle. Je lirais plutôt *sous une pelle*, avec le sens de poêle ; il est fier comme le roi assis en cérémonie sous le dais, ou, en conservant le mot du texte, sur de riches tapis.
15. Ms. : quant luy ay dit. — 16. Imp. : appelle.
17. Ms. : Nè d'espoir nul n'est escondit.

Disant qu'ilz ont des biens largesse
Et que nulz aultres je ne veulx,
Car j'ayme moult leur grant[1] saigesse;
Combien que ne suis pas clergesse
D'aymer jamais jeunes quoquars,
Se seroit de moy grant simplesse
De refuser donc les vieillars[2].

« Dont sont joyeulx et m'ayment lors,
Car je les gratte où il leur picque,
Que, s'ilz avoient par Dieu[3] tout l'ors
Qui est en France et en Afrique,
Ilz viendront daucer la mourisque
Et faire plus que les enfans
Qui sont ès mains de leur nourrice,
Se n'estoit que je leur deffens[4].

« Aux jeunes dis que les vieillars
En riens jamais si ne me plaisent[5],

1. Ms. : trop mieulx leur.
2. Ms. : Consaus les faictz par abrocars
Et [je] leur dy que grant cherge est ce
D'amer jamais jeunes coquars.
3. Imp. : s'il avoit perdu.
4. Ms. : Leur cueur ne seroit pas plus fricque
Et, ce n'estoit que leur deffends,
Ilz veullent danser la morisque
Ou faire pys que les enfans.

Non pas que les petits enfants, mais que les Enfants sans souci, les acteurs de farces et de bouffonneries.
5. Imp. : ne me complaisent.

Et vouldroye qu'ilz fussent tous[1] ars,
Car tous leurs fais fors[2] me desplaisent;
Adoncques me accollent et baisent;
Puis je leur dis, tout en bas son,
Qu'il n'est, affin qu'ilz me complaisent[3],
Que jeune chair et vieil poisson[4].

« Il en fait bon avoir grant tas
D'ung[s] et d'aultres, et[5] vieulx et[6] jeunes,
Et qu'on sache de tous estas,
Car toutes gens ne sont pas unes;
Ungs vient[7] d'ung, les aultres d'unes;
L'ung si[8] est saige, et l'autre est fol;
Mes parolles leur sont communes[9],
Après le dur veult-on du mol.

1. Ms. : que fussent ores les vieulx. — 2. Ms : se.
3. Imp. : Que je ne trouve riens plus plaisant.
4. Le ms. ajoute ici cette strophe :

Neantmoins on dit, en vroy proverbe :
De toute taille bon levrier.
Soit de chanter ou fère verbe
L'omme qui est vieil n'est ouvrier;
Or sur ce n'est pas son mestier
Mais des biens y a plus qu'ailleurs,
Et semble souvent au morier
Qui gecte à la fin belle[s] fleurs.

5. Ms. : de. — 6. Ms. : de.
7. Ms. : Les ungs dist.
8. *Si* manque dans l'imprimé.
9. Ms. : Choisir vous en povez comme en pommes.

« Ung seul si est tantost[1] lassé
De vous servir et vous de luy,
Ou, ains que l'an si soit[2] passé,
Sousi[3] si l'aura assailly;
Au moins, s'il vous a défailly
Et vous ayez ung estrangier[4],
Il n'y fault juge ne baillif
Pour vous oster hors de[5] dangier[6].

« Les biens qui sont en neuf ou dix
Ne peut[7] avoir une personne,
Car l'ung chante, l'autre fait ditz
Et voulentiers d'instrument sonne;
Jamais ung tout seul n'asaisonne
A ce que sept ou huyt feront;
Aussi je dis et bien consonne
Que six tousjours ung defferont.

« Devant vous jouent au croc madame,
Puis ilz luictent, courent et saillent;
Cela ne touche le mal d'âme
Et ne leur semble pas qu'ilz faillent,
Car c'est affin que mieulx [ilz] vaillent

1. Ms. : tousjours.
2. Ms. : Que avant qu'il soit l'an.— 3. Ms. : Ennuy.
4. M. : Ou qu'il vous joue de l'estranger.
5. Ms. : de son.
6. Les douze strophes suivantes manquent dans le manuscrit, de sorte qu'on passe immédiatement à la réponse de la jeune.
7. Imp. : peuvent.

Qu'ilz se monstrent fors et habilles ;
Mieulx vault faire cela qu'ilz aillent[1]
Visiter lieux meschans par villes.

« Les ungs pour les aultres viendront
Et tacheront qui mieulx vauldra ;
De[2] mieulx servir s'avanceront,
Pensant : *C'est moy qu'elle vouldra,*
Et semble à chascun qu'il vauldra[3]
Vostre cueur brief, tant bien se porte,
Ne nul mal point d'eulx ne sauldra
Pour doubte qu'on le vous raporte.

« Par leurs fais font porter et mettre
Ung A, une H, ung P, une L,
Ou de leur nom quelque autre lettre,
Disant que c'est tousjours pour elle,
Ne qu'en ce monde n'aist si belle
A qui plus soit fait reverance
Devant leur mot[4], pour l'amour d'elle,
Comme s'elle estoit en présence.

« Les diligens fay paresseux
Et les chetifz devenir francz,
Qui est l'honneur et bien de ceulx,
Qui vault trop mieulx que mille frans ;
A ung chascun se vont offrant
Et donnent robes et anne[a]ulx,

1. Imp. : aillant. — 2. Imp. : Et de.
3. Qu'il meritera. — 4. Quand ils en parlent.

Et les orgueilleux sont souffrans
Jaçoy[t] ce qu'ilz ayent les cueurs haulx.

« Je fay enhardir les honteux
Tant qu'ilz deffendent leur bon droit,
Et n'est ne bossu, ne boiteux,
Que ne face devenir droit;
Le plus juste bien y fauldroit
A faire deux bons jugemens,
Car ils se boutent si estroit
Qu'on y perdroit l'entendement.

« Ils sont tousjours gros et gaillars;
Chascun je fays devenir maigre,
Et, de paour d'estre gros paillars,
Mengent la rotye au vinaigre [1],
Dont le cueur ont trop plus allègre
Que n'ont pas ces gros gras pourceaulx
Qui ont le nez rouge et nègre [2]
De ces gros vins et gras morceaulx.

« Par moy se tiennent serrez [3], joinctz,
Et leur maintien tousjours est ferme;
Vous les mettrez dedans voz poingz,
Si bien s'atache chascun ferme [4];
L'espoir qu'ilz ont si bien les ferme

1. Le vinaigre passoit déjà pour maigrir.
2. C'est-à-dire le nez rougi et noirci.
3. Imp. : senrez et.
4. Ils se serrent assez pour que leur taille puisse tenir dans la main.

Du retraict des haulx biens secret[s],
Dont vallent mieulx, je vous afferme,
Maintenant leurs plains et regret[s].

« Car ilz deviennent bons et doulx,
Sages, courtois et gracieulx,
Larges et frans, et n'ont propos
D'estre point avaricieulx ;
Leurs couraiges touchent aux cieulx
Et fuyent debatz et discordz ;
Leurs faitz ne sont point vicieulx,
Qui est le bien d'âme et de corps.

« Et, s'ilz estoyent hors de mes mains,
Ilz pourroient bien faire tel chose
Dont leurs âmes en vauldrent[1] moins,
Car tel pècheroit qui repose.
Et doncques, ma seur, je despose
Que cesta celle grant savance[2]
De les tenir une grant pose
Puisque leurs cueurs tant s'y avance.

« Trop mieulx vauldroy et eulx aussi.
Ne nulz certes, si n'a povoir
De vous donner charge ne sy,
Puisque de vous n'ont fors que espoir,
Car ilz tachent, matin et soir,

1. *Vauldrent*, en réalité, est l'équivalent de *valurent ;* il faut donc lire *vauldrènt* pour *vauldroient*.

2. Che questa cela grande sapienza. Que celle-là cache un grand savoir, une grande expérience.

Lequel vauldra d'entre eulx le plus;
Et font en hault bien leur manoir,
Qui vous acquite le surplus.

« Vous povez véoir ma voulenté,
Qui à jamais ne changera;
J'en vueil avoir à grant[1] planté,
Tant qu'en mes las s'en rengera[2];
Car celle qui hébergera
Ung seul pour sa provision,
Tout son plaisir s'estrangera;
Seur, velà ma conclusion.

LA JEUNE *respond :*

« Ma seur, en moy n'est[3] pas science
Pour vous respondre ne sçavoir;
Si voulez[4] prendre en pacience,
J'en feray[5] mon petit devoir;
Mais je ne puis appercevoir
Qu'en amours le fait soit tant bon[6];
Puisqu'on y pense[7], à dire voir,
Il ressemble au sac[8] de charbon.

« De dire, seur, que vostre amy

1. Imp. : grand.
2. Autant qu'il en viendra dans mes filets.
3. Ms. : n'a. — 4. Ms. : vueillez.
5. Ms. : Si g'en foys.
6. Ms. : D'en avoir tant le fait soit bon.
7. Ms. : Car puis qu'on passe.
8. Ms. : Ilz semblent aux sacs.

Vaille de mieulx quant[1] il a crainte,
Il me semble qu'à bon[2] amy
Ne fault ne[3] force ne contraincte;
Car l'amour est plus tost enfrainte
Quant il doubte[4] plus que raison[5];
Si est maulvaise telle fainete[6]
Par une dame de fasson[7].

« Ne de faire[8] chère à tretous
Si que l'amy nul ne conçoyve,
Je m'en raporte bien à vous;
Je n'ay pas paour qu'on me[9] deçoyve;
Car, s'il fault, seur, que je reçoyve
Ung amy, et il est féal,
Contente suis qu'on[10] apperçoyve
Qu'en moy y ait[11] ung cueur loyal.

« Aultrement, quoy que l'on en[12] die
Ne quelque semblant que[13] vous face,
La chière croît sa maladie,
Quant on la fait devant sa face;

1. Ms. : Vault mieux paoureux, car.
2. Ms. : que quant. — 3. Ms. : Qu'il n'y fault.
4. Imp. : Quant il a doubte.
5. Ms. : Car l'amour est plus fort emprainte
Que s'il a doubte ou souspectzon.
6. Imp. : sainete. Ms. : crainte. — 7. Ms. : faczon.
8. Ms. : deffère. — 9. Ms. : m'en.
10. Ms. : qu'il. — 11. Ms. : Que en moy a.
12. Ms. : l'amy. — 13. Ms. : qu'il.

C'est[1] la chose qui plus efface
Loyal vouloir et bon couraige,
Elle[2] ne craint qu'on la defface
Qui fait à chascun bon visaige.

« Je ne dis pas que ne deviez[3]
Faire chière à qui vous salue;
Mais, quelque part que vous soyez,
Se vostre amy est de value,
Gardés que point ne soit tollue
Sa place, pour rien qu'il conviengne[4];
Lors serés aymée et voulue[5]
Et digne que bien vous adviengne[6].

« Car luy mesme[7] vous aymera
D'une amour si trés naturelle
Que nul ne vous en blasmera
Et vous tiendra[8] pour bonne et belle,
Et, s'il advient que Mort rebelle,
Dont Dieu le gard, le vous accueille,
Nul ne sçaura que soyez[9] telle
Qui à grant joye ne vous recueille.

« Combien que, s'il estoit party

1. Imp. : Et est. — 2. Ms. : Selle *pour* Celle.
3. Ms. : doyez.
4. Quelque chose qui arrive. Ms. : adviengne.
5. M. : value, c'est-à-dire estimée.
6. Ms. : en veingne. — 7. Ms. : loyaument.
8. Ms. : tiendront. — 9. Ms. : ne sera qui vous sçet.

Du monde [1], seule me tiendroye;
Jamais n'auroye aultre party;
En reclusaige me rendroye,
Car advis m'est que n'adviendroye [2]
A ung jamais qui le vaulsist,
Par quoy trop mieulx mourir vouldroye
Que ung [3] pareil cas si m'advenist.

« Vous dictez que plaisir prenez
D'en avoir bien grant habondance;
Il me [4] semble que mesprenez,
Ne ce n'est pas sens ne prudence [5];
Car, combien que l'ung chante ou dance,
Et qu'il vous face passer [6] temps,
Je croy qu'ilz auront mal tout temps
Si en vos laz font residence [7].

« Et, quoy [8] qu'ilz vous content ou bavent
Et qu'ilz mettent paine à vous plaire,
Ilz ne dient pas ce qu'ils sçevent,
Et, se de vous ilz sçevent faire
Autant [9] qu'ilz ont voulu conplaire,

1. Ms. : De ce monde.
2. Ms. : Ne point ne m'abandonneroye.
3. Ms. : Que. — 4. Ms. : Mais il.
5. Ms. : preudence. — 6. Imp. : passer le.
7. Ms. : Et qu'ilz vous facent temps passer
Si en voz laz font residence.
Les mal contens vous convoitez.
8. Ms. : De quoy.
9. Ms. : Car, se de vous ilz ont sallaire
Au temps.

Ilz vous feront au departir
Chose qui vous pourra desplaire ;
Nul aultre bien n'en peult venir[1].

« Vous vous souffrés par eulx baiser
Et touchier, qui n'est pas licite,
Car quant se[2] veulent apaiser[3],
De rechief vostre amour les cite[4];
Pour ce, ma seur, je vous recite
Le faulx baiser que Judas fit;
Il est raison que je m'aquitte;
Souvent tel baise qui trahit.

« D'en avoir tant soyez certaine
Que souvent mal bruit s'en[5] acqueste,
Et dit l'en : « Dieu, quel capitaine
« Pour faire armes en[6] grant conqueste. »
Ou l'ung de ceulx qui font la[7] queste
Dira, combien qu'il soit ou non[8],
Que vous passés bien la[9] requeste[10],
Dont vous perdrés los et renom.

1. Ms. : partir. — 2. Imp. : ilz se.
3. Ms. : Car, s'ilz estoient lors appaisez.
4. Les excite. — 5. Ms. : Que mauvais bruit on en.
6. Imp. : in ; Ms. : ou.
7. Ms. : Ou l'ung d'eulx qui fait sa.
8. Ms. : qu'il scet de nom, *c'est-à-dire* que non.
9. Ms. : sa.
10. Bien qu'il soit de ceux qui vous auront *requise*, et qu'il soit du nombre de ceux que vous aurez refusés, à qui vous aurez dit non, il dira que vous n'êtes plus de celles qu'il faut rechercher.

« Nonobstant voz maulvais louanges
A eulx loyalle ressemblés
Ainsi que font les [m]aulvais anges,
Mais néantmoins vous les emblés[1].
Je m'esbahy que ne tremblés,
Quant vous pensez bien à[2] voz fais,
Et comment là vous[3] assemblés
Aultre chose que de voz fais[4].

« Je vous ay dit[5] que ung m'a requise
Que sa dame pour Dieu je fusse,
Lequel auroit m'amour acquise
Se bien cler[6] je le congnéusse ;
Mais, s'ainsi estoit que je l'eusse,
Beaulté, qui les bonnes meurs mord[7],
Ne souffreroit point que je peusse[8]
Changier jamais jusques[9] à la mort.

« Aussi peult-il[10] bien estre tel
Qu'il peult plus[11] valoir en tous sens

1. La leçon du ms. n'est pas beaucoup plus claire :

Par ceulx avez maulvais louenge,
Car aux loyalles rassemblez,
Ainsi comme fait la louenge
Qui scet bien toller et embler.

2. Ms. : en. — 3. Ms. : vous les.
4. Ms. : vostre faix. — 5. Ms. : diray.
6. Ms. : au cueur.
7. Ms. : Loyaulté, qui les bonnes mort.
8. Ms. : sceusse. — 9. Ms. : celluy jucq.
10. Ms. : il peult. — 11. Ms. : Qui peult mieulx.

Que n'en feroit ung plain[1] hostel,
Où ilz seroyent mil et[2] cinq cens.
D'en avoir tant ne fut onc sens;
Prenez ung seul, je vous en pry[3],
A cela bien je me consens,
Mais qu'il soit bon et accomply.

« Nulle n'en doit avoir que ung seul
Sans aultre jamais réclamer,
Et, n'eust-il[4] vaillant que ung linceul,
Néantmoins le doit-elle aymer[5],
Ne, pour[6] fortune de la mer
Ou aultre mal qui le tourmente,
Ne doit trouver en vous l'amer;
Qui confort n'a, si s'en guermente[7].

« Ne Loyaulté ne doit souffrir,
Non fait Amour ne Equité,
Qu'on vous véist[8] son cueur offrir
A ce qu'il[9] a le sien quitté,
Ou pas ne c'est bien acquité.
Ung cueur qui le fait aultrement,

1. Ms. : feroient plain ung.
2. Ms. : Et que ne font mil ou. — 3. Ms. : supply.
4. Ms. : s'il n'a.
5. Ms. : le cherir et l'amer. — Voilà de bien beaux sentiments; mais, si on chante ce qu'on ne dit pas, il est encore plus vrai de remarquer qu'on dit ce que l'on ne fait pas.
6. Ms. : par.
7. Ms. : Que confort n'ayt, s'il s'en tourmente.
8. Ms. : ne voyse. — 9. Ms. : A cil qui.

Ainçois est plain d'iniquité
Ne n'ayme pas bien loyalment.

« Mais[1] d'en avoir nul autre nombre
Ne me[2] faictes jamais la feste ;
Ce n'est que péché et encombre
Et ung droit rompement de teste ;
Car aultrement n'est pas honneste
De plus avant les empescher ;
Vueilliez quicter toute la reste[3] ;
Dieu vous en doint desempechier.

« Regardez, seur, quant ilz[4] font armes
Ou joustes pour[5] vostre prière,
Vous ne sçavez moyens ne charmes
De les guerrir ne la manière ;
Ainsi vous estes d'eux[6] meurtrière[7]
S'ilz en meurent, et, quoy qu'ilz dient
Devant les gens, mais en derrière[8]
Dieu sçet comment ilz vous mauldient.

« Dont ilz font bien, car vous deussiés,

1. *Mais* manque dans l'imprimé. — 2. Ms. : m'en.
3. Le ms. est meilleur :

Veillez qui estes toute la feste,
Sans plus avant les empescher,
Car autrement n'est pas honneste.

4. Ms. : quicter. — 5. Ms. : par.
6. Ms. : en estes. — 7. Imp. : murtrières.
8. Ms. : S'ilz meurent mais à quoy qu'ilz dient
S'ilz ont mal quant ilz sont derrière.

Quant les povres vous obéissent,
Le[1] leur deffendre, se peussiez,
Que telles choses point[2] ne fissent
Et les garder qu'ilz ne se missent
En lieu où mal leur peult venir;
Pitié seroit[3] qu'ilz se deffissent
Pour avoir de vous souvenir[4].

« Je n'entens point[5] que s'on les charge[6]
De leur honneur ou qu'on les blesse,
Qu'ilz ne prenent escu ne targe[7]
Ne[8] qu'ilz ne monstrent leur noblesse;
Mais, se, par vostre grand[9] simplesse,
Nul est blessé ou desconfit,
En jouxtant ou faisant souplesse,
Ce vous tourne à peu[10] de prouffit[11].

1. Imp. : de. — 2. Ms. : ilz.
3. Ms. : Car c'est pitié.
4. Le ms. a de plus cette strophe :

Ne semblez pas celles qui prient
Que [Qu'à?] la guerre ayent le bras nu,
Dont elles se mocquent et rient
Quant à chacun mal en est venu;
Cela est mal entretenu
D'en requerir nul qui guerroye,
Et a celle mal retenu
Qui [Que] d'autruy cuir large corroye.

5. Ms. : pas. — 6. Imp. : charges.
7. Imp. : targes. — 8. Ms. : Et.
9. Imp. : grande. — 10. Ms. : A vous tourne pou.
11. La dame des Belles Cousines auroit pu suivre le

« Luicter les faictes et courir,
[Là] où ilz prennent maintz[1] coups lours,
Qui les font[2] finer et mourir
Et trespasser avant[3] leurs jours,
Ou ils languissent, par telz tours

conseil. On se rappelle la scène de Damp Abbé; j'emploie le texte du manuscrit de M. Barrois dont j'ai déjà parlé : « Hé, seigneur de Saintré, vous qui estes sy vaillant... n'oseriez-vous pas luicter à l'Abbé?.... ... — Hé, madame! dit-il, vous savez que oncques je ne fuz luicteur, et ces seigneurs moisnes en sont les maistres; aussi de jouer à la paulme, gecter barres, pierres et paulx de fer, et en tous aultres essays, quant ilz sont à leur privé..... Lors Damps Abbés osta si robe et se mist en pourpoint, les chausses destachées, qui en celui temps n'estoient point tenans et en avant les piez, bien entortillées soubz les genoulx... et, au venir que devant madame fist, après sa reverence faicte, fist en l'air ung tour, monstrant ses grosses et blances cuysses, pellues et vellues comme ung ours... Alors, ces paroles finies, Damps Abbéz et le seigneur Saintré, l'ung l'autre se entreprirent et tournèrent ung tour ou deux. Lors Damps Abbéz estent sa jambe et par dedens la lye à celle de Saintré, puis tout à coup se deslye et par dehors le trousse, tellement que les piéz du seigneur Saintré furent assez plus hauts que ne fust la teste, et à terre l'abatist. Et en le tenant sous luy, sa poitrine sur la sienne tout envers, alors s'escria Damps Abbez, et à madame dist : « Madame, madame, recommandez-moi au seigneur de Saintré. » On sait le second sault de trousse du pauvre Saintré, et la verte vengeance qu'il en prit.

1. Imp. : maintes. Ms. : Dont ilz prennent de mains.
2. Ms. : fait. — 3. Ms. : davant.

Tant sont rompuz; quelle fredaine[1];
Priser ne puis telles amours
Où n'a nul bien, fors toute peine.

« Ilz se rompent genoux[2] et couste,
Tant les faictes serrer, estraindre;
Mais, par[3] ma foy, trop cher leur couste
Les faulx semblans que sçavés faindre;
Et puis les corps, qu'on doit bien craindre[4],
Morfondus sont, aussi les piedz[5],
Qu'ilz ne se peuent[6] chausser ne ceindre,
Dont sont mocquez et coppiez[7].

« Ilz sont par vous maigres et linges,
Et de soussi tretous fondus;
D'habillemens resemblent[8] cinges[9],
Tant[10] qu'en yver sont morfonduz;
Voz plaisirs leur[11] sont chers vendus,

1. Ms. : rompuz, mis en exoine.
2. Ms. : Chascun se rompt coustez.
3. Ms. : Et, sur.
4. Pour lesquels on doit avoir des craintes, qu'on doit soigner.
5. Ms. : Vous leur faictes venir aux piez.
6. Imp. : peuvent.
7. Contrefaits, imités en ridicule. Ce sens s'est conservé dans le dicton : *Les copieux de la Flèche*, qui revient à dire *les gausseurs*.
8. Imp. : ressemble.
9. Parce que grâce à leurs vêtements courts, ils ont le derrière à l'air comme les singes.
10. Ms. : Si. — 11. Ms. : Leurs plaisirs leurs.

Car aux jambes [ilz] ont la goutte;
De voz faulx tours sont confondus,
Car en amours ne voyent goutte[1].

« Aprés par vous leurs biens despendent
Et les faictes trés pouvres gens,
Car tout le leur gastent et vendent
Pour mieulx eulx monstrer[2] beaulx et gens;
De vous servir sont diligens,
Mais, après, quelc'un si s'en grate[3]
En regretant l'or et l'argent,
Car[4] lors vous congnoissent ingrate.

« Puis, seur, vous les faictes[5] errer
Contre la Foy bien grandement,
Que mieulx vauldroit les[6] enferrer
En prison bien estroictement[7],
Car ilz pèchent mortellement,
Quant on montre Dieu à la messe,
De la[8] laisser indignement
Pour vous tenir dieu et déesse.

1. Ms. : Car à jamais en ont la goute,
Voire, et [y] sont si entenduz,
La pluye sentant ains qu'elle goute,
leçon beaucoup meilleure.

2. Imp. : leur monstrer de; Ms. : vous ressembler.

3. Ms. : maint de dueil se grate. — 4. Ms. : Quant.

5. Ms. : *sur* et *fait*, qui rend le vers incompréhensible.

6. Ms. : leur vaulsist.

7. Ms. : Parmy le cueur tout autrement. — 8. Ms. : le.

« Hé Dieu, qu'ilz sont bons catholiques!
Tout leur fait n'est que ypocrisie;
Plus tost que[1] Dieu ne ses reliques
Leurs yeulx vous ont certes choisie,
Ne n'ont desir ne jalousie
Fors à[2] vous veoir, dont à la fin
J'ay paour que ne[3] soyez saisie
Par quelque ouvrier qui sera fin[4].

« Vous les gardès de marier
Et faictes passer leur jeunesse,
Dont vous pechez de varier[5]
Perdant leur temps n'est pas noblesse[6]
Et puis, quant[7] sont en leur viellesse,
A graut peine sont ilz requis,
Et regardez bien quel richesse
En ce temps là ilz ont acquis[8].

« Grant tort faictes aux despourveues[9],
Vous et celles qui tant en ont,
Car elles sont très mal pourveues[10];
Dieu patience si leur dont;

1. Imp. : qu'à. — 2. Ms. : de.
3. Ms. : vous. — 4. Ms. : Par quel ouvrier en la fin.
5. Ms. : et variez.
6. Ms. : Car c'est le beau de leur richesse.
7. Ms. : Depuis qu'ilz.
8. Ms. : Et, s'ilz le sont, d'une vielle est ce;
Véez là les biens qu'ilz ont conquis.
9. Ms. : despourveuz.
10. Ms. : Car ilz sont certes bien pourveuz.

Soussi n'avez qu'elles feront;
Je ne sçay qu'il ne vous meschiet;
Ung jour aurez le compte ront[1];
Qui trop embrasse tout luy chiet.

« Vous vous loués et vous prisez;
Dure[s] estes comme montaigne,
Et tous les autres desprisés[2].
Gardez bien que la Mort ne viengne;
Il fauldra bien qu'elle vous preigne;
Cachée[s] ne serez en nul lieu;
Chascun après elle elle traigne;
Il n'est[3] saige qui ne craint Dieu[4].

« Pour ce[5] ployez vostre estandart,
Et soit vostre estat abaissié;
Ostés la corde de vostre arc;

1. Ms. : Si sera il joye en auront.
2. Imp. : desporisés. — 3. Imp. : Il n'est pas.
4. A la place de cette strophe, le ms. en a une autre :

Puis vous louez et desprisez
Et dictes qu'en voz mains amandent;
Ainsi les autres desprisez,
Qui n'est pas seur ce qu'ilz demandent.
Car nulle d'eulx ne leur commande
Emplus que vous d'estre mauvais,
Ains leur bonneur leur recommandent,
Au moins celles o qui je voys.

C'est-à-dire celles que je fréquente, avec lesquelles je vais.
5. Ms. : Dieu.

Ne[1] tirez plus; tout soit laissé;
Nul[2] n'en soit plus par vous blessé,
Vous jouez à vous[3] desconfire;
Mettés au large le pressé[4];
Ung seul vous doit[5] assez souffire.

« Vueillés les de vous tous chasser;
Assez ont pour vous de mal traict;
Laissez-les aller pourchasser
Et querir ung meilleur attraict;
Le mal pour bien leur avez trait,
Dieu vous en doint bonne despeche;
Mieulx vault à tart[6] faire retrait[7]
Que aller si tost que on s'i[8] empesche.

« Vostre honneur, seur, certes y pend;
Gettés la pierre avant la faulx[9];
Celle est saige qui se repent
Et qui efface ses deffaulx,
Car il ne convient[10] que ung cueur faulx
Pour dire tout et vous destruire[11];

1. Ms. : N'en. — 2. *Nul* manque dans le ms.
3. Ms. : Vous vous jouez à. — 4. Imp. : l'empressé.
5. Imp. : doint. — 6. Ms. : tousjours.
7. Se retirer. Imp. : le trait.
8. Ms. : si avant qu'on s'empesche.
9. Une faux est toujours accompagnée de sa pierre à aiguiser; la jetter avant la faux, c'est rendre celle-ci inutile.
10. Ms. : vous fault. — 11. Ms. : destuire.

Mais pardonnés moy, se je faulx;
Le mal parler fait-il bien fuire[1]?

« Certes[2], vous estes bien taillée[3]
Que par ung[4] soyez descouverte
D'une seule enseigne baillée,
Par quelc'un prins[e] et toute verte[5],
Et puis n'avez[6] point de couverte;
Chascun vostre fait congnoistra,
Et pour ung moult ferez grant perte,
Et tousjours le mal acroistra[7].

« D'aultre part en dangier vous estes[8]

1. Le ms. a de plus cette strophe :
   L'ung avec l'autre a alience;
   Lors, quant ensemble, est ce vert just;
   Par Nostre-Dame de Lience,
   Vostre fait si ne va pas just,
   Car l'ung dira plus qu'il ne deust
   Et en contant se glorifie;
   L'autre vouldroit mieulx qu'on le sçeust
   Qu'il ayme, [mais] nul ne s'y fie.

2. Ms. : Adoncques. — 3. Ms. : trenchée.
4. Ms. : eulx.
5. Ms. : Ou l'embusche desembuchée
   Sera par quelque teste verte.

L'autre leçon se comprend; une enseigne, une branche verte que vous aurez donnée, vous fera découvrir.
6. Ms. : Puis vous n'aurez.
7. Ms. : Las, ne soyez point tant ouverte,
   Car vostre mal cela croistra.

8. Ms. : sont.

Que l'ung ou l'autre ne vous[1] tue
Pour leur eschauffement de teste[2]
Quant la chose est bien debatue.
Assé vous estes esbatue,
Pour Dieu, pour oster le peril[3];
Soit par vous Folie[4] abatue;
N'atendés pas le grand exil[5].

« Je m'en acquitte et m'en rapporte
A vous, car je suis trop novice,
Et trop petit de sens je porte
Pour vous remonstrer tel office[6];
Mais advisez d'une nourrice;
Plus hault d'ung enfant[7] ne nourrit,
Et de plus[8] porte prejudice,
Car tel vous deçoit qui vous[9] rit.

« Mieulx vauldroit, seur, estre recluse,
Ou demourer en hermitaige;
Que d'amours estre[10] ainsi confuse,
Car ce[11] n'est pas bon heritaige;
D'en prendre ung seul pour tout potaige
Cela ne[12] semble pas excès[13];

1. Ms. : l'autre par Dieu ne.
2. Ms. : Et m'esbahis qu'ilz ne le font.
3. Ms. : Et pour Dieu, ostez ces perilz.
4. Ms. : Envie. — 5. Ms. : Les veoir perir.
6. Ms. : vostre vice.
7. Ms. : Plus d'ung enfant bien. — 8. Ms. : Le plus si.
9 Ms. : nous — 10. Ms. : Que dame fust.
11. Imp. : se. — 12. Ms. : Il ne me.
13. Avec le sens d'excessif, impossible.

Du surplus quicte l'avantaige;
Ma seur, velà tout mon procès[1].

L'AISNÉE.

« Dea, si [vous] voulez estre hermite,
Ma seur, allez-y[2] tout[3] courant,
Car plusieurs font la chatemite
Qui font pis que le demourant[4].
Il semble qu'ilz aillent[5] mourant,
Quant [ilz] s'en vont parmy la rue;
Mais, en femme[6] qui va plourant,
Gare derrière, moreau[7] rue.

LA JEUNE[8].

« Si vous sentés que j'aye tort,

1. Charles d'Orléans a dit la chose moins longuement.

On ne peut desservir deux cures,
Ne prendre gaiges en deux cours;
Prenez les champs ou les faulxbourgs;
Ils sont de diverses natures,
O très devotes créatures
En hypocrisies d'amours.

(Ed. Guichard, p. 234).

2. Imp. : allez il.
3. Ms. : Pour Dieu, seur allez y.
4. Ms. : Ce vers manque dans le ms.
5. Ms. : Et font semblant qu'ilz vont.
6. Ms. : femmes.
7. Imp. : car moreau. — Moreau est pris ici comme le synonyme de cheval.
8. Indication omise à tort dans l'imprimé.

Pour Dieu, ma seur, que nous prenions
Deux femmes de bien d'ung[1] acord[2]
Sans que ceçy plus maintenions.
A celles deux rien ne nyons[3];
Soyons de ce debat au bout,
Et, selon leurs opinions,
Se j'ay tort[4], j'amenderay tout.

L'AISNÉE.

« Ouy dea, mais[5] qui est la femme
Qui ne vous dira maintenant
Que plus hault d'ung si est infâme,
Et, pour vous dire[6] incontinent,

1. Ms. : d'ung commun.

2. Martial d'Auvergne a moins de confiance quand il pense au moyen de départager les opinions de ces expertes qui doivent décider des robes d'une jeune femme à l'encontre d'un vieux mari. Il fait nommer les prochaines parentes, « c'est à sçavoir deux femmes du costé de mary et du côté de la femme, non trop mondaines ne bigottes. Que s'il advenoit qu'elles ne se puissent accorder ensemble, appelleront avec elles de leurs familières voisines, en tel nombre qu'il leur plaira, pour leur ayder et conseillier. Mais toutesfois la court entend que, de dix parolles et opinions qui seront par elles dictes en la besongne, elles ne vaudront ny ne seront comptées que pour une, veu que jamais on n'en auroit trouvé la fin. » XXXIe Arrest.

3. Ms. : N'à elle deux ne redisons,
avec le sens de : contredisons.

4. Imp. : le tort. — 5. Ms. : Mais dictes moy.

6. Ms. : Pour avoir bruit.

Certes il n'est[1] pas advenant
A femme d'avoir le degré
D'estre juge ne lieutenant;
Prenez[2] deux hommes, c'est mon gré.

LA JEUNE.

« C'est bien mon gré, se[3] c'est le vostre;
De ce ne vous escondiray[4];
Prenés en deulx et passés[5] oultre,
Car pas ne les[6] contrediray,
Ne nul d'entre eulx ne desdiray;
Et, soit la cause bien menée[7],
J'ay tout dit[8] ce que j'en diray;
Seur, choisisez [donc], comme aisnée[9].

L'AISNÉE.

« Au grant et soubtil esperit[10]
Du noble Roy, qui a le los
Qu'oncques[11] en honneur ne périt,
M'en rapporte, se faire[12] l'os;
Aussi porte il croissant et[13] los;

1. Ms. : Aussi n'est-il. — 2. Ms. : Prenons.
3. Imp. : ce. — 4. Imp. : escoudiray.
5. Ms. : passons. — 6. Ms. : le.
7. Ms. : vostre ou mienne. — 8. Ms. : Véez là tout.
9. Ms. : comme ancienne.
10. Ms. : Au gent du nouvel esperit.
11. Ms. : Onques. — 12. Ms. : bien dire.
13. Ms. : en.

De Cicille[1] est son[2] premier tiltre[3];
Ce qu'il dira, je luy aloz,
Ne je ne veulx[4] point d'aultre arbitre.

LA JEUNE.

« Vous ne pouvez mieulx en ce monde,
Par ma foy, seur[5], pour vous eslire;
Car en luy plus de bien habonde
Qu'en dix[6] ans on ne sçauroit dire;
Nature le veult acomplire
Si haultement et sans mensonge
Que de ses biens le veult emplire;
A peu parler[7], c'est ung droit songe.

L'AISNÉE.

Je sçay bien que j'ay bien esleu;
Pour ce advisez que vous prendrez

1. Ms. : *De elle*. On voit que le copiste du ms. n'a rien compris à cette strophe. — 2. Imp. : le.

3. La royauté de Sicile et de Jérusalem étoit en effet le premier titre du roi René et de son fils, qui s'appeloient en même temps ducs de Lorraine et de Calabre, et comtes d'Anjou et de Provence. Notre texte se rapporte d'autant plus certainement au roi René qu'il avoit institué à Angers l'ordre du Croissant en 1438. Il mourut en 1480. La pièce est donc antérieure à cette époque, à moins qu'elle ne soit adressée à son fils; le père avoit déjà tant de titres *in partibus* que le duc Jean n'aura pas manqué de les garder.

4. Ms. : Je n'en vueil. — 5. Ms. : Par Dieu, ma seur.

6. Ms. : deux. — 7. Ms. : Qu'à droit parler.

Affin que le debat soit veu
Tout au long pour nous appointer,
Car advis m'est que mesprenez,
Qui ne me fera cruaulté
Et qu'en la fin vous vous rendrez,
Mais qu'on me face loyaulté [1].

LA JEUNE [2].

« Loyaulté quérir çà ne là [3]
Ne veul-je, fors au gentil Comte
Qui porte en dit *C'est moy qui l'a* [4];
Pour ce le prie d'ouyr le [5] compte,
Et, se j'ay tort, qu'il me [6] descompte,
Je l'en prie plus de mille foys,
Car point n'ay paour qu'il se [7] mescompte
Le [très] gentil Conte de Foys [8].

1. J'ai inséré, d'après le ms., cette strophe dans le texte imprimé parce que son absence rompoit le parallélisme des réponses et la bonne distribution des interlocutrices.

2. Par ce qu'on vient de voir, l'imprimé donne cette strophe à l'aînée, alors que c'est la seconde qui choisit le second juge, que cette fois l'imprimé va rendre méconnaissable, comme le ms. avoit fait pour le premier.

3. Ms. : Ne me fault il fors à grant compte.

4. Faut-il comprendre : qui porte en devise : « C'est moi qui l'a », qui l'ai, c'est-à-dire la loyauté; le ms. donne : Qui et dit c'est moi qui l'a.

5. Ms. : mon. — 6. Ms. . le.

7. *se* manque dans l'imprimé.

8. Imp. :

Point ne compteroy par ses doigtz.

On voit la différence; il n'est plus question du comte

« Vrayment[1], ma seur, je vous accorde
Qu'en luy tous biens si sont comprins ;
Je l'ay bien veu et m'en[2] recorde ;
Bon gré vous sçay que[3] l'avez prins ;
Je[4] n'ay pas paour qu'il soit reprins

de Foix dans l'imprimé. Malheureusement il n'est pas facile de déterminer précisément, au moyen d'une allusion aussi sommaire, à quel comte de Foix nous avons affaire. Gaston IV, comte de Foix, et mari d'Éléonore, reine de Navarre, mourut en juillet 1472 ; leur fils, Gaston de Foix et prince de Viane, gendre de Charles VII, et mort en novembre 1470, ne fut jamais comte de Foix. Ce dernier se trouve plus naturellement en dehors ; mais on peut hésiter entre son père et le fils de ce prince de Viane, François Phébus, mort à Pau le 20 janvier 1483, qui fut roi de Navarre et comte de Foix, et après la mort duquel le comté passa, par le mariage de sa sœur Catherine, à Jean II, sire d'Albret, avec le royaume de Navarre. Peut-être pourroit-il bien s'agir aussi de Jean de Foix, comte d'Estampes et de Narbonne, fils de Gaston IV, comme François Phébus et Catherine; il mourut en 1500, après avoir épousé Marie d'Orléans, fille du duc Charles d'Orléans et de Marie de Clèves ; il ne s'est pas appelé légalement comte de Foix, mais son mariage avec la fille de Charles d'Orléans le rapproche bien de la cour littéraire du roi de Sicile. Cependant il y a plus de probabilité pour que ce soit ou Gaston IV, mort en 1472, ou François Phébus, mort en 1483, dates qui conviennent très-bien avec celles du roi René.

1 C'est à cette strophe que l'imprimé met LA JEUNE au lieu de le mettre à la strophe précédente.

2. Ms. : dont me. — 3. Imp. : de ce que.

4. Ms. : Ne.

Ne qu'il ne die vérité,
Car c'est ung seigneur de hault pris,
Qui de tout bien est hérité. »

L'ACTEUR.

Lors saillis d'où fus embuchay [1],
Car tout leur fait [2] au long scavoye;
Mais, en saillant, je tresbuchay [3]
Pour le sommeil que lors [4] avoye;
A l'heure je n'eu[s] pas grant joye [5],
Car certes [6] mon patin me cheut,
Qui fist grant bruit en my la voye;
Descouvert fus; trop me mescheut.

Toutes deux à moy acouririent [7]
Comme demy espoventées,
Mais, aussi tost qu'elles me veirent,
Elles feurent desconfortées,
Et vers elle[s] j'euz tant de port
Que à moy [se] sont raportées
De faire du débat l'accort
Pour ce qu'avoye sçeu leur meslée [8].

1. Ms. : je saillis de mon embuche. — 2. Imp. : fais.
3. Ms. : Et, en m'en saillant, je tresbuche.
4. Ms. : qu'aleurs.
5. Ms. : Pource aussi clarté je n'avoye.
6. D'aultre part. — 7. Ms. : acoururent.
8. Ms. : Pour ce que les avoyes hantées
Elles furent reconfortées
Et eu vers elles tant de port,
Que à moy se sont raportées
D'en fère du debat rapport.

En me priant que au long je misse
Tout ce que j'avoye entendu[1] ;
Ainsi falut que je[2] promisse
De leur monstrer le contenu.
De tout il m'est bien souvenu[3] ;
Oncques rien n'en mis en oubly[4],
Mais fut[5] par elles maintenu
Comme il estoit mis en escript[6].

« Adonc me partis de ce[7] lieu
Et leur dis : « S'il ne vous ennuyt,
« Mes dames, je vous dis adieu ;
« Deux heures sont après minuyt:
« Trop veiller ront la teste et nuyt;
« Je m'en voy ung peu sommellier[8],
« Car le dormir si me nourrist[9];
« Adieu, vueillés vous reposer. »

Le lendemain prins mon esbat.
N'oublier pas ne[10] me convint
D'escripre au long tout leur débat,
Car assés bien il m'en souvint,
Combien que, des fois plus de vingt[11],

1. Ms. : retenu. — 2. Ms. : Et convint que je leur.
3. Ms. : De ce qu'avoye detenu.
4. Ms. : nulle rien ne mespris. — 5. Ms. : fus.
6. Ms. : escrips. — 7. Ms. : je me party du.
8. Ms. : Si m'en voys sur mon lit pouser.
9. Ms. : si desennuyt. — 10. Ms. : Et au reveiller.
11. Imp. : vaingt.

A leur parler fus travaillant[1],
Et celuy à qui il advint
Se nomme l'embuché Vaillant[2]. »

Cy finist le Débat des deux Seurs disputant d'amours, très utille et prouffitable pour instruire jeunes filles à marier 3.

Nouvellement imprimé en la rue Neufve-Nostre-Dame, à l'enseigne de l'Escu de France.

1. Ms. : merveillant. — 2. Imp. : lembuche vaillan.
3. Reste à savoir s'il n'y en a pas plus qui croiront l'aînée du premier coup. — Le ms. finit autrement et mieux :

Et, pour ce qu'ainsi m'en advint,
L'appelle *L'Embusche Vaillant.*

Cy finist l'Embusche Vaillant.

C'est-à-dire l'Embusche de Vaillant, comme nous disons encore l'*Hôtel-Dieu*, et c'est le titre courant que j'aurois adopté, si je n'avois dû conserver le titre de la plaquette gothique, sous lequel seul cette pièce est et restera connue des bibliographes et des bibliophiles. On a déjà vu dans ce Recueil, et notamment à propos du *Débat de la dame et de l'écuyer*, de Baude (t. IV, p. 175 et 178, notes 5 et 6), combien au XVIe siècle les passages finaux, où se trouvent le nom de l'auteur et ceux de ses patrons, sont défigurés, et parce qu'ils n'étoient plus compris, et parfois aussi avec intention, pour ne pas laisser à la pièce une date qui eût montré qu'elle n'étoit pas une nouveauté. Je fais au reste peu de doute que ce Vaillant ne soit celui dont il y a trois

pièces dans les œuvres du duc d'Orléans, d'abord l'*Obligation* :

> Présent le notaire d'Amours,

dont Charles d'Orléans a rimé le *Vidimus* et Jehan Cailleau l'*Intendit ;* puis les deux rondeaux :

> Des amoureux de l'Observance
> Je suis le plus subjet de France ;

et :

> Quant à moy, je crains le filé.

(Ed. Guichart, 102-5, 337, 338.)

Blois et Tours n'étoient pas si loin d'Angers que Vaillant ne pût être des deux cours et manger aux deux râteliers. Ses pièces sont assez maladroitement écrites ; le *Débat*, malgré quelques jolis détails, n'est pas sans avoir le même défaut.





[*Le debat du Marié et du Non marié*[1]].

Pour cuider Courroux eschiver
Et passer temps aucunement,
Une des nuyts de cest yver,
Comme je faiz communément,
Mené ung jeune sacquement
Couchier en mon nouveau mesnaige,
Que avoit esté nouvellement
Mis ou lien de mariage.

Il estoit plaisant homme et saige
Et en lui beau maintien avoit,
Et bien à mesure langaige
Pour l'emploier où il devoit
Que beaux comptes et dictiez faisoit
Qu'il dit, et si gracieux mots
Que je ne sçay où il trouvoit
Ce qu'il disoit à tous propox.

1. Le manuscrit (Fonds françois, 1661, feuillets 100–5.) d'après lequel j'imprime cette pièce, donne seulement : Le Nouveau Marié.

C'estoit merveille de l'oïr;
Disoit que point ne se faignoit;
Par force faisoit esjouyr
Mon cueur qui en lermes baingnoit,
Et de son bien me contraignoit
Oublier les biens de Fortune
Si doulcement qu'i estaingnoit
Le feu qui [me]s douleurs alume.

Et puis de la ha[r]pe touchoit
Et d'autres moult beaulx instrumens
Si que l'ostel retentissoit
Des doulx accors et verboymens.
Je me prins à lire rommans;
Plus de plusieurs choses parlasmes,
Et me tint en esbatemens
Jusques à tant que nous couchasmes.

Et combien que eussions dit de tout
Ce dont il vous[1] pleut souvenir
Et divisé jusques au bout
Du temps passé et advenir,
Si ne[2] peut il oncques tenir
De dire encor soubz le linceul :
« Avecques moy vous fault venir ;
Ce n'est riens que d'un homme seul. »

L'OMME A MARIER.

« Comment s'entend vostre parler »,

1. *Nous* vaudroit mieux. — 2. Ms. : Si ne se.

Diz je ; « beaulx amis, je vous prie,
Ne quel part vous voulez aller,
Qui me requerez compaignie ?
Si pensez que je me marie
Comme naguèrez avez esté,
Je vous dy, par sainte Marie,
Que je n'en ay pas voulenté. »

LE MARIÉ.

« Si fault-il que vous le soiez »,
Dist le compaignon marié,
« Et que une foiz vous l'essaiez,
Quant vous aurez bien harié ;
J'ay bonnement droit charié
Et n'ay sçeu garder de verser,
Car, quant j'ay eu bien harié,
L'on m'a endormy sans berser. »

L'OMME A MARIER.

« Endormir ! Dea, il m'est advis,
Se une chose ne me plaist bien
Que nul homme par son devis
Ne m'en heurderoit mal gré mien,
Combien que je croy qu'il n'est rien
Que on ne trouvast par diviser,
Mais, quant ung si a le choix sien,
Il doit à son fait adviser. »

LE MARIÉ.

« Quant vous serez bien advisé,

Par Dieu, vous vous marirez ;
Nous avons beaucop devisé,
Mais, croiez moy, si le ferez,
Car par ce point avoir pourrez
Bien et honneur, et sans diffame,
Et avec ce vous en serez
Mieulx prisé et vivrez sans blasme. »

L'Omme a marier.

« Sans blasme, beau sire, et quel mal
Ay-je fait, qui me reprenez?
Voys je courir n'à mont n'à val,
Rompre les huys qui sont fermez;
Je me tiens cloz et enfermez
Et ne boy que de la tisanne;
De marier me pardonnez;
Aussi certes je suis trop jenne. »

Le Marié.

« Oncques jenne femme n'ayma
Si parfaictement ung viel homme
Qu'elle fait le jenne, s'il a
De quoy prendre,[c'] en est la somme,
Et ne sera jamais, tant comme
Ilz s'entreayment, qu'ilz n'aient assez
Et plus que ceulx qui ont grant somme
D'argent et sont vieulz et cassez. »

L'Omme a marier.

« Voire, mais de prendre la charge

D'une femme, et je n'ay de quoy,
Nourrir les enffans, se elle encharge,
Il me vauldroit mieux tenir quoy.
Je pourray bien dire pourquoy
Me vins bouter en ceste feste;
J'ayme plus icy à recoy
Me tenir que rompre la teste. »

LE MARIÉ.

« Les enffans ne portent nuyssance
Que ung petit qui bien y regarde,
Ainçoys a l'on joie et plaissance
Tant que on les nourrist et regarde;
Oultre plus, ce n'est pas mesgarde,
Vostre femme aura de l'avoir;
Aussi qui a, et contregarde,
Il ne peut jamais peu avoir. »

LE NON MARIÉ.

« Varlet, chambariere et nourrisse
Fault avoir, dont on a la cure;
Tout le cueur de paour me herisse
Quant je pense en telle aventure;
Et si croy qu'il n'est créature
Qui ne craingne à s'i bouter;
Veu le meschief qu'on y endure,
Tel bien fait bien à [re]doubter. »

LE MARIÉ.

« Les serviteurs et chamberières

Dont vous dictes que on a besoing,
On ne s'en doit chargier de guères,
S'il advient qu'on en ait besoing,
Faictes provision de loing
Et du surplus ne vous doubtez,
Car il me griefve ne que ung boing,
Tesmoins ceulx qui c'y sont boutez. »

LE NON MARIÉ.

« Par ma foy, sire, vous avez
Esté prins à la sourissière,
Et après ce vous ne savez
Comment me mectre en la ratière;
Je n'asperçoy autre matière
Que de moy parler vous esmeuve;
La raison y est toute entière,
Vous avez premier fait l'espreuve. »

LE MARIÉ.

« Quant vous aurez bien esprouvé
Tous les estats de ceste vie,
Vous n'aurez pas en tout trouvé
Chose qui soit plus assouvie
Que mariage, et sans envye,
Quant il se porte doulcement;
C'est toute plaissance ravie,
Mais que on s'entreayme loyaument. »

LE NON MARIÉ.

« Voire, s'il estoit temps de paix,

Que on ne païast taille, ne guet;
Mais il faut porter tant de faicz,
Pires que chappeaux de muguet,
Que, se ung homme ne vit d'aguet
Et il avoit cent mille livres,
Si seroit il paouvre minguet
Et de son avoir tost delivres. »

LE MARIÉ.

« Quant du guet, il est nécessaire,
Et aussi de garder la porte;
Je ne puis dire le contraire,
Nous sommes tous de ceste sorte;
Et puis il n'est guerre si forte
Qui ne deffine après son cours;
En ce point je me reconforte;
Maleur ne dure pas tousjours. »

LE NON MARIÉ.

« De me bouter en ce dangier
Et ne m'en povoir départir,
Me [1] laisseroie avant mengier
Que vous m'y feissiez consentir;
Au moins que fusse si martir
De femme prendre tanceresse,
J'aymeroie mieulx sans mentir
Qu'elle fust de son corps pécheresse. »

1. Ms. : Je me.

LE MARIÉ.

« Vous savez qu'il faut endurer
Des femmes en plusieurs manières,
Quant avec elles on veult durer
Et vivre desoubz leurs bannières ;
S'il est qui soient coustumières
De tencer, ce n'est pas merveilles ;
Mais, s'ilz commancent les premières
Il fault faire grands oreilles. »

LE NON MARIÉ.

« Il fauldra donc que je me asserve,
Qui suis en l'ostel le grigneur,
Et que comme varlet je serve
Et je doy estre le seigneur ;
Ne me adviendra tel deshonneur
Tant que j'aie la vie ou corps,
Et si n'y avez point de honneur
Se à la vôtre l'avez amors. »

LE MARIÉ.

« La nostre n'est pas la plus male,
Mais, quand il advient qu'elle noise,
Il fault que ce morcel j'avale
Et que d'autre part je m'en voise,
Et puis tost elle se racoise,
Et, quant je reviens, il n'y pert ;
Faire le fault, dont il me poise ;
Qui plus leur est mal, plus y pert. »

LE NON MARIÉ.

« Et sont ilz toutes en ce point
Et de telle condicion?
Quant à moy, je n'en vouroie point
S'ilz n'avoient autre entencion,
Car il n'est telle passion
Comme quant femme a male bouche;
Je congnois leur oppression
Mieulx que on ne fait l'or à la touche. »

LE MARIÉ.

« Ha dea, il en y a qui sont
Bien humbles envers leurs mariz,
Et qui moult de plaisirs leur font
Et les ostent de grans perilz,
Et n'en soiez jà si marriz,
Car, contre deux qui sont noysibles,
Tant en Angolmoys que à Paris,
En a cent doulces et paisibles. »

LE NON MARIÉ.

« Ha, Benoiste Dame, il y fault
Tant de menues triquedondaines
Que autant vaurroit en ung assault
Estre frappé de trois dondaines;
Ce sont purgatoires mondaines,
Ce croy-je, par mon jugement,
A bien [en] conférer les paines:
Vous savez assez si je mens. »

LE MARIÉ.

« Laissez moy en paix de ceste peine
Bon gré Dieu, tant vous y pensez,
L'oppinion n'est pas bien seine
Et par tant de foiz recenssez,
Croiez moy, et vous avancez;
Puisque tel [Puisqu'il est trait?], il le fault boire;
Clignez l'ueil et vous y lancez
Comme on fait ung bequet en Loire. »

LE NON MARIÉ.

« Printes vous point jour de conseil?
Resistés vous si de légier?
Vous semble il, en cas pareil,
Que on se doive tant habregier?
Chacun s'i devroit bien songier
A ce que s'en peut ensuivir,
Mais en haste n'a que targier;
L'on ne peut son maleur fuir. »

LE MARIÉ.

« De tenir que ce soit maleur,
Beau sire, ce n'est pas bien dit,
Et vous tenez certain et seur
Qu'il est maleureux et mauldit
Qui les sacrement[s] contredit
Et ne leur porte reverence,
A bon droit lui est interdit
D'avoir bien et persévérance. »

LE NON MARIÉ.

« Je sçay bien qu'on doit honnourer
Dieu, l'Eglise et les sacremens,
Et si ne povons ignorer
Que n'aïons les commandemens,
Mais, quant les paouvres saquemens
En telle bataille se boutent,
On dit qu'ilz ont [de] telz tourmens;
Ce n'est pas merveilles s'ilz doubtent. »

LE MARIÉ.

« Par mon serment, c'est bel estat
De mariage, quoy qu'on die,
Et y vit l'on bien sans debat,
Sans injure et sans villennie,
Pourveu que chacune partie
Vueille complaire à son endroit,
Sans que l'amour soit impartie;
Autrement tout riens n'y vaurroit. »

LE NON MARIÉ.

« Autres en ont esté trompez
Tant que chacun le veoit à l'ueil,
Et s'ainsi[1] estoie atrappez,
Par ma foy, je mourroie de dueil,
Et si pas faire je ne vueil
Chose tant préjudiciable,

1. Ms. : Et si aiusi.

Ne trouver à personne acueil
Qui ne me soit seur et estable. »

LE MARIÉ.

« Prenons la chose au pis aller
Que on ce trouvast en ce meschief,
Et puis ne ose l'on parler
Que pis n'en veigne de rechief
Qui se romproit [et] corps et chief
Cuidant corriger ce deffault,
L'on n'en venroit jà mieulx à chief;
Plus [on] en parle et pis [on] vault. »

LE NON MARIÉ.

« Avant que devenir coqu,
J'ameroie mieulx, par mon âme,
Que je n'eusse jà tant vescu
Et que oncques je n'eusse eu femme;
Pour ce je prie à Notre-Dame,
Se je me marie tost ou tart,
Que de ce nom, vil et infâme,
Et des autres maulx si me gard. »

LE MARIÉ.

« Toutesfoiz quant il adviendroit
A mal venir que le fussiez,
Croiez, bel amy, qu'il faurroit,
Que en gré vous le reçeussiez,
Et que aussi vous l'avalissiez,
Comme lait ou miel en la bouche,

Ou autrement que vous eussiez
A chacun jour douleur farouche[1]. »

LE NON MARIÉ.

« Ilz sont[2] aucuns qui le seroient
Et l'oubliroient incontinent,
Mais plusieurs aussi ne pourroient
Le passer en dissimulant;
Se je voy donques ung galant
En l'ostel ou en plaine rue
Avecques ma femme parlant,
Doiz je faire bouche cousue? »

LE MARIÉ.

« Ouy certes, se voulez vivre
De telles deurées marchant
Et aucunes foiz faire l'ivre
Et au soir le premier couchant;
N'est pas ung homme bien meschant
De s'en donner mal temps, s'il l'est?
Ung coqu, qui a bien let chant,
Vit autant que ung roussignolet. »

LE NON MARIÉ.

« S'il vit autant, si n'est ce pas
Qu'il soit à chascun si plaisant,
Et si y a bien d'autres cas

1. Ms. : Chacun jour une douleur fresche.
2. Ms. : Ils sont donc

Dont je suis et seray taisant,
Lesquelz j'ay trouvé, en lisant
En plusieurs livres que j'ay veuz,
Qui en parlent bien plus avant
Que *La Rose* ou *Matheolus*. »

LE MARIÉ.

« Quant est du livre de la Rose,
Il n'en parle que bien à point,
Et, qui bien en entend la glose,
Des femmes il ne mesdit point.
Mès Matheolus fut espoint
De l'aguillon de bigamye;
Pour ce en parle il en ce point :
Qui le craint ne s'i boute mie. »

LE NON MARIÉ.

« Bisgame seroie moins envis,
S'il failloit que marié fusse,
Car il fauldroit m'estre aservis[1]
Et jà n'avenra que je puisse;
Mais, se ainsi estoit que le susse
Trouver fille, doulce et paisible,
Où mon cueur et mon plaisir eusse,
Je y entendroie, s'il est[2] loisible. »

LE MARIÉ.

« Vous trouverez bien à choisir;
Il y en a assez de belles;
Et pour ce prenez le loisir

1. Ms. : mectre aservir.
2. Ms. : estoit.

D'aviser ces jeunes pucelles.
Et, quant vous aurez veu lesquelles
Vous plairont mieulx, prenez en une,
Comme on fait au jeu des mérelles,
Car il n'est tel bien soubz la lune. »

LE NON MARIÉ.

« Je ne le cuidasse jamais,
A ce que j'en ay ouy dire
Et veu en plusieurs livres, mès
Vous estes mon amy, beau sire ;
J'en feray scelon vostre dire,
Quant dictes que c'est mon prouffit,
Ne je n'y vueil plus contredire ;
Vostre conseil si me souffit. »

LE [MARIÉ].

« Adoncques il me mercia
Et se offroit de s'i emploier,
Et bien à certes me pria
Que je le voulsisse essaier
Et que, pour y mieux desploier
Grant partie de son avoir,
Si je lui vouloie envoier
Il en feroit tout son devoir. »

LE NON MARIÉ.

« Ainsi le marié me print,
Par son devis tant sermonna,
Et sur ce sommeil nous seurprint,
Et aussi l'orloge sonna ;
Nul de nous plus ne raisonna,

Car huit heures frapper oïsmes;
L'un envers l'autre se tourna
Et en ce point nous endormîmes.

« Et, pource que je lui promis [1],
Dont je suis encor bien records,
De adviser, et me soubzmis
Obéir à tous bons accords,
J'ay desjà donné cueur et corps
A une à qui je le faiz dire,
De laquelle je n'actens fors
Le recevoir ou l'escondire.

« Si supplie très humblement
Que le plus brief qu'elle pourra
Vueille donner allégement
A mon cueur, ou il se mourra,
Combien de ce qu'elle vourra
Je suis et doy estre content;
Mais, s'il lui plaist, elle verra
Qu'il n'est pas aise qui actend. »

Explicit le Nouveau Marié [2].

1. Le ms. répète en tête de cette strophe l'indication inutile : Le non marié.

2. Cette pièce appartiendroit-elle encore à quelqu'un des poëtes du monde littéraire de Charles d'Orléans? On seroit porté à le croire en se rappelant dans ses œuvres le concours de ballades sur le sujet :

En la forêt de Longue Attente,

et, p. 61, le refrain :

Car trop ennuie qui attent.



[illegible]

[illegible] ement devant la voyelle suivante, on le mettoit autrefois avant le plus grand nombre des consonnes, ce qui étoit peu logique, puisqu'il falloit le supprimer sans raison au commencement des mots et des syllabes, après l'avoir dit en épelant; là où nous disons *me*, ce qui permet de dire logiquement

ma (*me-a*), nos pères et nous-mêmes avons dit *em*, ce qui auroit dû arriver à faire prononcer *ema* (*em-a*). *I. S. l'm* est donc *I. S. l'em*..., ce que je signale comme un rébus que je ne puis expliquer, à moins que ce ne soit le nom même et tout le nom de l'auteur, qui alors seroit LEMME. Plusieurs publications bretonnes de la Ligue, *les Devis d'un catholique et d'un politique* de Jacques le Bossu, les *Alliences généalogiques* de Pierre Biré, les poésies de Julien Guesdon, celles d'Ollenix du Mont-Sacré, donnent des pièces ou des mentions de poëtes du duc de Mercœur; aucun, au moins d'après les analyses très-bonnes qu'en fait M. Grégoire dans sa *Ligue en Bretagne*, Nantes et Paris, 1856, in-8°, p. 87-8 et 207-19, ne présente les initiales du Nantais I. S., ou le nom de Lemme.

Ce livre de M. Grégoire, qui n'a pas connu la plaquette que nous réimprimons, en est la meilleure annotation; il faut y joindre l'histoire anonyme du duc de Mercœur par Brulé de Monplainchamp, La Haye, 1692, in-18°, et surtout l'*Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue*, par le chanoine Moreau, publié à Saint-Brieuc, 1857, in-8°, par M. Le Bastard de Mesmeur. Je recommande surtout ce dernier pour l'incroyable récit, qui dépasse toutes les inventions romanesques, des infamies et des brigandages inouïs qui ont désolé et l'époque et la province. On comprend peu, en voyant ces cruautés personnelles et ces rapines éhontées, qu'on essaye encore, en certain lieu, l'éloge des

J
(
N
V

«
Et
Et
Q
Et
Gr
Si
Il

« A
Par
Et s
Et a
Nul

ma (*me-a*), nos pères et nous-mêmes avons dit *em*, ce qui auroit dû arriver à faire prononcer *ema* (*em-a*). *I. S. l'm* est donc *I. S. l'em...*, ce que je signale comme un rébus que je ne puis expliquer, à moins que ce ne soit le nom même et tout le nom de l'auteur, qui alors seroit LEMME. Plusieurs publications bretonnes de la Ligue, *les Devis d'un catholique et d'un politique* de Jacques le Bossu, les *Alliences généalogiques* de Pierre Biré, les poésies de Julien Guesdon, celles d'Ollenix du Mont-Sacré, donnent des pièces ou des mentions de poëtes du duc de Mercœur ; aucun, au moins d'après les analyses très-bonnes qu'en fait M. Grégoire dans sa *Ligue en Bretagne*, Nantes et Paris, 1856, in-8°, p. 87-8 et 207-19, ne présente les initiales du Nantais I. S., ou le nom de Lemme.

Ce livre de M. Grégoire, qui n'a pas connu la plaquette que nous réimprimons, en est la meilleure annotation ; il faut y joindre l'histoire anonyme du duc de Mercœur par Brulé de Monplainchamp, La Haye, 1692, in-18°, et surtout l'*Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue*, par le chanoine Moreau, publié à Saint-Brieuc, 1857, in-8°, par M. Le Bastard de Mesmeur. Je recommande surtout ce dernier pour l'incroyable récit, qui dépasse toutes les inventions romanesques, des infamies et des brigandages inouïs qui ont désolé et l'époque et la province. On comprend peu, en voyant ces cruautés personnelles et ces rapines éhontées, qu'on essaye encore, en certain lieu, l'éloge des

Mais ces faits sont postérieurs à notre pièce ; on en rapprocheroit avec plus de justice les plaquettes suivantes, citées par M. Grégoire :

Deffaite de l'armée du prince de Dombes au pays et duché de Bretaigne, par Monseigneur de Mercueur ; Paris, Nicolas Nivelle, 1589 ;

Discours de ce qui s'est passé au pays de Bretaigne, Maine et Anjou ; A Paris, chez Pierre Ramier, à l'enseigne du Serpent, 1589 ; et surtout :

La Deffaite de Lavardin et prinse du comte de Soissons, par Monsieur le duc de Mercure, gouverneur du païs et duché de Bretaigne ; A Paris, pour Hubert Velu, rue Saint-Jacques, 1589. Elle se rapporte précisément à notre pièce, et l'affaire dont elle parle comme d'une grande bataille est le siége de Vitré, où etoit enfermé Lavardin, et, lorsqu'il voulut gagner Rennes, la poursuite de ses hommes et de lui, qui eut grand'peine à échapper aux paysans, importants au reste dans cette guerre de Bretagne, où aux malheurs des guerres de soudards ils ont ajouté à l'occasion les excès des jacqueries.— Ajoutons que notre pièce est certainement de juin ou de juillet, car je m'étonnerois qu'il n'y eût pas été ajouté d'allusion au meurtre du roi et au prétendant huguenot, si elle étoit postérieure au mois d'août.

Sonet à Monseigneur le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne et Pair de France.



onsieur, si je sçavois tout au vray la façon,
Que vostre coutelas et vostre main guerrière,
Qui s'aperçoit tousjours au combat la première,
A gardé, terrassant le Compte de Soisson,

Ce mien papier n'auroit si petite leçon
Escrite en vers couppez; au haut de sa visière
Vous me verriez tonner ainsi qu'une rivière,
Qui tombe d'un coustau[1] ravageant la moisson.

Mais l'emplumé Renom[2], passant à mon aureille,
Ne m'a du-tout conté de ce fait la nouvelle,
De mode[3] que contrainct d'ainsi chanter je suis.

Recevez doncq, seigneur, d'une agréable face,
Ce qu'un de vos Nantois en ce papier vous trace,
Attendant qu'autrement vos lauriers je poursuis.

I. S. l'm.

1. D'un coteau. Pour les faux grécisants de la queue de la Pléiade, le Parnasse n'est jamais que le sacré cousteau.

2. La Renommée ailée.

3. De façon.

Chant de triumphe faict par un certain Nantois sur l'heureuse victoire de Monseigneur le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne et pair de France.


'est bien folle entreprise
De poursuyvre l'Eglise
A grans coups de canons;
Au ciel est la Déesse,
Qui, juste vengeresse,
Punist tels compagnons.

Les enfans de la Terre
Ainsi firent la guerre
Au tonant Jupiter,
Et, joignant roche à roche,
Avoient fait leur approche
Pour aux cieux se monter.

Mais la main donteresse
Rompit leur forteresse,
Et tant escarmoucha
Que l'esclat de son foudre
Les rendit comme poudre
Et morts les tresbucha.

Ainsi dame Bellonne
Sur la terre bretonne
Fait marcher un guerrier,

Qui n'a point l'âme atteinte
Ny de peur, ny de crainte,
Au combat le premier ;

Qui de sa coustelace
La canaille terrace,
Qui tasche à nous oster
Le divin sacrifice,
Que la grâce propice
Du Ciel nous fait gouster [1].

Les troupes amassées
En diverses contrées
Par ce caignard Soissons,
Que notre vaillant maistre
A dompté de sa dextre,
En servent de leçons.

On voyoit les campagnes
Retentir sous les armes ;
Les pleines fourmilloient
De l'innombrable nombre
Des chefs, qui de leur umbre
Les gaignages [2] couvroient.

Mars s'estonnoit luy mesme
Et jà devenoit blesme,

1. En francois : *la messe*.

2. Terre labourée et ensemencée. Voir Ducange, verbo *Gagnagium*.

Craignant pour le Lorrain,
Sinon qu'il vit la teste
D'un grand oiseau prophète,
Qui s'apparut soudain[1].

« Bon, » ce dict-il, « conclure
« Me faut de cest augure
« Que Jupiter a mis,
« De puissance divine,
« La brigade mutine
« Es mains de mes amis. »

Tost il quitte la trace,
Vestu d'une autre grâce
Qu'il n'est pour caresser
La déesse Cyprine,
De sa bouche sucrine
Luy offrant un baiser.

Sa longue chevelue[2]
S'esgaroit crespelue
Sur son colet sanglant;
Le casque, sur sa teste,
Se bravoit, en sa creste,
D'un panache undoyant.

Sur son dos la cuirace,

1. Il paroît, d'après cela, que le duc de Mercœur avoit des aigles dans sa manche, au moins en vers.
2. Abréviation peu heureuse de chevelure.

Et puis la coustelace,
Que le boiteux avoit
Pour chef-d'œuvre bastie
En l'isle de Lemnie[1],
Au costé lui pendoit.

Ainsi armé, s'advance
Par les airs de la France,
Et à Nantes descend,
Où ne faisant demeure,
S'en alla tout à l'heure
Droit à Chasteau-briand.

Là, trouvant nostre prince,
La poictrine luy pince
D'une divine ardeur,
Et brusquement l'exhorte
D'attaquer la cohorte
Du nouveau gouverneur[2].

1. Que Vulcain avoit fabriquée dans ses forges de Lemnos.

2. Le comte de Soissons n'étoit que lieutenant général du roi en Bretagne; c'est son successeur le prince de Dombes qui en fut nommé gouverneur; mais les vers d'une strophe suivante, où il est question

Des escadrons mutins
Qui s'approchoient de Rennes,

ce qui étoit le but du comte de Soissons, prouvent que notre auteur n'est pas si officiellement exact sur les titres et ne parle que du comte de Soissons.

« Va, » dit-il, « me poursuyvre
« Ces caignards, qu'on te livre
« Aujourd'hui dans tes mains;
« Le ciel t'a signes maintes[1]
« Donné des aisles peintes
« Des augures romains.

« Haste ; le temps se passe;
« A coups de coutelace
« Tranche moy ces soudars,
« Qui, plains de félonnie,
« Vont hasarder leur vie
« Sous traistres estendars.

« Que tes mains blanchissantes
« Soient à ce jour sanglantes
« Du sang de ces Royaux;
« Que le vautour sauvage
« Repaisse de carnage
« Ces[2] affamés boyaux.

« Charge; plus ne demeure;
« Voicy le temps et l'heure
« Que Dieu te faict vainqueur;
« Les injustes alarmes
« Feront tomber les armes
« Et les chevaux de peur. »

1. Ici, comme ailleurs, notre Nantois a plus de souci de la rime que de la grammaire.

2. Pour : Ses.

Lors se taist sa parolle,
Et les enfants d'Eole
Chantent en leur érain
La tantare tantare[1];
Un chacun se prépare
De suyvre ce Lorrain,

Qui, de sa voix miellée,
A sa troupe exhortée,
D'aymer plus tost mourir
En monstrant sa vaillance,
Qu'en renonçant la lance
Poureuse s'encourir[2].

« Vous, » a dict-il, « Noblesse,
« Qui avez la prouesse
« Emprainte dans vos cœurs,
« Conservez l'héritage
« Et le noble partage
« Qu'avez de vos majeurs[3].

« Vos courageux ancestres
« De leurs guerrières dextres

1. C'est le mot du vers d'Ennius :

At tuba terribili sonitu taratantara dixit ;

D'où le nom des vers en taratantara, c'est-à-dire des vers de dix pieds avec césure au cinquième.

2. Que d'encourir le reproche de lâcheté. *Poureuse* est pour *paoureuse*.

3. De vos aïeux, *majores*.

« Vous ont acquis l'honneur,
« Qui vous faict recognoistre
« Et maintenant paroistre
« Sur le troupeau mineur.

« Qu'un chascun de vous tasche
« A s'éviter la tache,
« Que ce[1] plantent au front
« Ceux qui, couars dans l'âme,
« D'une fuite diffame[2]
« Une fable se font.

« Vous, mes soldats, que j'ayme
« Autant comme moy-mesme,
« Demonstrez, courageux,
« Qu'une froide canaille
« N'aura point la bataille[3]
« Sur des gens valeureux.

« Dieu dans sa main nous donne
« Ceste race poltronne
« Qui nous veut abolir.
« Enfans, prenez courage,
« Je vous seray l'image
« Que devez ensuyvir. »

Ainsi, en voix succrée,

1. Pour : *se*.
2. Diffamée, honteuse.
3. La victoire.

Mon duc prescheoit l'armée,
Allant de rang en rang,
Et, à teste baissée,
Donna dans la meslée
Affamé de leur sang.

On frappe, on escarmouche;
Chacun faict le farouche;
De coups de coutelats,
Ainsi que la faucille
Les bleds moissonne, abille[1],
Les corps tomboient à bas.

La terre est enyvrée
De sang et enjonchée
Des corps, qui, sans tombeaux,
Servent pour la curée
De la louve affamée
Et des gourmans corbeaux.

Et, à ceux que l'espée
Et la lance ferrée
N'a point navré le seing,
Eux et leur[2] équipage
Sont tombez en servage
De mon prince bening.

Soisson, ton brigandage,

1. Habile, changé pour la rime.
2. Imp. : leurs.

Ta gresle, ton orage,
Recevra, si Dieu plaist,
Bien tost sa récompense;
Tu n'as faict que l'advance,
Ton loyer est tout prest.

Vous autres, sacrilèges,
Contre les privilèges
Des temples des hauts dieux,
Vous avez trop, barbares,
Polu les choses rares
Au milieu des saints lieux.

Toutes les impostures
Et les propos parjures
N'ont de rien profité;
Vostre entreprinse folle
Vous monstre, sans parolle,
Que Dieu est irrité.

Doncques, que l'harmonie
Des mignons de Thalie
Ne fredonne plus tant
L'héros à la massue[1],
Qui de sa peau pelue[2]
Estonna Radamant[3];

1. Hercule.
2. Celle du lion de Némée.
3. Rhadamante, l'un des trois juges des enfers lorsque Hercule y descendit chercher Alceste.

Que plus l'on ne me vante
Le pourceau d'Erimanthe,
Cacque[1] route-charbons,
La triple corpulence[2]
Que dompta sa vaillance[3]
Brisant[4] ses escadrons.

Sus donc, peuple, qu'on chante
L'honneur à Dieu; qu'on vante
Le bras victorieux
De nostre vaillant maistre,
Qui dans nos cœurs faict croistre
Espoir de mieux en mieux,

Qui, brave en son courage,
A fait un grand carnage
Des escadrons mutins
Qui s'aprochoient de Rennes,
Pour accabler de peines
Les pays[5] circonvoisins.

L'Honneur a fait accroistre

1. Cacus. L'orthographe est aussi barbare que la traduction; mais notre auteur ronsardisoit en province.
2. Géryon à trois têtes.
3. Celle d'Hercule.
4. Imp. : brisans.
5. Il faut prononcer *pais*, et cette prononciation se trouve encore dans la forme populaire de *pais-an* en deux syllabes. *Pagus* en ayant deux en latin, devroit en françois produire un mot d'une seule.

La force de la dextre
Du fils d'Amphitryon[1],
Et donna la vaillance
Qui dompta l'arrogance
D'un Néméan lyon.

L'Honneur a fait qu'Achille
A détruit, file à file,
Les chevaux et soldars
Qui, auprès de Scamandre,
Hardis, vouloient défendre
Les Dardanés remparts[2].

Ainsi, si nostre Nante,
Fidelle à son Duc, chante
Sa palme et son laurier,
On verra notre Loyre
Triumpher, en mémoire
Des faicts de ce guerrier.

Chacun ne pouvoit croire
Que l'heureuse victoire
De l'escaillé dragon[3]
Peust estre remportée
Par la force indomptée
Du vaillant Appollon.

1. C'est-à-dire d'Hercule, en vertu de l'éternelle règle : *Pater is est.*

2. Les remparts de Dardanus; plus simplement Troie.

3. Remportée sur le serpent Python.

Tout ainsi nostre ville
Trouvoit fort difficile
De vaincre les renards,
Qui, n'osans comparoistre,
Approchoient du clouestre
De ces Renois[1] caignards.

Mais la grande prudence,
La vertu, la vaillance
Du prince au brave cœur,
A rompu leur voyage
Et terny leur visage
De mort, de coups, de peur.

Ainsi dame Victoire,
Monseigneur, et la Gloire
Te suyve à tout jamais,
Et sur le chef te donne
Une heureuse couronne
Pour tes valeureux faicts.

Ainsi ton entreprise
Le Ciel tant favorise,
Que tu puisses dompter
La grande outrecuidance
De la Royalle dance
Qui te veut surmonter.

Pendant, tourne ta face,

1. Rennois, de Rennes.

Seigneur[1], et faits la grâce
A ton peuple Nantois,
Que son valeureux prince
Remette sa province
Sous le joug de tes loix.

Faicts que l'hypocrisie
Et la folle follie
De Henry de Valoys,
Seigneur Dieu, je t'en prie,
Soit aigrement punie
Par les princes Françoys.

Loüange à Dieu.

I. S. L'm.

Puisque j'ai eu occasion de citer le livre de M. Grégoire, j'en tirerai deux choses qu'on n'iroit pas y chercher et qui se rapportent à l'histoire de la littérature et de notre théâtre comique. En rappelant, d'après l'histoire du duc de Mercœur (p. 259), que le duc de Mercœur « prit plaisir à voir les pièces de Valeran », M. Grégoire demande (p. 204) ce qu'étoit ce Valeran. Tallemant lui répondra : « Depuis Agnan, le premier qui ait eu de la répu-

1. Il s'agit ici non du seigneur duc de Mercœur, mais de Dieu.

tation à Paris, vint Valeran, qui étoit un grand homme de bonne mine; il étoit chef de la troupe; il ne savoit que donner à chacun de ses acteurs, et il recevoit lui-même l'argent à la porte. » Marolles lui répondra aussi (Mémoires, 1656, in-4°, p. 31); il parle de l'année 1616 : « Lorsque cette fameuse comédienne, appelée La Porte, montoit encore sur le théâtre et qu'elle se faisoit admirer de tout le monde avec Valeran, et que Perrine et Gaultier étoient des originaux qu'on ne peut trop imiter. » Comme la vie de M. de Mercœur n'est illustre qu'en Bretagne et en Hongrie, il est à croire que son historien ne parle pas de Valeran à Paris. Il en faut conclure que Valeran alla jouer à Nantes un certain temps, et cela pendant la Ligue bretonne, entre 1589 et 1598. Sur l'autre point, M. Grégoire, d'après des pièces des archives de Nantes, ajoute (p. 366-7) un fait tout à fait nouveau. Il nous apprend qu'Henri IV, étant à Nantes, créa, en 1598, un office nouveau d'auneur et mesureur de toile à Nicolas Joubert, sieur d'Angoulevent, qui, repoussé par la ville et par le parlement de Nantes, finit, sur une jussion du roi, par recevoir de la ville, en 1601, mille écus d'indemnité. C'est un fait nouveau à joindre à la biographie du cadet Angoulevent, Prince des Sots et archipoëte des pois pilés, bien connu des bibliophiles et des historiens curieux du passage du seizième siècle au dix-septième.

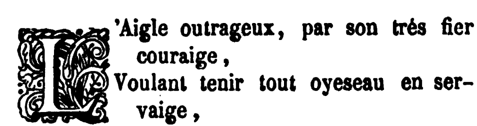


Epithalame, ou vers nuptiaulx pour les nopces du serenissime roy d'Escosse, et Madame Magdelaine de France, fille aisnée du Roy, son espouse 1.

Faict et presenté audict Seigneur, le lendemain de ces nopces, par le Dipsosophe, prothonotaire de monseigneur le Reverendissime Cardinal de Bourbon 2.

Vouloir selon le pouvoir.

EPITHALAME.



L'Aigle outrageux, par son trés fier couraige,
Voulant tenir tout oyeseau en servaige,

1. J'imprime cette pièce d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Soissons, 189, feuillet 139 recto à 141 verso. Elle se joint à celles déjà publiées dans ce recueil sur le même sujet.

2. Louis II de Bourbon-Vendôme, né en 1493,

Contre ung Millan va faire dur effort,
Et le grippa, quoy qu'il fust hault et fort
Et que par droict ne luy fust juste proye,
Et puys de là du droict chemin devoye,
Tachant aulcun bel oyeseau agriffer
Pour son pennaige au sien noir attiffer
Et se ennoblir d'autres plumes plus belles
Par faulx moyens et injustes querelles,
Et ne vouloit de griffer désister,
Serchant ung lieu plaisant pour s'arrester,
Et à son gré espandre ses grandz œlles,
Lorsqu'apperçeut, entre des fleurs trés belles,
Dans ung jardin cloz de divers palis,
Luyre à son gré la noble Fleur de lis,
Duquel jardin la beaulté et richesse
Par fol desir le brusloit tout sans cesse,
Et à la fin jusques là l'incita
Que d'y voller tout soudain s'appresta,
Et commençoit sur la Fleur l'aille estandre,
Quant du dessoubz sortit la Salemandre,
Commise pour la Fleur de lis garder,
Qu'il n'osa pas pour son feu regarder;
Mais, esbay de puissance si haulte,
Tourne son vol [en] congnoissant sa faulte.
Salemandre, ô digne à réclamer,
Salemandre, ô, que te doibt aymer
La Fleur de lys! Sans toy, celle journée
Griffée estoit, et maintenant fenée.

abbé de Saint-Denis le 26 mai 1529, mort le 11 mars 1557. Personne n'a plus baptisé, marié, couronné et enterré de rois, de reines et de fils de France.

L'Aigle fut lors à merveille estonné,
Car n'avoit veu, depuis qu'il estoit né,
Si noble beste, et telle résistance
A son orgueil, menace, art et puissance,
Et, nonobstant ung si patent danger,
Il ne se peult du jardin s'estranger,
Et pense bien contraindre par menace
La Salemandre à lui quicter la place;
Mais il est bien follement abusé.
Fust-il cent foys à griffer plus ruzé
Et plus confit en Punicque malice,
Faire (Ms. Taire) ne peult qu'aulcunement en ysse.
Car est venu d'un pays bien loingtain
Ung Lyon rampant, puissant, noble et haultain,
Qui avec elle a parfait en présence
L'affinité contractée en absence.
Regarde bien, ô fier Aigle gripant,
La Salemandre et le Lyon rampant;
Regarde, dy-je, et, autant que tu t'aymes,
Que ton malheur ne pourchasses toy mesmes.
La Salemandre a ung feu pour brusler
Ton noir pennage et garder d'envoller;
Puis le Lyon griffe a pour te conquerre
Et démembrer quant tu seras à terre.

O jour heureux en bénédiction,
Quant il t'a plen faire conjunction
D'un tel amour et de telle alliance!
O noble roy, bien as-tu aymé France;
Tu n'as son roy ni les François haïs
D'avoir laissé le tien propre pays,
Où tu estois seul seigneur, roy et prince;

Pour t'en venir en loingtaine province,
En grand danger sur terre des brigandz,
En grand danger sur la mer des vagandz,
Et en dangier, d'où l'alience est forte,
De l'Aigle dict qu'as joignant de ta porte.
Merveille n'est si nostre noble roy
T'a recueilly en triumphant arroy,
Mis près de soy quasi en pariaige
Et puis donné sa fille en mariaige,
Car n'eust trouvé aultre prince mortel
Plus digne en tout d'un mariaige tel.
Premièrement y requiert on noblesse :
Tu l'as en toy double en grande largesse;
Double, dy-je, tant de sang que d'esprit,
De sang royal, et roy, comme est escript,
De droicte ligne estant cent et cinquiesme,
Roy de richesse et de pays de mesme,
Pays fertille, en tous biens florissant,
Et dans celuy un peuple obéissant.
Quant à l'esprit, plain de bonne science,
Ung noble esprit en vertuz et sçavoir,
Mais humble esprit, veu ton royal avoir,
Esprit haiant tant d'humanité comme
Sçauroit avoir du monde vivant homme,
Brief ung esprit faisant en tout accordz,
Qui est ung cas royal, avec son corps.

O noble dame et royne Magdelaine,
Tu as trouvé couronne souveraine,
Et de bon an du tel commencement
Qu'au roy ton père advint premièrement;
Car à tel jour print sa noble naissance,

Et fut tel jour roy en magnificence[1],
Et, puys, tel jour toujours acroist son pris;
Aussi tel jour ung espoux tu as pris
Roy et seigneur tel qui t'appertenoit.
Mais tout cecy par ton nom t'avenoit,
Car Magdelaine en hébreu est puissante,
Magdaleine est heureuse et excellente,
Magdaleine est levée à grand honneur;
Brief, Magdelaine est nom plain de bonheur,
Et tel beau nom Dieu a voulu conjoindre
A autre nom d'un roy qui n'est pas moindre,
Roy bel, roy saige, et crainct, et renommé;
C'est ton espoux, qui James est nommé.
James peult bien tous haulx fais entreprendre
Et jusques là de les montz et plains fendre;
Car Jaques est dict ung supplantateur,
En tous ces faictz redoubté et victeur.
Or ne peult donq tel mariage n'estre
A tout jamais à l'un et l'autre dextre,
Et tel qu'i fault au monde, sans flatter,
Heureusement pour vivre et soubhaitter.
Dieu le vous doint à tous deux mieulx parfaire
Que tel effect de vos noms pourroit faire,
Et face aussi qu'un tel commencement
Soit prospère continuellement
En vous donnant paix en bon et long règne
Et aujourd'huy sa grâce pour estrenne.

Vouloir selon le pouvoir.

1. François Ier succéda bien à Louis XII le 1er janvier 1515, mais il était né à Cognac le 12 septembre 1494.

Deux pages plus loin, on trouve dans le même manuscrit, f° 137 recto, cette note historique :

L'Entrée du roy d'Escosse à Paris.

Le dimenche dernier jour de décembre, l'an mil cinq cens trente six, James, par la grâce de Dieu roy d'Escosse, feist son entrée à Paris, par la porte Sainct-Anthoine, et à costé de luy estoit monseigneur le Daulphin, et après eulx le roy de Navarre, messeigneurs de Vendosme, le cardinal de Bourbon, et plusieurs princes du sang, et plusieurs barons, chevaliers, cardinal, prélat et evesques. Et auparavant devant eulx marchoient les cours de parlement, les généraulx des comptes, les lieutenants civil et criminel, et les advocatz et procureurs, et certain nombre de Chastellet, pareillement les arbalestriers, harquebutiers et archiers de Paris, et furent delaschez à l'entrée dudict roy d'Escosse plusieurs grosses pièces d'artillerye de la Bastille. Et estoit icelluy seigneur soubz un ciel de drap d'or que portoient les quatre eschevins de Paris. Et le lendemain, premier jour du moys de janvier, il espousa, en l'église Nostre-Dame de Paris, Madame Magdelaine, fille aisné[e] du roy de France, premier de ce nom François (*sic*), et célébra la messe devant eulx

monsieur le cardinal de Bourbon, abbé de Sainct-Denys en France. Le festain fut fait en la grant salle du Palais, et fut le tournoy au Louvre, et tous les prisonniers trouvés ès prisons de Paris furent délyvrés à ce joyeulx advènement dudict roy d'Escosse.





*L'*Ave Maria *des Espaignolz*[1].

---

*Cy commence l'*Ave Maria *des Espaignolz.*

Ave, tresorière de grâce.
Je te salue à jointes mains,
Toy priant pour toute la race
De nous, Espaignolz et Biscains[2],
C'est qu'il te plaise ouyr les plaintz
Que faisons par piteulx aboys
Par mons, par villes et par plains,
Nous délivrant du roy Françoys.

1. Gothique. In-8 de 4 ff. Au titre, un petit bois d'un petit génie nu et ailé, dont la main est mordue par le bec d'un colimaçon fantastique à col d'oiseau. Le verso du titre est blanc. Les strophes sont séparées par un espace. L'exemplaire que j'en connois se trouve à la bibliothèque de la ville de Versailles. — Il n'est pas besoin de dire que la pièce n'est pas, comme les *Regrets du Pape*, écrite par les partisans de Charles-Quint; celle-ci est toute françoise.

2. Habitants de la Biscaye.

Maria, tu es adjuctrixe
De ceux qui se adressent à toy;
Sois nostre gardienne[1] et tutrixe
Contre le très chrestien roy;
Aultrement je congnoys et voy
Que perdon nos droitz et noz loys;
Content je suis, quant est à moy,
Dire : Vive le roy Françoys.

Gratia s'on[2] povons avoir,
Nous sera ung bien singulier,
Car on peult congnoistre et sçavoir
Que tout nostre bien poculier[3]
On perdons[4] sans relisier[5]
Contre ung si hault prince de choys;
Pour ce vueille nous deslier
De la fureur du roy Françoys.

Plena tu es de charité;
Reçoy tes povres languissans;
Vuide nous de l'adversité
Que souffrent foybles impuissans
Contre Françoys, Normans puissans,
Qui ont par tout le monde voix

1. Imp. : garde.
2. Voir la note à la fin, p. 197-201.
3. Faut-il lire péculier, tout notre pécule?
4. Imp. : Ont perdon.
5. Peut-être est-ce une faute d'impression pour *résilier*, dont la rime seroit plus exacte.

D'estre[1] hardis et ravissans
Pour subvenir au roy Françoys.

Dominus, c'est ton filz haultain
Qui nous pugnist de nos loyers
D'estre venu de pays[2] loingtain
Pour subvenir au[x] Henoyers,
Où ne sommes mès point le tiers,
A comprendre Flamens, Gantoys,
Fuyans par voyes et sentiers
Pour la doubte du roy Françoys.

Tecum puissons estre gardez
De n'estre pas pilloriez;
Assez avons esté lardez
De Suysses et advanturiers,
Chassez, [et] pris et gueroyez[3],
Pillez, bruslez comme Vauldoys,
Villipendez, injuriez,
Sans résister au roy Françoys.

Benedicta tu es de Dieu;
Ton plaisir soit, sans séjourner,
Qu'en Espaigne, ce povre lieu,
Prospèrez puissons retourner;
Nostre roy aura beau corner
Par champs, par villes et par boys;
Car, tant que nous pourron resgner,
N'iron contre le roy Françoys.

Tu, qui es la royne des cieulx,

1. Imp. : D'estres. — 2. Voir la note 5, p. 179. — 3. Imp. : Guaroyers.

La radresse des desollez,
Veuille remener en leurs lieux
Povres Espaignols affollez;
Ceulx par qui sommes avollez
Puisse mourir[1] au pays[2] d'Artoys,
Car trop avons esté foullez
De l'armée du roy Françoys.

In mulieribus seras
La radresse de tous captifz;
Par ta pitié radresseras
En Espaigne povres fuitifz,
Où avons esté espartiz
Avecques crapaulx Brebançoys
Parmy champaignes et pastitz
Fuyant devant le roy Françoys.

Benedictus, c'est le grant Dieu;
Toujours se monstre juste et bon;
Pour le roy a tenu le lieu
De son champ avecque Bourbon[3];
Enflambé comme un charbon,
Il a porté la blanche croix[4]

1. Pour : Puisses-tu faire mourir. On pourroit aussi corriger : *Puissent mourir*.

2. On a déjà vu à la page précédente *pays* ne comptant que pour une syllabe.

3. On voit par ce vers que la pièce est antérieure au moment où le connétable abandonna François Ier pour passer à Charles-Quint.

4. C'est peut-être une allusion à la croix blanche qu'on mettoit sur ses vêtements et ses armes pour reconnaître les siens dans les combats de nuit.

En faisant de victoire don
A son servant le roy Francoys.

Fructus tu es qui as nourry
Les Françoys et bien substentés,
En nous mettant tous au pourry
Affamez et agraventez.
De l'ennemy fusmes templez [1]
Charcher le plus puissant des roys,
Ayans noz estendars plantez
Sur la terre du roy Françoys.

Ventris benoist, qui a porté
Le grant roy sur tous glorieux,
Qui a conduist et conforté
Françoys, et faitz victorieux;
Par leurs effectz laborieux
[Delà] les mons ont bruit et voix;
En toutes terres et tous lieux
Ont redonté [2] le roy Françoys.

Tui, princesse de hault pris,
Tu ne monstre pas nous aymer
Et si de tous nos bons esprilz
Te voulons priser et clamer;
Mais en la terre et à la mer
Françoys ont toujours le harnois

1. C'est le diable qui nous inspira de.
2. On croiroit plutôt qu'il faudroit lire : On redoute.

Et font nos biens consommer,
Servans de cueur le roy Françoys.

Jesus nous doint par son plaisir
Conduire à son paradis,
Car n'avons eu que desplaisir
Avec ses Henoiers mauldictz;
On nous a si bien fourbondis
Que n'avons plus pile ne croix,
Litz de camp, meuble, ne thaudis,
Que n'ait tout en le roy Françoys.

Amen; ainsi soit il de brief;
Par ce point aurons union;
Nostre prince est cause du grief
De nostre grant destruction;
Il cuide par élation [1]
Monter, mais il cherra ainçoys
Tout plat en la subjection
Du noble et puissant roy Françoys.

Finis.

1. Imp.: elaction. *Elation*, de *elatio*, seroit de ce mauvais baragouin antique dont la rhétorique a chaffouré la langue française de Charles VIII à Henri III; mais *élaction* ne signifie rien, et *élection* se rapporteroit moins bien au sens.

DE LA FORME *ON*

EMPLOYÉE AVEC LE SENS DE *NOUS*.

n a pu remarquer, p. 192, dans la troisième strophe, la forme *on* avec le sens de *nous*. L'imprimé donnoit la seconde fois *ont perdon*, mais le premier vers :

> *Gratia* s'on povons avoir

permettoit la correction. Il y a du reste d'autres exemples de cette forme, à propos de laquelle je demanderai la permission de reproduire une note que j'ai donnée récemment dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1re année, 1864, n° 4, p. 63 :

« Il m'est passé sous les yeux, dans une vente qui remonte déjà à quelques années, un exemplaire de l'opuscule : *Albericus Vespucius Laurentio de Medici salutem plurimam dicit*, imprimé à Paris, chez Jehan Lambert, en lettres rondes, et formant six feuillets in-4°. C'est la traduction latine de la lettre italienne d'Améric Vespuce à Laurent de Médicis sur la découverte de l'Amérique, faite par Jocondus, c'est-à-dire Fra Giocondo, l'architecte du pont Notre-Dame, et dont par là la date d'impression doit être comprise dans les années de son séjour à Paris. On lit au verso du titre la signature *Richardus Sa-*

queville, presbyter, est ejus possessor; mais, ce qui est plus inattendu qu'un nom de possesseur, ce sont les vers, peu congruents au sujet, qu'on lit sur le dernier verso :

A messire Jehan Robillart
Il appartient ce beau livre;
Quant l'acheta, estoit tart,
Et deux solz cousta pour livre.
Il estoit bien à délivre,
Aussi estoit le vendeur;
Tous deux [ilz] n'estoient pas yvre;
Ilz avoient beu du meilleur.

Lequel est plus grant seigneur
Des deulx de vignes à boyre?
Celui qui est le greigneur,
Il le fault asseoir en chaire.
Dea, dea, mydieulx, mydieulx, voire;
Par ainsi sera congneu;
Quant il sera en sa chaire,
De tresteus il sera veu.

Puys on dira : « Le beau beu;
Regardés-lay à la mine. »
Ainsi qu'au livre j'ay leu,
De blé il n'a une myne.
Il faut avoir une ligne
Pour avoir fin du sermon;
Aussi la pagée s'afine.
Par Dieu, encor on béron.

« Ces vingt-quatre vers sont écrits d'une seule venue; mais il est facile d'y reconnoître l'*octave* du XVe siècle, avec sa rime continuée à la stro-

phe suivante. Il est plus nécessaire de remarquer que, si quelques vers, en prononçant *dé-a*, *lé-u*, *vé-u*, *pa-gé-e*, seroient de huit pieds, il faut prononcer *da*, *lu*, *vu*, *pagée* (page), parce que le tout est écrit en vers de sept pieds, mesure alors beaucoup moins ordinaire que le vers de huit pieds, qui étoit le mètre à la mode. Le premier : *A messire Jean Robillart*, fait seul exception; mais *messire* et *maître* se prenoient si souvent indifféremment qu'il ne faut avoir aucun scrupule de remplacer l'un par l'autre. J'ajouterai encore deux autres observations. Dans la seconde strophe, la rime féminine n'est pas en *oire*, mais en *aire* ; au lieu de *voire*, il faut prononcer *veire*, de *verum* ; au lieu de *boire*, *beire*, comme le *bere* italien et le *bibere* latin. Cela est ici d'autant plus vrai qu'au dernier vers *béron* est pour *boirons*. La seconde observation portera sur l'avant-dernier mot *on* ; ce n'est pas une faute pour *en*, mais une forme, ou plutôt un équivalent populaire de *nous*; *Par Dieu encor on béron* est exactement, et sans aucune erreur de plume : *Par Dieu, encor nous boirons*.

« Il est facile de le prouver par le rapprochement de quelques passages des Farces du manuscrit de La Vallière. On y lit en effet, dans le *Sermon joyeux d'un cartier de mouton* :

> Et vrayment un tas de pourdieux
> Gaignent plus, en une journée,
> Qu'on ne faison en une année.

« Plus loin, dans la Moralité du *Porteur de*

Pacience, un vers se trouve répété trois fois. Si, la seconde, il se trouve avec la forme :

A, nous ne sommes pas porteurs,

il se trouve, la première fois et la troisième, de cette façon :

A, on ne sommes pas porteurs.

« Là il seroit possible de mettre *nous* à la place de *on;* mais cette correction n'est pas possible dans le premier exemple, où, en mettant *nous*, le *que* ne s'élideroit plus et feroit une syllable de trop; elle ne l'est pas davantage dans ce vers :

S'on ne sommes morts ou tués,

de la farce des *Trois Galans*, et dans cet autre de la *Farce du Poulier :*

Qu'on leur debvons du temps passé.

« Ces exemples prouvent surabondamment qu'il n'y a pas là erreur de copiste, et que *s'on* et *qu'on* ont le sens de *si nous* et de *que nous*. Ce *on* se seroit-il introduit par répétition de la forme finale habituelle de la personne du verbe qui se rapporte au cas du pronom *nous?* Je ne le crois pas ; si *on* régit grammaticalement le singulier, il présente, au fond et comme sens, une idée de pluralité qui, dans le bas langage, a pu facilement entraîner cette interversion de personne. Il y a là une incorrection populaire logique à la façon de l'enfance. On fait dire *vous* à un enfant lorsqu'il parle à un seul individu; il commence par dire *vous es bon* pour *vous êtes bon?* Le paysan, — qui d'ailleurs dans certains patois dit

souvent, en mangeant la lettre initiale, *ous* pour *vous* et pour *nous*, et *ous*, *ou*, n'est pas bien loin de *on*, — voit dans *on* une idée de généralité plurielle, et il dit : *On ne sommes*, pour *nous ne sommes*. Mais si l'explication ne paraît pas suffisante, le fait en lui-même est certain, et ni le possesseur de la lettre de Vespuce, ni le transcripteur des farces ne se sont trompés ; ils se rencontrent trop bien pour que nous n'acceptions pas que *on* dans les deux textes a le sens de *nous*.

« Il en faut même tirer une conséquence d'un autre genre. Les farces du manuscrit La Vallière sont normandes au premier chef ; le *on*, ainsi que les formes ouvertes *beire* et *lay* pour *le*, seroit déjà une raison de supposer Normand Jean Robillart ; mais je serois d'autant plus disposé à lui croire cette origine que, sans parler du prénom Richard, le nom de l'autre possesseur se termine en *ville*, cette désinence caractéristique de tant de noms de personnes et de lieux en Normandie. Le nom même de Robillart, — il suffira de rappeler le nom de l'archiviste de Rouen, M. Robillart de Beaurepaire, — se retrouve encore aujourd'hui assez fréquemment dans les familles normandes[1]. »

1. Un ami normand me fait remarquer qu'il y a un Sauqueville dans l'arrondissement d'Evreux, et qu'il a entendu plus d'une fois la phrase : *O' ne sommes pas cotents*, pour nous ne sommes pas *contents*. L'usage varie, du reste, dans les modifications du *nous* ; car là, comme ailleurs, il est fréquent de l'entendre remplacer par *je*.

CHANSON[1].

Pater noster, qui est là hault
In celis, hors de nostre voye,
En ce monde rien ne nous fault,
Sinon grant planté de monnoye
Et à tous compaignons de joye,
Nous donent[2] à tous cent mil escuz,
Ou autrement je ne saroye
Dire le *sanctificetur*.

Nomen tuum si faict nommer
Quant il y a bon vin sur tables,
Et souvent y est réclamer
En jouent aux detz et aux cartes;
Pryons à Dieu qu'il nous départe
A chacun d'or ung million
Et à disner pastés et tartes;
Adveniat regnum tuum.

Sicut ad ce que demandons,
Seigneur Dieu, veuilles y entendre
Et à *nos* supplicacions
Force deniers sans plus attendre;

1. Je joindrai à cet *Ave Maria des Espagnols* un *Pater* et un *Ave* satiriques, qui se trouvent dans un des manuscrits de Soissons; la copie ne doit pas être bonne, car le texte latin du *Pater* n'est pas complet.

2. Il faudroit *Donnant*, ou *Nous donne*.

Nous ne sçavons où argent prendre ;
En la bourse plus n'en y a ;
Nous ne sarrons plus en dependre
Sinon par *volontas tuæ.*

Or s'en va il sans différence
Le noble[1] *sicut in celo;*
Nous n'avons pas tant de finance
Que l'evesque de Sainct-Malo[2],
Et in terra n'a plus credo
Si nostre argent ne demonstrons;
Donnez nous du vin à boère (*sic*).
Et nous moullerons *panem nostrum*.

Quotidianum c'est nostre estude
De boère et manger souvent
Et si sommes bien dix ou douze

1. Nom d'une monnaie.

2. Cet évêque de Saint-Malo doit être l'un de ceux de la famille des Briçonnet, qui a donné successivement trois évêques à Saint-Malo : Guillaume Briçonnet, Denys Briçonnet son fils, et François Bohier, seigneur de Chenonceaux. Comme celui-ci ne fut évêque de Saint-Malo que de 1535 à 1567, le style de la pièce le met en dehors; je préférerois rapporter l'allusion au premier et au plus illustre, mort le 4 décembre 1514, cardinal au titre de Sainte-Pudentiane, et qu'on appeloit le cardinal de Saint-Malo. Il est inutile d'insister sur ses charges et sur son grand rôle, auxquels se rapporte très-bien la richesse que lui envie notre poëte anonyme.

Qui trestous n'avons pas un blanc;
Prions à Dieu du firmament,
Celluy qui a sanctiflié,
Qu'il nous doyent à tous ensemble
Cent francs *da nobis hodie.*

A*ve Maria* à nostre Dame;
Mais comment vivent povres gens?
Car *gratia* n'est faict à âme
Si *plena* n'est bourse d'argent.
Qui a argent [très] largement
Et en despend à grant foison
Chacun luy dict entièrement :
Mon amy, *Dominus tecum.*

Benedicta est la personne
Pourveu qu'elle ayt assez monnoye;
Puys que largement elle donne,
En chacun lieu on lui faict voye;
Homme qui n'a de quoy, ne paye,
Ou qui ne monstre de quibus,
Il n'est pas digne qu'on le voye
Aller *in mulieribus.*

Benedictus qui a argent,
Car il fait miracle sans doubte

Et si faict parler vrayment
Et veoir cler ceulx qui ne voye[nt] goutte ;
Qui n'a argent, on le deboutte
Et n'a jamais honneur ne pris,
Ni, en quelque lieu qu'il se boutte,
Ne trouvera *fructus ventris.*

Te [convient?] bien considérer
Qu'argent fait miracles sans faille,
Et si faict parler et aller
Toutes gens à qui on le baille.
Homme qui n'a denier ne maille
Ni de quoy faire son testament
Bien fol est ; si s'en travaille,
Dire luy fault : *Jesus, amen.*





S'ensuyvent plusieurs balades contre Bourbon.

On a lu tout à l'heure l'éloge du connétable de Bourbon dans les *Regrets du Pape*; les pièces suivantes leur étoient une réponse anticipée, puisqu'elles sont écrites contre lui avant sa mort et pendant le temps qu'il étoit au service de l'Espagne. L'exemplaire, qui paraît être unique, en existe à la Bibliothèque de Versailles; ce sont quatre feuillets que leur nombre fait en théorie de format in-4°, mais que leur dimension réduit à la taille ordinaire de tant de plaquettes gothiques, le très-petit in-8° un peu carré. M. Paul Lacroix, qui a signalé cette plaquette, l'a publiée dans le *Bulletin du Bibliophile*, 14e série, mars 1859, p. 177-83. Sur le titre, au-dessous des deux lignes : *S'ensuyvent plusieurs balades contre Bourbon*, il y a une grande fleur de lis florentine et trois autres petits bois, sujets de chasses, qui doivent venir de quelque encadrement de

livre d'heures. L'impression est des plus incorrectes; *conscel* pour *conseil*, *crisme* pour *crime*, ne sont que des peccadilles à côté des vers faux dont le texte est plein. Il seroit possible, comme le remarque M. Lacroix, que, malgré la bizarrerie des caractères gothiques, qui ressemblent assez à ceux de Gérard Leeu, la fleur de lis florentine indiquât une impression lyonnaise, à cause de la colonie florentine, très-attachée à la France, qui s'étoit fixée à Lyon. Cependant l'incorrection du texte et la tournure septentrionale du caractère me porteroient plutôt à croire que leur pièce a été imprimée dans quelque ville du Nord, près de la frontière des Flandres, pour circuler et être répandue dans les Flandres espagnoles.

En réalité toute la pièce roule sur les devises de la maison et de la personne du connétable; un passage de Brantôme les remettra sous les yeux du lecteur :

« Auprès du tombeau de M. de Bourbon (dans le château de Gaëte) y avoit pendu son grant estendard général de taffetas jaune, tout semé de broderie, au dedans, d'un jaune, noir et blanc, mais le champ estoit jaune. La broderie estoit de plusieurs cerfs volants et force espées nues flambantes, avec ces mots escrits en plusieurs endroicts : *Esperence*, *Esperence*. Je priai M. le castellan (le châtelain, le capitaine du château) de m'en expliquer la devise, ce qu'il fit très volontiers, et nous dit que par ce cerf-volant, encor que de longtemps il l'avoit pour devise, comme l'on peult veoir encore en plusieurs endroicts de

Moulins, il vouloit signifier que, pour sortir hors de France et pour sauver sa vie, il luy avoit convenu faire une extresme diligence, et d'aller vite, et de s'armer non-seulement de pieds de cerf, mais d'aisles, mais qu'avec cette espée flambante il avoit espérance de s'en vanger et par le fer et par le feu. Voilà une terrible menace. »

D'un autre côté, les Sainte-Marthe (*Histoire généalogique de la Maison de France*, II, 83) disent qu'il avoit pour devise un cerf volant avec le mot *Penetrabit*, « voulant dire qu'avec extrême diligence, qui est désignée par l'agilité du cerf, et par la légèreté des aisles, il viendroit à bout de ses desseins. »

La vérité est que le cerf ailé, avec la devise *Espérance*, est la devise de la famille de la maison de Bourbon; le *Penetrabit* doit se rapporter aux épées flambantes, et, quoique une fois passé aux Espagnols, le connétable se trouvât par là bien exprimer ce qu'il pouvoit avoir au cœur, je croirois qu'il prit cette devise au moment où il reçut l'épée de connétable, et qu'au lieu de signifier comme il semble : « elle entrera assez avant pour me venger », le vrai sens originaire en est, au contraire, en s'adressant au roi : « Elle viendra à bout de tuer vos ennemis. » Remarquons la fréquence de cette devise au XVIe siècle; je l'ai lue plus d'une fois sur des lames d'épées, où elle n'est que trop justifiée. On prête encore au connétable de Bourbon la devise : *A toujours mais*, qui lui seroit personnelle et qui

auroit été prise par lui en l'honneur de François I[er] et de sa mère Louise de Savoie. Les balades contre Bourbon semblent affirmer qu'après sa trahison, il auroit adopté pour devise : *Victoire ou Mort*. Cela peut ne pas être une supposition du poëte, mais je ne sache pas que jusqu'à présent il ait été produit ni un monument ni une preuve qui confirme son assertion.

BALLADE[1].

Victoire ou mort j'ay [par] une arogance,
En[2] mon cueur mis, et, en lieu d'espérance,
Prins désespoir pour vindication;
Plus tost mourroit ma propre nation,
Soit droit ou tort, que ne preigne vengence.
Le cerf volant fuz chassé en soufrance,
Qui ay perdu biens et honneurs en France,
Dont souffriray par ma rébellion
Victoire ou mort.

De mort suis seur, il n'y a résistance,

1. Cette première *ballade*, qui est un rondeau, est mise dans la bouche du connétable; toutes les pièces qui suivent sont au nom de l'acteur ou du poëte.

2. Imp. : Et.

Ne de victoire en moy n'est la puissance
Comme[1] mon roy, mais grant presomption
M'a mys au trait et m'a par moy[2]
Déliberé, et pour sûr à oultrance,
Victoire ou mort.

RONDEAU.


ort sans mercy et honte sans victoire
Tu porteras, car il est tout notoire
Que ton péché est trop vil et infame
D'avoir conceu trahyson en [ton âme[3]].
Contre ton roy feras est percuptoire[4].
Dieu sera l'un, à qui est deu la gloire
Ou la victoire, ainsi le peûz tu croire;
L'autre fuiras, te donnant pour ton doire[5]
Victoire ou mort.

Retourne toy et metz en ta mémoire
Ta grande erreur; ne prens [pour] adjuctoire,
Ton fol consçel[6] et orgueil qui t'infame,

1. *Contre* vaudroit mieux.
2. Il faudroit ici une rime en *ion*.
3. Alors que le rondeau demande une rime en *âme*, e texte donne *trahy son amour*, ce qui est inadmissible.
4. Vers incompréhensible.
5. C'est-à-dire *ton douaire*.
6. Pour *conseil*.

Cuydant porter de victoire la palme ;
Non, mais [auras[1]] pour œuvre meritoire,
[Victoire ou mort.]

BALLADE.

Victoire ou mort tu as [pris] pour devise
Par désespoir, dont il te fault comprendre
Que mort ne fault, mais à victoire avise;
Trop est muable et difficile à prendre,
Car celuy Dieu, qui sçet justice rendre
A ung chascun, la tient en sa puissance,
Et, quant du droit a vraye congnoissance,
Il luy départ et en retient la gloire,
Pour démonstrer que sans quelque doubtance
Dieu ayde au droit et de là vient victoire.

Voy dont comment à toy seroit promise,
Que as conçeu ton roy à mort surprandre,
Aussi son sang? O cueur plain de faintise,
Comme ose tu ung tel crisme entreprendre?
Autre, ne moy, ne le pourroit comprendre;
Sinon envie et ton oultrecuidance
Ne tacheroient fors mettre affin l'espace
De la maison, qui n'i est pas encores,
Ains demour[r]a[s] sur reprinse à la dance;
Dieu ayde au droit, [et] de là vient victoire.

1. Imp.: Non, non, mais.

Et par ainsi est banie ta devise,
Dont par tes ditz à la mort te faut rendre;
Mais quelle mort? Infame où de main mise,
Comme noyer, escarteler ou pendre,
Mort reprochable où loz ne peult estandre;
Car ton vouloir estoit mettre à outrance
Le sang royal, puis supére[r] la France
Par enemys d'estrange territoire;
Mais toy ne eulx n'en auront joyssance:
Dieu ayde au droit et de là vient victoire.

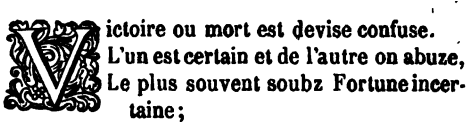
Prince Bourbon, retourne à repentance;
De repentance entens à pénitence,
Satisfaisant à ton crisme notoire;
Lors congnoistras que aprés toute arogance
Dieu ayde au droit et de là vient victoire.

RONDEAU.


ictoire ou mort par désespoir a pris
Le Cerf vollant, qui jadis au pourpris
Des Fleurs de liz vivoit en asseu-
rance;
Mais la ceinture, escripte d'Espérance,
Rompue il a par son crisme et mespris.
Voyant que ce qu'il avoit entrepris
N'avoit eu lieu, rage l'a tant surpris,
Que l'un des .II. il demande à outrance,
Victoire ou mort.

Basty avoir[1] par ses faintifz espritz
Tuer son prince, en mettant à despris
Sa foy, son prince, son honneur, sa naissance;
Après faillir il se met en la chance,
Soubz sort douteux, d'avoir honte ou prins
Victoire ou mort.

AUTRE RONDEAU.



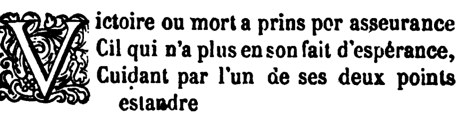
Victoire ou mort est devise confuse.
L'un est certain et de l'autre on abuze,
Le plus souvent soubz Fortune incertaine;
Mais tout [se] gist en la puissance haultaine
Qui de justice envers ung chascun use.
Cueur sans espoir, que la Fortune amuse,
Soubz aultruy force avec [ruse et] cautelle,
Prent pour confort ceste devise telle :
Victoire ou mort.

Ta foy rompue et verité t'acuse
De trahyson; donner n'y peult excuse,
Car l'on veoit bien comme ton cas se maine.
Par ta devise avoir peux mort prochaine,

1. Il n'y a pas là de faute; le XVIe siècle a dit fréquemment *avoir fait telle chose* pour *après avoir fait*.

Mais l'autre non, car le droit [te] reffuse
Victoire ou mort.

AUTRE RONDEAU.



ictoire ou mort a prins por asseurance
Cil qui n'a plus en son fait d'espérance,
Cuidant par l'un de ses deux points estandre
Sa trahison, mais il n'y peult attandre,
Car droit ne veult qu'il en ait la puissance.
Desloyauté, qui l'a mis en la dance
Des malheureux, par folle oultrecuidance
A faict ces mots à sa devise prendre :
Victoire ou mort.

A l'une assez sa fortune l'avance :
C'est à la mort, qui est la récompanse
Où son fort fait veult que ce vienne joindre;
De l'autre avoir en a doubter et craindre :
Dieu la départ, non l'humaine arogance,
Victoire ou mort.

Finis[1].

1. Brantôme nous a conservé quelques vers d'une chanson espagnole en l'honneur du connétable :

Calla, calla Julio Cesar, Anibal y Scipion.
Viva la fama de Bourbon.

« Que maintenant se taisent César, Annibal et Scipion. Vive la renommée de Bourbon. » Et plus loin, lorsque avant l'assaut de Rome il distribue tout ce qu'il a aux soldats :

> Deci a les : Mis segnores, yo soy pobre cavallero,
> Y, tambien como vos otros, no tengo un dinero.

« Il leur disoit : Messieurs, je suis pauvre chevalier et n'ai pas un sol non plus que vous autres. »





Le Debat du Viel et du Jeune [*par Blosseville*].

On a déjà vu, dans ce Recueil (VII, 21-4), un *Debat du Viel et du Jeune*, qui roule aussi sur l'amour ; mais il n'a aucune analogie avec celui plus moderne de Blosseville. J'ai trouvé le poëme de celui-ci dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale (Fonds françois, n° 1611, ancien 7662, feuillets 106-11). C'est un Recueil de pièces diverses, parmi lesquelles un texte du *Debat de la Demoiselle et de la Bourgeoise*, que nous ne connoissions pas quand nous l'avons imprimé dans notre cinquième volume, et un texte de *l'Amant rendu cordelier à l'Observance d'Amour*. Ce manuscrit est sur papier et sans marque d'origine, sauf peut-être à la première page cette devise en rebus : Outre mon♥.

Quant à l'auteur, son nom a été défiguré par le copiste; il est une première fois écrit *Blosse-*

ville dans l'avant-dernière strophe, et dans la souscription *Blossenmille* ou *Blossemnille*, c'est-à-dire avec six jambages entre *se* et *le* dont on peut faire tout ce qu'on veut. L'existence de deux Blosseville dans la Manche, d'un autre dans la Seine-Inférieure, arrondissement d'Yvetot, canton de Saint-Valery-en-Caux, et surtout du plus connu, de Blosseville-Bonsecours, tout près de Rouen, indiqueroit déjà qu'il faudroit restituer ainsi le nom, si la *Bibliographie Normande* de M. Frère n'indiquoit que l'abbé de la Rue, dans ses *Jongleurs et Trouvères*, avoit (III, 330-5) un article sur un poëte de ce nom. Il se rapporte précisément à notre Débat, dont il donne quelques strophes d'après un manuscrit de Londres (Fonds Harléien, nº 6916), qui contient les poésies du duc Charles d'Orléans et de ses amis. L'abbé de la Rue l'appelle Henry; j'ai peur que ce ne soit une mauvaise lecture des passages qui lui sont adressés par un des interlocuteurs de la pièce : « Hémy, mon doux enfant » ; d'autant plus qu'il le dit de la famille de Saint-Maard, vicomte de Blosseville. dont l'un, Hugues de Saint-Maard, suivit Charles d'Orléans en Angleterre. Il n'est, comme on va voir, aucun besoin de mettre un second Blosseville à côté du duc d'Orléans, car il est absolument certain que l'auteur du *Débat du Viel et du Jeune* étoit de son monde.

Ce sont les juges du camp choisis par le Vieux et par le Jeune qui nous en donneront la preuve. L'un, chevalier de grant renom, est de Bresse,

qu'il faut accentuer Bressé, comte de Maulevrier et sénéchal de Normandie. Il y a eu trois Brezé, comtes de Maulevrier. Louis de Brezé, celui qu'on pourroit appeler le premier mari de Diane de Poitiers, est ici hors de cause. On pourroit déjà penser à son père, Jacques de Brezé, maréchal et sénéchal de Normandie, mort le 14 août 1494; celui qui, après avoir épousé, en 1462, une fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel, la tua en 1476, pour se venger d'un adultère, et ne racheta sa vie de son terrible beau frère que par l'abandon de tous ses biens, qui ne lui furent rendus qu'après la mort de Louis XI. Son frère Pierre, IIe du nom, le premier qui eut le comté de Maulevrier et celui qui fut tué à la bataille de Montlhéry, le 17 juillet 1465, a aussi été grand sénéchal de Normandie depuis 1451. C'est lui qu'il faut reconnaître dans la pièce de Blosseville[1]; car c'est lui qui se trouve le mieux en face de l'autre juge choisi, sur lequel il ne peut y avoir aucune hésitation.

En effet, le seigneur de Torsy, maître des arbalestriers de France, ne peut être que Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, de Blainville, d'Ondeauville, etc. C'est après la mort de Jean Malet, Ve du nom, sire de Graville et de Marcoussis, qu'il fut, en 1449, pourvu de la charge de maître des arbalétriers, et on ne lui connoît le titre de « grand maître » que dans des quittances

1. Voir, sur l'intelligent et honnête caractère de Pierre de Brézé, Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, III, 102-14, 141-2, 155, 197.

qui ne remontent pas au delà de 1479. (Voir le P. Anselme, VIII, 87 88, 90, 575, sans recourir à la Chronologie militaire de Pinard, qui ne s'occupe que dans une seule note de cette charge.) Le seigneur de Torsy mourut le 11 septembre 1494 et fut enterré à l'abbaye Sainte-Claire, de Rouen, qu'il avoit fondée en 1466. Il est mort la même année que Jacques de Brezé; mais il étoit beaucoup plus vieux, puisque, âgé de 17 ans en 1422, il étoit né en 1405. Il est donc plus naturel de mettre en face de lui Pierre de Brezé, et de fixer la date de la pièce avant 1465, date de sa mort, et 1451, date de son sénéchalat, et moment auquel Jean d'Estouteville étoit en charge depuis deux ans.

Ils se trouvent du reste réunis ailleurs. Ainsi les œuvres de Charles d'Orléans (Ed. Guichard, p. 333) ont un rondeau du seigneur de Torsy : « Mais que mon mal si n'empira », et deux pièces de Pierre de Brezé : l'une « Qui trop embrasse peu estraint », sous le nom *Le Grant Seneschal*,—il l'étoit d'Anjou, de Poitou et de Normandie,—l'autre, p. 384 : « Ma Fille de confession », qui est sur le motif de la ronde *Ah, j'aimerai qui m'aime*. Orléans, c'est-à-dire le Duc, lui fait une réponse : « Beau-père, *benedicite* », et Blosseville, certainement celui du Débat, écrit deux autres rondeaux : « Ma très-belle plaisante sœur » et « *Confiteor* de très-bon cueur », sur le même thème que le sénéchal. Après cela, il est tout naturel de ne pas accepter sans preuves l'existence d'un Henri de Blosseville, et de croire que le vicomte de Blosseville qui a suivi le duc

d'Orléans, le Blosseville qui a écrit des rondeaux transcrits forcément avec ceux du duc, et le Blosseville du Débat du Vieil et du Jeune, conservé à Londres dans un manuscrit des poésies du même duc, ne sont qu'une seule personne.

Enfin, il faut ajouter que l'abbé de la Rue donne comme de Blosseville une pièce qui se trouve dans le même manuscrit Harléien, sous le titre de *l'Echiquier d'Amour*. Il donne même (pages 333-6) les cinq premières strophes; elles suffisent à montrer que c'est précisément le Débat de la Demoiselle et de la Bourgeoise. On comprend très-bien que ce second titre ait été, postérieurement, et certainement après la mort de l'auteur, changé par le libraire pour faire entrer la pièce dans le groupe populaire des Débats et pour ôter l'obscurité relative du premier titre, familier seulement en Normandie et en Angleterre; mais c'est bien celui d'Échiquier d'Amour qui doit être le vrai titre de la pièce. Par sa présence dans un manuscrit des poésies de Charles d'Orléans, il devient évident que le poëte qui l'a écrit étoit connu du duc d'Orléans; mais on ne peut accepter l'attribution, d'ailleurs possible, à Blosseville, sur la simple affirmation de l'abbé de la Rue, si habituellement inexact; il faudroit dans le manuscrit une suscription qui le dît, et l'abbé de la Rue n'en parle pas.

Le Débat du Viel et du Jeune.

Le second jour de ce prim temps,
Après disner, pour passer temps,
Deux gens débatre je escoutoie
Des biens d'Amour et des tourmens,
Et, pour ce que rien n'y entens,
Au débat point ne me boutoie;
Derriere l'uys cachié j'estoie,
Où très grant paine je mectoie
De bien retenir leurs propos;
De parler ma langue arrestoie,
Car bien joyeulx je me sentoie
De ouir et d'entendre les mots.

L'un trop plus viel que l'autre estoit,
Qui grandement se repentoit
D'avoir esté vray amoureulx;
Piteusement se dementoit[1]
Et son temps perdu lamentoit
Par piteux plains et douloreux;
Moult se clamoit maléureux,
Mais le jeune bien fort eureux
De servir Amours se tenoit;
Il étoit fort et vigoreux;

1. Ms. : reppentoit.

Point n'avoit l'ennuy rigoreux
Que son compaignon soustenoit.

Il[1] faisoit de trés piteux plains,
D'angoisses et de douleurs plains,
Et avoit trés joli visaige;
Trés durement tordoit ses mains
De son grant deueil et de sa rage.
J'entendiz bien à son langaige
Que de trés courroucé couraige
De la matière devisoit;
Bien avoit de parler l'usaige;
Lors, en terme bien fort sauvaige,
Ce qui s'ensuit ici disoit[2]:

LE VIEL.

« Sans[3] avoir ne bien ne plaisir,
En langueur et en desplaisir
J'ay vesqu toute ma jeunesse,
Et maintenant me vient saisir,
Dont me convient à dueil gesir,
La faulce, paillarde Viellesse;
Jamais au cueur n'auré liesse;
Toujours je languiray, sans cesse,
Et ne sauray point que c'est d'aise;

1. Ms.: *Qui*, ce qui joint inutilement une strophe à l'autre.
2. Cette strophe n'a que onze vers.
3. Ms.: *Sains*.

Onques n'éuz riens que tristesse ;
Guérir ne pourroit ma destresse
Trestout le bien d'Auffricque et d'Aise[1].

« Au vingtiesme an de mon aaige,
Espoir me donna le couraige
D'aller au service d'Amours,
Où nul ne peut trouver que raige,
Peine et soulcy sans avantaige,
Courtes joies, longues doulours[2];
Pitié, Mercy y font les sours,
Toutes les fois que de secours
Se trouvent de nully requis;
De Vouloirs y est le recours;
Mourir me fault avant mes jours
Pour les maulx que je y ay conquis. »

Le Jeune.

L'autre lui dit : « Pour vostre honneur
Taisiez-vous, car c'est deshonneur
D'ainsi d'Amours à tort mesdire;
Changier me faictes la couleur
Et venir au cueur grant douleur
De ce que je[3] voùs en oy dire;
Force m'est de vous contredire;
Pitié ne veult point escondire
Nulle requeste raisonnable;

1. De l'Afrique et de l'Asie.
2. Ms. : douleurs.
3. Ms. : jay.

En elle n'y a conte d'ire;
Courtoisie point ne la redire,
Qui est aux amans pitéable.

« Tous jours à secourir s'accorde,
Par sa douce miséricorde,
Cellui qui à honneur lui garde;
Riens ne veult fors paix et concorde;
De Rigueur elle ront la corde,
Dont ses vrais subjects contregarde;
Qui s'actend à elle n'a garde;
Quant à son faict bien je regarde,
Plus que autre rien trop je la prise;
Franc-Vouloir faict son avant-garde
Et Léaulté l'arrière-garde:
C'est une chose bien comprise. »

LE VIEL.

« Ha, beau fils, toujours despiteuse
M'a elle esté, non pas piteuse;
J'ay bien cause de m'en douloir;
Si elle t'a été gracieuse,
Elle m'a esté rigoreuse,
[Dont] m'a convenu pis valoir;
Servie l'ay de bon vouloir,
Et ne m'a voulu desdouloir
Des griefs maulx que porte par elle,
Ainçois m'a mis à son challoir [non chaloir?];
Pour ce ne luy puis bien vouloir,
Ne dire rien fors que mal d'elle.

« Au service d'Amours te mectz;
Où ne pourroit durer jamais
Nul, s'il n'estoit plus dur que fer;
Il n'y a que Guerre sans Paix;
Nully n'y peult aller en paix;
C'est ung très maleureux Enfer;
Desir y vault ung Lucifer,
Qui fait les gens si fort chauffer
Au feu de très amoureux art
Qu'i les fait souvent estouffer,
Ou d'Amour si très fort brusler
Qu'ilz font flamber ce qui les art. »

Le Jeune.

« Vous [mentez], ce croy, se m'eist Dieux,
Car il n'y a rien soubz les cieux
Qui de la Court d'Amours aprouche;
Les plaisirs des cueurs et des yeulx,
Qui sont figurez en maints lieux,
Qui ne les voit il est bien louché;
De Léaulté y est la souche;
Acquérir n'y pourroit reprouche
Cellui qui ayme loyaulment,
S'il a bon sens et bonne bouche
Pour bien céler ce qui lui touche
Dedans son cueur couvertement.

« Le feu dont vous parlez est doulx;
Il n'a nully grevé que vous;

Je n'en ouys plaindre oncques âme[1];
Il m'est avis qu'il plaist à tous;
C'est un grant plaisir, sans courroux,
De s'i eschauffer, par mon âme;
Mais, ce vous est un bien grand blasme
Et une chose trop infâme
De ainsi fort mal le comparer;
S'il estoit sçeu de quelque fame[2],
Minerve, la très noble dame
Le vous feroit bien comparer[3]. »

Le Viel.

« La vérité du cas je diz,
Car ce n'est point un paradis;
C'est une prison dangereuse
Qui fait les saiges estourdiz,
Trembler[4] aussi les plus hardiz,
Tant est terrible et merveilleuse;
Là se monstre Rigueur crueuse;
Onques chartre très ténébreuse
[N'est si cruelle à habiter];
Doulceur y devient rigoureuse

1. Personne. L'emploi de cette expression est resté dans la forme : Il n'y avoit âme qui vive.
2. Par quelque bruit, par la renommée.
3. Avec le sens de payer.
4. Ms. : Rembler.

Cruelle est et mal éureuse;
Bien fol est qui s'i veut bouter. »

LE JEUNE.

« Vous me faites mourir de dueil;
On n'y pourroit regarder d'ueil
Nulle riens qui au cueur ne plaise;
De là ne bouge Bel-Acueil
Qui fait à chacun doux recueil;
Je m'y treuve tousjours bien aise;
Si quelcun s'i treuve à malaise
Qui douleur ait, Espoir l'appaise
En lui donnant bon resconfort;
Je n'y voy rien qui me desplaise;
Doncques ne fault pas que me taise;
Nully n'y meurt de desconfort[1]. »

LE VIEL.

« J'ay veu le temps que je disoie
Comme vous, car point ne pensoye
Qu'en amours y eust tant de maulx;
De lui tousjours je devisoie,
Ou plaisans propos advisoie
Pour faire chançons et rondeaux;

1. Le *Viel* et le *Jeune* n'ont ici qu'une strophe; comme tous les autres couplets du *Débat* ont deux strophes, il est certain que le copiste en a ici sauté une à chacun des deux interlocuteurs.

Parmy les villes et chasteaux
Faisoie en l'air bondir chevaulx;
En moy n'avoit raison ne sens;
Au gré des autres jouvenceaulx,
J'ay faict des luctes et des saulx,
Dont à présent bien fort me sens.

« Je suivoie les grans seigneurs
Et tout partant les plus gaigneurs;
D'or ne me challoit ni d'argent;
En œuvre [je] boutoie tailleurs,
Orfèvres, soeilliers[1] et brodeux,
Et telle manière de gent;
J'estoie en point mieulx q'un régent;
Pour m'abiller et faire gent
Tout mon avoir je despendoie,
Et à tourner[2] mon entregent
Tant fort estoie [je] diligent
Que à autre rien je n'entendoie[3]. »

LE JEUNE.

« Certes, c'estoit un beau déduit;
Cellui, qui à cela s'aduit,
A couraige de homme de bien,
Mais qu'il soit en honneur réduit;
Car, qui par lui ne se conduit
Ne peut avoir nul parfait bien;

1. Selliers, faiseurs de selles.
2. Il y a dans le ms.: atruner *ou* atruvèr.
3. Ms.: n'entendoie.

Ainçois que moy le savez bien;
Pour ce vous ne deussiez pour rien
Pencer ne dire le contraire;
Votre cueur souloit estre sien,
Que de toujours perdu je tien
Puisque vous lui voulez fortraire.

« S'en amours trouvez trop d'amer,
Ou si vous estes las d'amer,
Chacun n'en est pas pourtant las;
Mieulx povez le monde affamer,
Ou bien tost espuiser la mer
Que me tirer hors de ses lacs;
Cupido, Vénus et Pallas
M'y ont mis en bien grant soulas,
Où je ne treuve rien que joie;
S'ennuy m'en prent, je cote hellas;
Son Doulx-Regard ung matehas[1]
Me tire, dont je me resjoie. »

LE VIEL.

« Savez-vous qu'il en adviendra?
Cette grant joie deviendra
Fontaine d'amère tristesse;
Reffuz en langueur vous tiendra

1. Une flèche, un *carreau*, comme disoit encore La Fontaine.

Et Triste-Courroux vous prendra[1],
Dont vous serez en grant destresse ;
Sera de vous dame et maistresse ;
Au cueur n'aurez point de léesse,
Et vous fera perdre espérance
En vous mectant, par grant rudesse,
En prison dans[2] la forteresse
D'Angoiseusse-Désespérance.

« De nulle part n'aurez confort ;
Vous gémirez par desconfort
En la fournaise de Chaleur ;
Soulcy vous tourmentera fort ;
Tousjours Ennuy, par son effort,
Croistra vostre dure langueur ;
Puissance n'aurez ne vigue[u]r,
[Et] Desplaisir, par grant rigueur,
De toutes pars vous courra seure ;
Vous souffrerez si grant douleur
Que jamais n'aurez la valeur
D'un plaisir, je vous le asseure. »

LE JEUNE.

« Comment le povez vous savoir
Je ne le puis pas concevoir ;

1. Le manuscrit répète *tiendra* et au vers suivant *tristresse*.

2. Ms. : *Dedans* ; il est possible de prononcer *dedans a fortresse*.

Vous en parlez à l'aventure ;
Mais que je face mon devoir,
Au long aller, je doy avoir
Des biens d'Amours et de Nature ;
Je sers très noble créature,
Qui est très belle pourtraicture,
Que on appelle Fleur-de-Beaulté ;
De la voir, c'est ma nourriture ;
Que je la serve, c'est droicture
Pour affermer ma leaulté.

« Cellui est de mal'eure né,
Et des biens d'Amours condempné,
Qui a le cueur faulx et vollaige ;
Enéas en fut fortuné,
Lequel fut en Enffer dampné
Pour Dido, rayne de Cartaige ;
Jazon en souffre bien grant raige,
Car, par son desloyal oultraige,
Mourut la très belle Médée.
Si fist Escho par le visaige
De Narchisus au fier couraige,
[De] qui l'âme est fort tourmentée. »

Le Viel.

« Certainement les desloyaulx
Sont plus eureux que les léaulx
Aujourd'hui tout partout le monde ;
Abusez sont d'estre féaulx,
Car, par l'estre, cent mil[le] maulx

D'avantaige sur eux habonde[1];
Souvent en sont noyez en l'onde
De la cruelle mer profonde
De Rigoreuse-Maladie,
Où il convient que mon cueur fonde
Par Loyaulté, que Dieu confonde
Soubs terre cent pie[ds] et maudie.

« Se ne l'eusse non plus amée
Que les yeulx tendres font fumée,
J'eusse du bien que je n'ay pas;
Par elle est ma joye enfermée,
Qui ne peut estre deffermée,
Dont fort s'avance mon trespas;
Force m'est de passer le pas
Plus en haste que par compas[2],
Car je ne [puis] plus ainsi vivre;
Douleur me fait aller le pas
Pour les assaulx qu'elle me livre,
Dont il me fault crier hélas. »

LE JEUNE.

« Par Léaulté, las, n'est ce mie;
Fortune vous est ennemye
Qui vous a fait mal gouverner

1. Pris au neutre, pour *il abonde*.

2. Plutôt vite que lentement; le mot *compassé* a conservé quelque chose de ce sens.

Au gré de vostre belle amye,
Par quoy Pitié est endormie,
Qui ne vous voult mercy donner,
Et brief, à vous ouir parler
[Et ainsi Amour condamner,]
Je n'entens rime ne raison ;
Icy ne vueil plus séjourner ;
Là dehors m'en voys pourmener ;
Vostre fait n'est que abusion.

« Dont vous me faictes enrager,
Et gens pour le débat jugier
Du bon du cueur si je desire ;
Noz compaignons sont au vergier ;
Las, allons y, sans plus songier,
Leur compter ce débat, beau sire,
En leur priant qu'ilz vueillent dire
Lequel de nous deux a le pire,
Car au premier je m'en rapporte ;
Je n'en vueil nul appart eslire
Ne ce qu'ilz jugeront desdire,
Car ce sont gens de nostre sorte. »

LE VIEL.

« Nous ferons bien mieulx autrement ;
Élisons gens d'entendement
Icy, par bon accord ensemble,
Ausquelz requérons humblement
Qu'il leur plaise légièrement
Nous jugier ce qu'il leur en semble ;

Car emplus qu'en ung pont qui tremble,
A nul amant qui vous ressemble
De ce ne me vueil rapporter;
Raison souvent devant[1] eulx s'emble;
Par quoy nulz d'eulx guerre et assemble[2]
De dire pour se depporter. »

LE JEUNE.

« Soiez seur qu'ilz en ont assez,
Et que nul d'entre eulx n'est lassez
D'amer et de servir aussi;
De les blasmer vous trapassez;
De le plus faire vous passez[3],
Et leur en requérez mercy;
Et, affin que soit escla[r]cy
Notre débat, vueil nommer cy
Le maistre des A[r]balestriers
De France, seygneur de Torcy,
Car pour mon juge l'ay choisy
Seul, sans avoir[4] second ne tiers[5]. »

1. Le ms. : *dement* ou *devient*.
2. Vers incompréhensible et évidemment corrompu.
3. Ms. : *trapasser* et *passer*.
4. Ms. : en avoir.
5. Voilà encore un couplet qui n'a qu'une strophe; il paroît étonnant que le poëte, qui ne nomme M. de Torcy qu'à la fin, n'ait pas mis dans la bouche de celui qui le choisit un second couplet où il en détaille l'éloge. Cependant le *Viel* s'en charge en partie dans

Le Viel.

« Vous choisissez[1] si bien que mieulx
Ne pourroit homme soubz les cieulx ;
Par l'âme qui au corps me bat[2],
Je l'ay trouvé en plusieurs lieux
Saige, courtois et gracieux,
Plain de riz, de jeuz et d'ébat[3] ;
Mais, pour le dueil qui me combat,
Lequel, plain de courroux, m'abat
Plus maigre que paouvre levrier,
Nous cesserons tout ce sabat,
Et me rappo[rte] du débat
Au bon compte de Molevrier.

« Chevalier est de grant renom ;
De Bressé, c'est son premier nom ;
Seneschal [est] de Normandie ;
D'onneur il est le droit patron,
Large et hardy comme ung lion ;
Vous n'avez garde qu'il en dye[4]
Souldainement à l'estourdie

sa première strophe. Sur le seigneur de Torcy et le comte de Maulevrier, V. la note qui sert de préface à la pièce.

1. Ms. : Choissisiez.
2. Ms. : mbat.
3. Ms. : débats.
4. Avec le sens précis de juger, *dicere*.

Ne, d'autre part[1] que je desdie
Le jugement qu'ilz en feront,
Pour douleur, ne pour maladie,
Ne pour mes maulx, que Dieu mauldie,
Lesquelz bien tost me defferont. »

L'ACTEUR.

Le Jeune adonc lui respondit :
« Jà riens n'en sera contredit
« De tout ce qu'ilz en vouldront dire;
« Mais vous en avez tant[2] mesdit
« Que vous serez d'Amours mauldit
« Et en mourrez de dueil et d'ire. »
Par quoy me prins bien hault à rire
En disant : « Vous devez escripre
« Tout vostre débat, si me semble,
« Et puis leur envoierez pour lire
« Incontinent de belle tire,
« Qui seront à Rouan ensemble. »

Bien esbahiz lors se trouvèrent ;
Mais toutesfoiz ilz me appellèrent,
Dont grandement je m'esjouy,
Car Blosseville[3] me nommèrent
Et doulcement me demandèrent

1. Ms. : partie.
2. Ms. : tant fort.
3. Ms. : Blossevible.

Se le debat avoie ouy;
A coup [je] leur respondy ouy;
Lors le Jeune dist : « Mon amy,
« Je te requiers ; fais tant pour my
« Que de l'escripre bien au vray. »
L'autre se print à dire : « Hemy[1],
« Mon doulx enffant, las, je te[2] prie,
« Et tien seray tant que vivray. »

Excuser de ce nullement
Ne me peuz onc[3] certainement;
J'enprins ce que ne[4] sçeu parfaire;
Si j'ay failly aucunement,
Pardon je requiers humblement,
Car je suis nouveau secrétaire;
Vueillez en le jugement faire.
Du débat me convient cy taire,
[Car] le sens au besoing me fault;
Je ne puis tout au long retraire;
Pour Dieu, ne vous vueille desplaire;
Au bout de l'aulne le drap fault.

Cy finit le debat du Viel et du Jeune fait par Blosseville[5] à la requeste des dessus dits.

1. Ne seroit-ce pas ce que M. de la Rue auroit pris pour Henry ?

2. *T'en* vaudroit mieux.

3. Ms. : oncques.

4. Correction pour le *en* du ms.

5. Le ms. a Blosenmille, ou Blosemnille, ou Blosemville.



Recepte pour la toux du Regnard de la France.

A Paris, chez Michel Joüin, rue Sainct-Jacques, à la Souche.

M.D.LXXXIX[1].

Recepte pour la toux du Regnard de France.



Maistre Claude, depuis quelque temps, il m'a esté consultée une maladie, de laquelle Henry de Valois, jadis roy de France, est asprement saisi, et, selon le récit que ses gens m'en ont fait en ma maison, ledict Henry ne peut en façon quelconque tenir la bride du sphincter, ce qu'il faisoit aisément auparavant, et que ses intestins étoient tellement constipez, et principallement le droict, que son thorax en monstroit les effets, ce qui vient d'une invétérée dispepsie, dont [dit] la cause Galien I *De symptom. differentiis.* Or, me doutant

1. In-8° de 4 ff. Collection Leber.

tout aussi tôst d'une diarrhæa, je leur fay responce que telle sorte de maladie nous estoit de facile cure. Alors ils répliquent que, soubs espèce de diarrhæa, on luy avoit desjà ordonné quelque chose. Mais les bonnes gens n'entendoient point bien la game; car Henry, *ob nimiam effusi spermatis copiam nello pocolo della dona que voi sçaviates*, pressant contremont son épigastre par un trop long temps, est tombé en la maladie que pour le présent je passeray sous silence; car Galien en parle fort amplement I *De morborum differentiis*. Maintenant il ne reste plus que de le mettre dans son premier estat, car vous pouvez sçavoir que toute la France en est si faschée, tant pour l'insigne piété qu'ils ont connue en luy que pour le zèle qu'il a de la religion catholique, qu'elle en pleureroit d'aise si d'aventure il alloit servir son quartier en la vuide cour de Pluton.

RECEPTE.

℞ *seminis dauci*[1], *scrup. v*
Rhabarba, iij drachm.
Absinth., iiij drach.
Agarici albi, ij drach.
Scolopendriæ, iij drach.
Sardonicæ succi j. unc., ut lugens rideat.

Fiat potio tres horas ante pastum.

1. *Daucus carota*, la carotte.

Sur la maladie de Henry de Valois.



Mon esprit trop grossier
Ne sçauroit bien comprendre
Ny mesme bien entendre
Ce haut mal carnassier
Qu'ainsi en ton gosier
Regorge de ton ventre [1]
Dans ta bouche — dès hier

Je le dis à Melampe —
Pour t'esteindre la lampe
Qui te brusle le cœur;

Mais on est en dispute,
S'Adonis t'a fait peur
Ou Cypris à la butte.

Ad Henricum Valesium epigramma.

Si te Sardois fastidit [2] amarior herbis
Cantharus, accedas ad mea poela Saboe.
Te diarrhæâ premis; mixto quinqunce Falerni
Carpe melisphylli, sed fuge dellicias.

1. Il manque ici un vers pour avoir le second quatrain d'un sonnet, qui, pour être complet, n'aurait besoin que d'un vers en *endre* ou en *entre*.

Quid? Fuge delicias! non hoc Venus approbat,
inquis?
Hoc facit arguto pollice adire fabas.

Εχει Θεος ἐκ δικον ὄμμα.





Déclaration par laquelle Henry de Valois confesse estre tyran et ennemy de l'Église catholique, apostolique et romaine.

Paris, Denys Binet, imprimeur, demeurant près la porte Sainct Marcel, à l'enseigne Saincte Barbe.

M.D.LXXXIX[1].

Déclaration par laquelle Henry de Valois déclare estre tyran et ennemy de l'Église catholique, apostolique et romaine.

I

Je suis esmerveillé d'un si hautain courage
De vouloir contre moy entonner un ramage
Et vouloir enarrer ma grande cruauté;
Mon deloyal serment m'oste[2] la privauté[3],

1. In-8o de 14 pages et un feuillet blanc. La déclaration est imprimée en italique et l'oraison en romain. (Collection Leber. no 4061, portefeuille IX, pièce 2.)
2. Imp. : m'oster.
3. Faudroit-il pas lire *primauté*?

II

Laquelle j'ay acquis par le grand duc de Guyse,
Deffenseur et pillier de vostre saincte Église;
Contre luy j'ay commis un meurtre très cruel;
J'ay esté desloyal, tyran et trop cruel.

III

J'ai desiré souvent sa famille perdue,
Son nom estre aboly, sa mort bien peu vendue;
J'ay vendu marquisats, abbayes et duchez,
Monastères, contés, eglises, eveschez.

IIII

J'ay fait venir des gens de la haute Allemagne,
Des reistres et voleurs obtenir la campagne
Soubs l'ombre d'abolir sa saincte légion,
L'accusant, mais à faux, d'une rébellion.

V

Pour cela, ne pouvant le faire massacrer
Et sans bruit au logis meschamment l'attraper,
Je l'ay fait cheminer sur ma gendarmerie
Pensant venir à bout de sa cavalerie.

VI

Mais moy, grand contemneur et mespriseur des Dieux

Qui habitent là haut sur le sommet des cieux,
Qui ne veux point de Dieu, ny foy, ny loy aucune,
Je preins de sa valeur une si grand'rancune

VII

Qu'hypocrite vouluz sanglantir mon cousteau
De son sang, le fourrer au travers de sa peau.
Incontinent voilà les plus saincts se rebellent,
Et tyran à bon droit, comme je suis, m'appellent,

VIII

Se dressent contre moy, dressent des barricades,
Et jouent d'un saint ceur terribles mascarades,
Me chassent de Paris et font si sainctement
Que ne peux achever mon desir traitrement.

IX

Moy, pervers et meschant, cruel plus que jamais,
Je m'excuse du mieux que faire je pouvois,
Ma malice couvrant, je refis l'alliance
Entre tous les plus saincts et le duc de vaillance.

X

Ne me cognoissant point, ma demande accordèrent
Et à eux plusieurs fois très bien me rappellèrent,
Ce que je récusay, ralliant des Estats,
De ce merveilleux duc la mort et le trespas.

XI

De toutes nations arrivent estrangers
Pour venir aux Estats, par malice rangez.
Promettant toute foy, je fais à moy venir
De la très saincte Eglise le bras, le souvenir.

XII

Le prince vertueux, ne sçachant l'entreprise
Que d'Espernon et moy jadis avons acquise,
S'achemine vers moy, m'estimant bien meilleur
Du tout que je n'estois au profond de mon cœur.

XIII

Arrivé, je luy fis la chère la plus grande
Qu'on pourroit souhaitter, et toute nostre bande
De traistres, comme moy conjurans son trespas,
Luy feismes bon recueil simulant les Estats.

XIIII

A mon maistre souvent, le Diable, j'ay donné
Mon âme, mon esprit, mon corps habandonné,
Luy promettant la foy d'estre sa sauvegarde,
Qu'il n'auroit point de mal, qu'il n'en prist point de garde.

XV

Luy, grand duc et puissant, aymé de tous les roys,

Du Pape, des abbez, ne pensoit que ferois
Un acte si cruel, celuy vouloir occire
Que j'avois aux Estats dissimulé d'eslire.

XVI

Les Estats se pressoient; on en venoit à bout
Que soudain en mon cœur je delibère à tout;
J'apelle d'Espernon, comme moy homicide,
Coquin et desloyal, parjure et perfide,

XVII

Pour le tout arrester, ne pouvant endurer
Ce duc très valeureux près de moy s'asseurer;
Le fait déliberé et sa mort arrestée,
Je luy commets le tout, faisant bonne pipée.

XVIII

Mon cousin l'appellay, toutesfois n'en suis digne
Ayant commis un fait si cruel et insigne;
Luy dis que je voulois à luy le tout commettre,
Et mes estats en main, veu que plus digne, mettre.

XIX

Et, pour plus l'asseurer, je reçois le Sauveur
De tous les repentans, non point de moy pécheur,
Luy jurant luy garder la foy jadis promise
Et qu'il ne se doutast point d'embusche ou entreprise.

XX

Deux ou trois jours après je le fis appeller
Pour dans mon cabinet quelque lettre seeller,
Où, feignant de vouloir luy donner quelque lettre
Ou bien quelque autre estat sur le doz luy remettre,

XXI

Y estant arrivé sans verge ni baston,
Un signe je baillay au coquin Gaverston
De le tuer; subit, quinze ou seize mastins
Achèvent de poignard ses malheureux destins.

XXII

Voylà de tous les bons l'infinie bonté,
Des meschans le dégast, de coquins surmonté;
Moy, trahistre et desloyal, indigne de couronne,
Je dois estre noyé au fleuve de Garonne.

XXIII

Non content de ce fait, du tout abominable,
J'en commis par après un bien plus exécrable,
Ne pouvant endurer de personnes très saincts
Un cœur me déchirer et rompre mes desseins.

XXIIII.

J'appellay du sainct duc le frère cardinal

Pour luy montrer le corps et luy faire du mal,
Couvrant tout toutesfois luy dire quelque chose
De vouloir enfermer dans ma chambre reclose.

XXV

Estant à moy venu, le corps luy ay monstré
Du valeureux Guizard, puis luy ay remonstré
Comme de moy Pluton avoit jà possédées
L'âme, l'esprit, le corps et toutes mes pensées.

XXVI

Magnanime et prudent, il me dit tout subit :
« Par le grand roy des roys qui tout le monde fit,
« Il est expédient que maintenant je meure
« Et que pour ton profit ce soit ma dernière heure ;

XXVII

« Car, si tu n'estois point avec ta bélistraille,
« Avec tous ces coquins, avec ceste quanaille,
« Je ferois ressentir au travers de ta peau
« Combien peut recevoir de force mon cousteau,

XXVIII

« Ou, si j'avois seulement apporté mon espée,
« J'achevrois maintenant ta dure destinée ;
« Je te mettrois à mort, et de ces inhumains
« Je souillerois de sang mon glaive avec mes mains.

XXIX

« Est-ce cy la façon de convoquer à toy
« Ton peuple, ô desloyal, fauseur de toute foy,
« De faire massacrer le soutien de l'Eglise,
« La bonté des bontez, le puissant duc de Guyse ? »

XXX

Mon dire rugissan[t] tout ainsi qu'un lyon
En la plaine eschauffé, desloyal et coyon,
Craignant quelque dur coup, soudain je me retire
Dedans mon cabinet, et la porte à moy tire.

XXXI

Un signe de rechef je baille à ces coquins,
Trahistres et desloyaux, perfides et mastins,
Pour se jeter dessus et faire que son heure
S'achevast sur le champ et sans trop grand demeure.

XXXII

Incontinant voylà poignards et halebardes,
Espées, coutelas, et daguettes mig[n]ardes
Occupent tout le corps de vostre cardinal,
Lequel j'avois congneu tousjours à moy loyal.

XXXIII

Sans cause donc j'ay faict les frères massacrer,

Par un tas de coquins poltronement tuer
Pour ce que je pensois, tout faux et au contraire,
Qu'ils ne fissent du tout à ma couronne attraire.

XXXIIII

Advise, d'Espernon, combien de cruautez
J'ay fait par ton conseil et de meschancetez;
Me voilà, non sans tort, frustré d'une couronne
Qui, mieux que sur mon chef, sur un autre fleuronne.

XXXV

Nous faisons icy bas tout ce que nous voulons
Et le genre mortel sous noz piedz nous foulons.
Sans doute un jour viendra que nostre corps et ame
Les diables emporteront, desirant nostre trame.

FIN.

Oraison à Dieu pour exuler et déchasser Henry de Valois de tout espoir de couronne, ensemble d'exterminer toute l'hérésie de la France.

I

O Seigneur tout püissant, qui le ciel, mer et terre,
Le feu dedans tes mains tiens, enclos et enserre,
Qui, pour nous délivrer d'une grand cruauté,
Tu t'es voulu jadis oster la privauté;

II

Qui as voulu aller aux enfers tenébreux,
As esté par trois jours et trois nuicts en ce creux,
Du règne de Pluton pour rachepter le monde
De ton précieux sang s'écoulant à grosse onde;

III

Ayes pitié de nous et de la pauvre France,
Qui d'Henry de Valois te demande vengeance
Pour avoir massacré le soutien de ta loy,
Le seul et vray appu de ta très saincte foy.

IIII

Tu sçais, Seigneur, tu sçais et tu vois de tes yeux
Ce que [ce] massacreur, contempteur de tous dieux,
A faict, devant plusieurs, qui rendront témoignage
De sa cruelle foy et desloyal langage.

V

Nous te prions, Seigneur, le chasser loing de nous,
Le faire devorer et descirer[1] aux loups;
Fay le, Seigneur, fay le quitter ceste couronne
Laquelle tous les rois bien grandement estonne.

1. Impr : descrirer.

VI

Adversaire à ta loy se monstre tous les jours ;
Il est pire envers toy que le tigre envers l'ours ;
Il tue tous les bons, le meschant politique ;
Il détient et soustient en tout son hérétique.

VII

Oste le nous d'icy, et donne nous un roy
Qui soit obéissant et qui garde ta loy,
Qui ne soit point tyran, qui ne soit homicide,
Traistre comme un Judas, desloyal ou perfide.

VIII

Retire aussi de nous l'adversaire hérésie,
Qui ne nourrist en soy que toute hypocrisie ;
Montre toy bon vengeur du massacre des tiens,
Car jamais nostre Dieu ne délaisse les siens.

IX

Concède aussi, Seigneur, à tous bons une paix
Qui ferme et stable soit, et dure à tout jamais ;
Fay que le cœur des bons soit tant uny ensemble
Que de ta saincte loy toute la terre tremble.

X

Extermine tous ceux qui pourroient se vanter

Et contre tous les bons quelque malheur tenter;
Concède nous enfin tout ce qu'un catholique
Jour et nuict te requiert, chasser le politique.

XI

Fay que tous une foy, un Dieu et une loy
Ne cognoissent, sinon provenente de toy,
Afin que tous, joyeux sortans de ceste vie,
Près toy en paradis soyons encor en vie.

AMEN.





Le Benedictus *du prophète Zacharie, adapté de mot à la confusion et ruyne des Hérétiques, suivant la conférence duquel on congnoist comme Dieu a voulu monstrer de nouveau, par le bras de monsieur de Guyse, que son Eglise a esté et sera tousjours victorieuse, triomphante et permanente.*

Plus y a esté adjousté le Da pacem, *auquel est contenu la Complainte et querimonie des pauvres laboureurs, sur la misère et calamité du temps présent.*

A Paris, chez Didier Millot, demeurant rue de la petite Bretonnerie, près la porte Sainct Jacques. Avec permission.

Cette pièce est un in-8° de 12 feuillets paginés, sous les signatures A-C. Elle ne porte point de date; mais la mention de la bataille d'Auneau, qui arriva le 20 novembre 1587, montre qu'elle a été écrite et publiée l'année même, et en tout cas avant la fin de 1588, puisque c'est le 23 dé-

cembre que le duc de Guise fut assassiné à Blois. Quant au *Benedictus* du prophète Zacharie, ce n'est pas celui de l'Ancien Testament; mais le grand prêtre Zacharie, mari de sainte Élisabeth et père de saint Jean Baptiste, et c'est au moment de la présentation de son fils que l'Évangile de saint Luc (chapitre Ier, versets 67-69) lui met ce discours dans la bouche. Notre poëte a suivi son texte avec la plus scrupuleuse fidélité; mais nous le redonnons pour que le lecteur en voie mieux la suite et le vrai sens, et puisse juger de la facilité et de l'aisance avec lesquelles il a été adapté à un thème tout nouveau.

Benedictus Dominus Deus Israël, quia visitavit et fecit redemptionem plebis suæ, et erexit cornu salutis nobis in domo David, pueri sui, sicut locutus est per os sanctorum, qui a sæculo sunt, prophetarum ejus, salutem ex inimicis nostris et de manu omnium qui oderunt nos, ad faciendam misericordiam cum patribus nostris, et memorari testamenti sui sancti jusjurandum quod juravit ad Abraham, patrem nostrum, daturum se nobis ut[1] sine timore, de manu inimicorum nostrorum liberati, serviamus illi in sanctitate et justitia coram ipso omnibus diebus nostris. Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis; præibis enim[2] ante faciem Domini parare vias ejus, ad dandam scientiam salutis plebi ejus, in remis-

1. Le poëte l'a changé en *et*.
2. *Enim* est le seul mot qui soit retranché.

Chargée du riche butin
Plebis suæ.

Le Huguenot, ayant ouy
Que quarante mille gens-d'armes
En son nom avoyent prins les armes,
Soubdainement s'est resjouy
Et erexit cornu.

Mais, voyant qu'on les abbatoit,
Et que ceste flamme allumée
Estoit jà réduite en fumée,
Et que plus rien ne lui restoit
Salutis,

Il s'est mussé honteusement,
Avec sa maudite sequelle,
Dedans les murs de La Rochelle,
Criant mercy tacitement
Nobis.

Aillent les reistres maintenant
Boire carousse tout à l'aise
Dedans leur puante fournaise[1]

1. A cause de la rigueur du climat, les salles où l'on se réunit en Allemagne sont toujours garnies d'un énorme poêle, qui a fini par leur donner son nom. Le mot a même été français au XVIIe siècle, et, pour prendre autre chose qu'un voyageur, je citerai cette phrase de Descartes au commencement de la seconde

Et se contiennent chaudement
In domo.

Car, comme un géant furieux [1],
Avecques sa farouche mine,
Se veit terrasser en ruine
Par l'effort du très vertueux
David,

Ainsi Dieu, bening et humain,
Pour maintenir nostre querelle,
Dompteroit ce peuple rebelle

partie de son *Discours sur la Méthode* : « Le commencement de l'hiver m'arrêta en un quartier où, ne trouvant aucune conversation qui me divertît, je demeurois tout le jour enfermé seul dans un poêle où j'avois tout le loisir de m'entretenir de mes pensées. » D'un autre côté, l'on connoît la suite de l'histoire de Psyché, gravée en Italie au XVIe siècle par Augustin Vénitien, et qui passe couramment, même encore aujourd'hui, pour être de Raphaël. Vasari auroit dû pourtant apprendre depuis longtemps qu'elles ne sont pas du divin maître, puisqu'il donne pour leur auteur Michel Coxcie, et l'une des compositions porte la preuve qu'elles ne peuvent être que d'un homme du Nord, Allemand ou Flamand. En effet, dans l'une des salles du palais de l'Amour, il y a un grand poêle, dont jamais Italien ne se seroit avisé (Voir une note de l'*Abecedario* de Mariette, tome IV, 319-20).

1. Goliath.

Plutost par la petite main
Pueri,

Qu'endurer qu'un soldat bourreau,
Une allemande truandaille,
Une françoise coquinaille,
Emportast l'honneur du trouppeau
Sui.

Il garde trop soigneusement
Les fondemens de son Église,
Lesquels il fera, sans feintise,
Demeurer éternellement,
Sicut locutus est.

Ceux, qui ont le cueur perverty,
Par une bouche sacrilège
Se vantent de ce privilège,
Mais certes ils en ont menty
Per os;

Car la vraye Eglise est bastie,
Et tous ces mystères secretz,
Sur les deux Testamens sacrez,
Les traditions et la vie
Sanctorum.

Eux, au contraire glorieux,
Pour loy n'ont rien que leur cervelle,
Forgeant religion nouvelle,

En mesprisant celle des vieux
Qui à seculo sunt.

Vous diriez en voyant leurs faces
Et la bonne mine qu'ils font,
Qu'indubitablement ils sont
Issus de quelques nobles races
Prophetarum.

Ils se disent réformateurs
De la religion très sainte;
Mais leur dict n'est que chose fainte;
Ils sont plus tost déformateurs
Ejus.

Cessez, Huguenots, d'allécher
Par une hypocrite grimache
Toute une simple populace,
Et par vos dits luy empescher
Salutem.

Ne venez plus par escadrons,
Plus espais que jettons[1] de mouches,
Nous troubler par tant d'escarmouches,
Car tousjours nous triompherons
Ex inimicis nostris.

Ne vous appuyez pas si fort

1. Après le sens encore usité, Cotgrave donne celui d'essaim, qui a péri: « Also a swarm of bees.»

Sur le Reistre avec sa pistolle [1];
Le Reistre change sa parolle,
Prend argent à droict et à tort
Et de manu omnium.

Il est truant et paresseux,
De foy inconstante et légère;
Souvent on l'a veu à la guerre,
Tantost pour nous, tantost pour ceux
Qui oderunt nos.

Il n'a que le ventre et la bouche,
En nécessité grand fuyart,
Volleur du bonhomme [2] et pillart,
Et d'un courage très farouche
Ad faciendam misericordiam.

Nous sçavons quelle est sa vertu
Et les efforts de son adresse;
Nous sçavons de quelle prouesse
Tant de fois il a combattu
Cum patribus nostris.

1. On le disoit autrefois pour pistolet. Dans l'Histoire des derniers troubles de France, 1608, in-8°, il y a, feuillet 42 verso, précisément à propos de cette surprise d'Auneau, une comparaison du gendarme françois et du reistre, qui n'est bon qu'à la pistolle et n'a que la pistolle contre la grêle des mousquetades et arquebuzes.

2. De Jacques Bonhomme, le sobriquet du paysan.

Les pauvretez par luy souffertes,
Les meurtres d'hommes et chevaux
Sont tels et si grans ses travaux
Qu'on ne sçauroit dire ses pertes
Et memorari.

Je croy que plus d'un million,
Embrochez du fer de nos lances
A travers le lard de leurs pances,
Sont morts sans disposition
Testamenti sui.

Les meschans, en passant, combien
Et de quelles piteuses guises
Ont-ils saccagé nos églises ?
Au dedans ils n'ont rien laissé
Sancti.

Entre eux il estoit arresté
De brusler la pauvre Lorraine,
Et de ce à leur capitaine
Les malheureux avoient presté
Jusjurandum.

Mais Dieu les a persécuté
Avec sa main puissante et forte,
Et renversé de telle sorte
Qu'aucun d'eux n'a exécuté
Quod juravit.

Ils peuvent bien quiter la proye

Et congnoistre que nostre Dieu
Guyde le fidèle en tout lieu ;
Pour exemple je le renvoye
Ad Abraham.

Tant que ce monde durera,
Si nostre péché ne l'offence,
Il sera pour nostre deffence
Et à jamais se monstrera
Patrem nostrum.

Ils avoient la France saisie
Et la couronne à leur advis,
Et se vantoient, en leurs devis,
Quelque Roy à leur fantasie
Daturum se nobis.

Ils faisoient cent mille ravages ;
Ils estoient par tout redoutez ;
Ils piccorroient de tous costez,
Rançonnans villes et villages
Et sine timore.

Lorsque par les champs ils marchoient,
S'ils trouvoient à leur advantage
Un marchand chargé de bagage,
Aussi tost ils luy arrachoient
De manu.

Leurs passetemps continuels

Estoient violemens de filles,
Le saccagement de nos villes
Et les tourmens des plus cruels
Inimicorum.

Ils nous donnoient cent mil alarmes
En pensant nous rendre esbahis;
Ils eussent bruslé le pays,
N'eust esté qu'ils craignoient les armes
Nostrorum.

On voyoit ces chiens inhumains
Contre nos prestres se ruer;
De tous ceux qu'ils ont peu tuer,
Nuls, ou bien peu, sont de leurs mains
Liberati.

Puis ils nous veulent faire un roy
Qu'ils ont forgé en leur boutique,
Comme eux, relaps plus qu'hérétique,
Afin que tous de mesme foy
Serviamus illi[1].

1. Les Guisards avoient un roi tout prêt, mais les huguenots n'en étoient pas là. Par le mot de relaps, il semble que le poëte ligueur veuille désigner le duc de Bouillon, qui l'étoit en effet de tout point. Mais quelle apparence que cela eût pu arriver! Si le parti huguenot eût sérieusement et complétement réussi, il n'auroit pas fait de roi; alors que les ligueurs, aidés de l'Espagnol, avoient au moins l'unité, les huguenots, aidés de l'Allemand, avoient tant de chefs que pas

Et, afin que par ses beaux dits,
Ce fin Huguenot nous abuse
Et qu'on ne descouvre sa ruse,
Ses propos semblent tous confits
In sanctitate.

Il demande que liberté
De foy, de loy, de conscience,
Soit permise parmy la France.
Cela, n'est-ce pas équité
Et justitia ?

Non, car, comme celuy qui tasche
Prendre le canard aux filets,
Couvre subtilement ses reths,
Se veautre par terre et se cache
Coram ipso,

Luy ainsi fait le favorable,
Pensant le royaume attraper;
Mais las, s'il te pouvoit happer,
On verroit France misérable
Omnibus diebus nostris.

un n'eût été assez fort pour l'emporter. Ils n'auroient au plus réussi qu'à faire une sorte de confédération féodale, c'est-à-dire qu'ils auroient démembré la France. Il a fallu qu'Henri IV vînt pour être le troisième larron, et faire, en faisant les siennes, les affaires de cette pauvre France, dont pas un des deux partis ne s'occupoit, mais qui saignoit de tous les coups.

Hérétique, il faut qu'on te fesse
Et toy et [tous] tes huguenots,
Sans te donner aucun repos,
Ou bien qu'eux aillent à la messe
Et tu.

Le feu Roy te fut trop courtois,
Alors qu'on punit l'hérétique[1];
Mais tu faisois le catholique;
On veit [alors] que tu estois
Puer.

Après qu'il t'eust, ingrat, traité
Avec une doulceur si grande,
Tu suyvis Calvin et sa bande
Tout ainsi que s'il eust esté
Propheta.

Et aussi, trop tost variable,
As remasché vilainement
Comme un chien ton vomissement[2]
Sans craindre l'ire espouventable
Altissimi.

Deux fois as changé ton serment
Léger comme une girouette,

1. Charles IX, en l'épargnant à la Saint-Barthélemy. Le duc de Bouillon avoit alors dix-sept ans.

2. Allusion au proverbe de l'Écriture : *Canis redit ad vomitum.*

Et ton cerveau rien ne s'arreste,
Par quoy relaps très justement
Vocaberis.

Ta gloire sera estouffée
Des princes, qui, victorieux
Sont sus un estal[1] glorieux,
Et toy là, comme pour trophée,
Præibis.

Car, pour rompre tes entreprises
Et tes desseins ambitieux,
Nous tous, de l'Estat curieux,
T'opposerons un duc de Guyse
Ante faciem,

Ce brave prince et généreux,
Qui, avec peu de gens d'eslite
Et quelque trouppe bien petite,
Assisté du bras valeureux
Domini,

Estant adverty des bravades
De ces Lansquenets et Suisses,

1. Estal, à l'état simple, n'existe plus dans la langue que dans l'acception d'un étal de boucher. Le mot composé *piédestal*, qui seul conserve aujourd'hui le sens de socle et de base, s'est écrit jusque dans le XVIIe siècle *pied d'estal.* Aucun mot n'a été orthographié de façon plus bizarre; ainsi *pied d'estracz*, qui se trouve dans Palissy.

De ces Reistres et leurs complices,
Leur a voulu mille embuscades
Parare.

Entre eux il estoit despesché
Que ceste grande armée et fière
Luy rendroit France prisonnière;
Mais ce prince a bien empesché
Vias ejus.

Peu à peu les a charpentez
En leur donnant tant de carrière
Qu'enfin, prins devant et derrière,
Il les a rudement fouettez
Ad dandam scientiam.

Un jour, pensans en asseurance
Eux reposer dedans Auneau,
Sainct Pol[1], entrant par le chasteau,
Leur ravit toute l'espérance
Salutis.

Enfin, leur trouppe estant brisée,
Ils ont esté par tout espars,
Et, mis à pied de toutes parts,

1. Missi a San Paulo, qui, ambitu capto, à tergo portas per quas Germani exituri essent insessas clauderent. Thuani Historiarum libro 87, § XIII. Il faudroit le transcrire en entier; je renvoie le lecteur curieux à l'édition de Londres, in-folio, 1733, IV, 474-6.

Ont servi de grande risée
Plebi.

L'armée estoit toute saisie ;
Mais le gentil duc d'Espernon
Leur feit banquet, grâce et pardon,
Et print en garde une partie
Ejus[1].

Entre autres mille et mille gueux,
Le Bouc avec le baron d'Aune[2]

1. Ceci se rapporte à la capitulation des reîtres, du 20 décembre 1587 : « Ces pauvres gens se voyant eslongnez du roy de Navarre, mal traictez par les François, battus par la Ligue, poursuivis par le roy, abandonnez des Suisses, s'assemblèrent à Marsigni (Marcigny, Saône-et-Loire, arrondissement de Charolles), et acceptèrent les offres de Sa Majesté des mains de monsieur d'Espernon, qui les festoya et leur fit boire du muscat tout leur saoul. » (*Histoire des derniers troubles*, f. 42.) Seulement, une variante de De Thou (éd. de 1733, in-folio, IV, 478) ajoute que Chicot, qui étoit de la fête, se moqua beaucoup du général allemand, en lui disant que chaque alouette qu'il avoit mangée en Beauce lui avoit coûté un soldat. L'Histoire des derniers troubles ajoute encore (f. 44) qu'une fois arrivés à Genève, « plusieurs des chefs, soit de regret, ou de langueur, ou du muscat, rendirent les abbois, » notamment le duc de Bouillon, qui mourut le 11 janvier 1588, ce qui fit courir en proverbe qu'il falloit se défier de dîner à Marcigny.

2. Le seul général en chef des forces allemandes

Sont eschappez ; chascun s'estonne
Que le Roy a reçeu ces deux
In remissionem.

Car tous deux estoient capitaines
De ces horribles esquadrons,
Tous deux malins, tous deux poltrons,
Tous deux sentines très vilaines
Peccatorum.

étoit le baron prussien Fabien de Dhona, le d'Ohtna de l'Histoire des troubles, le d'Aune de notre pièce. Il avoit avec lui, pour commander les troupes françoises, un Chartrain, Michel de la Huguerie, et, quoique généralissime des forces alliées, le duc de Bouillon devoit obéir à Dhona. Le Boucq, c'est le Joannes Buquius de de Thou, qui, avec Nicolas Bernsdorff et François de Dommartin, commandoit comme colonel les vingt et une compagnies de cavalerie, c'est-à-dire les huit mille reîtres de l'armée allemande. L'infanterie étoit suisse (Thuani historiarum libro 87, § VII). Le Boucq et Dohna retournèrent en Allemagne, où, l'année suivante, Dohna fit paroître une accusation de trahison contre le roi de Navarre, à laquelle Jacques Bongars, qui étoit en Allemagne, répondit par une réfutation qui parut assez vite pour se vendre à la foire de Francfort en même temps que l'attaque (De Thou, éd. de Londres, variante du § XV, IV, 478). Je n'ai pas vu la plaquette : « Coppie des lettres missives « d'un gentilhomme allemand (signées VVOLTGANG. « Wolfgang? DURLIN), contenant l'exécution et mort « du baron d'Aune, chef des dernières troupes de « reistres descenduz en France, du 2e jour de febvrier

Nos gens, par juste inimitié,
Voyans ces Reistres à milliers
Mourir de faim sur les fumiers,
N'ont eu aucunement pitié
Eorum.

On devoit à coups de marteaux
Plus tost escarbouiller leurs testes,
Et les assommer comme bestes,
Ou bien leur planter nos cousteaux
Per viscera.

Quiconque à tels larrons insignes
Pardonne injustement la mort,
Aux innocens il fait grand tort,
Veu que teiles gens sont indignes
Misericordiæ.

Par un sévère jugement
On doit punir tout hérétique

« dernier, Paris, Ve Plumion, 1588, » in-8, qui est indiquée dans le *Catalogue de l'Histoire de France*, tome Ier, p. 320, col. 2, no 450; mais je suis fort disposé à croire que la veuve Plumion a plumé un canard de sa façon pour le servir aux Parisiens, car le baron de Dohna, qui revint en 1591 au secours de Henri IV, ne mourut qu'en 1622. Vossius, dans le quatrième volume de ses œuvres, a un traité intitulé : *Commentarius de rebus pace belloque gestis Domino Fabiano, burgravio a Dhona*, et Christophe Schœttgen a publié en cinq dissertations une *Historia burggraviorum Dohnensium*, 1744, in-4°.

Pour servir d'exemple publique,
Car tel est le commandement
Dei nostri,

Auquel tous ces piteux spectacles
De nos ennemis desconfis
Faut rapporter et à son fils,
Car ce sont tous nouveaux miracles
In quibus visitavit nos.

Louons donc ce Dieu nompareil
Et ce prince, duquel la gloire
Sera au temple de Memoire
Plus claire à jamais qu'un soleil
Oriens.

Croyons la victoire, obtenue
Sur tant de reistres qui sont morts,
N'estre de nos petis efforts;
Mais, à vray dire, elle est venue
Ex alto.

Bon Dieu, affin que bien heureux
Nous vivions en nostre province
Soubs une foy et soubs un prince,
Qu'il te plaise ces mal-heureux
Illuminare,

Et par ta bonté coustumière,
Afin qu'ils te congnoissent mieux,
Pour bien leur dessiller les yeux

Monstre un rayon de ta lumière
His qui in tenebris.

Ils ont tous les sens desreiglez,
Les espritz voilez d'ignorance,
Et, pensans vivre en asseurance,
Demeurent tousjours aveuglez
Et in umbra mortis.

Tant et tant ils sont assopis
Par le venin de l'hérésie
Qu'ils mesprisent la saincte vie,
Et dans le bourbier accroupis
Sedent.

Et vous, bon pasteur Jésus Christ,
Qui courez en toute contrée
Cerchant la brebis esgarée,
Donnez leur vostre Sainct Esprit
Ad dirigendos.

Et, pour nous faire tous entiers
Gardiens de vostre loy saincte,
Arrengez nous soubs vostre crainte,
Et maintenez en nos sentiers
Pedes nostros.

Que si quelquefois, Père doux,
L'Ennemy nous vouloit conduire
[De]hors d'iceux pour nous séduire,

Nous vous prions, r'adressez nous
In viam,

Si que par vostre passion,
Venuz au bout de nostre vie,
Nous puissions manger l'ambroisie
Et avoir[1] la fruition
Pacis.

1. Imp.: avoit.





Le Da pacem *du Laboureur faict l'an mil* Vc XLV [1].



O Dieu, que nul ne peult desdire,
Tu sçaiz, et cognois se je mentz,
Que plus n'ay chevaulz ne jumens;
A qui donc[ques] pourroy-je dire:
Da,

1. La pièce que nous donnons ici est la même que celle indiquée dans le titre du *Benedictus des Huguenots* qui précède. Elle y occupe les feuillets 11 verso et 12, sous le titre de : *Complainte des pauvres laboureurs sur la calamité du temps présent*. La forme du titre général : « Plus y a esté adjouté le *Da pacem* du laboureur », auroit suffi à faire conclure que c'étoit une réimpression; mais on n'auroit pu faire aucune supposition sur sa vraie date. Elle pouvoit être aussi bien du xve siècle que du xvie siècle, et c'est la seule langue qui empêchoit de la faire remonter plus haut; car, pour le fonds, ces temps malheureux de troubles civils et de guerres de l'étranger poussées jusqu'au cœur du pays ne cessoient pas de pouvoir donner lieu aux mêmes plaintes. Heureusement, avant de

Fors à toy, coronel[1] de tous,
Qui les peux[2] casser sans danger;
Je te supplie, pour me venger,
De leur donner[3], aussi à nous,
Pacem.

La paix me[4] seroit nécessaire,
A mon advis, et néantmoins,
Si tu veulx pugnir les humains,
Tu as cause, et si[5] le peux faire,
Domine.

connoître la plaquette de Didier Millot, j'avois trouvé et transcrit dans un manuscrit de la Bibliothèque de Soissons (nº 187) une copie non-seulement plus ancienne, mais qui nous donne la vraie date de la composition de cette pièce par la mention: « fait l'an 1545.» Il y a eu sans doute des éditions faites aux environs, mais nous ne les avons pas rencontrées, et, en face de ce texte manuscrit contemporain, c'étoit lui que je devois suivre, en reportant dans les notes les variantes données par la réimpression de Didier Millot. Quant au manuscrit, curieux sur bien d'autres points, je n'ai rien à en dire ici, si ce n'est que beaucoup des pièces qui y sont transcrites portent une date précise; une seule remonte à 1526; puis toutes les autres s'étendent seulement de 1544 à 1549. J'ai d'ailleurs donné de ce manuscrit une analyse détaillée dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (1er trimestre de 1858, séance du 25 mars, p. 52-57).

1. Imp.: coronal.
2. Ms.: peult.
3. Im.: Leur donner et.
4. Imp.: nous.
5. Imp.: Tu en as cause et.

Les pères grands[1] que nous avions,
Combien qu'au monde eussent esté,
Jamais telle meschanceté
Ne veirent comme nous voyons
In diebus nostris.

A[2] la sueur de mon visaige
J'ay labouré, et meurs de faim[3];
Trois jours a qu'un[4] morceau de pain
Je ne mangeay, en mon[5] mesnage
Quia non est.

J'ay planté, pressé[6], vendangé,
J'ay fumé les champs et pastis
Pour donner vie à nos petits;
Mais je veoy que tout[7] a mangé
Alius.

Mon Seigneur Dieu, tu sais combien[8]
On m'a faict chacun jor d'allarmes;
Comme sergens royaulx[9], gensdarmes,

1. Imp. : Les vieux pères.
2. Imp. : En.
3. Ms. : fin.
4. Imp. : que.
5. Imp. : Je n'ay mangé.
6. Imp. : semé.
7. Imp. : Mais helas, le tout.
8. Imp. : Non pas un seul; Dieu sçait combien.
9. Imp. : Tant larrons, sergens, que.

Et autres avec, qu'on sçait bien
Qui.

Pour à mes veaulx la teste fendre,
Pour bien esgorger mes moutons,
Sont gens qui ont barbes aux mentons;
Mais cherchez qui pour me [1] deffendre
Pugnet.

Helas, c'est bien pour soy [2] débattre
Entre nous, povres laboureurs,
Quant un tas de meschans coureurs
Nous battent en [3] lieu de combatre
Pro nobis.

O mon créateur, quant je pense
A ta bonté, je me conforte,
Sachant que du mal que je porte
Nul ne me [4] fera recompense
Nisi tu.

De mectre aux hommes ma fiance,
Nenny, car ung mot absolut [5];
En eulx n'y a point de salut,

1. Imp. : nous.
2. Imp. : se.
3. Imp. : au.
4. Imp. : m'en.
5. Imp. : c'est ung mot résolut.

Toy seul est ma seulle[1] espérance,
Deus.

Quant pillerye cessera,
Quant raison en bonne police
Tiendra, et[2] l'effect de justice,
Adoncques le bon temps sera
Noster[3].

1. Imp. : En toy seul est mon.
2. Imp. : Maintiendra.
3. Ici l'édition de Didier Millot ajoute le mot *fin*.





[*Le Verger d'Amour*[1].]



u renouvel du Printemps gracieux
Qu'erbes et fleurs fait hors terre saillir
Et les doulx chants d'oysillons en
[maints lieux

1. Je ne sais de qui est cette pièce, écrite peut-être au XIV[e] siècle, mais qui dans aucun cas ne peut dépasser la première moitié du quinzième. Elle n'avait pas de titre dans le manuscrit d'après lequel je l'ai copiée, et qui appartenoit alors à M. Auguste Veinant. Ce manque de titre en rendoit pour moi la recherche et l'attribution fort difficiles, car il se peut très-bien qu'elle soit imprimée à part, ou qu'elle figure soit dans un recueil comme la *Chasse et le Départ d'Amour*, soit même dans les œuvres d'un poëte connu. J'ai cru pouvoir la donner malgré cette incertitude, d'abord parce que cette collection n'a pas abusé des poëmes allégoriques, et parce que le texte, généralement très-correct, doit, s'il a été imprimé, être meilleur que n'importe quelle édition gothique. On remarquera qu'à partir d'un certain endroit les strophes enchaînées, d'abord écrites en vers de dix pieds, le sont ensuite en vers de huit.

Par leur gorgettes l'air souef retentir,
Ung jour me print volonté et desir
D'aler aux champs ung pou me depporter,
Pour voir du mal que j'ay tant à souffrir
S'aucunement[1] me porroye conforter.

Quant [au] partir je me prins à penser
Que pas seulet aler je ne porroye,
Mais qu'avec moy aucuns devoye mener
Pour m'aléger de la douleur qu'avoye,
Si vis Espoir, en qui bien me fioye,
Et Doulx Confort; si me vais adviser
Que ces deux là avec moy je menroie,
Pour ung petit de mes maulx deviser.

Lors nous partismes, moy je premier, pensant
A maintes choses qui me griefvent au cuer;
Car le grant dueil qui m'aloit tourmentant
Pas ne souffroit que cessât ma douleur,
Dont me surprint une si grant' sueur,
Comme de fièvre qui m'ala à cop prendre,
Tant que perdis toute force et vigueur
Comme celuy qui à Mort se va rendre.

Tantost me print Confort à regarder
En la face; si fist bien Doúlx Espoir;
Adonc me firent ung petit arester

1. Le texte donne :

Pour voir si du mal que j'ai à souffrir
Aucunement...

En me priant tous deulx d'ung bon vouloir
Que leur déisse ce qui me fait douloir,
Et qu'ilz savoient la manière et fasson,
Se bien au long leur en disoie le voir,
De m'y trouver aucune guérison.

Adonc leur diz, puis que ne leur ausoie
A celle fois ma doleur descouvrir,
Que la sueur à celle heure j'avoye;
L'ardeur du chault me la faisoit venir.
Ainsi me prins ung pou à revenir
Et alasmes nostre train bellement;
Mais, pour chose que je péusse voir,
Santé ne peus recouvrer nullement.

Lors, cheminant à costé ung sentier
Long et estroit sur un chemin assis,
Choisis à l'eul et au bout ung vergier,
Qui de tous biens estoit tant fort remplis,
Doulx et plaisant et bien fait à devis,
Tant y fait bel léans à demourer;
Aussi esse le terrien paradis
Des vrais amans, qui bien le sçet nommer.

Cestui vergier estoit de fosses clos
De la haulteur d'une brasse et demie
Et alantour, par au dedans du cloz,
Avoit semez de *ne m'oubliez mie*,
De margarite et de mélencolie;
Mais le plus fort fut mal à mon advis,
Car environ du bois de Jalousie
Le pardehors estoit fait de palis.

Quant ce lieu là j'eu assez regardé,
Seul m'en parti, plain de douleur et d'ire,
Fort maudisant l'eure qu'onques fus né ;
Car ceste joye engréga mon martire,
Que j'ay celé, sans l'avoir osé dire,
Bien longuement au désert où je suis,
M'esbaïssans comme tant vivre y puis ;
Vivre non fais, mais bien fort y languis,
Et pour ma dame,
A qui je suis et seray, sur mon âme,
Seul serviteur de cuer, de corps et d'âme,
Jà soit ce que, ainsi m'aist Nostre Dame,
Plaindre et gémir
Me fait souvent par ung doulx souvenir ;
Ainsi ne sais que je doiz devenir,
Quant je cognois mon grant mal advenir.
Hé Dieu, quel paine
Souffrir me fait son amour tant loingtaine,
Dont ma pensée est du tout incertaine ;
Car à tout dueil nuyt et jour me pourmaine.
Mais, sur ma foy
Ne par le Dieu que je [révère et] croy,
Mais que autre ne soit mieulx de moy,
Plus ne lui quier.
Sur toute rien de cela la requier,
Et que son seul et loyal amy chier,
Sans me vouloir à jamais point changer,
Toujours me tiengne
Et que de moy bien lui souviengne ;
Car pour nulle rien qui m'aviengne,
Combien que loingtain je me tiengne,
Si suis-je sien,

Par Dieu, trop plus fort que le mien,
N'autre, fors qu'elle, n'y a rien
Ne n'aura pour quelconque rien,
Tant que vivray,
Et, après que mort je seray,
Si on aime, je l'aimeray,
Ne jamais point ne cesseray
De la servir;
Car plus grant bien ne me puet advenir
Puisqu'il luy pleust, quant vint au departir,
Son serviteur me clamer et tenir,
Ne, pour douloir,
Jà Faulx Dangier n'aura povoir
De faire changer mon voloir
De celle[cil ?] que plus desire avoir
Que chose née.
Ainsi alay jusqu'à l'entrée
D'une grant forest, longue et lée,
Qui est horrible et effrayée,
Où sont retraiz
Larrons, brigans, meurtriers parfaiz,
N'aymant sinon maulx et forfaiz,
Et Dieu sçait s'ilz ont nulz tors fais
A vrais amans.
Si ont par Dieux; car puis dix ans
Ceulx qui sont cheuz en leurs liens
Ont tous esté occis laiens,
Et est leur chief
Ung, dont ne puis venir à chief.
C'est Faulx Danger, qui maint meschef
M'a fait souffrir et de rechef
S'essaie de faire.
Ainsi fust force me retraire;

Car il est de si mal affaire
Qu'il ne tent fors à me deffaire.
Si retournay,
Et au désert de Dueil entray,
Où je demeure et me retray;
Adonc sus le lit me couchay
De Forsenerie;
Adonc entray en telle rêverie
Qu'onques en nul jour de ma vie
Ne vy telle fantosmerie
D'avision.
Espoir et moy en devision
Et avions grant division;
Car l'ung contre l'autre estrivion
Des griefz ennuys
Que souffre les jours et les nuys,
Tant que ne sçay comme ge puis
Estre en tel estat que g'i suis
Si desplaisant.
Lors m'endormis subitement
Ainsi qu'estoie en pensement
De celle[cil ?] par qui si grief tourment
Me fault souffrir.
Advis me fut lors que Desir
En mon dormant se vint gesir
Auprès de moy, et Souvenir
Qui ne preschoi[en]t
Et doublement amonnestoi[en]t,
Disans que mes yeulx tost verroient
La chose que plus desiroient
A regarder,
Pour ung pou me reconforter

Du mal, qu'i me convient porter
Plus qu'on ne saroit raconter.
Je leur dis lors :
« Mes doulz amis, tous ses rapors
Ne me donnent, sur ma foy, fors
Tous desplaisirs et desconfors,
Jusques à tant
Que voir la chose que j'ayme tant.
Et ce mot est bien voir disant
Que trop ennuie à qui atant[1] ;
Las, bien le sçay,
Car moy mesmes en fais l'essay.
Ainsi que faire doiz (je) ne sçay,
Fors qu'en ce désert je seray
En attendant.
Chascun jour seray languissant
Comme celui qui va mourant
Et ne puet mourir nullement.
Hé, que doiz faire ?
De ma doleur ne me puis taire,
Tant me fait de si griefs maulx traire,
Et si ne m'en puis pas retraire.
Ha, Bel Acueil,
Que eust pensé que tant de deuil,
Qu'à chascune heure je recueil
Pour nous avoir eslongné d'ueil,
Me deust susprendre,
Sans ce que m'en puisse deffendre ?

1. C'est un des thèmes de la cour littéraire de Charles d'Orléans (édit. Guichard, p. 61, 110, 319-23, 348-9, 351).

A tout desplaisir me vois rendre
Sans à nul bien jamais m'attendre.
Quelle aventure!
C'est une chose qui trop (me) dure.
Faut-il là donc qu'ainsy j'endure?
Or esse bien contre droicture
Et grant oultraige.
Au fort elle a mon cuer en gaige,
Et, en despit du faux langage
De Male Bouche, (jà) mon courage
Ne cessera.
Mon voloir est tel et sera,
Ne jà pour rien ne changera.;
Adviengne ce qu'il en pourra.
J'eu mets au pis
Sa langue venimeuse et (ses) dis;
Combien qu'assés en a tous dis
Qui conferment tous ses faulx dis;
Mais quelque jour,
Malgré tous eulx et leur atour,
Vers elle j'iray faire ung tour
Et useray tout à séjour
Pour regarder
Sa grant biauté et escouter
Son gracieulx et doulx parler,
Et aussi pour luy raconter
La grant doulour
Que je souffre pour son amour
Sans avoir de nulluy secour;
Car fors en elle n'ay recour,
Ni ne vouldroye

Avoir, pour chose que je voye,
Et, si certainement (je) savoye
Que d'autre amer n'eust prins la voye,
Quelque alégence
Pourroye trouver à ma grevance,
Et au fort, pardieu, quant bien pense,
D'elle ne doiz avoir doubtance
Qu'elle ne soit
Vraye et loyalle où elle doit,
Ni pour nulle rien ne vouldroit
Faulser sa foy en mon endroit.
Aussi promis
Luy ay d'estre léal amis,
Et, quant d'elle je m'en partis,
Assés puet cognoistre à mes dis
Ma léaulté
Et la très grande cruauté
Que pourchassoit Desléaulté
Pour en tromper la féaulté
D'entre nous deux.
Au fort nous ne sommes pas seulx,
Car j'en cognois assez de ceulx
Qui sont alés hors de leurs lieux
Maulx endurer,
Pour l'onneur leur dame garder
Et eulx aussi contregarder,
Sans pour rien les entroublier
Ne pour forser.
Telz maulx ne me peullent grever
Pour bien et loyaument amer
La plus belle qu'on puist trouver,

Et quoy que sente
Du mal, veu que longue est l'attente,
Elle après moy la plus dolante
En est, dont tant fort se guermente;
Mais, las, que fais?
J'en porte le plus peneux fais;
Combien que de bouche m'en tais
Que n'y pensay tant que je fais;
Et quoy que die,
Ma force en est tant affoiblie
Que, s'Espérance m'estoit fallie,
Du corps se partiroit la vie;
Mais Doulx Espoir
En son très gracieux manoir
Aucuneffois me fait manoir,
Qui me donne force et povoir
Par sa vigueur
D'ung pou adoulcir la douleur,
Qui est serrée, avec mon cuer,
En la bouète, pour estre seur,
De Souvenir,
Que luy envoyay par Desir,
Avant que voulsisse partir
D'elle, combien que deppartir
Ne m'en vouldroie.
Car, s'ainsi faire le vouloye,
Je sçay trop bien que mefferoye,
Et jà Dieu ne plaise que voye
Jamais le jour,
Soi[t] en chastel, en ville, (ou) en tour,
Ou en quelque lieu à l'entour

Qu'aille, viengne ou face séjour,
Ne pour dommage
Que l'on m'a fait par faulx langaige,
Dont ycy suis mis en servage,
Ne la changeray par oultraige.
Ainsi endure
Ma très maleureuse aventure,
Qui m'est si très aspre et si dure,
Veu que trop longuement me dure;
Et, si ne feust
Le souvenir du temps qui fust,
Mon cuer tant grans maulx si reçeust
Qu'à grant paine souspirer peust.
Mais, quant je pense
Au premier de nostre aliance,
Et le tourment et desplaisance,
Et puis la joie et grant plaisance,
Et aux doulx mots
Qui sont en ses lettres enclos,
Dont y a maints piteux propos,
Qu'en ma pensée tiens reclos,
Que nous avions,
Et les manières que tenions,
Les entreregars que faisions
A coup, et puis les retraions,
Son bel parler,
Qui tant est doulx à escouter.
Nul ne se pourroit ennuyer
D'estre entour elle et demourer.
Hé, Dieu, hélas!
Or prens plaisir d'estre en ses las,
Ne de la veoir onc ne fus las,

Ne le temps ne me duroit pas
Tant comme il fait;
Car elle ne print onc à meffait
Chose que jamais (je) luy ay fait;
Nous deulx n'estoit qu'un mesme fait,
Et, quant veions
Qu'ensemble à part parler povyons,
Dieu scet se nous contredisions
Paroles, et bien devisions
A nostre advis;
Chascun en disoit son advis;
Lors ouyssiez plusieurs devis,
Maints esbas et maints joyeulx ris.
Et, à brief conte,
Il n'est nul bien qui la surmonte;
C'est une chose d(e l)'aultre monde,
Car tout honneur en elle habonde,
Et m'esbahis
Comme j'ay esté si hardis
Seulement d'avoir entrepris
(De) choisir dame de si hault pris;
Car son semblant,
Ses rians yeulx, son corps tant gent,
Atraient l'amour de toute gent;
Onc ne vy rien qui me pleust tant,
Et si, avant
Que voir la puisse, Mort me surprent,
Je recommande expressement,
Par mon [très] piteux testament
Et derrenière
Voulonté, à Dieu le père

Et à sa glorieuse mère
Mon âme par dévote prière,
    Et puis après,
Soie loing de ma dame ou soie près,
Seule heritière par exprès
La fais de mon cuer à jamais.

Explicit.





Les Regretz de Picardie et de Tournay, à xxij coupletz.

(1522.)

J'ai vu de cette pièce deux éditions gothiques. L'une a 8 ff., sous les signatures A-B ; au frontispice et au recto du dernier feuillet, un roi de France en armure relève un personnage à genoux qui lui fait soumission ; au v° du dernier feuillet, des gens de pied donnent l'assaut à un fort. L'autre a de même 8 ff., sous les sign. A-B, mais, au frontispice, marque de l'Écu de France, les armes de France supportées par deux anges. Au recto du dernier ff., un grand bois, d'une largeur égale à la hauteur de la page, représente un roi assis donnant une lance garnie d'une flamme à un chevalier entièrement armé et agenouillé devant lui ; deux autres chevaliers assistent à la scène. Le verso est couvert d'une grande L, toute chargée de têtes bizarres et de monstres.

Cette pièce est réimprimée dans les *Chants*

historiques français de M. Le Roux de Lincy (Gosselin, 2e série, 1842, p. 140-9). Ce n'est pourtant qu'un débat poétique, nullement une chanson, et je ne sais sur quel fondement il l'a mise à l'année 1543. Peut-être, comme l'une des deux éditions se trouve, à la Bibliothèque, faire partie du même recueil que les trois chansons qui vont suivre, et qui sont relatives au même pays, a-t-il cru que *les Regretz* devoient par cela même être de la même année. Le style, la recherche des rimes équivoquées, accuseroient déjà une date plus ancienne; mais la pièce elle-même est là pour répondre. L'auteur, dans son couplet final, parle de 1522; on ne peut savoir au juste s'il faut corriger le *requérant*, qui est une faute parce que c'est un non-sens, en *régnèrent* ou *régneront;* mais il reste certain que l'auteur écrivoit tout près de cette date, et l'histoire confirme complétement cette supposition première, qui ne pourroit être repoussée que si on prouvoit que la pièce est encore antérieure.

Le propre historien de Tournay, messire Jean Cousin, qui y étoit chanoine, n'a, dans l'histoire qu'il a consacrée à sa patrie (Douai, Marc Wyon, 1619, in-4°), mis que deux faits sous l'année 1543 (livre IV, p. 294) : la démolition d'une porte de la ville, et une ordonnance des Consaux pour faire couvrir en tuiles les toits couverts en estrain, trop faciles à prendre feu. Il n'y a pas là grande matière à regrets et à complainte. Mais, vingt ans avant, la scène étoit bien autrement agitée. Au milieu des guerres de l'Angle-

terre, de la France et de l'Espagne, Tournay eut le malheur de passer dans toutes les mains. Louis XI trouva le moyen de s'en emparer après la mort du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, dans le courant de l'année 1477; en 1478, il lui fut accordé une sorte de neutralité, pendant laquelle le roi de France en étoit cependant le vrai maître. Henri VIII la prit en septembre 1513, puis la rendit le 8 février 1517 (pour nous 1518) aux François, qui ne la gardèrent pas longtemps; car, le 1er décembre 1521, la ville, assiégée par le comte de Nassau, promit de se rendre à Charles-Quint si elle n'étoit secourue ni délivrée par François Ier de là à quinze jours, et, comme rien ne vint, la capitulation sortit son plein et entier effet le 16 décembre 1521. C'est de là que venoit le proverbe que le chanoine Cousin avoit entendu, proverbe qui rappeloit les dates où ils avoient successivement changé de maîtres : « Treize Angloys, — Dix-sept François, — Vingt et un Bourguignons. » Tout, avec cette date, convient à merveille; il est tout simple qu'en 1522 un François fasse, à grand renfort d'équivoques, Tournay regretter de n'être plus françois, et se plaindre de concert avec la françoise Picardie. En 1543, elle étoit espagnole depuis trop de temps pour que personne pût songer à dire quelque chose de pareil.

Il y a eu aussi en vers françois une *Complainte de Tournay* qui se rapporte au siége de 1477, et qui a été imprimée, malheureusement avec quelques coupures, dans l'*Histoire de Tournay* que

je viens de citer (4e livre, p. 248-51). La chanson, encore populaire, recueillie d'un vieux batelier de Bar-sur-Somme, à laquelle il est fait allusion dans le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, tome II, 1853-4, p. 515, et le texte plus correct, recueilli par M. Amiel (*ibidem*, p. 707), me paraissent être cette même *Complainte de Tournay*, puisqu'il est question, dans la pièce indiquée par le *Bulletin*, de la mort du duc de Gueldres, tué devant Tournay le 22 juin 1477; cette coïncidence rend bien probable l'identité de la chanson et de la pièce transcrite par Cousin.—Ajoutons, en fait de pièces de vers et de plaquettes, que maître Jean Cousin a transcrit aussi une *Déploration* en hexamètres françois (p. 355-64), écrite par Nicaise Dieulot, curé du village du Rongy, *sur la mort et les vertus de Michel d'Esne*, *évêque de Tournay de* 1597 *à* 1614.

Les Regretz de Picardie et de Tournay.

L'Acteur.

Quérant repos, mon dueil dissimulant
Et sommeillant en l'ombre des bois verdz,
J'ouys, ainsi qu'en venant et allant,
Dame parlant, son esprit travaillant,

Reconseillant ung très povre convers ;
Propos divers furent entre eulx ouvers,
Lesquels par vers sont cy-dessoubz assis ;
Mieulx vault souvent parler à deux qu'à six.

Mieulx vault souvent parler à deux qu'à six.
Le Tournésis en prison habitoit ;
La Picardie est celle que je veiz,
Qui ses devis en ordre racomptoit ;
Elle assistoit et fort resconfortoit
Cil qui estoit complaignant ses douleurs ;
Si dur cueur n'est qui n'en eust aulx yeulx pleurs.

PICARDIE.

« Nommée suis la haulte Picardie,
Fresche, hardie, encontre mes nuysans ;
Depuis ung peu Guerre, à chière estourdie,
Sa tragédie a sonné et bondie,
Dont fort mauldie est de mes paysans ;
Les jours, les ans, les gens comme le temps
Les ont mis [jus] sans chevance et pasture [1] ;
Double douleur faict la desconfiture. »

TOURNESIS.

« Double douleur faict la desconfiture
Par adventure à moy, le Tournésis ;
Car je suis mis en une chartre obscure ;
Nul ne procure à faire à mon malcure ;

1. Imp. : sans pasture.

On en a cure autant que d'un paisis;
Plusieurs pays, dont j'ay esté hays,
M'ont envahis et de joye forclos;
Mal peult courir le cerf s'il est enclos. »

PICARDIE.

« Mal peult courir le cerf s'il est enclos.
A ce que j'oz, Tournèsis mon cher frère,
Les joyeulx sons de tes jolys flayolz,
Tes doulx propos, tes clicquetis de potz
Sont en dépos; mais souffre ta misère;
France ta mère est subtille commère,
Ung sage Omère[1] a reconnu ton faict;
Au grant besoing voit-on l'amy parfaict. »

TOURNESIS.

« Au grand besoing voit-on l'amy parfaict
On m'a tant faict que m'y suis attendu;
Mais moy, seulet, simplet et imparfaict,
D'espoir refaict, me suis trouvé deffaict
Lorsque mon faict on n'a pas entendu;
Tout esperdu, disant : « Tout est perdu, »
Me suis rendu en temps et en saison;
Où Force règne est perdue Raison;

PICARDIE.

« Où Force règne est perdue Raison.

1. Imp. : Sage com Omère.

On perd thoison, brebis et paturaige;
Mais, se tu es en estroite prison,
Ceste saison, ayant du mal foison,
Peu te prise-on si tu ne prendz couraige;
Petit couraige empesche ung labouraige;
Crois que ta raige aura fin quelque jour :
Après labeur vient le plaisant séjour. »

TOURNESIS.

« Après labeur vient le plaisant séjour;
Après amour aussi vient la hayne.
Pour plaire à France ai-je tourné maint tour;
Mais, au retour, j'ay changé mon atour
Tant qu'à mon tour le lyz est à ruyne;
Mais, quelque signe ou mal qu'on me consigne,
J'ay sa racine en mon cueur imprimée;
Chose qui plaist est de légier aymée. »

PICARDIE.

« Chose qui plaist est de légier aymée;
France famée est aussi d'aymer digne;
Pour son amour quoy que soye estimée
Et bien formée, ay esté opprimée
Et animée à faulce guerre indigne;
Mais, pour ce signe, en rescompense insigne
Le lys condigne ay mis en mon escu;
Qui se combat, il n'est mie vaincu. »

TOURNESIS.

« Qui se combat, il n'est mie vaincu;

Le pain cornu[1] fait-on à l'enfournée ;
Au commencer je me suis combattu ;
Par ma vertu fut le Haynault batu
Et desvêtu souvent de son disner
Pour l'indigner ; mais, au débat finer,
Ne sçeuz finer d'aulcun petit secours ;
D'arme et d'amours les soulas sont bien cours. »

PICARDIE.

« D'arme et d'amours les soulas sont bien cours;
Leur petit cours appert par les Romains,
Aussi par moy ; car j'ay pour mon secours
Tenu toujours entour de mes faulxbourgz
Fiffres[2], tambours de mes frères Germains ;
Mais, ce neantmoins, ay-je des assaulx mains,
Tant par les mains des nuysans que des miens;
Qui n'a nul mal peu prise mondains biens. »

TOURNESIS.

« Qui n'a nul mal peu prise mondains biens ;
Je n'ay plus riens, je suis tout despouillé ;
J'ay esté gay de ce que je contiens,
Et si soustiens que mes nuysans anciens
Plus que vieulx chiens ay aultresfoys pillié ;
Mais estrillé suis lors et resveillé,
Battu, roullé[3], plus qu'oncques ne fut homme :
Le mal coucher fait dormir le court somme. »

1. Ed. de M. Cigongne : Le pain cocu.
2. Imp. Fistres.
3. La suite des équivoques prouve que, tout en

PICARDIE.

« Le mal coucher fait dormir le court somme.
Voys-tu point comme aussi Guerre me mist;
Elle me suist jusques à l'eaue de Somme;
Tout elle assomme, abat, prent et consomme
Et si me somme à Douleur jour et nuyct ;
Pour tout deduit le bien veiller me duit;
Soing me produit, car je fais l'avant garde;
Tard est surprins celuy qui bien se garde. »

TOURNESIS.

« Tard est surprins celui qui bien se garde.
Quant je regarde, on m'a bien mal gardé ;
Sainct Amand[1] fut de ma première garde,
Mais saulvegarde il n'eut ne contregarde;
De dure garde eut son manteau gardé;
Ce regardé, Valentienne et Condé
M'ont fort lardé comme un veau semboty;
Quiconques pert est de tous assailly. »

PICARDIE.

« Quiconques pert est de tous assailly;

gardant le sens de *roulé*, on prononçoit ici comme s'il y avoit rouillé.

1. Quoique saint Amand, l'un des apôtres du christianisme en Flandre, fût l'un des évêques de Tournay et comme l'un des patrons de la ville, le poëte pense ici à la ville de Saint-Amand, à quatre lieues d'Arras.

On a sailly aussy dessus mes rens;
Ne m'a-on point premier bruslé Hailly [1],
Dours (?) et Mailly [2], et pillié Carteigny [3],
Vervin [4], Sailly [5], et puis aussi Doullens?
Mais gens prudens avoye mis dedens
Pour accidens éviter à l'assault;
A fort archier il fault ferme bersault [6]. »

TOURNESIS.

« A fort archier il fault ferme bersault;
Moy et Hénault, c'estoit fort contre fort;
Bien le monstra Mortaigne sur l'Escault [7],
Mais par deffault et que le vivre fault
Rendre se fault, s'on [n'] a quelque confort;
Mais, droit ou tort, ne perdis que le fort;
Mes gens sans mort retournèrent en France;
A cueur léal tousjours volunté franche. »

PICARDIE.

« A cueur léal tousjours volunté franche.
Quoyque souffrance ay receu plusieurs foys

1. Ailly, dans la Somme.
2. A six lieues et demie de Doullens.
3. A une lieue et demie de Péronne.
4. Chef-lieu d'arrondissement dans l'Aisne.
5. A trois lieues et demie de Péronne.
6. Ducange (VII, 61) a catalogué *bersail* et *berseil*, avec le sens de but, blanc auquel on vise; Cotgrave donne *bersaut*, avec l'explication : « *A quintaine, or whintaine, for countrey youths to run at.* »
7. Mortagne est resté en France; il se trouve aujourd'hui dans le département du Nord, arrondissement de Valenciennes, canton de Saint-Amand-les-Eaux.

Et s'ennemys m'ont fait guerre à oultrance,
De branche en branche en ay [eu] recouvrance;
Bien remembrance en a le povre Artois;
Mesme une fois vindrent en leurs pathois
Dessoubz Monthois[1] d'entre chauffer la chire,
Qui n'a point d'encre il peult bien mal escripre.»

TOURNESIS.

« Qui n'a point d'encre il peult bien mal escripre.
Ancre de tire advertist ses amys;
Il eut secours, et le roy nostre sire
Vint pour mon mire estre, mais je admire
Que j'ouys dire : « Il est au retour mis; »
Lors, tout famis et de joye desmis,
Me suis remis en l'ombre hors des champs;
A cueur dolent sont desplaisans les chantz; »

PICARDIE.

« A cueur dolent sont desplaisans les chantz;
Le divers temps nous causa ce desroy;
Noz ennemis, simples[2] que chiens couchans,
A leurs trenchans furent recommenchans,
Entre eulx sachans ledit retho[3] du roy;
Sus mon terroy, cheval, mulle et caroy,
Par povre aroy, tout l'iver je perdis;
La guerre a faict maintz orphelins mendis. »

1. J'aimerois mieux lire : Dessoubz mon « *Thois* », parce qu'il n'y a de Monthois que dans les Ardennes, et qu'il y a précisément un Thoix dans le canton de Conty, près d'Amiens.

2. Souples vaudroit mieux.

3. Sic. On pourroit lire : « ledit retour du roy. »

TOURNESIS.

« La guerre a faict maintz orphelins mendis;
Je le mauldis du père souverain.
En la parfin, quant Tournay je rendis,
IX moys ou dix fuy-je veillant tous dis,
Et, ce tandis, quasi mourant de fain;
Paille, ne grain, n'euz demy an tout plain;
Loing fus du pain, prochain de grant danger:
Trop est bastu qui n'a de quoy menger. »

PICARDIE.

« Trop est bastu qui n'a de quoy menger;
Au vray jugier, expérimenté l'ay;
Je vids mes blez dessus l'eaue chergier
Et m'eslongner pour pays estrangier,
Par nauffrager qu'oncques je n'en parlay;
Lors tant alay et tant dissimulay
Que je branslay de fain parmy la rue;
Il est bien fol qui le sien au loing rue. »

TOURNESIS.

« Il est bien fol qui le sien au loing rue:
Chose perdue à dangier recouvre-on;
Par point avoir ma besongne préveue
J'en ay véue ma maison mal pourveue,
Et moy en mue, en estroite prison
Ceste saison sans reigle et sans raison
Du malfaison euz par famine guerre[1]:
A double assault on ne peut durer guerre. »

1. Imp.: de guerre.

PICARDIE.

« A double assault on ne peut durer guerre;
Guerre tient serre, et Famine est saillie[1];
Le Dieu du ciel, que chascun doibt requerre,
Pour grâce acquerre a faict porter la terre;
Plus ne fault querre ailleurs grain ne paillie;
Oultre saillye ay esté assaillye
De maladie et de mort en la fin :
En la queue gist toujours le venin. »

TOURNESIS.

« En la queue gist toujours le venin.
Dieu tout begnin nous reçoive à mercy;
Si j'ay esté bastu comme ung matin;
Soir et matin vous n'avez du hutin
Pas eu bustin, dont nul soit enrichy,
Ne ceulx aussi dont je suis prins ainsi;
Dueil et soulas n'est qu'un train général :
Chascun se plaint selon qu'il sent son mal. »

PICARDIE.

« Chascun se plaint selon qu'il sent son mal;
Le principal est de prier Jésus
Qu'il mette en paix, par amour libéral,
Le sang royal, affin qu'au point final
En bruyt royal nous soyons remis sus,
Car, se les jus de guerre sont mis jus,
L'amer vertjus de peste enfin faudra;
Il n'a pas pleu tout ce qu'il plouvera. »

1. Imp. : faillie.

TOURNESIS.

« Il n'a pas pleu tout ce qu'il plouvera ;
Ung jour venra que serons exaulchiez ;
Celuy, qui bons et maulvais jugera,
Quant luy plaira, son yre adoulcyra
Et mett[e]ra en hault les tresbuchiers ;
Trop mal couchiez sommes et courrouchiez
Par les péchez dont le monde est honny :
Il n'est meffaict qui demeure impugny. »

PICARDIE.

« Il n'est meffaict qui demeure impugny ;
Dieu tout uny fera quant à ce pas ;
Que feront donc ces regnieurs icy
Ne cil aussi qui l'autruy pille ainsi ?
Sans droit, sans sy, sans reigle et sans compas,
Ne voit-on pas Tout marcher le faulx pas ?
En tous estatz on ne voit que douleurs ;
Les jours passez sont tousjours les milleurs. »

TOURNESIS.

« Les jours passez sont tousjours les milleurs ;
Pourtant, seigneurs, de noblesse et justice
Soyez tousjours nobles [1] explorateurs,
Fuyez flateurs, corrigiés malfaicteurs,
Et inventeurs soyez de bon police ;
Corrigant vice, à Dieu ferez service,
Et lieu propice au ciel aurez eslut :
Il faict assez qui pense à son salut. »

1. Imp. : de poix nobles.

L'ACTEUR.

En cet instant je m'esveillay,
Et tous les motz, qu'entendus j'euz,
Legierement escripre alay,
Et par ce plainement congneulx
Que, l'an mil V. cens vingt et deulx,
En Haulte et Basse Picardie,
Regnèrent[1] trois monstres hideux;
Le hault Dieu du ciel les mauldie.

1. Imp.: Requerant.

FINIS.





S'ensuyt la rencontre et desconfiture des Hennoyers, faicte entre Sainct Pol et Béthune et à la journée de Fin faicte des Hennoyers, par noz gens mis à fin et moult fort anoyez, avec la summation d'Arras, et se chante sur le chant : Hélas ! je l'ay perdue, celle que j'aymois tant.

On les vend à Paris, en la rue Neufve Nostre Dame, à l'enseigne de l'Escu de France[1].

Vive le roy et sa noble puissance,
Venant en bruit, en triunfle et crédit,
De par le Dieu qui a la congnoissance
Des batailles, ainsi comme l'on dit;

1. 8 ff., goth. Ce titre, avec une grande S ornée, tient le premier feuillet; au verso, l'écu de France supporté par deux anges. A l'avant-dernier feuillet, au recto, sous le mot *finis*, bois très-grossier d'un homme avec un large sabre et suivi d'une femme passant dans un camp devant une sentinelle; au verso, deux guerriers, l'un beaucoup plus fort que l'autre,

C'est Mars, lequel en ses faictz l'enhardy,
Car tout partout de luy obtient victoire,
Et mesmement de Pasques le Vendredy[1],
Mailly en fit une neufve mémoire.

Entre Sainct Pol et l'antique Bétune,
Dessus la terre de nos faulx ennemis
Fusmes courir, comme est nostre coustume,
Trente chevaulx et deux cens et demy
Adventuriers, à quoy fusmes commis
De par Dubiez[2], et prismes[3] bonne proye,
Vaches, chevaulx et villains du pays;
Nostre cas fait, retournasmes en voye.

Au point du jour Mailly, nostre capitaine,

sont montés sur le même cheval; ils sont suivis d'archers. Au dernier feuillet, le recto est occupé par un guerrier, les mains liées et tête nue, amené devant un roi assis; enfin, au verso est encore répété l'écusson de France. Dans ses *Chants historiques français* (Paris, Gosselin, 2e série, 1842, p. 136-40), M. Le Roux de Lincy a donné les deux chansons d'après l'exemplaire de la Grande Bibliothèque, qui nous a servi comme à lui; mais, après avoir transcrit le titre complet, il n'a pas donné la première pièce, qui est précisément la déconfiture des Hennoyers entre Saint-Pol et Béthune.

1. En 1543, Pâques étoit le 25 mai. Le vendredi de Pâques, c'est le vendredi saint, c'est-à-dire le 23.

2. Imp. : De par du bien.

3. Imp. : brisnes.

Ung bataillon fit faire à sa devise [1]
De [tous] ses gens à plaine compagnie;
Puis s'en alla, rède com [2] vent de bise,
Jusqu'à [3] Contay [4], où est la forte église,
Donner assault, combatre main à main;
Se oncques [5] tel fort sans tret ne fut acquise,
Les maillotins sont drois passe Romains [6].

Quant vint au fort, onc homme ne print tel peine
Que fist Mailly pour bien escarmoucher;
D'aultre costé capitaine d'enseigne
Sur tous les autres se voulut avancer,
Tant qu'il se fist par compaignon haulser,
Depuis entra en une verrière [7];

1. Comme il lui convint, de la façon dont il le devisa.

2. Imp. : comment.

3. Imp. : A.

4. A quatre lieues et demie d'Amiens.

5. Imp. : Ce oucques.

6. Imp. : passe rommains, au pluriel. On verra, dans la troisième strophe qui suit, figurer parmi les François un certain maréchal des logis nommé Saint-Romain. Le sens seroit alors ici : Si une place aussi forte n'étoit pas prise sans traits, sans tirer dessus, sans qu'il y eût à donner un bon coup de collier, les maillotins, c'est-à-dire les paysans mal armés, seroient vraiment plus braves que notre capitaine Rommain; mais ce n'est qu'un sens hypothétique et en somme trop peu satisfaisant pour être affirmé, d'autant plus que nous pouvons n'avoir affaire qu'à une leçon corrompue.

7. C'étoit naturellement assez souvent de cette

Le lieu conquist et monta au clocher;
Tel homme doibt bien porter la bannière.

Incontinent vecy la villenie[1],
Et Martingault qui commence à sonner[2];
A tous costez c'est droicte jacquerie;
Mais nonobstant ne laissasmes à mener
Nostre butin et plusieurs prisonniers;
Deux lieux du long nous donnèrent la chasse[3];
Tant qu'y[4] convint la bataille donner;
Victorieus demourasmes en la place.

Veuillez sçavoir qu'en icelle bataille
Le mareschal des logis tint la main;
Sur son cheval, découvrant la chenaille[5],

manière qu'étoient prises les églises qu'on défendoit. François de Rabutin, parlant de l'attaque d'une petite église fortifiée (1555), la montre prise de même : « Mesmement un soldat, harquebusier des nostres, fut si hardy et adventureux d'y monter avec les ridelles d'une charrette, et y entrer par une fenêtre, qui estonna tellement cette canaille qu'il en fit sauter une partie du haut en bas, aucuns exécuta, et les autres amena prisonniers. » (*V.* Coll. Mich et Pouj., 1re série, VII, p. 505.)

1. C'est-à-dire les vilains, les paysans.

2. Martingault paroît être là pour la cloche; les paysans de la campagne se réunissent contre nous à l'appel du tocsin.

3. Imp. : Casse.

4. Imp. : Qu'y nous.

5. La canaille.

Vint à dire icelluy Sainct-Romain :
« Cappitaine, sans attendre à demain,
« Chargeons sur eulx ; ce n'est que villenie. »
A ce mot les François roide que dains
Sont retournay et de chère hardie.

Oncques Priant, ne tous les fils de Troye,
Telle prouesse ne passa par leurs mains,
Par quoy Françoys doyvent avoir grant joye ;
Ils estoient[1] bien dix contre un du moins,
Peres, enfans, freres[2], cousins germains
Et Allemens qui leur pointe faisoient;
Sachez qu'i sont [tous] passez par [nos] mains
Et mis à mort ; Dieu leur âme pourvoye.

Rememorés la prouesse et vaiilance
Du cappitaine qui est nommé Mailly ;
Jamais lion ne batit à oultrance
Son ennemy comme [il] a fait celuy ;
Deux de ses frères avoit avec luy,
Qui ont faict fer en icelle victoire ;
Oncques [jamais] bon sang ne peut failly[3] ;
A tout jamais il en sera mémoire.

Alors ses gens, et[4] officiers de bende
Se sont gettés à pied, comme il fut dit,

1. Imp. : Il estoit.
2. L'imprimé donne seulement : Pères, enfants, ce qui rend le vers incomplet.
3. Ainsi l'on prononçoit peu l'r des infinitifs.
4. Imp. : gens gens et.

La picque au poing, et, affin qu'on l'attende,
Il ont acquis ce jour là bon credy[1];
Ceulx de Hédin furent à la boucherie;
[Ha], Bourguignons, ne soyez si[2] hardy;
De vostre fait ce n'est que mocquerie.

Il est bien vray que nous fismes grant feste[3],
Sans point menger ne morceau ne demy,
Et non sachant qu'on nous fist telle appreste;
Mais, Dieu mercy, j'eusmes de bons amis
Aux gens d'armes, car jamais n'en fut mys[4]
Si vaillans gens pour si petite armée
Que ceulx du bien[5] et du pont de Remy[6];
Je ne vois point qu'il n'eusse definée.

Le cronicque fut faict et composé
Le jour sainct Marc[7], environ [la] minuyt,
D'ung compaignon qui à mainte journée
En la guerre démène son deduit;
De rèthorique il n'est point fort aduit,
Dont, s'il vous plaist, le tiendrez en excuse;

1. Il manque un vers après celui-ci.
2. Imp. : plus si.
3. Imp. : *crainte*, qui ne rime pas avec appreste.
4. Imp. : nys.
5. Il doit y avoir là une faute d'impression. Faut-il encore ici lire : Dubiez, qui est plus haut incontestable? Est-ce *du biéz*, du bief d'un moulin?
6. A deux lieues et demie d'Abbeville.
7. 25 avril.

S'il a failly, point n'en fault faire bruyt;
Peu faut chopper, s'un homme ne s'abuse.

A la journée de Fin[1]
Faicte des Hennoi[e]rs,
Par noz gens mis à fin
Et moult fort anoyez[2].

Hennoyers, gros paillars,
Venés auprès Peronne
Pour faire les pillars;
L'on vous donne l'aumosne;
La cloche ung petit sonne,
Quant on vous voit venir;
Dieu veult et Droit l'ordonne
Qu'on vous vueille pugnir.

Droit à ung vendredy
Devant Pasques flories[3]
Vinstes à Cartigny[4]
A grosse compaignie;

1. Fins, à quatre lieues de Péronne.

2. On voit que ces quatre soi-disant vers ont été transcrits comme de la prose dans le titre général.

3. Pâques étant le 25 mars, le dimanche des Rameaux étoit le 18 et le vendredi avant étoit le 16. — On remarquera que le septième vers de la première strophe de la pièce précédente donne une date bien voisine.

4. A une lieue et demie de Péronne.

Vous n'en ralastes mye,
Sans estre bien escoux
Par bataille rengie;
Le butin fut escoux.

Quant vint au premier sault,
Vous attendiez bataille;
Mais on vous fist assault
D'une terrible taille,
Vous batant plus que paille;
Fustes tués ou pris;
Il n'y a nul qui vaille
De vous, pour avoir pris.

Vous tournastes le dos
En craindant l'adventure,
Et, sans trouver le bos[1]
Auprès Mès-en-cousture[2],
Mis en desconfiture
Eussiés esté trestous;
Encore y viendrés vous.

Ung cent de vos amys
Sont couchez sus la terre
A jamais endormis
Comme gens qu'on enterre;

1. Et si vous n'aviez pas trouvé le bois.

2. Metz en couture, Pas-de-Calais, arrondissement d'Arras, canton de Bertincourt. Couture ou culture, ce sont les jardins cultivés en légumes; le mot s'est conservé à Paris dans le nom de la rue Culture-Sainte-Catherine.

Maints[1] aultres sont grant erre
Plongez en nos prisons,
S'on ne les vient requerre ;
Bien peu nous vous prisons.

Se sembloit [des] troppeaulx
Venant de bergerie,
Liez de leurs drappeaulx
Pour l'ensanglanterie[2] ;
De la coquinerie
Et la povreté d'eulx
On faisoit mocquerie,
Les menant deux à deux.

Ce faict fut mis à fin,
Je vueil bien qu'on le sache,
Tout droit auprès de Fin
Estoit du sang la trache
Et auprès ceste place ;
Trente ans il n'y a point;
Vos gens par fière audace
[Sont par nous mis à point].

Et pour tant, Bourguignons,
Se vous venez plus courre
Couvrés bien vos tignons[3]
Qu'on ne les fasse escourre.
Vous nous cuidez escourre

1. Imp. : Ment. On pourroit lire aussi : Cent.
2. Pour aller à l'abattoir.
3. Vos tignasses, vos cheveux.

De ce qu'avés perdus.
Tel cuyde aultruy secourre
Qui luy mesme est perdu.

La sûmmation d'Arras, et se chante sur le chant
Hélas ! je l'ay perdue, celle que j'aymois tant.

Allons faire une accolade,
Souisses et Françoys ;
Allons, cheminons rade,
[En] criant : *Hault le boys* ;
Allons et despaichons ;
Le temps d'esté approche.
Donnons des esceillons[1],
Faisons sonner la cloche ;
Allarme et à l'assault ;
Si ferons grant reproche
Au pays de Henault.

Prenons tous bon couraige
Et combatons de cueur ;
Faisons maintenant [zaige] ;
Nulz de nous n'aye peur ;
Le noble roy Françoys
Le païs si nous donne ;
Vestons nos blancs harnois,

1. M. Le Roux de Lincy a donné *esveillons* comme correction.

[Et], malgré qui qu'en grongne,
Menons l'artillerie
Pour dancer à plaisir;
Une très grant frèrie
Ferons devant partir.

Le faulx conte de Flandres
Ne sçait où reculer ;
La noble sal[le]mandre
S'en va pour l'aculler;
Il a dit de nous tous
Que faisons la couvade ;
Maintenant sommes esclo [u] s ,
Dont il est fort malade;
Il a la coqueluche,
Dieu le vueille tuer,
Dont a mys son [1] ausmuche
Pour tousser et huer.

Ren toy donc, Valencienne;
Ren toy subitement,
Ou tu souffriras peine
Et très cruel tourment [2] ;
Rendez - vous tous banis
Au noble roy de France ;
De crier : *Sainct Denis*
Chascun de nous [3] s'avance;

1. Imp. : amys sont.
2. Imp. : martir.
3. Imp. : vous.

Ayez en vous memoire
Le faict du roy François;
De vous aura victoire,
Se Dieu plaist, ceste fois.

Arras, bien te souvienne
Du roy Loys passé[1];
Avant que sainct Jehan vienne,
Tu seras trespassé;
Se ne te rens de cueur,
Je pariray ta perte;
Tu n'es point trop asseur;
La chose est trop apperte;
Sainct Omer compaignie
Et Douay leur tiendront,
Et à la confrarie
Ensemble danceront.

Finis.

1. De Louis XI, qui en 1477 s'empara de la ville après la mort de Charles-le-Téméraire. Elle rentra en 1492 dans les mains de Maximilien, héritier de Marie en Bourgogne. M. Achmet d'Héricourt a écrit l'histoire des siéges d'Arras, 1845 (in-8o).





L'Amant rendu par Force au Convent de Tristesse[1].

Après tous ris viennent larmes et pleurs
Et les douleurs, qui mènent l'homme
en lesse;
Après Plaisir, Chagrin et ses rigueurs
Tiennent plusieurs en soucy et langueurs,
Et sont mineurs par leur folle jeunesse;
C'est grant simplesse qui ne pense en vieillesse,
Prenant l'adresse de [bien] vivre à honneur:
Selon l'aage on doit rassoir le cueur.

1. In-16 gothique de quatre feuillets. Au titre, un bois grossier de deux hommes, têtes nues, une lance à la main; ils sont agenouillés aux pieds d'une femme. Les caractères sont gros, les strophes séparées, et chaque page, en y ajoutant deux lignes de blanc, contient vingt lignes. Il est bien difficile que la pièce ne soit pas postérieure à *l'Amant rendu cordelier à l'Observance d'Amours;* son titre semble vouloir en exploiter le succès, et sa forme équivoquée le met à elle seule à l'extrême fin du XVe siècle, ou au commencement du suivant.

Considérez, regardez hault et bas,
Et par compas compassez tost vostre aage;
Amans foletz, qui pour un vieulx cabas
Prenés débas et cherchez les combatz
Pour tous esbatz, dont faictes grant oultraige,
Laissez tel gage, qui vostre temps engaige
Et fait dommage, tant au corps que à l'âme;
Bien eureux est celuy qui vit sans blasme.

Pour trop aymer d'amour désordonnée,
Mainte pensée dedans le cueur se boute;
Pour trop aymer, de teste, à volée,
Est affolée créature, desprisée,
Et diffamée, dont honneur la déboute,
Et, somme toute, aucuns en ont la goutte,
Qui, goutte à goutte, transist le povre amant:
Vouloir de femme est toujours décevant.

Povres mondains, qu'ainsi vos jours usez,
Soyez rusez, evitez le hasart;
De telz follies ne soyez abusez,
Ne amusez, mais du tout advisez;
Si bien lisez, verrez en mainte part
Que homme vieillart, scientif et plain d'art,
Fust, tost ou tart, par folle amour déçeu:
Ung fol ne croit tant qu'il ait mal reçeu.

Sanson le preux par femme fut tondu;
Aussi pendu fut Virgille en la tour,
Et Salomon, ydolâtre rendu,
Tout esperdu, comme mal entendu,
Demoura nud de sens par folle amour;

De jour en jour femmes par quelque(s) tour(s)
Pour le retour baillent aux amoureux
Ung faulx change, dont ils sont doloreux.

Plusieurs voyez, qui souloient porter lances,
Plains de vaillances, chétifs et langoureux;
L'ung est au lit, l'autre va aux potances[1];
Pour plaisance[s] ont plusieurs desplaisances
Et acointances de Chagrin malheureux,
Tant rigoreux, à nully savoureux,
Mais dangereux, meurtrier de povres cueurs :
Pour ung plaisir tousjours[2] mille douleurs.

Mignons gorriers, qui tranchez des bragars,
Gettans brocars à tort et à travers,
Si Nature vous a pourtraitz beaux gars,
Par doulx regards visez en toutes pars,
Povres coquars, ayez les yeulx ouvers,
Roux, noirs ou vers, et regardez les vers,
Hydeux, pervers, auxquelz vous serez proye
Quant Atroppos vous mettra en sa voye.

Rendu je suis au convent de Tristesse,
Auquel, sans cesse, je pleure et [je] gémys,
Dueil (en) est prieur, qui me tient grant rudesse,
Et tant me presse, par durté[3] et oppresse,
En paix ne laisse ceulx qui l'Ordre ont promis,
Frères (et) amys, mon temps perdu et mys,

1. Avec des béquilles.
2. Imp. : teusiours.
3. Imp. : dureté.

Il m'a desmis de tout avancement,
Gardez-vous bien de rendre en tel convent.

De ce convent Désespoir est portier,
Et le chambrier se dit Fol-appétit;
Soucy se tient auprès du benoistier,
Et son psaultier, comme moyne cloist[r]ier,
Parfait, entier[1], lyst petit à petit;
Sans nul respit, Dangier a grant tendit;
En fait et dit, de tout il nous réforme :
Homme constant doit prendre [une] autre forme.

Mirez-vous tous, mondains et gaudisseurs,
Vrays possesseurs de folle vanité,
Voyez la fin d'aucuns prédécesseurs,
Qui par foleurs ont eu maintes douleurs
Et par leurs meurs cheuz en nécessité;
Tout bien noté, fuyez Mondanité;
Par équité chascun à bien s'employe;
Bien est conduit celluy que Dieu convoye.

L'homme est bien fol, ydyot, irrésonnable
Et misérable, de se mettre en telz las,
Considéré ce mauldit train damnable,
Non permanable, mais tout soubdain passable,
Que Dueil accable et banyt tout soulas;
Soyez-en las, ou vous direz hélas,
Car, vos jours laps[2], en serez mal contens;
Mais à l'heure il n'en sera pas temps.

1. Imp. : et entier. — 2. Ecoulés, de *lapsus*.

Ne quérez plus plaisance ne délitz,
Car les délictz commectez par telz faicts;
Mettés à neant, et qu'ilz soyent abolis,
Bouquetz de lis, tapisserie et lictz,
Frisques (et) jolys, en bel ouvraige faictz;
Laissez le faix[1], que charge les mal faitz,
Tous imparfaitz selon Dieu et la Loy;
A monnoye faulce il n'y[2] a point d'aloy.

Recongnoissés que tous estes de cendre,
Vermine tendre, que Mort conduit et maine;
Dieu tout puissant du ciel voulut descendre
Et la Mort prendre, pour tous les Enfers fendre
Et nous deffendre de l'infernalle peine;
Nature humaine print[3], c'est chose certaine,
En ceste plaine, pour purger le diffame
Que Adam fist par voulenté de femme.

La Mort viendra un jour, portant sa masse[4],
Et, par extorse[5], sur vous prendra morseure;
Lors vous rendrés, mais ce[6] sera à force

1. Imp. : Laissetz le faictz.
2. Imp. : A faulce monnoye n'y.
3. Imp. : *Point*, qui ne signifie là rien du tout. *Print* se rapporte à Dieu.
4. *Masse* rime avec *force* un peu moins que *miséricorde* avec *hallebarde*; peut-être y avoit-il le mot forgé *morse* avec le sens de *morsure*, ou bien *s'amorce* pour *son amorce*.
5. Nous ne disons plus guère *extorsion*, mais nous avons toujours *extorquer*, le verbe de ces substantifs.
6. Imp. : se.

Et par efforce tondu serés par force[1],
Droicte ou torce, car à tous est mort seure;
En pourriture viendrez, c'est la droicture,
Car Nature à cela vous contraint:
Qui ayme Dieu[2], il obéit et craint.

Advisés y, mes gorgias de court,
Que au temps qui court chargés si grans estas;
L'un est vestu de long, l'autre de court,
Frisque et gourt pour mieux suivre la court;
Chacun acourt à soye et taffetas.
Vos attemptas seront mis en ung tas;
N'en doubtés pas, car c'est chose notoire:
C'est povre abit que joye transitoire.

Si le Monde vous tient lyé en sa corde
Et vous recorde à la Chair accorder,
Le Diable aussi à tout cela s'accorde
Et met discorde à la miséricorde,
Paix et concorde, que devés récorder
Pour aborder ès cieulx, et évader,
Sans trop tarder, le dangereux passage:
Qui n'y pense, je dis qu'il n'est pas sage.

Finis.

1. Avec des ciseaux.
2. Imp.: dien.



La grande et merveilleuze prinse que les Bretons ont faicte sur mer depuys troys sepmaines en çà.

La petite pièce suivante, qui se trouve dans un des manuscrits de mélanges en vers conservés à la Bibliothèque de Soissons, et dont j'ai déjà donné quelques pièces, est une sorte de fatras et de coq-à-l'âne à la façon du vieux Breughel le drôle, dont la fantaisie caricaturale a représenté plus d'une fois des poissons éventrés à grands coups de scie ou de hache et vomissant de leurs entrailles ouvertes des mondes d'êtres monstrueux ou d'objets bizarres. Quant au fait lui-même d'une baleine échouée sur un de nos rivages, il n'est pas encore assez rare sur nos côtes de la Manche, depuis les Flandres jusqu'à la Bretagne, pour qu'il n'ait pas dû être autrefois beaucoup plus fréquent. Du reste, si notre nouvelliste à la façon de Rabelais a oublié de marquer la date, le lieu de la scène est parfaitement indiqué.

La mention de la paroisse de Saint-Malo, celle des villes de Dol et de Dinan, mettent d'abord la scène en Bretagne; la mention de Sézembre ou Césambre précise tout à fait le lieu. Les dictionnaires géographiques généraux, celui même des Postes, qui ne donnent que les lieux habités et vous laissent sans renseignements sur tout ce qui est noms de rivières, de montagnes et d'îles, qu'il seroit souvent si nécessaire de pouvoir trouver, se taisent naturellement sur l'îlot de Sézembre, et il faut le chercher soit sur les cartes hydrographiques [1], soit encore dans les histoires ecclésiastiques de la Bretagne. En effet, le rocher sur lequel est construit Saint-Malo; Saint-Servan, avec sa charmante tour de Solidor; l'embouchure de la Rance; la baie de Dinard, au fond de laquelle se voient encore les ruines du prieuré où Voltaire a fait passer son roman de *l'Ingénu* [2]; enfin le charmant village de Dinard, dans la baie duquel les grands arbres descendent jusqu'à la mer, qui est devenu depuis quelques années une station de bains de mer et où je me trouve par hasard écrire cette note, se succèdent sur les

1. Plan du port de Saint-Malo et de ses environs levé en 1829, sous les ordres de M. Beautemps-Beaupré, et publié en 1836.

2. L'église du prieuré, dont Manet, que je citerai tout à l'heure, a parlé dans sa note 56, pages 109-10, est aujourd'hui en ruines et n'offre plus qu'un carré long de quatre murs sans caractère, dont le lierre, la clématite, la vigne vierge et les bignonias ont envahi les surfaces et les fenêtres. On y voit cependant, sous

rivages d'une grande rade semée d'écueils et bordée de baies, qui se trouvent, en venant de la mer, comprises, à gauche, entre la pointe de la Varde, et, à droite, la pointe du Décollé, en arrière du cap Fréhel. Les deux pointes sont comme reliées par une sorte de quart de cercle formé d'écueils couverts à marée haute[1] et d'îlots plus considérables, dont les principaux, à partir de la pointe du Décollé, sont la Mouillère et les Pots de Beurre, en avant du Haumet et du fort de Harbour, les Cheminées, les Banquetiers, les Pierres des Portes, le Grand-Jardin, Sézembre, les Conches, les Plats et les Letruns. Le chenal de la Grand'Porte, qui est l'entrée de la rade de Saint-Malo et qu'il faut prendre par la balise du Jardin, vue au nord du clocher de Saint-Hydeux,

deux arcades ouvertes en face l'une de l'autre dans les murs latéraux, les figures funéraires de guerriers couchés et portant sur leurs écus, l'un la croix ancrée, l'autre la même croix ancrée, posée sur un lion rampant : ce sont les armes des comtes de Montfort. Comme cette ministrerie fut fondée en 1324 par Olivier et Geoffroi de Montfort pour des religieux Mathurins, ou Pères de la Rédemption, en reconnoissance de ce qu'ils avoient été délivrés par eux de leur esclavage chez les Turcs, il n'est pas douteux que ces deux statues, qui finiront par se perdre, ne soient bien les leurs.

1. Les gens du pays les appellent simplement des cailloux; ils sont au moins de forte taille, et Gargantua et Pantagruel auroient eux-mêmes quelque peine à s'en servir pour jouer au petit palet ou pour les lancer avec leur fronde.

derrière Saint-Malo, par la pointe de Roche-Bonne, se trouve entre les Pierres des Portes et le Grand-Jardin, à gauche, et les Banquetiers et les Pierres de la Savatte, à droite.

Celui de ces îlots qui est de beaucoup le plus important et le seul qui puisse être habitable, est Sézembre, qui n'est plus maintenant qu'un but de promenade. On n'y trouve plus, avec quelques pans de murs écroulés, qu'un petit fort ouvert et abandonné en temps de paix; mais ce qu'on y va voir, ce sont, à l'ouest, du côté de la pleine mer, ses remparts de falaises granitiques, rougeâtres et noires, à peu près inabordables de la mer, qui se découpent bizarrement en criques rongées et déchiquetées, en enfoncements surplombés, en éboulements monstrueux de gros quartiers de roches bizarrement entassés et où la mer s'affole et se brise en mugissant dès qu'elle cesse d'être complétement calme. Du côté de Saint-Malo, l'aspect est tout différent; il n'y a plus que deux promontoires de rochers, dont les pointes descendent dans les flots comme une suite d'énormes degrés, et ces deux grands contre-forts accompagnent et protégent de leurs masses fauves et sombres une élégante plage de sable fin et brillant, éboulée comme une brèche que le temps auroit égalisée et changée en pente. C'est là qu'on vient débarquer, et c'est forcément sur cette plage que la baleine chantée par notre rimeur est venue s'échouer à la fin du XV[e] siècle ou au commencement du XVI[e].

On remarquera qu'un des vers de cette pièce

parle des religieux de Sézembre. Il y avoit là, en effet, un couvent. L'îlot n'avoit d'abord été habité que par deux ermites successifs et seulement depuis 1420. En 1469, des Cordeliers de l'Observance obtinrent de l'évêque de Saint-Malo d'y fonder un monastère, bientôt assez considérable, puisque le chapitre général de leur province s'y tint en 1497 et en 1583. François I[er], dans sa visite à Saint-Malo, alla le jour même de son arrivée, c'est-à-dire le 4 octobre 1518, visiter leur église pour y honorer son patron, qui étoit aussi celui des Cordeliers. En 1612, les Récollets de Bretagne s'y établirent et y restèrent jusqu'en 1693, époque à laquelle ils en partirent pour s'établir à Saint-Servan, à cause d'une descente des Anglois, qui, venus le 26 pour bombarder Saint-Malo, s'abattirent le 27 sur la pauvre île et incendièrent l'église et le couvent, qui ne se relevèrent jamais de cette ruine.

Sur l'histoire de Sézembre, et en attendant que MM. Anatole de Barthélemy et Geslin de Bourgogne, qui n'ont encore publié que l'évêché de Saint-Brieuc, en soient venus à celui de Saint-Malo, on peut d'ailleurs voir : Déric, *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, 2[e] éd., 1847, in-4, tome I, pages 545-46, 354, note 4, et le livre singulier de F. G. P. B. Manet, prêtre, ancien chef de l'institution de Saint-Malo : « De « l'état ancien et de l'état actuel de la baie du « Mont-Saint-Michel et de Cancale, des marais « de Dol et de Châteauneuf, et en général de

« tous les environs de Saint-Malo et de Saint-« Servan, depuis le cap Fréhel jusqu'à Grand-« ville, avec deux notices supplémentaires, la « 1re sur Jersey et les autres îles anglaises ad-« jacentes, la 2e sur toute la côte de Normandie « qui aspecte ce petit archipel. » (Saint-Malo, 1829, in-8, p. 2, 9, 13, note 42, p. 83-9, et note 55, p. 105-6.) Ce dernier est un livre naïf, qui a été couronné par la Société de géographie, en 1828, certainement pour sa conscience, et qui n'est pas sans utilité, à cause de la façon dont il foisonne d'indications de tout genre, surtout comme détails topographiques et locaux; mais, outre son désordre, qui va aussi loin qu'il est possible, il arrive à être tout à fait amusant, tant il est plein d'idées et de réflexions inattendues et de phrases d'un françois étrangement surprenant. Ceux qui le rencontreront feront bien de se donner le plaisir de le lire; ils y apprendront quelque chose, et il faudroit qu'ils fussent ce jour-là bien mélancoliques pour s'y ennuyer.

La grande et merveilleuse prinse que ces Bretons ont faicte sur mer depuys troys sepmaines en çà.

Très-cher seigneur et amy, les nouvelles de par deçà sont telles :

Des nouvelles de par deçà,
Depuys troys sepmaines en çà,
L'on a prins, comme me remembre,
Entre deux rochers, à Sézembre[1],
Une merveilleuse baleine,
Cornue comme une beste à layne,
Cela est seur et aprouvé,
En laquelle on a trouvé,
Sans les chairs sallées et biscuyt,
Cinq cens soixante-dix-huict
Brigandines dedans son corps,
Sans les sangles, brides et mors,
[Quarante panerées de prunes];
Et, qui plus est, vingt [et] huict hunes
[Et] dix-huict matz bien assortez
Avoit le long de ses[2] costez.
On luy rompit[3] boyaulx et trippes
Et si avoit dix [et] neuf pippes
Pleines de pouldre à canon,
Entre le foye et le poulmon,

1. Ms. : à Saint-Remembre. La correction, déjà indiquée par un vers qu'on trouvera plus loin, se seroit faite d'elle-même par la connoissance des localités.

2. Ms. : Qui luy rompirent. — 3 Ms. ces.

[De] quatorze ou quinze ampas grans.
Sachez que les yeulx sont bien grans,
Quant[1] mareschaulx et charpentiers
Ont esté quinze jours entiers
A les mectre hors de la teste
De ceste furieuse beste.
De la queue vous veulx parler,
Laquelle ilz ont voulu saller ;
Mays pour ce qu'est[2] honneste membre
Les religieulx de Sézembre
L'ont donné à la paroisse Saint-Malo[3]
Pour faire : *Asperges*, *lavabo*,
Et arrouse jusque à Dinan[4]

1. Alors que, puisque.

2. Ms. : que c'est.

3. Le vers est un peu long. Quant à l'église de Saint-Malo, qui a été reconstruite au XVIe siècle, elle est surtout remarquable en ce sens qu'une portion, et la plus pittoresque, en est construite non comme un édifice religieux, mais comme une construction laïque, un hôtel de ville ou un château. Les petites portes, les fenêtres, géminées par une colonne à l'antique, les fenêtres qui se dressent sur le bord du toit pour ajourer le dessus des voûtes, comme s'il dût y avoir une salle, sont, avec leurs chapiteaux et leurs frontons à l'*antique*, un très-joli spécimen de la plus riche et de la plus élégante architecture des habitations somptueuses du milieu du XVIe siècle.

4. M. : Et a arrousé jusque à Dinan.

On sait le pittoresque de la campagne, des remparts et des maisons de Dinan. Les Anglois, qui ont publié tant de livres à images sur les vieilles villes de Normandie, auroient bien dû faire le même hon-

Et par delà Doul [1], ce dict l'an;

neur à la vieille ville bretonne. La longue rue en pente, dont les détours, tortueux comme un lit de torrent, conduisent au vieux pont, et qui est si rapide qu'on ne peut la descendre qu'avec précaution et en mettant le talon d'abord comme sur un versant de montagne, donneroit des merveilles à un habile eau-fortiste. Les rues à pignons des tableaux d'Eugène Isabey, qui s'en est inspiré, en conserveront au moins l'aspect; mais, après lui, il seroit désirable que quelqu'un y revînt avec une préoccupation de précision archéologique qui n'étoit point son objet. Les agencements extérieurs et intérieurs des poutres et des moulures, des fenêtres, des portes, des escaliers, des boiseries, sont, comme menuiserie architecturale, des modèles de goût ingénieux et de variété inépuisable. Il n'est que temps, et bientôt il sera trop tard; la rue se meurt et se dépeuple de jour en jour. Comme maintenant on franchit non-seulement la Rance, mais toute la vallée, sur un pont moderne, chef-d'œuvre de construction et d'élégance, dont la série d'arcades gigantesques relie hardiment les deux plateaux, on ne passe plus par le vieux pont ni dans la rue, qui s'abandonne à mesure. Les boutiques se ferment pour ne plus se rouvrir, et il y a plus d'une maison qui n'est même plus habitée. Sans regretter la vie de la vieille rue, qui ne répondoit qu'à la vie du moyen âge, et tout en trouvant que le pont moderne, qui l'a tuée, est à la fois un bienfait et un chef-d'œuvre, il seroit heureux qu'un crayon exact vînt étudier avec soin les détails et les élégances des vieilles maisons de bois, pour nous en conserver le souvenir et même les enseignements.

1. Dol est surtout célèbre par les petits moutons de

Tous ceulx qui en sont arrousez,
Soient taigneux, crasseux ou pelez,
Sont absoulz de peine et de coulpe[s]
Encor qu'il y en eust cinq ou six coupples.
Son cuir, plus fin qu'un cordouen,
Fust envoyé taindre à Rouen
Pour faire mantes et couvertes.
Les mammelles furent ouvertes,
Dont il yssit laict et formage
Assés pour tout l'humain lignage.

FIN.

ses prés salés. Pour l'archéologue, elle a plus de valeur par sa belle grande rue des Porches, large comme ne l'étoient pas les rues du moyen âge et qui devoit être bien animée et bien vivante les jours de foires, et bien plus de valeur encore par l'admirable tombeau de pierre blanche qu'on voit à la cathédrale; c'est une œuvre absolument authentique, car elle est signée de François Juste, et des plus merveilleuses. Rien n'est plus élégant que les arabesques à l'antique qui en décorent les pilastres et les frises. Si elle étoit seulement à Florence, tout le monde la connoîtroit; elle seroit gravée à satiété et l'on auroit les moulages de tous ses détails. Mais elle est en France; elle est signalée par-ci par-là, mais elle n'en demeure pas moins presque inconnue.





Le grant Jubillé de Millan, lequel traicte des conspirations et trahysons des Millannoys et Lombars. Imprimé nouvellement[1] (1500).

En cuydant prendre mon repos
La nuyt d'entre mars et apvril,
Sans fin rentroie en ce propos
Que en Millan estoient d'Atropos
Tous féruz ou mis en exil
Tant q'ung ne demouroit de mil,
Et premier Ludovic le Maure[2]
Qui ne peut, hay, fault qu'il demeure.

1. Pièce peu connue, que j'ai trouvée à la Bibliothèque de Versailles et qui vient, me dit-on, de l'abbé Goujet. Gothique. In-8 de huit feuillets, sous les signatures A-B; vingt-six lignes à la page. Le titre en cinq lignes, et au-dessous un rébus composé d'une tour, d'un dé ou d'un bonnet, d'un grand A et de deux notes de plain-chant. Dans mon ignorance technique, j'ai consulté quelques amis. Il se trouve que la clef du commencement de la portée est mal faite, et, par suite, qu'il y a plusieurs lectures possibles; c'est le cas de ne pas tenter d'explication.

2. Ludovic Sforce, qui devoit mourir prisonnier au

Pencer me livra tel assault
Qu'il m'estonna tout le cerveau,
Si que m'esveillé en soursault,
Et, prest à deux pas et ung sault,
Reprins couraige tout nouveau;
Puis d'une plume de roseau [1]
Soubdainement ay compillé
Des Millannoys le jubilé.

Le jubilé qui leur est deu
Pour tous à ung coup les absouldre,
Mettre les fault à sang et feu,
Comme hors de la loy de Dieu
Et bougerons [2], par tempeste et fouldre,
Et puis après getter la pouldre
Aux champs comme ung estourbillon:
De faulce gent maulvais billon.

château de Loches le 16 juin 1508. On a vu dans le premier volume (p. 63) le vers :

Je tiens prison à la place du More,

mis dans la bouche du capitaine Barthélemy d'Alvianne; il est tout à fait exact, car, d'après le témoignage de Fleurange (Coll. Mich. et Pouj., 1re série, V, 14), le roi envoya à Loches Barthélemy d'Alvianne et les autres prisonniers importants pris à la bataille d'Aignadel, en 1509.

1. Quoique le mot soit à la rime, il n'en est pas moins un renseignement qui montre encore existant au commencement du XVIe siècle l'usage de roseaux taillés.

2. La mesure montre que l'on prononçoit *bougrons*, qui n'est que l'augmentatif de *bougres*.

Où sommes-nous? En l'an cinq centz;
Rendre fault compte et reliqua,
Soy confesser de ses cinq sens[1],
Qui n'est bien fol et hors de sens
Dont vers Dieu jamais délinqua;
Brief il n'y a ne si ne qua;
A la fin fault compter à l'oste;
Un chascun portera sa hotte.

Si veulx à vous ung peu parler,
Infectz bougerons de Millan;
Le roy vous fera dévaller
Tout bas, car vous voulez voller
Sans aesles plus hault q'ung millan;
Vous descendrez tous en mal an.
Plus vite q'ung esmerillon;
A dur asne dur aguillon.

Il n'est plus trahystre nation
Que vous soubz la chappe du ciel,
Mais en brief vostre ambition
Foy faulcée, sédition,
Plus amère aurez que fiel.
Le roy, vostre duc naturel[2],
Trahy avez pour ung estrange;
Souvent vieulx dyable de jeune ange.

1. Imp. : centz. Il faut *sens*, se confesser de tous ses péchés, que l'on commet au moyen des cinq sens. Au vers suivant, le mot *sens* se retrouve, mais dans l'acception de raison et d'intelligence.

2. A cause des droits prétendus de Valentine de Milan.

Vous voullez par Ludovic Sphorce
Vostre province estre régie;
Sachez que de nom à bien torce
Escript par *Sph* ou *F*[1]; Force
Par F vertu signifie;
Sph du grec vient, je vous affie;
Sporta, c'est *fames*[2], qui fain sonne;
Le nom à la chose consonne.

Je remetz aux gramariens
Oultre enquérir la difference;
Mais, au propos sans faillir riens;
Comme on treuve ès historiens,
Force de Sphorce diffère en ce[3],
Qui faict à mon dict conférence;
Par sex mourez feu et famine[4];
Il n'est si dur roc qu'on ne mine.

Traistres, ne congnoissez-vous pas
Le tort que tenez au bon roy
De France, et toy, More, qui n'as
Droict en la duché hault ne bas,

1. Prononcez *effe* pour la mesure.

2. Sporta n'est nullement grec. En latin, *sporta* ne veut dire que corbeille; mais, par extension, *sportula* veut dire la distribution en nature faite par les patrons à leurs clients pauvres, qui emportoient les vivres qu'on leur donnoit dans un panier. C'est de là que notre poëte a tiré son sens de faim et de misère.

3. Diffère par la présence de *sph* au lieu de *f*.

4. Vers corrompu; les premiers mots sont une vraie coquille.

Penses-tu poinct en ton arroy?
Orgueil vous met en désarroy
Ensemble tous et vous aveugle;
Ung corbeau conduyt l'autre aveugle.

Bien sçavez que compétoit
De Millan la duché entière
A Valentine, qui estoit
Mère grant du roy, quant vivoit,
Jehan que Alcas [1] d'elle fut père,
Et Phelippe maria son frère,
Que Alcas mort ladicte Marie
De Millan eût la seigneurie.

Puis au moys d'aoust mil CCCC,
Joint avec[que] quarante-sept,
Phelippes, marié, ses ans
Finit en vertuz florissans,
Sans filz masle quelconque soit.
La duché, comme chascun soit [2],
Donc retournoit à Valentine
Comme plus prochain[e] en la ligne.

Lequel décédé, Françoys Sphorce,
Qui pour iceluy avoit eu
Charge de [3] tout son ost, s'efforce
Usurpe[r] de toute sa force

1. Il faut lire : Que Jean Galias.
2. Nouvelle preuve que l'*oi* se prononçoit toujours *ai*.
3. Imp. : ce.

La duchié, par mal esprit meu,
Disant que luy estoit escheu
Comme de Phelippe adopté ;
Maint avant aage est radoté [1].

Vous, Millannoys, sans concerner,
D'ont vous vint lors si folle erreur?
Voulsistes aussi dominer
Par vous-mêmes et gouverner
La duché sans duc ne seigneur [2]
Par vostre folle oultrecuydance;
Moult remaint de ce que fol pence.

Et de faict vous tinstes conseil
Sur le cas en communité,
Bellement tous; le [3] commun vueil,
Par follye, mouvant d'orgueil,
Pour demourer en liberté,
Asservir vous fist telle fierté
Et passer maint pas périlleux;
Dieu résiste aux orgueilleux.

Par devers les Véniciens
Transmistes en légation
Ung Paucarolle, des sciens
De vous [4], pour avoir par moyens

1. Imp. : radopté.
2. Il manque un vers.
3. Imp. : les.
4. Des plus instruits parmi vous, *unus ex scientibus vestris*.

D'eulx l'aliance et union;
Mais, sachans vostre intention
De bien ne valoit quart ny once,
Le re[n]voyèrent sans responce.

Adonc François Sphorce, adverty
De la faulse entreprinse occulte
Pour avoir aussi leur party
Et leur vouler, fust diverty
De vous; son cas par soy consulte;
Vers eulx envoya sans tumulte
De par luy Bénédic Mirsin,
Saige homme et expert médecin.

Luy, arrivé dedans Venise,
Au Conseil des Seigneurs entra;
La matière en termes fut mise,
Et de vous tous vostre entreprinse
Pour François Sphorce remonstra;
Son cas au mieulx qu'il peut monstra,
Puis retourna, la chose infecte[1];
Œuvre entreprinse n'est pas faicte.

En Millan lors tout se mutine
Hors et ens, mal faire serchans;
En la ville messe et matine
De canon et de serpentine[2]

1. Non faite. *Inficere* n'a pas ce sens en latin; mais notre poëte a fabriqué lui-même le mot avec le participe et l'*in* privatif.

2. On les appeloit aussi serpenteaux. (Cf., l'*Histoire de l'Artillerie de l'Empereur*, 1846, in-4°, I, p. 96, 97, 98.)

On sonnoit et des fers trenchans;
Celluy Sphorce tenoit les champs,
Qui aux portes vous féroit guerre;
Ung regnard de l'autre sent l'erre [1].

Ledict Sphorce avoit l'excercite [2],
Dont vous grevoit en mainte sorte;
Heureux fut qui de mort fut quitte,
Et maintefoys l'heure mauldicte
Que oncques fut faict telle cohorte;
De tous léz [3] fist guerre si forte
Que maint mort soubz la terre en gist;
Tant gratte chienne que mal gist [4].

Tout son or et argent pillastes,
Ravistes villes et chasteaulx,
Mais cher après tout acheptastes,
Car si bien vous chargea voz bestes
Que mourir vous fist à monceaulx;
Si court vous rongna voz morceaulx
Que à poys d'escu vous fut vendu;
Bien faict tost ou tart est rendu.

1. La trace, la piste; *erratio*, *errata*.

2. Imp. : l'excercice.

3. De tous côtés, de *latus*. Le mot ne s'est plus conservé que dans l'expression : le lé d'une étoffe ou d'une robe.

4. Le proverbe est habituellement : *Tant gratte chièvre*, et, en effet, la chèvre gratte plus que le chien la place où elle est attachée. Chienne pourroit bien n'être qu'une faute d'impression.

A la foys n'eustes vin ne pain,
Blé, ne pitance de quoy vivre ;
Plusieurs avoyent le cœur si vain
Qu'en allant tomboient mors de fain
Par les rues comme ung homme yvre ;
Mangé avoient et faict delivre
Chiens, chatz, ratz et toute charongne ;
Fain menge plus que taigne ou rongne [1].

Les nobles, grans et riches gens,
De la ville furent fuytifz
Souldain, sans estre négligens,
Et n'y demoura que indigens,
Menu peuple, povres chétifz,
Qui ne furent pas ententiz
S'en fouyr d'heure çà ne là ;
En guerre n'a point de hola.

Finablement en l'an cinquante [2]
Que le jubilé fut à Romme,
Pour vostre guerre lors jurgente [3],
Au pardon par chemin ne sente
Ne osoit aller femme ne homme ;
Si doncq eustes des maulx grand somme
Et avez, ce n'est pas merveille ;
Dieu pour ces servans tousjours veille.

1. La teigne et la rogne ne dévorent pas comme fait la faim.

2. En 1450.

3. De *jurgare*.

Et durant telle hostillité
Que fer et feu n'espergnoyent rien,
Celluy an Sphorce en la cité
De Millan par subtilité
Entrer de nuyct trouva moyen;
Vous subjuga à son lien [1];
Chascun au lit print endormy;
A trompeur trompeur et demy.

En ung moment [2] [S]phorce second [3]
A vous tous se fist à congnoistre;
Car si avant ficha le [4] gond
De force aux portes que le bont
Vous bailla [5] et pour lors fut maistre;
Puis vous chassa tous aux champs paistre
Plus soubdain que le vent ne vente;
A boutte hors n'a point d'attente.

Mais je sçauroies voulentiers
D'ont la fallace vous venoit
L'ung l'aultre mettre par quartiers
Et tuer pour le faict d'un tiers;
Tout à Valentine advenoit;
Le dyable tous bien vous tenoit
Et tient; non aultre vous contrainct;
Qui trop embrasse mal estrainct.

1. Imp. : lieu.
2. Imp. : mouvement.
3. Second, dans le sens d'heureux.
4. Imp. : se.
5. Bailler le bond, expression du jeu de paume, qu'on a déjà vue dans ce recueil.

Regarde donc, More bélistre,
Quel droit tu as en l'héritaige
De Millan, que tu veulx sans tiltre,
Comme larron, desloyal, trahystre,
Usurper contre vérité,
Seullement par témérité;
Ton père et toy y sont intruz;
Plusieurs par eulx sont malostruz.

Tu scez que ne[1] peulx alléguer
Avoir possession paisible,
Ne au droict du roy déroguer;
A bien le tout épiloguer,
C'est espuyser la mer au crible;
Mainct[s] assault[s] vous ont faict terrible
Le roy et ses prédecesseurs,
Et jamais n'y fustes asseurs.

Vous ressemblez tous Lucifer
Qui par son orgueil trébucha
Du plus hault au parfont d'Enfer.
Cueurs inhumains plus durs que fer,
Faulx traistres, où point de foy n'a,
De vous pareillement yra;
Le roy [va] vous donner la chasse;
Mal doibt avoir qui mal pourchasse.

Souviègne vous de la journée
De Fournoue[2], bougres Lombars:

1. Imp. : que tu ne.
2. Le 6 juillet 1495.

Du roy aviez machinée
La mort, mais bien fut retournée
La chasse contre vous, paillars;
François, plus hardis que liépars,
Tantost eurent baissé le bruyt;
Qui péché faict, péché luy nuyct.

Vous aviez Véniciens,
Florentins, Lombars, Gennevoys,
Néapolitains, Tussiens[1],
Bougerons plus infectz que chiens,
Italyens et Myllannoys.
Le roy vous fourbist voz harnoys
Tant que maint mort y demoura;
Dieu pour les Françoys laboura.

Encoires n'a[2] long temps passé,
Traistre Maure, s'il t'en remembre,
Que maint des tiens le pas passé
A et toy de Millan chassé
Au moys dernier de septembre[3];
Entier ne te fust resté membre
Qui t'eust trouvé à l'assemblée;
Tu t'en fouys bien tost d'emblée.

La duché fut en moins d'ung moys[4]
A la lance remise aux mains

1. Florentin, de *Tuscus*.
2. Imp. : n'a pas.
3. En septembre 1499.
4. L'imprimé répète : moins.

Du très-noble roy des Françoys,
Qui vous fut plus doulx à la foys
Que vers luy ne fustes humains.
Le renfort du roy des Rommains
Vint trop tard à vostre secours;
Ung an ne faict que faict ung jour.

Le vaillant seigneur d'Aubigny
Au premier des villes brusla,
Où y avoit maint forbanny [1]
Qu'il chassa bien à coup du ny,
Et lourdement tous reculla,
Tant qu'à Millan vous acula,
Où tinstes quelque peu le rang;
Tout devoit mettre à feu et sang.

Le roy vous fut trop gracieulx
Vous laisser vivre en voz maisons
En liberté, jeunes et vieulx,
Soubz vostre foy, séditieux,
Pervers, farcis de traïsons,
Car cuydastes les garnisons
De nuyt tuer dedans le lict[2];
Pas petit n'estoit le délict.

Mais Dieu pour eulx si bien ouvra
Que en la fin n'eustes pas du bon
Chascun d'eulx force recouvra,
Tant que plusieurs de vous livra

1. Imp. : fort banny.
2. Jean d'Auton, I, 94-99.

Mors estenduz en ung monceau [1],
Puis se tirèrent au chasteau
Maulgré vous et vostre barat;
Qui pro quo; à mau chat mau rat.

Lors le cardinal de Lestaigne [2]
Et ses gens en la ville mistes;
Vous rendistes à son enseigne
Comme du Maure capitaine,
Dont grandement au roy forfistes;
Onc si grant follye ne fistes;
Si en serez tous à mort mis;
Plus de mors et moins d'en[n]emis.

Mieulx vous fust encoire estre à naistre
Qu'avoir commis celle trahyson
Au roy de France vostre maistre.
Des villes fera lieu champestre,
Et rasera tout, car Raison
Veult qu'il n'y demeure maison
Qu'il ne boute à feu et espée;
Aux mors ne fault plus d'estoupée.

Les François ont jà commencé
A Plaisance et Alexaudrie [3]

1. Imp. : mouceau.

2. Il veut probablement parler du cardinal Ascagne, le frère du cardinal Sforce, qui, comme celui-ci, fut fait prisonnier et amené en France. (Jean d'Auton, I, 199.)

3. Voir, sur le siége d'Alexandrie, Jean d'Auton, I, 24-45.

Et aultres par où ont passé,
Tout rasé, comblé le fossé
Et mainte personne meurdrie;
En brief temps sera amoindrie
Vostre fierté; n'en doubtez pas;
Ce qui trompe ne pourrit pas[1].

Le noble seigneur de Bourbon
Vous cherchera jusques ès cendres;
Ne cuydez pas que ayez du bon;
S'il vous rencontre en randon,
Il sçaura qui a les os tendres;
Tous vous guerira des mallandres;
Jamais n'y fauldra plus barbier;
Il n'est ouvraige que d'ouvrier.

Nonobstant que ayez l'aliançe
Des Mores, Turcz et Sarrazins
Qui n'ont en Jésucrist créance,
Ensemble mourrez en meschance
Comme faulx traistres, chiens mâtins,
Pires que magotz ne lutins,
Sans en prendre nul à mercy;
Droict veult qu'il vous en preigne ainsi.

Mescongnoissant ton Créateur,
Qui pour toy, Maure, voult souffrir,
Tu es du Dyable invocateur,
Qui de sa nature est menteur,

1. Est détruit sans même avoir le temps de pourrir.

Et à luy [t']es allé offrir ;
Tu le cuydes contrainct tenir
Et le lyer, mais il te lye;
C'est le comble de la follye.

Tu crois que l'esprit familier,
Que tu portes en carathère[1],
Te puisse des mains deslyer
Des François; non, quant ung milier
En auroys, tiens cela notoire;
En luy n'as si bon secretai[r]e
Qu'i ne te treuvent le possible;
A cueur vaillant rien impossible.

Maure, n'es tu pas bien dampné
Et hors de la foy catholique
Estre des Turcz accompaigné?
Enraigé, mâtin, forcené,
Faulx, abhominable, hérétique,
Infidelle, dyabolicque,
Renoncé as Dieu et sa loy
Pour Millan usurper du roy.

Pas ne l'as faict à ung enfant,
Au roy avoir joué ce tour.
Quant seroys[2] plus grant qu'éléphant,
Pour ton crime mal et néphant
Te pugnira à ce retour,

1. Pour te servir de charme magique.
2. Imp. : seroyent.

Et contre toy en tel estour
Droict veult que soyent tous chrestiens,
Puis que Turcz et Sarrazins tiens.

Par ainsi tu ne peulx faillir
A estre pugny aygrement;
Le cueur te debvroit tressaillir
Que l'âme du corps fault saillir
A toy et tes gens[1] meschamment.
Crains-tu point que visiblement
De Dieu la divine justice
Devant tous aussi te pugnisse?

Et ne reste, en conclusion,
Pour estre en chien court abillé[2],
Et t'avoir absolution
Planière sans rémission,
Piedz et poings lyé et billé[3]
Pour gaigner ce beau jubillé
Te consommer en feu et cendre;
Trop hault monter faict bas descendre.

Priant la Saincte Trinité
Garder le noble roy de France,
Son sang et peuple en unité

1. Imp. : A toy estes gens.

2. Chien ou cheval courtaud, de *curtatus;* pour avoir comme eux la queue coupée.

3. Est-ce arrangé en forme de bille, si bien lié qu'il ressemble à une boule? — Une des acceptions e *bille* est celui d'un gros bâton de bois au moyen duquel on serre les ballots quand on les corde; c'est un sens qui viendroit mieux après celui de lié.

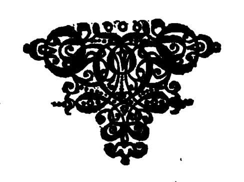
Du dangier et austérité
Des Turcz par sa digne puissance,
Et nous donner par sa clémence
Paix et paradis à la fin;
Chascun doibt tendre à bonne fin.

L e nom de l'acteur tous povez [1]
E ntendre par ces lignes sept [2],
M oins ne plus, si bien vous voulez
O rdonner de chascun verset;
N e mectz, ne oste rien qui soit;
D roictement la première lettre;
E xcusez tant [le] sens que mettre [3].

1. On voit que ce nom est *Le Monde*, qui paroît bien peu un nom de personne. Je suis assez disposé à croire que ce n'est pas avec le sens de *orbis*, mais avec le sens adjectif de *mundus*, et que ce pourroit être une façon de déguiser le nom beaucoup plus français de *Lenet*, c'est-à-dire *le net*.

2. Imp. : ses.

3. Imp. : mettre. Ce sont les deux *tt* de lettre qu ont entraîné à en donner deux à mètre, avec le sens de versification et de rime.

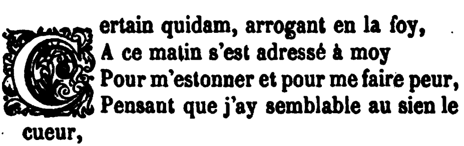




Responce prophétique d'un gentilhomme françois sur la demande à lui faicte par un quidam, le jour de la feste Sainct Barthelemy, 24 d'aoust dernier passé 1572, sur ce que pouvoient signifier ou présager les vents impétueux qui couroient ledit jour. Par F. M. D. M. L. C. D. E. B.

A Paris, chez Jean Ruelle, rue Sainct Jacques, à l'enseigne Sainct Hiérosme. M.D.LXXIII. *Avec privilége*[1].

Responce prophétique d'un gentilhomme François.



Certain quidam, arrogant en la foy,
A ce matin s'est adressé à moy
Pour m'estonner et pour me faire peur,
Pensant que j'ay semblable au sien le cueur,

1. In-8° de 4 ff. non chiffrés, 27 vers à la page. (Collection Leber, n° 3,971. Portefeuille 1, pièce 6.) Au titre la marque de Jean Ruelle, un ovale entouré d'ornements; au milieu, un sujet d'un enfant qui pêche et d'un vieillard assis à table, avec la devise : *Quære adolescens, utere senex.*

Et, sou-riant, comme c'est leur usage,
M'a dit ainsi : « Dites-moy quel présage
Porte de soy ce vent impétueux,
Qui court si grand qu'il n'est si vertueux
Homme d'esprit qui ne s'en épouvante. »
J'ay respondu : « De moy, quand le vent vente,
Pour l'arrester, de luy courir après
Je perdrois tems de le suyvre de près ;
Car n'est celuy, tant soit bon astrologue,
S'il court par mer, qui cognoisse sa vogue,
Là où il va, ny le lieu où il tire ;
Et par ainsi il n'est si bon navire,
Tant soit subtil le marinier et sage,
Qui ne perdist après son navigaige.
Ce n'est pas tout, et en ce je ne mens,
Il a pouvoir sur tous les élémens,
Voyre si grand qu'ayder et nuyre peut
A leur subjet, toutes les foys qu'il veut,
En trop ou peu corrumpant leur vigueur,
Aujourd'hui doux, demain plein de rigueur.
Présentement on le void à Paris
Où maints yeux sont par tristes pleurs tarys.
Difficile est l'effect des vents comprendre ;
Je ne veux pas sur le vent entreprendre
Et n'en diray que ce que chacun sçait,
Faisant discours du bien et mal qu'il faict.
 En un moment courant tout l'univers,
Arbres et fruicts gecte tout à travers,
Villes, chasteaux, bourgades et fauxbourgs,
Ores avant, puis soudain à rebours,
Se pourmenant triomphamment en prince
Par tous pays, de province en province,

Vollant en l'air par dessus les clochers,
Les hautes tours, puis contre les rochers,
En ce monstrant guères ne les priser,
Tout à un coup vient sa force briser;
Certainement, vray est, perdant sa peine,
Il n'en sçauroit emporter que la laine.
Il faict bien pis pour plus grand ressembler;
Quand il luy plait, faict la terre trembler;
C'est un pouvoir sentant sa dignité
Appartenante à la divinité.
Quels grands desgasts faict-il dans les forests
Pour y entrer! Et estangs et marestz
Il passe tout, et ne voyons ses pas.
Vous perdriez temps, ne vous abusez pas,
A regarder d'où il sort et procède;
Le jugement naturel il excède.
Maron escrit qu'enclos en sa caverne
Œolus tient les Vents et les gouverne,
Et n'en sauroient sans son congé sortir;
Vivifier les peut et amortir.
S'il est ainsi, je n'en vis onc la porte;
A ce qu'en est de moy, je m'en rapporte.
On dit partout ce proverbe souvent,
Parlant d'un rien : Enfin ce n'est que vent.
Si treuve-je que c'est une grand chose
D'auctorité, veu ce que faire il ose.
Venons au feu; il l'esteint, il l'allume;
Bien qu'il soit grand et jusques ès cieux fume,
Il l'esteindra, gectant charbon et cendre
Par cy par là, et si faut condescendre
A son plaisir; estant petit le feu,
L'allumera, le soufflant peu à peu,

Et par ainsi, s'il est grand ou petit,
Du feu jouyt tout à son appétit.
Que faict un vent impétueux en l'air ?
Tant soit-il beau, luysant, serain et clair,
Il le rendra nubileux et obscur,
Dont l'air marry, cognoissant sa rigueur,
Du dueil qu'il a nous envoye la pluye ;
Là larmoyant si fort le vent l'ennuye ;
Vray est qu'ayant le vent l'air combattu,
Par pluye il est bien petite abattu.
Ne reste plus que l'élément de l'eau ;
Chacun le sçait, ce n'est rien de nouveau.
Quand, violent et furieux, il vente,
N'est-ce pas luy qui les nochers tormente,
Dessus la mer les ondes eslevant
Jusques ès cieux ? Qui le faict ? C'est le vent,
C'est mon, c'est luy, et qui jecte à travers
Des durs rochers par tourbillons divers
Les grosses nefs et navires de guerre,
En les brisant ne plus ne moins que verre.
Conclusion : tels vents sont dangereux,
Je le vous dis ; mais le vent est heureux
Qui court si grand présentement en France ;
Il n'est pas tel ; grande est la différence,
J'entens le vent si violent qui court
Dedans Paris, où est toute la cour.
Puisque voulez l'opinion sçavoir
Que mon advis sur ce peut concepvoir,
Bien que ne suis pronostiqueur sçavant,
Dire vous veux que veut dire ce vent.
C'est sainct Michel, qui des aisles debat
Pour son plaisir par manière d'esbat,

Tant aise il est de veoir florir sa feste
Comme elle faict, et veoir lever sa creste
Au coq François dessus tous ses cochets,
En leur mettant aux pieds longes et gects,
Comme au faulcon, à fin d'en mieux jouyr,
Le bien tenir et garder de fuyr,
Dessus son poing les tenant si très ferme
Qu'en sa main soit les mettre tous à terme,
A terme et fin de toute extrémité,
Son glaive ayant leur force limité.
Voylà que c'est que du grand vent de l'aile
De sainct Michel; il n'en est point de telle,
Et, quand François feront quelque désordre,
Il les peut tous chastier par son ordre,
Par la vertu que luy donne du lys
Le sceptre grand, qui punit leurs délicts.
Ce que je dis en fin est véritable,
Bien que la mort de l'un soit admirable. »

FIN.





TABLE DES PIÈCES

CONTENUES DANS CE VOLUME.